

COOPÉRATION, DIVERSITÉ ET PAIX

**ACTES DU II^E COLLOQUE INTERNATIONAL
DES TROIS ESPACES LINGUISTIQUES**

MEXICO, 2-4 AVRIL 2003

SOMMAIRE

Avant-propos

- Francisco Piñón, Secrétaire général de l'Organisation des Etats ibéro-américains pour l'Education la Science et la Culture1

Présentation

- Jesús Prieto, Coordonnateur académique du II^e Colloque5

I. COOPÉRATION, DIVERSITÉ ET PAIX

Unité dans la diversité : un projet inter-institutionnel

Points de vue et perspectives depuis...

- L'espace ibéro-américain, par Francisco Piñón, Secrétaire général de l'Organisation des Etats ibéro-américains pour l'Education la Science et la Culture13
- La Francophonie, par Abdou Diouf, Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie17
- La Latinité, par Bernardino Osio, Secrétaire général de l'Union Latine23

Mondialisation, citoyenneté et culture de paix

- « La diversité culturelle et la paix » – Joseph Maïla29
- « Démocratie, État de droit et paix » – Jorge Fonseca37

Coopération pour le pluralisme culturel

- « Identités culturelles et enjeux géoculturels » – Jean Tardif49
- « Vers une nouvelle articulation des espaces linguistiques et culturels »
Eduard Delgado79

Les défis de la coopération dans la société de l'information

- « Diversité culturelle et droit à la communication »
Tadao Takahashi89
- « Accès équitable à la société de l'information »
Alejandro Pisanty99

II. LE DIALOGUE DES TROIS ESPACES LINGUISTIQUES

Identités culturelles et enjeux géoculturels

- Résumé des débats123
- Conclusions et propositions155

Citoyenneté, droits, langues et cultures

- Résumé des débats161
- Conclusions et propositions191

Diversité culturelle et droit à la communication

- Résumé des débats197
- Conclusions et propositions215

Accès universel et équitable à la société de l'information

- Résumé des débats221
- Conclusions et propositions247

III. LE DIALOGUE RÉGIONAL ET LA COOPÉRATION INTER- INSTITUTIONNELLE

Résultats du dialogue inter-institutionnel

- Déclaration sur la Diversité culturelle (OEI, OIF et UL)255
- Déclaration générale « Coopération, diversité et paix »
(ALECSO, Conseil de l'Europe, Ligue arabe, OEI, OIF, UL, UNESCO)257

Témoignages des institutions participantes

- Mots de bienvenue de M. Reyes Támez
Secrétariat de l'éducation publique du Gouvernement
du Mexique263
- Intervention de M. Mongi Bousnina
Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture
et la science (ALECSO)267
- Intervention de M. José María Ballester
Conseil de l'Europe271
- Intervention de M. Francisco Lacayo Parajón
Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science
et la Culture (UNESCO)275
- Communiqué de la Communauté des pays
de langue portugaise (CPLP)287

Mots de clôture des Secrétaires généraux des organisations invitantes :

- Intervention de M. Francisco Piñón
Organisation des Etats ibéro-américains
pour l'Education la Science et la Culture (OEI)291
- Intervention de M. Abdou Diouf
Organisation internationale de la Francophonie (OIF)293
- Intervention de M. Bernardino Osio
Union Latine (UL)297

Participants au II^e Colloque des Trois espaces linguistiques301

Annexes :

- Qu'est-ce que l'Organisation des Etats ibéro-américains
pour l'Education la Science et la Culture (OEI) ?309
- Qu'est-ce que l'Organisation internationale
de la Francophonie (OIF) ?315
- Qu'est-ce que l'Union Latine (UL) ?317
- Que sont les Trois espaces linguistiques (TEL) ?319

AVANT-PROPOS

FRANCISCO PIÑÓN

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES ÉTATS IBÉRO-AMÉRICAINS
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

C'est avec une grande satisfaction que je présente les résultats du II^e Colloque des Trois espaces linguistiques « Coopération, diversité et paix », produit d'un engagement de travail en commun assumé par les organisations de la Francophonie, de la Lusophonie et du monde hispanophone. La pérennité de cet engagement, ainsi que sa traduction actuelle en actions concrètes prouvent que l'élan visionnaire original constituait une réponse appropriée au défi du moment.

En effet, dans le contexte de transformations accélérées qui accompagnaient la transition d'un siècle à l'autre, nous craignons que l'humanité ne s'enfonce dans l'ère de la mondialisation sans essayer de changer les modes d'appréhender, de valoriser et de gérer la diversité linguistique et culturelle, car les mécanismes capables de fortifier cette richesse de l'humanité la menaient aussi sur la voie de l'extinction. La menace qui pesait – et pèse toujours – sur le domaine de la culture n'était pas cependant sans lien avec un problème plus général : cadres de perception, paradigmes explicatifs et systèmes de régulation s'avéraient de moins en moins aptes à rendre compte des acteurs, des objets et des problématiques émergeant dans une société qui, par la force de la technologie et du marché, prend aujourd'hui des dimensions planétaires.

Les organisations régionales comme l'Organisation des États ibéroaméricains pour l'éducation, la science et la culture (OEI), l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et l'Union Latine, à travers leurs réseaux de coopération étendus sur de vastes territoires, sont quotidiennement en contact avec des réalités très diverses. Elles connaissent donc de près la portée des défis actuels. Depuis le lieu institutionnel qui leur est propre – pont tendu entre les sphères gouvernementales et la société civile –, fidèles à leur rôle de générateurs d'initiatives dans la perspective du développement, nos Organisations avaient le devoir de se lancer à la recherche de modèles alternatifs, et de le faire en dialogue ouvert avec les autres régions culturelles et linguistiques.

C'était le moment d'essayer du nouveau. De réunir en un seul geste pensée et action. Il ne s'agissait pas de réclamer le dialogue interculturel, mais de le pratiquer.

Ni d'invoquer dans les différents forums la défense de la diversité culturelle, mais également de l'exercer. L'événement inaugural qu'a constitué en 2001 le I^e Colloque des Trois espaces linguistiques¹ marqua le début d'un processus de réflexion en commun sur les défis de la mondialisation et les principes et les instruments nécessaires pour y faire face. De nouveaux canaux de contact et de coopération se créèrent ainsi, des transversalités originales qui nous ont fait découvrir des affinités jusque là latentes dans cet espace hétérogène défini par les grandes langues de la latinité.

La recrudescence des conflits mondiaux à laquelle nous avons assisté depuis le 11 septembre de cette année semblait confirmer les pronostics les plus pessimistes sur le progrès de la mondialisation, et nous encourageait en même temps à poursuivre le chemin entrepris. C'est ainsi qu'aux heures tragiques de la guerre en Irak nous étions réunis à Mexico – lieu paradigmatique de la rencontre des cultures –, pour notre II^e Colloque, nous, les représentants des organisations des Trois espaces linguistiques en compagnie de nos experts et nos invités spéciaux, mettant en œuvre les principes qui fondent notre projet : le dialogue constructif comme garantie de paix, la recherche de consensus et d'équilibres à partir des différences, la mise en commun des savoirs et des ressources pour renforcer nos capacités d'intervention.

Cette philosophie de travail collectif commence à porter ses fruits, et ceux d'entre nous qui nous sommes engagés sur cette voie, peuvent signaler, non sans fierté, quelques réussites immédiates. La volonté manifestée dès le début, de lancer des projets de coopération en commun pour la promotion de la diversité linguistique et culturelle se réalise aujourd'hui à travers quatre initiatives en cours de développement : les projets STIL (Statut international des langues des Trois espaces linguistiques), CERTEL (Harmonisation des systèmes d'accréditation des connaissances linguistiques), le projet d'organisation du Congrès international de *e*-éducation et celui de création de l'Observatoire des indicateurs stratégiques des langues et des cultures dans la société de l'information. Le désir de coordonner notre action sur le plan international est ratifié par la Déclaration sur la Diversité culturelle, signée à Mexico² par l'OEI, l'OIF et l'Union Latine.

La même logique – interrégionale et interculturelle – qui sous-tend les Trois espaces linguistiques nous menait à élargir l'espace de dialogue vers d'autres organisations et d'autres aires culturelles. La *I^e Réunion de concertation entre organismes régionaux sur la Diversité culturelle* tenue à Mexico dans le cadre du II^e Colloque fut

1 I^e Colloque « Trois espaces linguistiques face aux défis de la mondialisation », Paris, 20 et 21 mars 2001.

2 Voir le texte complet de cette Déclaration ci-dessous, page 255.

l'occasion de formaliser notre rapprochement avec l'UNESCO, avec le conseil de l'Europe et l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO), et d'affirmer ainsi notre engagement commun en faveur du pluralisme culturel. Dans la Déclaration générale sur Coopération, diversité et paix³ résultant de ce dialogue nous sommes convenus de la mise en œuvre d'un Forum permanent pour l'affirmation de la diversité culturelle, ouvert tant aux pouvoirs publics qu'aux représentants de la société civile et des organisations internationales concernées. Le progrès de cette initiative sera l'un des thèmes de l'agenda de la deuxième rencontre de nos Organisations à Rome (novembre 2003).

Institué désormais en espace de concertation pour la définition de stratégies communes, renforcé dans ses fondements grâce à l'ouverture vers d'autres espaces linguistico-culturels, le mouvement généré par les Trois espaces linguistiques s'enrichit et s'approfondit. L'envergure des tâches en cours nécessite cette énergie supplémentaire. Puisqu'un nouvel espace public émerge dans la société mondialisée, il faut définir et pratiquer de nouveaux modes de vivre ensemble intégrant, nécessairement, l'interculturalité. L'avenir de la démocratie et du multilatéralisme demande des citoyens capables de participer, depuis leurs divers domaines d'action, à la gouvernance mondiale. La société de l'information en développement pose quant à elle des problèmes inédits à la réflexion pédagogique, tout comme à l'action politique : acteurs engagés dans la recherche de solutions, nous devons redoubler d'efficacité, avant que de nouvelles formes d'analphabétisme ne viennent creuser les inégalités existantes.

Comme dans d'autres moments décisifs de l'histoire, l'éducation redevient la préoccupation essentielle. Grâce à l'apport des experts qui nous accompagnent dans ce processus, grâce au dialogue constant avec nos compagnons de route, l'OIF et l'Union Latine, ainsi qu'avec d'autres organismes internationaux, l'OEI voit aujourd'hui s'enrichir sa capacité de mener à bien le mandat que ses États membres lui ont confié. Grâce à cette expérience d'ouverture et de solidarité, notre Organisation est prête à contribuer à la construction de l'éthique nécessaire pour vivre la diversité en démocratie et en paix.

Mes remerciements à celles et à ceux qui se joignent à nous avec leur passion, leur conviction et leur intelligence.

3 Voir le texte complet de cette Déclaration ci-dessous, page 257.

PRÉSENTATION

JESÚS PRIETO

COORDONNATEUR ACADÉMIQUE DU II^e COLLOQUE

Ce livre réunit les contributions des participants du II^e Colloque des Trois espaces linguistiques, célébré à Mexico du 2 au 4 avril 2003. En tant que coordonnateur académique de cette rencontre, il m'appartient de faire une brève note d'introduction au livre que le lecteur a entre les mains.

Le monde est en train de rompre les coutures de son vieil habit formé par un ensemble d'États nationaux qui ont été les protagonistes de l'histoire humaine de ces quatre derniers siècles et, dans une large mesure, de l'histoire culturelle récente. La vie médiévale était marquée par le principe *cuius regio, eius religio* ; la conformation culturelle de la vie contemporaine s'est érigée autour de l'axiome « à chaque État, sa culture » – ou, dans dans le meilleur des cas, sa propre diversité. Dans un tel contexte, on pouvait se représenter le monde comme étant un costume d'Arlequin, où chacun des morceaux de tissu de couleur correspondait à une unité étatique. Cependant, l'accélération de la mondialisation à laquelle nous assistons depuis quelques décennies – je dis bien accélération, car la mondialisation n'est pas un fait nouveau, mais un phénomène qui a des racines anciennes et des moments forts : rappelons ici l'élan mondialisateur de ladite « découverte » de l'Amérique – entraîne aujourd'hui des convulsions dont résulte un nouveau tableau qui émerge tout autour, sans que nous puissions dire quel sera le tableau final. Il est probablement vrai qu'on ne peut pas évaluer ce qui se passe avant que l'orage ne soit terminé, avant de parcourir le terrain et de mesurer les conséquences. Mais savons-nous quand finira-t-il ? Par ailleurs, la cécité sur ce qui est en train de se passer n'est-elle pas totale ? On distingue déjà nettement certains phénomènes, on peut en deviner d'autres.

Parmi ceux qui se manifestent déjà nous trouvons, certes, la tendance à l'homogénéisation culturelle. Phénomène complexe, car habité par des forces de nature différente dont la tendance dominante est à la réduction acculturatrice de la diversité culturelle, œuvre de quelques grandes industries culturelles très concentrées et oligopolistiques au niveau de leur propriété, fortement déséquilibrées et asymétriques du point de vue de la « richesse » culturelle dont

elles se réclament porteuses ; mais à l'intérieur de ce phénomène il n'en existe pas moins des flux, déterminés par un échange plus équitable, d'universalisation culturelle enrichie de l'expérience symbolique des individus et des groupes. Autrement dit, nous vivons une forte imposition verticale allogène de sens de vie et de modes de symboliser qui subjuguent et détruisent les nôtres, mais grâce aux nouveaux systèmes d'information et de communication nous découvrons en même temps des possibilités jusque-là méconnues pour le développement de formes de vivre ensemble plus enrichissantes. Dans ce tableau, on constate également un phénomène de repli identitaire sur le local et sur le passé, de recherche de la sécurité perdue – *horror vacui* – par le retour aux identités connues.

Sans aucun doute, les États sont aujourd'hui, en tant que domaines les plus pleins et les plus articulés de la démocratie politique dont nous disposons, un lieu primordial de réalisation de la démocratie culturelle et du pluralisme culturel interne – et le resteront longtemps. Mais à eux seuls, ils ne sont qu'un château de cartes face aux vents du cyclone uniformisant qui vient du dehors.

L'articulation d'un plan mondial de préservation de la diversité culturelle est donc un impératif à l'heure actuelle. Un problème planétaire demande évidemment des réponses conceptuelles et opérationnelles planétaires, c'est-à-dire, l'articulation d'un projet global de « pluralisme culturel mondial », grand projet « politique » – ce sont les mots de l'UNESCO – de protection de la diversité culturelle. Et c'est alors que certaines tâches s'avèrent nécessaires, comme ériger la préservation de la diversité culturelle en principe juridique général du droit international – cet objectif devrait être le but majeur de la Convention de protection de la diversité culturelle envisagée par l'UNESCO –, articuler un système de droits culturels qui élève les individus et les groupes au statut de protagonistes de leur développement culturel et de la nouvelle architecture d'appartenances multiples, et élever la culture au rang des grands enjeux politiques du nouveau siècle, en la considérant – selon la juste proposition de Jean Tardif – comme un « enjeu géoculturel ». Sur ce même plan, l'instauration de nouveaux canaux de dialogue et de réflexion devient nécessaire. Car, malgré la prolifération, ces dernières années, d'études et d'analyses sur la mondialisation, subsiste le sentiment que nous vivons toujours des fruits des grandes théories sur la culture formulées au cours de la première moitié du XX^e siècle – comme celles de l'école de Francfort – qui ne sont plus à même d'appréhender et d'expliquer, aussi aisément qu'auparavant, la réalité d'aujourd'hui. Tout se passe comme si notre capacité de voir n'allait pas au-delà de la condition de « nains sur le dos des géants », de ces géants qui ont formulé les grandes théories anthropologiques et qui nous ont expliqué la transcendance de la culture des masses et des industries culturelles, mais qui révèlent aujourd'hui leurs limites face à la nouvelle réalité de la culture. Il faut une réflexion théorique renouvelée à partir de nouveaux points de mire, appropriés aux circonstances actuelles ; ainsi, le dialogue et l'approche multidisciplinaire sont particulièrement importants, qui prennent en compte les contributions de toutes les visions

spécialisées (sociologie, anthropologie, théorie de la communication, droit, économie...) tout comme l'approche multi sectorielle, intégrant les morceaux de réalité et d'expérience propres aux divers acteurs politiques, économiques et sociaux.

Nous avons gardé pour la fin l'abordage d'une autre dimension territoriale quelque peu négligée dans les analyses contemporaines, où se trouverait le chaînon entre le mondial, l'étatique et le local. Comme nous le disions plus haut, ni l'étatique ni le local n'ont plus la capacité d'affronter à eux seuls le défi de la préservation de la diversité, et l'échelon mondial peut apparaître trop abstrait et lointain pour susciter l'adhésion et la mobilisation des citoyens et des communautés. C'est là, précisément, que les « espaces culturels et linguistiques » – l'espace ibéro-américain, la francophonie, la lusophonie, le monde arabe... – peuvent jouer un rôle en tant que systèmes dynamiques de diversité culturelle, niches complexes et consolidées de différence culturelle et caractérisées par un haut degré d'institutionnalisation organisationnelle, bien illustrée par l'ensemble hétéroclite des organismes supra régionaux présents à ce II^e Colloque. Complexes car ils comprennent de multiples niveaux de diversité culturelle et linguistique, en différents degrés d'intégration et d'assemblage, mais comportent toujours des traits culturels et linguistiques communs qui traversent et soudent toutes ces expressions culturelles internes. De ces grands systèmes de diversité culturelle, il est à espérer qu'ils joueront un rôle de premier ordre dans la construction du pluralisme culturel mondial, étant donné leur capacité privilégiée d'agir, au dehors, en tant que protagonistes du dialogue et de la coopération culturelle et, au dedans, d'engager au service de ce grand objectif du pluralisme, toutes et chacune des différentes expressions qu'ils englobent.

C'est dans cet interstice que, à notre avis, le projet des Trois espaces linguistiques inauguré en 2001 à Paris, lors du premier colloque trouve sa raison d'être, suivi, deux ans après – preuve de sa consolidation – par ce colloque de Mexico, dont cette publication est le témoignage.

Lors du II^e Colloque, les participants ont débattu ces questions et d'autres, focalisées autour du thème général « *Coopération, diversité et paix* », concepts qui construisent un véritable triangle virtuose d'action pour ces espaces linguistiques, étant donnée leur capacité intrinsèque de se stimuler réciproquement dans leur bon développement.

Cette publication ne prétend pas être l'édition littérale des actes du colloque ; avec quelque recul, sa matière a été organisée sous forme thématique autour de quatre axes :

1. *Unité dans la diversité : un projet inter-institutionnel*, où sont réunies les interventions des Secrétaires généraux des organisations invitantes (OEI, OIF, Union Latine) ;

2. *Mondialisation, citoyenneté et paix*, qui comprend les contributions de Joseph Maïla (« La diversité culturelle et la paix ») et Jorge Fonseca (« État de droit et paix ») ;
3. *Coopération pour le pluralisme culturel*, où figurent les communications de Jean Tardif (« Identités culturelles et enjeux géoculturels ») et Eduard Delgado (« Vers une nouvelle articulation des espaces linguistiques et culturels ») ;
4. et *les défis de la coopération dans la société de l'information*, où l'on présente les communications de Tadao Takahashi (« Diversité culturelle et droit à la communication ») et Alejandro Pisanty (« Accès équitable à la société de l'information »).

Viennent ensuite les conclusions et les propositions formulées par les participants aux séances de travail et le texte des deux importantes Déclarations adoptées à Mexico : la *Déclaration sur la Diversité culturelle*, signée par l'OEI, l'OIF et l'Union Latine, et la *Déclaration générale « Coopération, diversité et paix »*, adoptée par l'ALECSO, le Conseil de l'Europe, la Ligue arabe, l'OEI, l'OIF, l'Union Latine et l'UNESCO.

Comme coordonnateur académique du Colloque, j'avoue qu'il me semblait impossible de rendre compte en quelques lignes – au risque de trop simplifier – du contenu d'un livre qui est le fruit d'un débat aussi intense et vif que celui de la rencontre de Mexico. D'où ces réflexions plus personnelles, qui ne cherchent ni à résumer ni à remplacer la lecture du livre, mais, bien au contraire, à motiver vivement sa lecture et la découverte, par le lecteur, de sa richesse et sa polémique interne. Il y trouvera sans doute un exercice lucide de diversité intellectuelle.

I

COOPÉRATION, DIVERSITÉ ET PAIX

**UNITÉ DANS LA DIVERSITÉ : UN PROJET
INTER-INSTITUTIONNEL**

POINTS DE VUE ET PERSPECTIVES DEPUIS

- L'ESPACE IBÉRO-AMÉRICAIN, PAR FRANCISCO PIÑÓN, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OEI
 - LA FRANCOPHONIE, PAR ABDOU DIOUF, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OIF
 - LA LATINITÉ, PAR BERNARDINO OSIO, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UNION LATINE
-

PERSPECTIVES DEPUIS L'ESPACE IBÉRO-AMÉRICAIN

FRANCISCO PIÑÓN

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES ÉTATS IBÉRO-AMÉRICAINS
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (OEI)

La recherche de la paix est peut-être l'un des buts les plus partagés par les peuples de la planète. Cet objectif, si difficile à concrétiser, a pris une importance particulière vers la moitié du siècle dernier, suite à l'un des épisodes les plus sombres de l'histoire de l'humanité. Il s'est concrétisé, entre autres, par la volonté des gouvernements de l'époque de créer un système international de coopération.

Malgré les progrès, nous vivons une époque trouble, marquée par des faits de guerre qui nous bouleversent. Nos sociétés sont angoissées face à la gravité des événements et cherchent de nouvelles réponses.

Dans les circonstances dramatiques actuelles, nous sommes convaincus de la nécessité de mener des actions comme ce II^e Colloque. Nous répondons au besoin réel de nous réunir et de nous retrouver.

Aujourd'hui, plus qu'hier, nous cherchons à raviver l'espoir.

Nous devons poursuivre l'effort de création d'espaces communs de réflexion où nous puissions nous reconnaître, analyser les différentes questions qui nous préoccupent, mettre en commun des expériences significatives et promouvoir le dialogue entre les différentes cultures, imaginer l'avenir.

Nous espérons ainsi jeter des bases sûres pour l'affirmation de la paix. La paix sans justice est impossible. C'est pourquoi nous devons accompagner les efforts entrepris pour mettre en place des stratégies politiques inclusives, favorisant le développement équitable et durable, sur des fondements éthiques. Ce serait une contribution pour la construction d'une société mondiale différente, plurielle, évoluant en paix.

Lors du XI^e Sommet Ibéro-américain, tenu à Lima en novembre 2001, les Chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé l'importance de la recherche de la convergence politique, la coopération solidaire et le dialogue culturel par l'établissement de contacts plus profonds et fructueux avec les diverses communautés présentes sur la scène internationale. Le II^e Colloque des Trois espaces linguistiques constitue de ce point de vue, un forum exceptionnel ; une occasion d'aller aux racines des espaces culturels communs pour y trouver la sève des propositions novatrices et incluanes, nourries des différentes expériences et visions de nos sociétés.

Nous croyons fermement, comme le souligne le rapport de la Commission mondiale de la culture et du développement, dirigée par M. Javier Pérez de Cuéllar, que la diversité culturelle est puissante et que c'est là que réside la source de notre progrès et de la créativité, qui forge les communautés et épanouit les esprits.

C'est la culture qui façonne notre pensée et notre imagination. Nos comportements, les échanges sociaux, les transformations culturelles, les normes et les styles institutionnels, comme les innovations en tous genres, en sont le produit. Et par son interaction avec les médias ou avec des processus tels que le développement industriel ou l'urbanisation, la culture réinvente les formes plurielles de la vie en communauté, à partir de la mémoire collective. Prise dans son sens le plus profond, la culture joue un rôle constitutif et constructif dans le développement social, politique et économique de nos sociétés.

La relation entre langue et culture est très intime, au point qu'il est souvent difficile de déceler les frontières entre elles. La variété des langues est donc un reflet de la diversité humaine. Par l'art de nommer, la langue donne une voix aux conceptions du monde qui sous-tendent les cultures et les vastes civilisations. La langue est l'espace où prend forme la mémoire, ce fonds de connaissances partagées où se confondent l'histoire, les traditions et les institutions. Moyen de communication, la langue joue aussi un rôle dans la régénération incessante de la pensée créative.

L'une des clefs de la complexité de la société contemporaine réside dans cette multiplicité de codes, structurés dans de grands espaces culturels tels que ceux qui sont ici réunis. Le respect et la valorisation de la diversité permettent de promouvoir les processus identitaires ouverts aux échanges et à l'inclusion sociale. Le dialogue ouvre la voie à des changements culturels imprévus. Il s'avère ainsi non seulement possible, mais urgent, de promouvoir l'ouverture compréhensive des cultures les unes envers les autres, de façon à dépasser les barrières et les préjugés, et à avancer ainsi, en toute cohérence, sur le chemin de la compréhension.

Nous sommes acteurs et spectateurs d'un processus inédit de transformation des conditions spatio-temporelles, effet des nouvelles technologies de l'information et

de la communication qui ont altéré les modalités des cultures et des langues. Cette modification ainsi que d'autres, également profondes, produites au niveau des activités sociales et humaines, a donné lieu à la conformation d'un nouveau milieu où dominant l'information et la communication, qui vient se superposer à la relation archaïque de l'homme avec la nature comme à la constitution d'espaces sociaux d'interaction complexe que sont les villes. Dans ce nouvel environnement, la culture prend de nouvelles dimensions dont nous ignorons encore la portée. Les langues, pour leur part, commencent à s'adapter au nouveau format électronique et deviennent des systèmes de communication et de mémoire – transformation aux conséquences imprévisibles – qui nécessitent un aménagement technologique et informatique. Si tout porte à croire que ce nouvel environnement sera plurilingue et multiculturel, c'est à nous de garantir qu'il en soit ainsi, car les tendances à l'homogénéité linguistique et culturelle sont fortes.

Les problèmes contemporains appellent une éthique globale, construite sur le pluralisme, respectueuse des principes d'égalité sociale, de diversité culturelle et de cohésion politique. Nous sommes convaincus que la construction de cette éthique globale, au-delà des avatars du présent, doit s'abreuver des traditions de tous les peuples. C'est ainsi qu'il sera possible de saisir l'expérience historique civilisatrice, de générer des images collectives plus réalistes et authentiques, de mobiliser des ressources aujourd'hui négligées et, surtout, de promouvoir la paix. Beaucoup de voix s'élèvent pour le dire. Ainsi l'ont compris les ministres de la Culture lors de la dernière Conférence ibéro-américaine de la Culture célébrée l'an dernier à Saint-Domingue.

La latinité étendue sur la surface du monde, les langues espagnole, française et portugaise partout présentes ont beaucoup à apporter à la constitution d'une société plurielle de l'information et de la connaissance. Nous constituons une portion hétérogène du monde, produit d'articulations multiples entre cultures millénaires provenant de tous les continents. Nous savons bien que ces confluences n'ont pas été sans conflits. Cependant, après les horreurs du XX^e siècle, nous avons le devoir de réfléchir et de générer des propositions pour promouvoir la compréhension à partir du dialogue et du respect du pluralisme culturel mondial.

Lors du I^e Colloque international « Trois espaces linguistiques face aux défis de la mondialisation », la réflexion a porté sur des thèmes importants dans ce courant d'idées tels que l'identité, le multiculturalisme, la relation entre culture et économie et les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Grâce à des contributions multiples, nous avons pu avancer vers des visions communes ; nous avons identifié des points de convergence, des défis et des préoccupations similaires. Après un long travail, et non sans difficultés, nous avons officialisé l'engagement de travailler ensemble à partir des recommandations des experts invités, par la mise en œuvre de mécanismes de coopération novateurs.

Il est important aujourd'hui de maintenir cette vocation de construction d'espaces communs de réflexion qui facilitent l'expression de la diversité, dans un esprit de vocation au dialogue, dans le respect et la tolérance.

La paix est le grand défi du présent. La coopération internationale est un moyen clef pour la renforcer, en promouvant la connaissance réciproque et les valeurs partagées qui favorisent le véritable développement des démocraties dans un cadre de reconnaissance du pluralisme culturel mondial.

La paix est un travail quotidien qui demande le soin de tous. Les gouvernements comme toutes les autres institutions et les organisations de la société y ont une responsabilité indéniable. Notre vœu est que ce II^e Colloque des Trois espaces linguistiques contribue à ce que la diversité, par la coopération, soit la base d'une plus grande compréhension entre les peuples.

Nous nous trouvons au milieu d'un long chemin. Nos rêves se nourrissent de ceux des hommes et des femmes qui nous ont précédés. Les échos de nos paroles préfigurent l'avenir. Le présent, cette situation difficile que traverse le monde, est notre responsabilité.

Pour conclure, je veux citer l'écrivain Carlos Fuentes, qui nous rappelle que « nous portons ce que nous sommes vers ce que nous voulons être : des voix dans le chœur du monde nouveau ; que chaque culture fasse entendre sa parole. »

Voici notre propos.

LA FRANCOPHONIE

ABDOU DIOUF

SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

L'on ne pouvait rêver d'un cadre plus propice que celui de la grande capitale du Mexique, pays multilingue aux cultures foisonnantes, terre d'élection du Peuple aztèque qui parlait une langue, le nahuatl, dont le nom signifie «le beau langage », pour accueillir ce deuxième colloque international qui réunit nos trois espaces, rassemblés grâce à leurs racines latines communes : la lusophonie, l'hispanophonie et la Francophonie. Je veux, à la fois, exprimer ma reconnaissance aux Autorités mexicaines pour l'accueil chaleureux qu'elles ont bien voulu nous réserver, et vous dire ma joie d'être présent aujourd'hui à cette occasion.

Cette rencontre doit nous offrir le lieu de poursuivre la réflexion que nous avons décidé de conduire ensemble, non seulement sur des projets concrets de coopération que nous entendons développer conjointement, mais plus encore, de manière approfondie, sur une certaine philosophie, une certaine éthique que nous pourrions proposer aux peuples qui incarnent nos Trois espaces linguistiques.

Je vois dans cette rencontre, en effet, la conjonction, au delà des espaces linguistiques que nous représentons, d'aspirations partagées par tous nos pays membres, eux-mêmes présents sur tous les continents, car c'est à l'échelle de la planète, à l'heure de la mondialisation, qu'il nous faut, et vous vous souviendrez que c'était le thème de notre premier colloque, nous attacher à faire face aux principaux défis de cette mondialisation.

Le premier d'entre eux, mais cela devient presque un truisme que de le relever, est assurément celui de préserver la diversité culturelle qui symbolise l'essence même de nos cultures et de nos langues, et qui entend, de la sorte, nous permettre de continuer à fortifier notre patrimoine universel, lequel ne peut s'enrichir que de ses différences.

Si j'évoquais la nécessité de forger une éthique à cette fin, ce n'est pas dans une vision utopique du monde de demain, mais bien au contraire dans un souci rigoureux de ne pas laisser ce monde être asséché par l'uniformisation et façonné par des modes de communication par trop industrialisés.

C'est en cela que le Sommet mondial sur la Société de l'information, qui se déroulera successivement à Genève à la fin de cette année puis à Tunis en 2005, deux grandes métropoles francophones, requiert de notre part une attention soutenue. Permettez-moi de remercier publiquement le Ministre Samassékou, Président du Comité international préparatoire de ce Sommet, d'avoir accepté de répondre à notre invitation et de se joindre à nous, en dépit d'un calendrier que nous savons fort chargé.

Son engagement rejoint le nôtre, car la Francophonie s'est déjà activement préparée, grâce à la concertation de ses pays membres, pour apporter, dans ce cadre, une contribution hautement significative. Dans l'esprit de l'atelier que ce colloque a prévu de consacrer, sous la présidence de M. Samassékou, à la problématique des sociétés plurielles au sein de la Société de l'information, la Francophonie, en partenariat avec le Commonwealth, avait organisé, à titre précurseur, en janvier 2000 à Yaoundé, un colloque sur le thème «*Démocratie et sociétés plurielles*».

Aujourd'hui, chacun est convaincu que la démocratie et la bonne gouvernance, comme le réaffirme, notamment, le Programme stratégique adopté au plan régional par tous les chefs d'Etat membres de l'Union africaine, c'est-à-dire le NEPAD, le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique, sont des préalables imprescriptibles pour assurer une saine gestion des affaires publiques.

Or, il ressort des travaux préparatoires au Sommet mondial que l'avènement de la Société de l'information doit effectivement favoriser le rapprochement entre l'Etat et les citoyens, contribuer à la modernisation de l'administration et accentuer la transparence, comme il doit aussi renforcer le rôle des collectivités locales et des populations dans la vie publique, rénover les pratiques de solidarité et permettre de mieux appréhender la gestion des crises et des conflits. Nous aurons tous observé, à cet égard, le rôle néfaste que peuvent jouer les médias dans le déroulement de certaines crises récentes, ou moins récentes d'ailleurs, et il nous faut penser toujours au poids des radios dans le génocide perpétré au Rwanda.

C'est pourquoi il importe de jeter un regard aigu sur toute cette problématique et la Francophonie, pour sa part, entend poursuivre cet effort de réflexion lors d'un atelier qu'elle doit tenir prochainement sur la bonne gouvernance, la démocratie et les droits de l'Homme pour la consolidation de l'Etat de droit.

Car, nous en sommes bien persuadés, il convient d'exercer une vigilance sans faille afin que les interactions entre l'information et nos différentes sociétés ne soient pas

perverses mais qu'elles soient fécondes pour les populations du globe, et c'est dans cette optique que nous devons apprendre à maîtriser la mondialisation dont nous souhaitons retenir les effets les plus bénéfiques.

L'accélération des échanges ne doit pas céder à la pression du temps, risquant en cela de tarir l'inventivité et la créativité de l'Homme.

Je voudrais emprunter aussi au Président de la République française, qui avait magistralement ouvert à la Sorbonne les travaux du premier colloque, les propos qu'il tenait en recevant les Rencontres internationales de la culture à Paris en février dernier : «On le voit bien aujourd'hui, il y a des frontières que la mondialisation n'a pas le droit d'abolir. Ce sont celles qui nous permettent de passer d'une culture à l'autre, qui nous apprennent qu'il n'y a pas une langue mais des langues, que l'universalité de l'Homme s'incarne dans le particulier, et que nous devons conserver cette richesse comme l'un des biens les plus précieux de l'humanité».

Permettez-moi simplement de rappeler, ici, que, pour la Francophonie, cette inspiration a été constante. Voici dix ans, en 1993, le Sommet de Maurice avait déjà pris pour thème «l'unité dans la diversité», et avait adopté, pour la première fois, une résolution spécifique sur «l'exception culturelle au GATT», dans le souci «d'encourager la vitalité de l'expression artistique des cultures nationales et régionales présentes dans chacun de nos Etats».

Et, comme vous le savez, c'est à la suite de la 9^{ème} Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant le français en partage, réunie à Beyrouth en octobre 2002, sur le thème emblématique du dialogue des cultures, que l'Organisation Internationale de la Francophonie s'est engagée résolument pour apporter sa contribution à l'adoption, par l'UNESCO, d'une Convention internationale sur la diversité culturelle, consacrant le droit des Etats et des Gouvernements à maintenir, établir et développer des politiques de soutien à la culture et à la diversité culturelle. Cette Convention doit aussi souligner l'ouverture aux autres cultures et à leurs expressions.

Car tel est, textuellement, le mandat qui nous a été donné par la Déclaration adoptée par le Sommet de la Francophonie à Beyrouth, et je tiens à confirmer ici devant vous combien nous souhaitons que cette démarche soit relayée et appuyée par les autres communautés linguistiques, emportées par la même conviction, sachant que cet objectif est déjà inscrit dans le cadre des travaux de notre colloque.

Je ne voudrais pas passer sous silence le troisième terme du thème que vous avez assigné à ce colloque, celui de la paix, dont l'importance doit être d'autant plus soulignée qu'il revêt, hélas, une actualité brûlante.

La paix, en effet, et il n'est pas indifférent que cela figure au premier rang des objectifs consignés dans la Charte de la Francophonie, qui se veut au service de la

paix, de la coopération et du développement, la paix constitue pour nous l'un des enjeux majeurs de la mondialisation. Et, lors de la 3^{ème} Conférence ministérielle sur la Culture, réunie à Cotonou en juin 2001, la Communauté francophone, rappelant son attachement à une conception ouverte de la diversité culturelle, réaffirmait son rôle dans la promotion d'une culture de la paix et de la démocratisation des relations internationales.

Ainsi, pour y parvenir, la Francophonie s'emploie à mettre en œuvre un ambitieux programme visant à l'instauration et au développement de la démocratie, à la prévention des conflits et au soutien à l'Etat de droit et aux droits de l'Homme, de même qu'elle œuvre par ailleurs à l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations, et au rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle.

Nous consacrons beaucoup d'efforts, et c'est aussi ma responsabilité personnelle en tant que Secrétaire général de l'OIF, à la médiation et à la conciliation auprès de ceux de nos pays membres qui se trouvent bouleversés par des crises ou des conflits.

Nous nous impliquons dans la diplomatie préventive et nous avons forgé à cet effet un mécanisme de veille et d'observation, à la suite du Symposium international que nous avons tenu en l'an 2000 à Bamako, sur les pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone.

Je voulais vous donner ces précisions car notre détermination n'est pas incantatoire. Elle est l'expression d'une volonté politique qui nous inspire au quotidien mais qui n'est malheureusement pas, j'en suis conscient, à la mesure de la gravité des événements auxquels nous sommes confrontés de par le monde.

Mais j'y vois cependant, sinon une raison d'espérer, du moins de persévérer. Comme le disait un ancien chef d'Etat africain, «la guerre n'est pas une fatalité mais la paix ne se décrète pas».

Nous nous devons, ainsi, de continuer à nous mobiliser pleinement à cette fin. Notre approche de la diversité culturelle doit nous guider dans cette démarche, car seule la diversité culturelle, grâce au dialogue des cultures au sens où l'entend la Francophonie, ou au dialogue entre les civilisations comme l'ont institué les Nations Unies dans le cadre du Programme mondial qu'elles ont adopté, peut favoriser le maintien d'un équilibre indispensable entre les nations.

Au demeurant, après le colloque entre la Francophonie et le Monde arabe que nous avons tenu à Paris en mai 2000, sur le dialogue des cultures, et sans vouloir entrer dans le débat conceptuel autour des notions de culture ou de civilisation, je dirai que ce débat a été au cœur des travaux de la Table ronde que nous avons organisée, en septembre 2002, à Tunis, en partenariat avec l'Institut arabe des droits de l'Homme, sur le thème « Diversité et droits culturels ».

Les conclusions de cette Table ronde, en effet, ont bien montré les interactions entre la diversité culturelle et les autres diversités sociales, car «c'est là précisément que se situent les défis majeurs contemporains», et elles ont conduit à constater que la diversité culturelle n'est pas une valeur en soi, et qu'il n'y aurait pas de sens à la protéger comme un champ clos. Elle demande à être valorisée, faute de quoi la pauvreté économique et sociale risque de perdurer, voire de s'intensifier, et les dynamiques de paix par la démocratisation resteront bloquées.

C'est pourquoi la promotion de la diversité culturelle est un impératif incontournable, si nous voulons contribuer à restaurer le climat de paix qui conduira l'ensemble des nations à reprendre leur essor dans le monde de demain.

Je souhaite plein succès à vos travaux et je vous remercie de votre attention.

PERSPECTIVES DEPUIS LA LATINITÉ

BERNARDINO OSIO

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UNION LATINE

L'Union Latine se réjouit d'avoir contribué à l'organisation du II^e Colloque où se retrouvent, cette fois-ci à Mexico – capitale qui symbolise la rencontre des cultures – les institutions représentatives des trois espaces linguistiques néo-latins. Nul besoin de souligner que le lien entre les trois termes – coopération, diversité et paix – retenus comme enseigne de ce colloque, prend un sens particulier dans les circonstances mondiales actuelles, et résonne comme un précepte qui demande toute notre énergie.

Lors du I^e Colloque « Trois espaces linguistiques » qui s'est tenu à Paris en mars 2001, j'ai parlé de la Latinité comme étant une force aujourd'hui confrontée à diverses formes de mondialisation, qui, si nous ne réagissons pas, pourraient mettre en danger notre propre identité en tant que peuples et nations. L'histoire, maîtresse de vie, est pleine d'exemples d'époques dans lesquelles certaines formes d'existence et de culture ont risqué de disparaître, et de la manière dont l'humanité a su réagir, en assimilant, en transformant et en corrigeant les diverses formes de mondialisation connues dans le passé.

Prenons l'exemple de la « globalisation » de Rome, qui réussit à imposer son modèle politique, juridique, social et artistique à tout le monde connu à l'époque. Ce fut une opération lente qui dura des siècles et qui aboutit à l'assimilation progressive des autres formes de civilisation, en préservant leurs caractéristiques fondamentales, en gardant leurs diversités propres, ce qui entraîna un enrichissement réciproque. Ainsi Rome assimila la civilisation grecque et se l'appropriâ au point que Horace dit : « *Graecia capta ferum captorem cepit* », soit la civilisation grecque, vaincue, saisit et fit sienne celle du conquérant romain. Il en va de même pour le christianisme, qui ajoute à la civilisation gréco-romaine les valeurs d'humanité et de transcendance qui lui faisaient défaut.

Jérusalem, Athènes et Rome furent les trois colonnes sur lesquelles reposait l'immense édifice de l'Empire romain. Rappelons-nous du symbole du grand Dante conduit dans son voyage dans l'au-delà par la main de Virgile : le chrétien guidé par l'ancien païen. Mais aujourd'hui l'histoire court vite et le temps des rencontres, des assimilations, est trop bref, et les sociétés, économiquement plus fragiles, risquent de succomber et de disparaître *in ictu oculi*, en un clin d'œil. Pourtant, le modèle de civilisation qui frappe à notre porte est un modèle dépourvu de ces valeurs qui ont fait la grandeur de la Latinité. Les catastrophes du XX^e siècle sont attribuées dans une large mesure aux valeurs nouvelles et fausses, proposées pour remplacer les anciennes. Aujourd'hui l'on nous propose « l'*homo oeconomicus* », qui veut abandonner les valeurs qui ont enrichi notre passé, et qui place au centre de la vie le pouvoir et la consommation.

Il faut surtout valoriser la diversité, qui, comme chacun sait, a suscité une déclaration universelle de l'UNESCO, adoptée à l'unanimité en novembre 2001. La diversité, appliquée aux langues et aux cultures, est la raison d'être de ce qui nous unit et de ce que nous souhaitons affirmer dans le vaste espace latin. C'est, à mon avis, la véritable raison d'être d'une organisation intergouvernementale comme l'Union Latine, où cohabitent cinq espaces linguistiques, dont trois nous réunissent aujourd'hui à Mexico.

Pour commencer, il est important de souligner que, dans le domaine culturel, diversité se conjugue avec identité. Il ne faut pas opposer ces deux termes ; bien au contraire, ils correspondent à deux moments de la prise de conscience de ce qui nous unit, nous, les peuples latins, et en même temps de ce qui nous distingue les uns des autres. Ceci est également vrai lorsqu'il s'agit du dialogue avec d'autres peuples et d'autres cultures ; dialogue dans lequel le monde latin, au long de son histoire, a occupé, et occupe toujours – il faut le reconnaître –, une place privilégiée. Nul autre monde que le latin, n'a basé son évolution sur la capacité d'intégration et de métissage. L'humanisme, transmis jusqu'à nous par toutes les composantes de l'héritage latin, n'est autre chose que la foi dans l'unité, voire dans l'universalité des valeurs dans lesquelles tous les hommes et les femmes se reconnaissent, au-delà de leurs différences. Dans cet esprit, nous prévoyons d'organiser à Paris, en mars 2004, pour commémorer le 50^e anniversaire de l'Union Latine, un colloque international sur les volets historiques et culturels de l'idée de Latinité. Nous comptons sur l'appui de nombreux parrains pour la réalisation de cet événement.

Dans tous les cas, la diversité est la preuve de la richesse et du dynamisme des cultures qui s'expriment et qui communiquent entre elles. C'est pourquoi l'Union Latine, qui rassemble 35 États répartis sur quatre continents, défend la préservation de cet important patrimoine culturel qu'elle partage avec l'ensemble des organisations, les experts et les professionnels présents à Mexico. Chacun sait – et le titre du colloque précédent, « Trois espaces linguistiques face aux défis de la mondialisation » qui nous a réunis à Paris en mars 2001 était assez explicite à ce

sujet – que l'issue de ce défi est déterminante, notamment en ce moment où les effets pervers de la mondialisation, du « tout commercial » font courir un risque mortel aux expressions culturelles, en particulier à celles des pays du sud, qui refusent de se soumettre à un moule uniforme.

La diversité des langues, ici des langues néo-latines, par leur enseignement, leur développement permanent et leur diffusion au-delà de leurs frontières nationales ou historiques, doit être préservée, et cette préservation passe par une ouverture plus large au plurilinguisme des systèmes éducatifs. L'Union Latine qui, comme je viens de le rappeler, trouve ses ciments dans la solidarité entre les espaces linguistiques du monde latin, développe depuis des années nombre d'actions de formation à l'intention des enseignants et des actions de sensibilisation destinées aux jeunes, dans le but de renforcer la connaissance de l'espagnol, du français et du portugais. Elle mène également d'importantes actions en faveur de l'italien et du roumain, et à ce propos, il serait particulièrement souhaitable que, d'une manière ou d'une autre, l'on inclue ces deux langues, porteuses de grandes civilisations, dans la réflexion entamée par nos Trois espaces. Sans ces langues, il manquera quelque chose dans notre coopération linguistique. J'estime que la communauté de racines qui caractérise nos langues est un capital dont il convient d'exploiter les possibilités pour améliorer la communication entre nos peuples. Je voudrais souligner encore une fois l'intérêt porté, à mon avis, à l'expérimentation et à la diffusion des méthodes d'intercompréhension entre ces langues sœurs. Par ailleurs, la lente érosion subie par les langues néo-latines dans la communication scientifique, technique et professionnelle au cours de ces dernières décennies a poussé notre Organisation à redoubler ses efforts dans le domaine de la terminologie et des industries de la langue, dans le but d'aider les rédacteurs, les traducteurs, les journalistes et les professionnels du langage en général, à disposer des éléments nécessaires pour exprimer des concepts actuels dans les langues néo-latines. Ces efforts ont été menés, en particulier, dans le cadre de la coopération entre les Trois espaces linguistiques.

Dans le domaine culturel, les priorités de l'Union Latine visent à promouvoir et à préserver le patrimoine latin, matériel et immatériel, sous toutes ses formes. J'ai maintes fois rappelé, notamment lors de mon intervention dans le Colloque de Paris, les actions que l'Organisation développe dans ce domaine : formation de professionnels, rencontres de spécialistes, publications, expositions, information à travers notre site Internet... Le terme de patrimoine comprend, bien entendu, les monuments et les œuvres du passé, les grands textes de la pensée et de la littérature, mais également tous les domaines de la création et des arts vivants. La Latinité ne relève pas seulement d'une vision nostalgique mais d'un acte de foi dans son actualité et dans son avenir. Or peut-on nier que la bataille de la diversité, dont le défi est le dialogue, la cohabitation pacifique et harmonieuse des différentes cultures dans le monde, se tient principalement dans le champ de l'audiovisuel et des industries culturelles ? Les logiques commerciales et leurs conséquences, la

standardisation, les oligopoles, peuvent nuire gravement non seulement à la diffusion de nos différentes expressions culturelles mais aussi à nos propres identités. Il est clair que l'Union Latine l'a ainsi entendu, car elle a consacré une grande partie de ses efforts à la promotion des cinématographies latines et à la formation de jeunes cinéastes de ses États membres. Cependant, l'Union Latine souhaite participer à la réflexion indispensable en vue de la création d'un instrument de concertation internationale, et peut-être ultérieurement à l'élaboration d'un traité, susceptible de prendre en compte les exigences de la diversité culturelle face aux contraintes imposées par l'Organisation mondiale du commerce. Les inégalités créées par la supériorité économique dans l'échange culturel doivent être compensées par l'application du principe de base de la réciprocité. Sur ce point, l'Union Latine partage les préoccupations exprimées par les professionnels de la culture, récemment réunis à Paris, et souscrit les initiatives prises par les Chefs d'État et de gouvernement dans ce domaine.

Pour ma part, je pense que les résultats de ce II^e Colloque devraient se concrétiser autour de deux points : une Déclaration finale de défense des diversités culturelles d'une part, et l'expression de la volonté que l'entité « Trois espaces linguistiques » joue un rôle dans l'élaboration d'un futur instrument juridique de protection des diversités culturelles.

Pour toutes ces raisons, les thèmes qui seront l'objet de débats dans ce Colloque de Mexico me semblent pertinents voire essentiels pour l'avenir de nos cultures et de nos peuples. Je souhaite donc à ce colloque, dans lequel nous nous sommes engagés avec conviction et avec la volonté de produire des résultats concrets, un franc succès.

MONDIALISATION, CITOYENNETÉ ET CULTURE DE PAIX

- « DÉMOCRATIE, ÉTAT DE DROIT ET PAIX » – JORGE FONSECA
 - « LA DIVERSITÉ CULTURELLE ET LA PAIX » – JOSEPH MAILA
-

LA DIVERSITÉ CULTURELLE ET LA PAIX

JOSEPH MAILA

En un peu plus de dix ans le monde a considérablement changé. Il a connu non seulement, une mutation profonde qui l'a conduit au plan international des réalités bipolaires vers une réalité plus diversifiée qui se cherche aujourd'hui entre multilatéralisme et unilatéralité, mais il a été aussi le lieu d'une mutation technologique incomparable qui a rapproché, grâce à un progrès inédit des technologies de la communication, les cultures du monde et les a mises en contact les unes avec les autres. Ces deux mutations, celle du pouvoir et celle de la communication, ont eu des conséquences importantes et contradictoires sur l'évolution en cours et sur le rapport des cultures entre elles.

La diversité culturelle et les menaces qui la guettent.

La mutation du pouvoir à l'échelle mondiale nous a jetés soudain dans la polysémie du monde. La disparition des clivages idéologiques de la guerre froide, la fin des certitudes messianiques, l'effondrement des illusions d'un progrès obtenu aux conditions de l'effacement, souvent de l'écrasement, des droits de l'homme ont suscité l'espoir d'un monde décroisé, désormais débarrassé des entraves à la liberté et à la libre expression. La polysémie du monde s'entend de cette propension de chaque culture de s'exprimer dans l'espace mondialisé en mettant en valeur ses propres valeurs, en revendiquant son identité comme une source jamais tarie d'où surgissent une vision de l'homme et de ses droits mais aussi une représentation des groupes et de leurs liens de civilité. L'espace mondialisé a permis la plus grande visibilité des cultures. Le progrès des technologies de la communication a ici joué tout son rôle. Il a rendu palpable la proximité des cultures et pensable leur coexistence. Jamais autant que dans la mondialisation ne se sont tissées ces relations multiples qui naissent entre les cultures quand elles empruntent les unes aux autres leurs traits distinctifs, quand elles se mélangent et se mélangent en s'empruntant mutuellement leurs traits spécifiques pour les intégrer chacune à leur

espace social et symbolique propre. Cet emprunt à l'échelle mondiale indique une acculturation, une assimilation par chaque culture d'une part de l'âme et de la matérialité des cultures autres.

Pourtant, dans le temps où elle surgit à la diversité et au pluralisme culturels, la culture, chaque culture, s'expose à des dangers redoutables. Non pas tant le danger de voir son unité se briser ou son homogénéité céder devant l'apport de cultures allogènes. Mais le danger de se voir menacée dans sa centralité et dans son exclusivité comme dispensatrice de sens et de valeurs. Surgit alors la menace confusément perçue de voir disparaître le caractère « opératoire » de la culture quand elle tend à informer le comportement des êtres qui la partagent, quand elle leur indique des modalités de comportement ou des modes de pensée agréés dans la société dans laquelle ils vivent, quand elle ne suffit plus à bâtir cette forme de reconnaissance dans laquelle tout être se retrouve et retrouve les racines de son être qu'on appelle: l'identité. Le risque est alors d'être désenclavé dans son propre espace symbolique, rejeté de son propre monde, devenu cependant à ce point étranger à soi que l'univers culturel de chaque individu se transforme en un monde d'étrangeté et d'aliénation. Tels étaient, il n'y a pas très longtemps encore, les angoisses et les peurs des peuples du Tiers-monde à l'époque de la colonisation lorsque des communautés entières ne se reconnaissaient plus dans leur culture d'origine et qu'elles se prenaient à soupçonner un pouvoir extérieur de vouloir leur imposer sa propre culture. Des oppositions et des résistances naissaient qui nourrissaient les révoltes contre l'oppression y compris dans ses formes culturelles. Heureusement, nous n'en sommes plus là. L'époque est révolue où des peuples tentaient d'imposer par la force à d'autres leurs normes et leurs valeurs. Mais notre époque est plus insidieuse qui tend, par une sorte de « coercition symbolique » (Bourdieu), cette contrainte exercée sur les esprits, à infiltrer les pores culturels des sociétés pour façonner cet homme culturel « unidimensionnel », pour emprunter l'expression au philosophe disparu Herbert Marcuse, qui signerait la naissance du temps mondialisé de la culture homogène. A l'orée de cette époque nouvelle, on pourrait dire que trois dangers guettent la diversité culturelle.

Diversité culturelle et hégémonie

Un premier danger est que la diversité culturelle tourne à l'avantage d'une « super-culture », une culture des cultures, qui s'imposerait par le haut à toutes les cultures pour les recouvrir et devenir en quelque sorte l'idiome commun de la mondialité. Le danger n'est pas ici d'annuler les cultures dans leur existence diversifiée et différenciée, mais simplement de pousser à la relégation des cultures, à leur marginalisation. Ces dernières seraient alors réduites à un statut « d'indigénité », semblables à ces langues vernaculaires qui n'ont plus pour fonction que d'exprimer le côté utilitaire de la vie, laissant à la « super-culture » le soin de dire et de véhiculer les transformations du monde, les valeurs nouvelles et les innovations qui comptent dans la vie des hommes. Posture de schizophrénie culturelle que celle qui amène à

séparer dans la vie des groupes culturels ce qui relève des normes et de la tradition d'une part et ce qui tient des techniques et des valeurs qui leur sont attachées, d'autre part. Dans cette nouvelle configuration, la « super-culture » permettrait même le passage d'une culture à l'autre. Elle serait le médium obligé entre les cultures. Elle serait, en somme, la langue dans laquelle toutes les langues du monde pourraient s'équivaloir, se traduire et se comprendre. Le risque ne tient pas, bien entendu, au pluralisme des langues et des cultures. Il est dans une spécialisation rigide qui allouerait, en définitive, à une langue ou à une culture des fonctions qui ne seraient pas dévolues aux autres. L'ensemble culturel linguistique anglo-saxon, est en passe d'occuper cette position dominante, par sa langue, par sa puissance technologique et économique et par son influence dans l'univers des médias. Il y a là tous les ingrédients de l'hégémonie et comme un signe de la puissance qui est. Et qui vient. Ne pas y prêter attention, c'est s'exposer non pas une monoculture mais à l'acceptation de ce que l'on pourrait désigner comme une langue de l'essentiel : une langue du monde qui imposerait au monde sa langue administrative, artistique ou scientifique et qui laisserait aux autres langues et cultures un domaine de spécificité mineure, des bribes d'histoire confinées au folklore des nations. Préserver la diversité culturelle c'est permettre l'omnifonctionnalité culturelle; à savoir que chaque culture puisse prendre en charge à travers ses éléments constitutifs et ses valeurs spécifiques les différents aspects de la vie culturelle, scientifique ou esthétique d'une communauté humaine.

Diversité culturelle et replis identitaires

A l'inverse du premier, l'autre danger qui guette la culture, et avec elle la diversité culturelle, est qu'elle se recroqueville, qu'elle en vienne à signifier un marqueur de l'identité tellement étroit et autocentré qu'il devient exclusif de toute coexistence. De fait, on a vu avec les guerres identitaires et les conflits ethniques qui ont ensanglanté durant la dernière décennie des pays de pluralisme culturel, des identités poussées à l'extrême revendiquer pour elles à l'exclusion des autres, le territoire, la loi et le pouvoir. Le repli des cultures sur elles mêmes, ce nivellement « par le bas » de l'identité, réduite aux aléas de la naissance, de la couleur de la peau ou de l'affiliation religieuse, atteste de la fonction restrictive et d'exclusion que peut assumer en certaines circonstances la culture. Tout se passe alors comme si le groupe, soudé autour de ses valeurs et de ses symboles qui ne servent plus qu'à assurer son unité et sa cohésion, se fermait à toute altérité, se refusant même à en tolérer les traces sur l'espace qui est le sien. Au nom d'une identité de combat, « meurtrière », ethnicide et discriminatoire, la vie avec les autres est déclarée impossible. La terre est alors « nettoyée » au nom de l'identité. Les communautés et les groupes qui ne partagent pas la culture, la langue ou la religion du groupe le plus puissant subissent du fait de leur différence les exactions les plus dures. Cette instrumentalisation des valeurs et des cultures pour en faire des forteresses de l'enfermement identitaire est une inversion des fonctions de la culture. L'identité devient un outil de la seule définition de soi et le principe d'une opposition aux

autres. Les valeurs, l'espace et la raison politique sont asservies à l'exaltation de l'identité la plus étroite. La diversité culturelle n'est plus limitée ou menacée. Elle est tout simplement niée. La guerre s'inscrit alors insidieusement dans les fonctions de la culture.

L'une des premières fonctions de la culture dans les conflits est qu'elle apparaît comme un prescripteur d'identité. Lorsque les nations éclatent et que sombre l'autorité qui en assurait l'unité, ou l'identité politique qui en garantissait la cohésion, la culture, à travers certains de ses aspects tels que la langue ou la religion est fortement sollicitée comme le cadre dispensateur d'une identité alternative. L'identité culturelle est alors mise en avant comme le substitut à une identité nationale défunte ou défaillante. Ainsi, sans être exclusive d'autres éléments culturels, la religion, par exemple, est appelée à jouer le rôle de support identitaire à des communautés qui ne se reconnaissent plus dans l'identité nationale qui, jadis, englobait les différentes appartenances des citoyens d'un Etat ou des membres d'une nation. En Bosnie, la configuration des forces antagonistes en présence recouvrait l'appartenance aux communautés, orthodoxe, catholique ou musulmane. Les populations de Bosnie ont pourtant en commun une langue. C'est toutefois sur une ligne de clivage religieux travaillée par une histoire tragique que leur différenciation en communautés distinctes s'est opérée. On pourrait aisément rapprocher le cas bosniaque du cas libanais dans lequel des communautés confessionnelles pourtant plongées dans le même univers linguistique et le même environnement global ont perçu, néanmoins, lors de la guerre qui a déchiré le pays, leur identité et leur avenir au travers des grilles de valeurs et de culture antagonistes.

Une deuxième fonction assurée par la culture lors de conflits identitaires tient dans la légitimation qu'elle peut apporter à l'action politique du groupe en guerre. Ce caractère diffus, presque spontané, peut s'aggraver et devenir explicite lorsque des instances culturelles, régionales, ou religieuses accordent une claire reconnaissance à des causes ethniques, claniques ou confessionnelles. La culture joue dans ce cas le rôle d'une religion dévoyée qui apporte comme une « bénédiction » d'une cause, laissant par exemple accroître que « d'inévitables » violences inhérentes à l'action sont « acceptables ». La ligne et les moyens de défense du groupe sont présentés comme des stratégies de survie face à la menace que feraient planer des communautés opposées.

Enfin, les cultures prises dans les méandres des conflits peuvent se transformer en une véritable force de mobilisation. Dans les circonstances de crise, la culture atteste de sa redoutable capacité à sensibiliser les esprits et à galvaniser les énergies. Tendue vers la défense d'une terre « sacrée » ou d'une cause également « sacrée », le combat identitaire prend les accents d'une guerre sainte. Dans sa foulée peuvent se constituer des partis dits religieux qui font de la composante religieuse de certaines identités une véritable plate-forme pour un activisme politique. Dans nombre de conflits du monde, en Inde, en Afghanistan, au Soudan, en Israël/Palestine, la

radicalisation politique peut puiser dans le fonds culturel des religions les ressorts de son action. L'appel à protéger la culture ou les valeurs du groupe, à préserver son territoire se convertit en une exigence de sursaut pour la sauvegarde d'un « sacré-profane » qui revêt à l'occasion tous les caractères du sacré. Le politique achève d'instrumentaliser la culture, en fait de l'asservir à des fins de pouvoir, de prééminence ou de partage inique des richesses, lorsqu'il en vient à sacraliser l'espace communautaire (topos), à exalter les normes, les symboles, les valeurs et les règles du groupe (nomos) et à mettre en place un discours (logos) d'exclusion.

Diversité culturelle et choc des imaginaires

Le troisième danger qui guette la culture se situe au plan international. La mondialisation avant d'être un rapprochement des espaces est un puissant révélateur des inégalités. La mise à nu, dans la compétition économique internationale, d'ensembles géo-culturels occupant des positions d'inégale importance, le triomphe du marché et des valeurs appartenant à l'ordre libéral, la prééminence attachée aux droits de l'homme comme s'ils appartenaient à une seule civilisation et que leur formulation relevait d'une seule culture a creusé l'écart entre les régions du monde. Une impression de triomphe s'est dégagée de la proclamation d'une « fin de l'histoire » entendue comme un « arrêt » du monde sur une image, une configuration et un modèle qui seraient ceux de l'Occident. Les tragiques événements de l'Irak illustrent cette perception différenciée et ce soupçon d'hégémonie qui peut s'attacher à une culture quand elle mêle les raisons d'une intervention avec l'avènement d'un ordre moral ou culturel. Le drame du heurt contemporain des valeurs et des symboles réside dans cette part supposée et imaginée de supériorité culturelle et de gouvernance voulue comme éthique qui se donne presque comme l'enjeu des relations internationales. En réalité, si drame il y a, il est bien plutôt dans l'emprunt du véhicule des cultures et spécialement des religions pour exprimer et convoquer la protestation contre un ordre du monde senti comme injuste. Il est aussi dans le recours à des langages culturels où la fonction critique se moule dans les termes d'une opposition culturelle pour bâtir des stratégies de contestation. Tout se passe comme si les lignes de clivage n'étaient plus celles plus celles, politiques, des idées ou des idéologies mais celles, normatives, des cultures. Les cultures s'opposeraient dans un affrontement pour l'imposition des principes de régulation de l'ordre international. Si la théorie du choc des civilisations a quelque vérité, ce serait de pointer le gauchissement et la déviation des filtres culturels de perception du monde quand viennent à manquer le dialogue et la coopération. L'erreur d'une théorie du choc des civilisations est d'oublier que la culture est inséparable du progrès et de l'organisation matérielle du monde, et que la mobilisation culturelle advient quand la prise de conscience d'un retard est aiguësée par la marginalisation dans la participation équitable à la gestion du bien commun universel ou à la prise de décision.

Le dialogue des cultures dont la finalité est le rapprochement des cultures suppose comme première condition leur libre expression et la préservation de leur diversité.

Mais il suppose aussi un environnement favorable à la concertation doublé de la volonté d'associer les destins des peuples à la gestion de leur commune planète. Défendre la diversité des cultures, c'est à la fois défendre la spécificité de chaque culture par rapport à toutes les autres et la nécessité pour toutes de coopérer avec chacune des autres.

Les fonctions de la culture

Cette approche des problèmes de la diversité et des dangers qui peuvent la menacer nous enjoint, avant de penser les stratégies de coopération, de souligner, dans un souci de rappel, les fonctions que la culture assure ou se doit d'assurer afin que soient préservées le dialogue et la coopération entre les hommes.

La culture est tout d'abord le prisme à travers lequel un homme lit le monde, donne un sens à la vie en société, une orientation à l'aménagement de ses rapports avec les autres et à la coexistence des sociétés entre elles. La culture comporte une part d'organisation matérielle de la vie sociale autant qu'elle synthétise pour chaque membre du groupe qui se reconnaît en elle, les valeurs fondatrices de son être au monde et de son être avec les autres. Autant, sinon plus, que les valeurs séculières, les dimensions de la transcendance sont véhiculées par toute culture. Ces valeurs peuvent devenir, lorsqu'un groupe humain se trouve mobilisé pour une cause importante ou qu'il se sent menacé un refuge qui peut se transformer en bastion et une défense qui peut se muer en violence. Nous, qui vivons aujourd'hui une rencontre inédite des cultures, dont certaines d'entre elles connaissent un moment de résurgence du religieux, devrions être plus attentifs encore à ce croisement particulier des valeurs du ciel et de celles de la terre.

La culture est, en second lieu, un vecteur d'identité. Elle est un signe d'appartenance parce qu'elle a d'abord été un moyen de socialisation, d'éducation et de formation de la part collective de notre identité. A cet égard, elle est tradition et transmission. La tradition est ce qui est donné comme un cadre historique de référence, d'enracinement et d'identification. Transmettre, c'est maintenir le lien qui unit les générations et proposer à chaque individu les conditions de son insertion dans l'ensemble auquel il appartient. Préserver les lieux symboliques d'appartenance et pérenniser les canaux de la transmission, c'est travailler à la sauvegarde des cultures et oeuvrer en vue de la diversité culturelle.

La culture est, enfin, ce qui réunit les êtres humains dans la commune humanité. La culture est donc aussi une manière de voir les autres, de se penser avec eux, de prendre conscience que l'appartenance à un groupe commande dans le même temps des règles de se rapporter aux autres. Le culturel est d'emblée aussi de l'interculturel. Que vaudrait, en effet, une culture qui ne servirait qu'à la seule définition de ses membres dans un monde où aucune culture n'est seule ni solitaire? Poser la question de cette manière, c'est admettre que toute culture est orientée vers

les autres et que cette orientation définit de multiples stratégies. Ces stratégies peuvent favoriser des attitudes d'ouverture comme elle peuvent générer des blocages, des méfiances et des conduites de clôture. « Nous et les Autres » : la dialectique des rapports interculturels reste ouverte. Elle est alors une porte vers l'altérité et le support d'une culture de paix et de coopération entre des ensembles divers et pluriels. Nous contre les Autres » la défense identitaire devient l'unique enjeu de la politique culturelle. Elle contribue à la création de barrières culturelles et se retourne en hostilité et en méfiance. Du devenir des relations entre les cultures plurielles dépend non seulement l'avenir de la diversité mais aussi le renforcement de nos défenses culturelles contre le choc des imaginaires et l'exacerbation des passions identitaires.

Propositions pour une stratégie de renforcement de la diversité et de la coopération culturelles.

Les propositions pour un renforcement de la coopération entre les cultures en vue de créer un environnement pacifié tiennent autant de stratégies culturelles visant la culture de paix et sa diffusion que de véritables moyens de prévention, de gestion et de résolution des conflits qui naîtraient à l'occasion de l'aménagement de revendications culturelles ou de perceptions contradictoires de valeurs et d'idées au plan mondial.

La diffusion de la culture de paix pourrait se décliner sur trois axes.

Un axe du voir, tout d'abord, où il s'agirait de collaborer à une modification des perceptions et des images des cultures autres. Plus particulièrement, la diffusion des « clichés culturels » véhiculés par les moyens de communication de masse nécessite que soit tentée une éducation aux cultures autres pour ne pas continuer à cultiver des schémas sommaires et simplistes, voire caricaturaux ou dépréciatifs, qui favorisent les préjugés et les images déformées de l'Autre. Cette stratégie implique une action de socialisation et d'éducation à la base, par le biais de la promotion de la diversité culturelle au niveau des programmes d'enseignement, de l'école à l'université. Cette optique a été adoptée par la francophonie lors de la Conférence ministérielle de Cotonou sur la culture en 2001. Une collaboration entre nos trois aires linguistiques permettrait de la coordonner et de la généraliser. Rien ne pourra cependant être tenté en la matière, si, au niveau des moyens de communication audio visuels, une politique de sensibilisation à la diversité culturelle, respectueuse des spécificités et de la dignité de chacune des cultures, n'est entreprise.

Un axe du croire, en second lieu, qui accorderait toute sa place aux convictions, aux idées, aux croyances et aux modèles culturels des autres. Une meilleure connaissance des cultures, des religions et des systèmes de valeur s'impose si l'on veut que la diversité culturelle soit honorée, respectée et protégée. De l'ignorance des idéaux de civilisation et des convictions morales, culturelles ou religieuses naît

la méfiance ou pis encore le fanatisme qui fait de la culture propre un système de vérité et de celle des autres un tissu d'erreurs ou d'anachronismes. La tragédie du 11 septembre a donné lieu, de part et d'autre, à une floraison de jugements hâtifs à portée culturelle, morale ou religieuse qui pour le moins témoignaient d'une méconnaissance des systèmes de valeurs et de croyances. Organiser un dialogue trilatéral, interculturel et interreligieux, en y associant des représentants qualifiés des grands systèmes philosophiques et religieux de notre temps serait à envisager.

Un axe du pouvoir, enfin, entendu comme une capacité d'agir, car il s'agit d'organiser la diversité culturelle, à tous les niveaux, et de respecter au plan constitutionnel et politique le droit à la diversité culturelle. Au-delà donc de la protection des identités culturelles, un équilibre est à trouver, dans le respect des formes démocratiques, entre l'universalité du droit et la particularité des droits culturels au sein des ensembles nationaux. Une démocratie ouverte, représentative de la diversité des langues et des cultures, à dimension consociative, c'est-à-dire de gestion du pluralisme grâce à la participation active de tous les acteurs de la vie sociale, politique et culturelle est le meilleur moyen de faire entendre les voix de la différence.

Quant aux moyens de prévenir, de gérer et de résoudre les conflits, notamment au plan de leur dimension culturelle, et de faire de la diversité culturelle l'un des fondements de la paix, une action d'envergure est à concevoir. Cette action s'articulerait autour de trois points fondamentaux.

D'abord, un travail d'élucidation s'imposerait. Il consisterait à réfléchir sur les menaces à la paix propres à notre temps. Un rapport sur « l'état du monde » s'impose. Ce rapport prendrait la mesure des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Il diagnostiquerait en profondeur les fractures notamment de type culturel qui guettent l'ordre international et préconiserait une série de mesures à prendre pour prévenir la menace et réduire le fossé culturel qui sépare les nations et les ensembles géo-culturels du monde.

Ensuite, un travail d'observation et d'alerte est à entreprendre. Il pourrait se faire à travers la création d'un observatoire des pratiques démocratiques, du respect des libertés, des droits de l'Homme et de la paix. Dans la foulée du Symposium international de Bamako, qui prévoit un mécanisme très précis d'alerte, d'enquête et de sanctions en cas de violation des droits de l'Homme et de rupture de l'ordre constitutionnel et de la paix, la mise en place d'un tel observatoire ne saurait tarder.

Enfin, un travail de médiation devrait être programmé. Il passerait par la création d'un Centre de la médiation et de la facilitation dont la tâche principale sera de former des médiateurs et de les proposer en cas de conflits aux parties en lutte afin de les aider à surmonter leur différend. Ce Centre formera aux modes de résolution pacifique des conflits en mettant l'accent sur l'approche culturelle de la résolution des conflits afin d'aider à la construction de sociétés apaisées.

DÉMOCRATIE, ÉTAT DE DROIT ET PAIX

JORGE FONSECA

« Je suis coupable de la guerre quand j'utilise orgueilleusement mon intelligence au détriment des humains, mes frères »
(*Le credo de la paix*, Ralph M. Lewis)

Je ne suis ni un spécialiste ni un connaisseur de domaines aussi complexes et sophistiqués que la politique culturelle, la diversité ou les identités culturelles. Je me suis impliqué depuis mon adolescence dans la politique (partidaire et autre), dans la militance pour les droits civiques et pour la culture, avec des passages par la diplomatie d'un pays africain : le Cap-Vert.

Mais, surtout, je suis poète et chercheur en Droit (pénal), et je milite pour la citoyenneté. C'est en cette qualité que j'ai le privilège de vous parler. C'est avec cette vision que je vous demande de m'écouter, avec patience et, j'espère, beaucoup d'indulgence.

Boutros Boutros-Ghali, lors de son discours d'ouverture du I^e Colloque international « Trois espaces linguistiques face aux défis de la mondialisation », réalisé à Paris il y a près de deux ans, disait, dans une délicieuse synthèse de deux pages : « Car, alors même que les échanges internationaux s'amplifient, les citoyens ont de plus en plus le sentiment de se voir confisquer la gestion du monde, de se voir imposer une 'monoculture' ». Et il ajoutait : « Et de la même manière que nous prônions, hier, la coopération entre États – dont l'ONU est encore l'une des réponses les plus exigeantes – il nous faut, aujourd'hui, prôner le dialogue des peuples et des cultures ». Il aspirait intelligemment à la création de nouvelles instances de dialogue réunissant les hommes politiques et les membres de la société civile dans toutes ses composantes, et défendait la démocratisation de la mondialisation, avant que la mondialisation ne dénature la démocratie.

Jamais autant qu'aujourd'hui – je dirais même jamais autant qu'en ce moment précis où nous sommes ici en train de débattre sur la coopération, la diversité et la paix, alors que nous parvenons les échos d'une guerre tragique dont les propres initiateurs n'ont probablement pu prévoir les conséquences globales – jamais ces assertions n'ont semblé aussi lapidaires, décisives, précises dans le diagnostic de la situation mondiale, qui exige des réponses sereines et intelligentes, bien sûr, mais marquées par une certaine urgence.

Jamais autant qu'aujourd'hui ces mots n'ont traduit des exigences ressenties de manière aussi généralisée ou des réalités aussi entremêlées dans leur contexte politique et culturel, interdépendantes dans leur affirmation et dans leur logique de développement.

Sans vouloir ignorer que le processus de mondialisation, favorisé par l'évolution rapide des nouvelles technologies de l'information et de la communication, se révèle souvent contradictoire dans ses manifestations et dans ses conséquences – même dans sa dimension culturelle –, il est de plus en plus vrai que l'évolution récente des relations internationales a été accompagnée par la relativisation, voire même par la tentation d'effacement, des différences culturelles, linguistiques et donc identitaires entre les nations et les peuples. Mais il est tout aussi vrai que cette relativisation est favorisée, potentialisée, par le fait que la coopération entre les États, notamment celle développée dans les instances internationales, régionales, continentales et surtout mondiales, apparaît comme étant tributaire d'une inégalité de plus en plus claire et profonde entre les parties. Au fond, la tentation d'hégémonie culturelle et civilisationnelle grandit parallèlement à la tentation d'hégémonie politique dans les relations entre les États et dans leur participation de plus en plus mitigée au sein des instances politiques internationales.

Si cela correspond – nous devons l'admettre, sans aucune honte – à une tentation, voire à une certaine réalité au sein de nos organisations, c'est-à-dire dans chacun des « espaces linguistiques » ici représentés (et il y a des personnes qui, s'appuyant sur la réalité des relations internationales, voient dans nos trois « espaces linguistiques » une sorte de construction réactive à des prétentions d'hégémonie ou d'« exportation culturelle », à travers le concept d'« exception culturelle »), cette tentation devient plus évidente et menaçante lorsque nous prenons en compte certaines instances continentales. Elle est encore plus nue, dévastatrice et cruellement présente dans les plus hautes instances de la coopération mondiale.

Et avec cela grandit aussi le danger de l'imposition, par la force, de critères, de valeurs et de mesures de tout ordre (politique, religieux, culturel, économique), dans un environnement où fermente une culture de la violence, de l'intolérance et de la normatisation (uniformisation) de l'idéal civilisationnel. Ce qui constitue certainement la perte d'une des plus grandes richesses de l'humanité, inséparable du respect de la dignité de l'Homme, fondement premier de toute la communauté

de justice et de paix : sa pluralité linguistique, culturelle et socio-historique. Sans oublier la possibilité de mettre en danger, voire même de léser irrémédiablement l'identité ou le support physique d'une nation tout entière.

Il convient de souligner, cependant, que le problème du respect de la diversité culturelle et linguistique – expression, comme nous l'avons dit, de la reconnaissance de la dignité de la personne humaine – ne doit pas être confondu avec l'expression d'un multiculturalisme idéologique ou extrême, qui inhiberait toute idée d'interculturalité et serait même susceptible de provoquer des effets pervers, tels que l'émergence de nationalismes fondamentalistes à caractère culturel ou religieux. L'exclusion ou la réclusion culturelle semblent d'ailleurs inacceptables de nos jours, alors que surgissent des phénomènes tels que la « citoyenneté ambiguë » ou l'« hybridation culturelle », pour reprendre les expressions de Roberto Carneiro.

Nous pensons donc que l'observation de l'ancien Secrétaire général des Nations unies est juste lorsqu'il attire l'attention sur la nécessité de « démocratiser la mondialisation » avant que la mondialisation ne « dénature la démocratie ». Il est exact que cet avertissement souligne les reflets et les conséquences qu'un environnement de dérégulation de la communauté internationale et de ses organismes peut avoir sur la « qualité », ou même la survie, de la démocratie « nationale » ou « étatique » en tant que système politique, forme de gouvernement et, surtout, vécu social. Néanmoins, il ne nous semble pas moins rigoureux de dire que la démocratisation des relations internationales, annoncée et exigée depuis si longtemps, passera nécessairement par la démocratisation des institutions internationales. Il s'agit là d'une exigence qui semblait difficile à réaliser hier et qui est presque un mirage aujourd'hui, mais qui demeure un objet d'action du combat pressant pour les défenseurs de la démocratie, de la paix et de la coopération fondée sur la justice et l'égalité des parties, notamment en ce qui concerne la forme et les processus de prise de décisions des organismes chargés du maintien de la paix et de la sécurité mondiales.

Mais l'expérience historique – la nôtre et celle des autres, nous ne voulons pas limiter notre regard au continent africain –, nous montre aussi qu'il est difficile d'assurer un fonctionnement démocratique dans une organisation plurielle d'États sans que les mêmes aspirations soient visées par chacun des partenaires du projet commun. Je vous avoue que, lorsque j'ai exercé la fonction de ministre des Affaires étrangères de mon pays, au début des années 90, je me suis souvent demandé, et parfois je me suis même exprimé ouvertement et publiquement là-dessus (non sans courir le risque d'être vu comme le représentant effronté d'un pays « intrus » ou arrogant cherchant à « donner des leçons de démocratie » aux autres) : comment l'Organisation de l'Union africaine (OUA) peut-elle fonctionner en tant qu'instance démocratique ou promouvoir le processus démocratique dans le continent, alors qu'y sont encore représentés beaucoup de pays dominés par des dictatures, des régimes militaires ou des dirigeants légitimés par des coups d'État ? C'est une

question que l'on pourrait encore légitimement poser face au projet de l'Union africaine.

Nous l'avons vu, et nous le voyons encore – pourquoi ne pas le dire ? – dans notre organisation de la « lusophonie », la CPLP : la différente mesure et les différents rythmes des processus de démocratisation des États membres (disons peut-être, pour être plus rigoureux, des processus d'affirmation et de consolidation de l'État de droit) se reflètent visiblement sur le fonctionnement et la performance de l'organisation, en créant certains conditionnements (parfois des peurs ou même des fantasmes) dans le développement et la réalisation de certains programmes de coopération, notamment ceux concernant l'affirmation de la citoyenneté (par exemple, le Statut du citoyen lusophone).

Une expérience – la nôtre et celle des autres – qui montre également que la démocratisation, qu'il s'agisse de celle des États ou de celle des organisations intergouvernementales, qu'on la considère du point de vue purement politique ou bien dans le domaine beaucoup plus vaste de l'affirmation de la citoyenneté, politique, civique, culturelle et sociale, est un processus pour lequel les instances de la société civile sont bien souvent le facteur décisif. Et je suis encore d'accord avec M. Boutros-Ghali lorsqu'il prétendait, à l'ouverture du I^e Colloque, que nous devons imaginer, inventer, créer de nouvelles instances de dialogue réunissant les hommes politiques et les membres de la société civile ou, en d'autres mots, que la citoyenneté devait (ré)occuper « la direction du monde ».

Je partage aussi, en grande partie, l'opinion d'un compatriote et collègue de profession, Wladimir Brito, qui soutient, dans son curieux et intéressant travail intitulé *Psychosociologie mythique de la lusophonie*, que « seule la participation active des citoyens dans toutes les tâches ou activités développées dans les territoires de chacun des États lusophones pourra contribuer sérieusement et de manière créative à la consolidation et au développement réel – et non mythique – de la communauté des peuples qui parlent le portugais », dans le sens où seule la citoyenneté peut donner vie et valeur à une Communauté qui se prétend constituée de Peuples. Et nous ne serions pas les seuls, ni les premiers, à vérifier tout ce que les différentes composantes de la société civile des pays membres (écrivains, intellectuels, syndicats, professeurs, étudiants, associations civiques, organisations de femmes, journalistes, organisations professionnelles, etc.) ont déjà fait de positif en faveur de la CPLP et tout ce qui pourra être réalisé afin que la Communauté s'affirme véritablement et, surtout, soit ressentie en tant que telle par les citoyens des huit territoires où la langue portugaise est l'instrument de communication et de culture. De manière significative, nous disions, lors d'un forum organisé dans la ville de Praia avant l'institutionnalisation de la CPLP, la chose suivante : « Nous sommes de plus en plus convaincus que la Communauté, quelle que soit la communauté de ce genre que l'on veuille créer, dépend fortement de l'extension et de la profondeur du dialogue que l'on parviendra à introduire entre ses agents culturels et sociaux.

Son affirmation en tant que telle sera toujours conditionnée, davantage par la capacité de contacts permanents entre les sociétés civiles que par la fréquence et l'action des instances politico-gouvernementales ».

Ce qui n'implique pas qu'il faille oublier ou minimiser le rôle de l'action politique dans la consolidation de la Communauté. Ce qui doit compter le plus, c'est ce que nous avons défini comme un partage constant et une recomposition d'espaces et de territoires, déterminés non seulement de manière normative, mais aussi par le biais de mécanismes naturels de compression et de décompression. Ces mécanismes et la mesure de compression-décompression seront déterminés, d'une part, par le degré de développement et d'affirmation de la société civile et de ses agents, ses organismes ou ses appareils, et, d'autre part, par la forme et l'extension que la composante culturelle et humaine adoptera pour influencer le processus global de développement.

Mais pour cela, et nous nous permettons d'ouvrir une parenthèse, il faut de l'imagination et de la créativité, alliées naturellement à une claire volonté politique (de tous) pour que, définitivement – ce qui ne veut pas dire de manière immédiate ou trop pressée –, le problème de la libre circulation des personnes au sein de la Communauté soit résolu, entre autres problèmes fondamentaux, pour la vie des citoyens en général. En effet, sans la libre circulation aucune Communauté ne pourra subsister ou être vue ou ressentie en tant que telle par ses « citoyens ». La circulation et les contacts entre les citoyens des différents espaces, tout comme des politiques pertinentes d'intégration sociale en faveur des immigrants, pourront favoriser la tolérance face à la diversité culturelle, religieuse et même linguistique. L'intégration se fera toujours dans un contexte et dans un sens de complémentarité selon lesquels une éventuelle citoyenneté transnationale pourra coexister avec une citoyenneté nationale ou même locale – forme que prend souvent la réaction à la massification culturelle ou au cosmopolitisme identitaire.

Tout cela, avec les adaptations nécessaires, nous semble valable pour n'importe quelle Communauté fondée sur un critère historique-culturel-linguistique. Cela est d'ailleurs inscrit, d'une certaine manière, dans la Déclaration universelle sur la diversité culturelle.

Enfin, nous sommes d'accord avec l'idée générale suivante, valable pour la légitimité des organisations ici représentées ou présentes en tant que promotrices de cet espace privilégié de réflexion et de débat, mais aussi pour les sociétés plus réduites auxquelles nous appartenons, ainsi que pour les plus hautes instances internationales de coopération : la société civile pourra être une instance permanente de production de flux d'idées, de propositions et de liberté, même en son propre sein, tout en ayant la possibilité d'agir comme une instance de contrôle pour un fonctionnement plus adapté. La vérité, c'est que la démocratie naît de la société et dans la société. Celle-ci doit avoir l'ouverture nécessaire pour que l'État

(et j'ajouterais les organisations d'États) ne devienne pas « *a thing made up of misteries* », selon les paroles de Paine.

Nous devons encore prendre en compte le fait que, de nos jours, le phénomène d'« administration » des espaces de formation de l'opinion publique par des puissantes bureaucraties n'est plus exceptionnel. A tel point que, comme le suggère Nicola Matteuci, ce phénomène ne pourra être combattu qu'en « ...créant des espaces institutionnels qui permettent de rendre effective la liberté d'expression, d'association et de presse, grâce à une véritable participation des citoyens dans la formation de l'opinion publique... », ainsi qu'en obligeant les organisations qui contrôlent les moyens de communication de masse « ...à développer leur fonction dans le sens de la création d'un dialogue basé sur un processus de communication publique, et non à partir de la manipulation d'un public atomisé, qui trouve aujourd'hui dans la « publicité » un instrument non pas de liberté rationnelle, mais de soumission au système productif... ».

Il s'agit d'une tâche que nous devons probablement accomplir. Au fond, à partir du débat que nous avons entamé, de la réflexion conjointe et de la connaissance réciproque, nous sommes en train de créer des lieux de coopération au sein de la diversité relative des « espaces linguistiques et culturels » ici présents, construits eux-mêmes dans la diversité culturelle (et même linguistique, si nous pensons par exemple aux langues nationales ou maternelles de nombreux habitants de chacun des trois « espaces »). Nous sommes en train de produire et de lancer, à l'intérieur et au-delà de nos frontières (au sein des organisations institutionnelles de la lusophonie, de la francophonie et du monde hispano-américain, ainsi que des États qui y sont intégrés ou associés), des flux d'idées, de propositions et de valeurs telles que : le respect de la diversité culturelle en tant que condition de la paix, la paix en tant que facteur permettant un respect accru de cette diversité et le besoin de promotion de la coopération dans la diversité, à travers l'égalité. Nous espérons (il s'agit de notre espoir et de notre objectif, qui est exigeant) que ces propositions et ces flux pourront dépasser les frontières de nos « trois espaces ».

Jusqu'à présent nous avons surtout parlé des interrelations « démocratie/ préservation de la différence culturelle/ participation de la société civile » dans une pluralité de cadres : celui de l'État, celui de l'organisation intergouvernementale ou supranationale (régionale, continentale ou même non-territoriale, de type communautaire) et celui de l'organisation mondiale. Et nous avons privilégié un sens en particulier : celui de l'influence d'une culture de démocratie et de participation sur la préservation de la diversité des dialogues interculturels.

Mais, d'une certaine manière, la coexistence de populations porteuses de cultures d'origines différentes peut, elle aussi, promouvoir l'idéal de tolérance et d'ouverture à l'échange de valeurs, c'est-à-dire le ferment d'une culture de démocratie et de participation. Cela correspond à l'affirmation, que nous avons déjà sous-entendue

lorsque nous nous sommes référés à la CPLP, selon laquelle le pluralisme culturel est (et nous citons encore une fois la Déclaration sur la diversité culturelle) « propice aux échanges culturels et à l'épanouissement des capacités créatrices qui nourrissent la vie publique ».

Autrement dit, une multiculturalité vivante et acceptée au niveau de la communauté pourra alimenter une culture de paix.

De quelle paix parlons-nous ?

Pas vraiment de la paix intérieure, celle, par exemple, à laquelle ô combien souvent doit renoncer l'écrivain. Combien d'œuvres – les véritables œuvres, celles qui méritent l'immortalité – n'ont-elles pas été écrites dans la tourmente, dans la douleur, dans la plus complète inquiétude ? L'écrivain peut-il néanmoins trouver son salut en écrivant sans paix ? Peut-il écrire sans la paix ?

Cette absence de paix, cette angoisse dont je parle, n'empêche pas l'écrivain de se réaliser en tant que tel ; elle peut même coexister avec la paix dont ce Colloque veut traiter.

La paix dont il s'agit ici correspond aux aspirations les plus élevées de la conscience humaine. Elle n'a rien à voir avec celle que l'on impose aux peuples soumis à une puissance étrangère ou dominante, qu'elle soit coloniale ou issue d'une agression illégitime. Comme déclarait M. Timothée Ngakoutou, de l'UNESCO, lors d'un colloque international réalisé à Praia, au Cap Vert (7-10 Décembre 1999), « ... la paix se révélera comme le fruit d'un partage équilibré de tous les biens produits par l'association de la nature et des hommes, de sorte que chacun puisse trouver par son effort propre dans le milieu où il vit, conjugué à l'effort de tous, les moyens de s'épanouir selon la vocation d'être sociable et raisonnable ».

Mais : « ...la dynamique de la paix est orientée vers le respect des droits de l'homme qu'offense toute violence et qu'exprime l'énoncé de ces droits. La recherche de la paix ouvre pour tous les moyens les chemins de la vie. Les droits ouvrent cette voie... ». Il ajoutait encore : « ...Mais les faits continuent de nous apprendre que le respect des droits de l'Homme est l'un des fondements les plus sûrs de la paix, comme le paix est une des conditions les plus propices au respect de ces droits ».

Nous devons donc la paix au respect des droits, notamment le droit à la différence culturelle. La culture de la paix va également de pair avec une culture de la démocratie et de la participation, et une culture de la citoyenneté globale (comprenant la citoyenneté culturelle, qui n'empêche pas l'affirmation d'une identité singulière au sein de sociétés plurielles). Elle va encore de pair avec une culture des droits, ou de l'État de droit, en tant que composante potentiellement autonome de ce qui est représenté par la démocratie pluraliste et ayant pour

fondement premier l'éminente dignité de l'Homme. Avec une culture de respect et de promotion des droits de l'Homme, de promotion et de défense du droit, que ce soit au niveau de chaque espace national ou bien au niveau des organisations intergouvernementales ou supranationales, notamment au sein de l'instance la plus représentative de la communauté des Nations. Avec une culture qui refuse la transformation du droit en raison de force ou en instrument de manipulation des volontés. Avec une culture qui, contrairement aux tendances actuelles – observées un peu partout, à gauche et à droite, dans les démocraties comme dans les dictatures – ne se laisse pas bercer d'illusions et ne plaide pas, au nom de la défense de la liberté et de la sécurité des citoyens, des biens et des pays, en faveur de mesures progressives de restriction des droits et des garanties constitutionnelles. N'étant ni contestées ni limitées, ces mesures de restriction ont un effet contraire à celui qui était prévu par les théoriciens de l'endurcissement du droit, c'est-à-dire la suppression des libertés et la réduction, voire l'anéantissement de l'État de droit.

Poussé par une déformation professionnelle concernant les affaires pénales, permettez-moi de reprendre ce que je disais il y a environ un mois et demi lors d'un colloque sur les « droits fondamentaux face aux défis du crime organisé » : « Dans le cadre de la criminalité organisée, du terrorisme, de la corruption ou simplement du trafic de drogues, un droit pénal *ad hoc* ou d'exception qui ignore le respect des droits, des libertés et des garanties individuelles conçus pour limiter l'exercice du pouvoir de l'État, et qui met la raison d'État au-dessus de la raison juridique comme critère informateur du droit et du processus pénal, est non seulement inacceptable, parce qu'il ébranle le principe irrévocable de la dignité de l'Homme (sans laquelle on ne peut même pas parler d'État de droit) et fait perdre à l'État démocratique sa légitimité en tant que garant d' « un projet de coexistence basé sur les droits de l'Homme », mais il est aussi inefficace à moyen ou long terme ».

Je dirais encore une fois, comme Federico Stella: « La democrazia si difende con la democrazia, senza rinnegare se stessa ».

Nous parlons donc d'une culture de paix en tant que culture de démocratie, que culture de l'État de droit, que culture de citoyenneté, à tous les niveaux : de l'individuel au mondial, de l'institutionnel communautaire ou intergouvernemental à celui de la société civile. Ce forum enrichissant devra être porteur de ces valeurs auprès de chacun de ses « espaces linguistiques » et devra les projeter au sein des organisations ou communautés respectives, qui pourront, à leur tour, influencer positivement les États membres ou associés. Nos organisations et communautés pourront, dans leur diversité et pluralité respectives, favoriser une nouvelle forme de coopération, fondée sur l'égalité et sur la place centrale de la culture dans les relations internationales. Soutenus, mis sous pression et contrôlés par les sociétés civiles et les opinions publiques, nos trois grands espaces linguistiques ne doivent pas être considérés comme des blocs culturels et linguistiques de type expansionniste ou hégémoniste, mais, en citant encore une

fois Yahya Diallo, chacun, à partir de son identité et de sa spécificité, doit apporter sa contribution à l'universalité. Ce serait une contribution inestimable pour l'établissement d'un pont entre les cultures et les civilisations dans le cadre d'un nouvel ordre culturel mondial, qui devient de plus en plus nécessaire.

Les trois « espaces linguistiques », parallèlement à leur combat individuel pour leur affirmation respective en tant qu'institutions au service des peuples qu'ils représentent, seraient alors capables de préparer, avec patience et fermeté, la création d'un grand espace de liberté, de démocratie, de citoyenneté politique, civique, sociale et culturelle, et de *rule of law*, à partir notamment d'une affinité d'origine juridico-culturelle : la création de la grande Communauté rêvée par Senghor. Cette grande communauté de la latinité représenterait plus qu'un espace multilinguistique et de culture de citoyenneté globale. Résistant efficacement à d'éventuelles tentations d'hégémonie, elle serait susceptible de mobiliser les volontés, de dialoguer sur la base de l'égalité, de diffuser un idéal commun et de contribuer à la redéfinition d'une autre instance des Nations unies du monde.

Il s'agit certainement d'une nouvelle utopie. Non pas celle d'un « État cosmopolite » à la manière de Habermas, défenseur d'une interprétation de la modernité qui semble imposer ses modèles de rationalité sociale à toutes les cultures et civilisations et exiger l'intégration culturelle de la société mondiale dans une *global civil society*, mais plutôt, dans une vision plus « modeste », l'utopie d'une instance communautaire capable de favoriser la coopération sur la base de l'égalité, véritablement démocratique et respectant le droit international, pouvant ainsi légitimer une quelconque intention d'octroyer une plus grande capacité de décision et de pouvoir politique.

Ce serait peut-être la solution pour que, en reprenant Norberto Bobbio, nous puissions graduellement transformer la paix, la démocratie et la citoyenneté en coutume, seule façon pour elles d'acquérir le statut d'irréversibilité, c'est-à-dire, le statut de culture.

Soyons les soldats de cette utopie.

COOPÉRATION POUR LE PLURALISME CULTUREL

- « IDENTITÉS CULTURELLES ET ENJEUX GÉOCULTURELS » – JEAN TARDIF
 - « VERS UNE NOUVELLE ARTICULATION DES ESPACES LINGUISTIQUES ET CULTURELS »
EDUARD DELGADO
-

IDENTITÉS CULTURELLES ET ENJEUX GÉOCULTURELS

JEAN TARDIF

La rencontre de Mexico se tient dans une conjoncture mondiale qui invite à dépasser l'événement pour s'interroger sur l'avenir et sur les moyens d'organiser la coexistence des sociétés et des cultures. Serions-nous simplement engagés ici dans «cet exorcisme rituel qu'est le dialogue des cultures»,¹ dans un colloque sur des enjeux marginaux alors que des affaires autrement sérieuses occupent ailleurs les maîtres du monde et les médias ? À un moment qui traduit de façon saisissante la crise du système international et qui pourrait marquer un tournant vers la recomposition du monde, rien n'est plus important que de tenter de comprendre ce qui se passe, y compris en interrogeant les concepts, les théories ou les stratégies adaptés aux réalités antérieures.

Dans ce contexte, il faut oser se demander si, dans la dynamique mondiale actuelle, les aires linguistico-culturelles ont une raison d'être propre, une consistance suffisante, une capacité et une volonté de se mobiliser autour de projets communs significatifs face aux défis actuels. Seraient-elles déjà des vestiges d'une ère que la mondialisation rendrait obsolète ou peuvent-elles au contraire constituer l'un des éléments structurants des réponses aux défis de la mondialisation ? Peuvent-elles jouer un rôle significatif dans la gouvernance mondiale ?

La réponse serait négative si l'on s'en tenait à certaines approches actuelles des enjeux identitaires et culturels. Approches caricaturales : «folie identitaire»² «replis», «crispations» «conflits identitaires»,³ face à ce qui est présenté comme les avancées de l'intégration ou de la mondialisation. Approches partielles qui voudraient ne

-
1. Hubert Védrine, «Comment nier le choc Islam-Occident ? *Le Monde*, 27 février 2003.
 2. Bernard-Henry Lévy, dans *Le Figaro*, 7 mars 1992
 3. François Thual, *Les conflits identitaires*, Paris, Ellipses, 1995.

retenir qu'une dimension de ces enjeux, linguistique, économique ou relevant du seul domaine privé. C'est-à-dire, pratiquement, en dehors du politique. Comme si la dimension culturelle n'était pas intrinsèquement liée au besoin humain fondamental de faire société et ne conditionnait pas aussi bien le politique que l'économie.

Les rapports entre les sociétés et les cultures s'effectuent-ils principalement sur le mode de l'affrontement ? Sont-ils réductibles aux rapports entre États ? Si l'on veut aborder aujourd'hui de façon pertinente, réaliste et crédible les questions culturelles comme des facteurs de coopération et de paix, on ne peut ignorer ces questions qui dérangent.

Sans prétendre avoir la réponse à ces questions complexes, et en les abordant dans une perspective non pas théorique mais orientée vers l'action, je voudrais soumettre l'idée que loin d'être marginaux, les enjeux culturels font partie des enjeux stratégiques de la dynamique mondiale et donc de la gouvernance mondiale. Parce que, comme le démontre Manuel Castells, «la quête d'identité - ou le besoin de reconnaissance - contribue aussi puissamment que le changement techno-économique à modeler l'histoire»⁴. Loin d'être naturellement des causes de conflits, les identités peuvent constituer des facteurs positifs, au moins autant que le marché fondé sur la concurrence, à condition qu'elles puissent s'exprimer dans un cadre adéquat. D'où la proposition suivante : *la mondialisation va conduire à devoir envisager pour les rapports entre les sociétés et les cultures un cadre qui ne se réduit ni au système interétatique traditionnel ni au marché. Et dans lequel les aires linguistico-culturelles notamment devraient jouer un rôle-clé.*

Pour expliciter cette hypothèse, en espérant ne pas le faire de façon trop sommaire, je voudrais d'abord situer la nature et l'importance des enjeux culturels dans le contexte de la mondialisation, pour dégager certaines conséquences de ces constats, avant d'esquisser la proposition d'un projet commun articulé à la raison d'être des aires linguistico-culturelles et qui pourrait constituer une réponse aux défis géoculturels. Car c'est sous l'angle des enjeux géoculturels que je propose d'aborder ces questions.

1. Cultures et mondialisation : les enjeux géoculturels

Y aurait-il quelque étrange fatalité à ce que le monde doive passer par des crises pour prendre une conscience suffisamment claire des enjeux nouveaux et pour se

4 Manuel Castells, *L'ère de l'information, la société en réseaux*, trad. fr. Fayard, 1998, p. 25. Il est intéressant de noter que Francis Fukuyama, l'auteur de *La fin de l'Histoire*, reconnaît aussi que «l'économie n'est pas la seule force qui conduit l'histoire humaine. Il y a aussi le besoin de reconnaissance», *Le Monde des débats*, juin 1999. «L'identité collective... constitue pour un groupe un puissant facteur de cohésion et d'intégration sociale», Yves Plasseraud, *L'identité*, Paris, Montchrestien, 2000, p. 98.

mobiliser afin de s'attaquer aux problèmes qu'on semblait espérer voir se régler d'eux-mêmes, sans déranger le cours des choses ?

L'attentat qui a frappé le Pentagone à Washington (dont on ne parle guère) et New York (érigé en symbole) le 11 septembre 2001 constitue sans doute un tournant dont on n'a pas fini de mesurer la portée et les conséquences. Phénomène qui a rendu instantanément perceptible la portée de la mondialisation à l'ère de l'information. Choc qui a entraîné une révision radicale des alliances, une recomposition de la géopolitique, une révision des priorités et qui ouvre sur un avenir qui ne sera pas le simple prolongement du passé. Fin des anciennes certitudes, éclatement des nouveaux dogmes de la fin de l'Histoire et de la croissance continue, retour au réel qui impose à la responsabilité humaine l'obligation de construire l'avenir d'un monde en faisant place à toutes ses composantes. La crise actuelle qui en est issue met en évidence les difficultés structurelles du système international fondé sur la souveraineté de l'État à l'intérieur de frontières reconnues et elle révèle les limites et les carences des organisations internationales et du droit international. Mais surtout, en conduisant à se demander quelle organisation a la légitimité, la responsabilité et la capacité de s'occuper des affaires mondiales, elle met en évidence *la question politique fondamentale posée par la mondialisation : comment vivre ensemble avec nos différences ?*

Que devons-nous, que pouvons-nous, que voulons-nous faire ensemble, à l'échelle locale, nationale et, ce qui revêt un caractère concret inédit, à l'échelon extranational (régional et mondial) ? Les réponses varieront suivant les contextes mais elles appartiennent aux citoyens qui devront les adapter à leurs intérêts dans le respect de ceux des autres, en étant conscients du fait que le projet national n'est nulle part dépassé. Même s'il doit être redéfini et articulé aux projets extranationaux, non seulement dans son volet politique et économique mais également dans sa composante culturelle et en tenant compte des exigences d'une gouvernance mondiale.

Comment vivre ensemble ? Que voulons-nous faire ensemble ? Ces questions concernent aussi l'identité. Elles touchent donc les rapports entre identité culturelle et État-nation en même temps que la place et le rôle des relations entre les sociétés et les cultures dans la dynamique mondiale que de puissants intérêts voudraient soumettre aux seules lois du marché.

1.1 Culture et identité

Voilà deux termes qui donnent lieu à des définitions et à des conceptions aussi nombreuses que difficilement conciliables. Sans entrer dans un débat théorique qui n'a pas sa place ici, on ne peut aborder la dimension sociale et politique de la culture - celle qui nous intéresse - en faisant abstraction des liens entre culture et identité.

Dans cette perspective, on peut retenir la définition de la culture adoptée par l'Unesco à Mexico en 1982 et reprise dans la *Déclaration universelle sur la diversité culturelle* (novembre 2001) :

«Dans son sens le plus large, la culture peut aujourd'hui être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances».

Le rôle de la culture est ainsi évoqué : « la culture donne à l'homme la capacité de réflexion sur lui-même. C'est elle qui fait de nous des êtres spécifiquement humains, rationnels, critiques et éthiquement engagés. C'est par elle que nous discernons des valeurs et effectuons des choix. C'est par elle que l'homme s'exprime, prend conscience de lui-même, se reconnaît comme un projet inachevé, remet en question ses propres réalisations, recherche inlassablement de nouvelles significations et crée des œuvres qui le transcendent».

La culture n'est pas une notion abstraite, c'est un système vivant qui évolue en intégrant constamment les résultats des choix individuels et collectifs. Elle s'exprime dans diverses manifestations mais ne se réduit pas à ses œuvres. *Résultant d'un héritage complexe qui doit être constamment soumis à l'examen critique et au besoin d'adaptation, la culture est une conquête permanente* qui se construit dans les interactions et donc par rapport aux autres. Le fait que les cultures s'incarnent dans des identités particulières n'empêche pas la recherche de valeurs communes. Chaque culture constitue un effort original et constant pour atteindre l'universel dont aucune ne peut prétendre avoir le monopole. L'universalité n'est pas synonyme d'uniformité. Aucune société ne pourrait fonctionner sans disposer d'un répertoire de représentation et d'action partagé par ses membres et qui la distingue des autres : communauté et communication ont la même racine. Les rapports entre les groupes sociaux, que ce soit à l'intérieur d'un État-nation ou à l'échelon extranational, s'inscrivent d'abord dans la représentation que chacun se fait de l'autre.

La notion d'identité donne lieu à des analyses encore plus contrastées. Il est difficile de réconcilier le point de vue de ceux qui estiment que «la notion d'identité culturelle est dangereuse» voire «que la notion d'identité collective est une fiction idéologique»⁵ et celui de Manuel Castells qui parle du pouvoir libérateur de l'identité qu'il refuse à la fois de voir comme purement individuelle ou devenir

5 Mario Vargas Llosa, «Cultures locales et mondialisation», *Commentaire*, no 91, automne 2000, p. 506.

l'otage de l'intégrisme.⁶ Castells appelle «identité (quand le terme s'applique aux acteurs sociaux) le processus de construction de sens à partir d'un attribut culturel, ou d'un ensemble cohérent d'attributs culturels, qui reçoit priorité sur toutes les autres sources. Un même individu, ou un même acteur collectif peut en avoir plusieurs (...) Les identités organisent le sens, ce qu'un acteur identifie symboliquement comme l'objectif de son action».⁷ Constatant que la construction sociale de l'identité se produit toujours dans un contexte marqué par des rapports de forces, il en distingue trois formes d'origine différente : *l'identité légitimante* introduite par les institutions dirigeantes d'une société, *l'identité-résistance* produite par les acteurs en position dévalorisée par la logique dominante et *l'identité-projet* construite par des acteurs sujets qui ne sont pas des individus mais l'acteur social collectif à travers lequel les individus accèdent au sens holistique de leur expérience.

Quelles que soient les définitions qu'on en retienne, il faut se demander ce qu'il y a de commun entre identité et culture. Aucune n'est jamais une «donnée». *Toutes deux se construisent dans l'interaction qui définissent la condition humaine.* La culture n'est pas la nature, elle est le produit de l'esprit humain, le résultat de choix individuels et collectifs incessants. L'interaction différencie en même temps qu'elle crée les conditions de l'échange. Son résultat n'est pas prédéterminé : elle peut se développer de façon positive mais elle peut aussi devenir conflictuelle. L'interaction se produit dans un contexte concret qui, pour chaque individu, pour chaque groupe humain, comporte une part d'héritage mais exige surtout d'être une conquête permanente. En exprimant la différence, en créant constamment de la différence, l'identité-projet et la culture-projet doivent pouvoir se construire dans un cadre d'interactions où les rapports de force que n'excluent jamais les relations humaines ne sont pas ignorés mais disciplinés et ordonnés. Voilà qui entre dans le domaine politique.

Cette analyse permet de comprendre, autrement que sous l'angle du syndrome identitaire ou du choc des civilisations, le lien entre mondialisation et identité. Réduite à la globalisation économique et financière, la mondialisation ne répond pas au besoin de sens de l'existence et de l'action humaine. Le marché est muet sur les finalités de l'action humaine et donc sur son sens. Le besoin de faire société que ne suffit plus à exprimer la communauté nationale doit pouvoir s'exprimer dans d'autres projets complémentaires. *L'identité-projet et la culture-projet ne sont pas belligènes par nature.* Au lieu de diaboliser ces projets identitaires complexes, comme semble le faire une certaine pensée étatiste ou économiste, il faut créer les conditions politiques pour qu'ils se construisent de façon responsable et dans le

6 *L'ère de l'information, tome 1, La société en réseaux*, traduction française Fayard, 1998, p. 24.

7 *L'ère de l'information, tome 2, Le pouvoir de l'identité*, traduction française Fayard, 1999, p. 17.

respect des autres en reconnaissant que la mondialisation affecte aussi les rapports entre les sociétés et les cultures?⁸

1.2 Culture et territoire

Depuis le Traité de Westphalie en 1648, c'est le territoire national qui a constitué l'assise des rapports internationaux. Le système international westphalien est fondé sur les rapports entre États qui se reconnaissent souverains sur leur territoire. Il postule implicitement la coïncidence entre identité nationale et frontières étatiques. La dynamique mondiale actuelle déborde de plus en plus ce cadre interétatique et fait apparaître une scène polymorphe et complexe. Certes, le territoire conserve son importance et le système international survivra à sa crise actuelle. Mais en même temps, l'ordre politique fondé sur la souveraineté territorialisée évolue vers un monde d'interdépendances multiples et décentralisées fondées sur le principe des sociétés ouvertes. Où même la sécurité n'est plus assurée en s'enfermant dans un espace national mais par le jeu d'interactions multiples et déterritorialisées.

Tout n'est pas et ne sera pas mondialisé. Mais la mondialisation constitue un processus structurant dans l'ensemble des secteurs d'activité. Elle oblige à redéfinir non seulement les rapports entre territoire et sécurité (enjeux géopolitiques), entre territoire et économie (enjeux géoéconomiques), mais aussi et peut-être surtout entre territoire et cultures (enjeux géoculturels). La mondialisation ne se traduit pas seulement par un accroissement des flux de marchandises. Elle entraîne des transformations dans la façon dont nous nous représentons le monde, ses possibilités, les frontières, l'espace, le temps : elle structure les imaginaires. Ces représentations sont largement créées et véhiculées de façon transnationale notamment par les médias globaux ou ce que Jeremy Rifkin appelle «les nouvelles industries de l'information»⁹.

8 La question des identités culturelles se pose aussi au plan interne à des pays de plus en plus nombreux. Elle concerne le devenir de grandes sociétés démocratiques contemporaines dont plusieurs sont multiculturelles. À moins d'opter pour une politique de réduction de la pluralité, ces sociétés doivent trouver les moyens d'assurer la coexistence et la reconnaissance réciproque des composantes culturelles qui s'y retrouvent, que ce soit par la reconnaissance de droits culturels ou par d'autres mesures. Bien qu'ils aient des liens avec l'évolution internationale, ces choix qui relèvent des politiques nationales n'entrent pas dans la perspective développée ici et qui concerne essentiellement la sphère extranationale.

9 Jeremy Rifkin, *L'âge de l'accès. La révolution de la nouvelle économie*, Paris, tr. fr. La Découverte, 2000, p.73.

C'est sans doute à l'échelle extranationale ou métanationale,¹⁰(plutôt que supranationale ou post-nationale) que l'aménagement des rapports entre territoires et cultures pose les défis les plus pressants. Samuel Huntington a soutenu que l'intérêt national d'un pays se définit en fonction de son identité dont la composante culturelle évolue avec le temps.¹¹ La quête d'identité - ou le besoin de reconnaissance - constitue l'une des forces constantes de l'histoire et elle n'est pas réductible au seul projet national. C'est une composante de la dynamique mondiale. Puisque les cultures n'épousent pas forcément les contours des territoires nationaux, la *realpolitik* va devoir composer notamment avec la réalité complexe de ce que Vaclav Havel appelle les sphères culturelles, comme elle le fait à d'autres égards avec les entités régionales (Union européenne, ASEAN, MERCOSUR, ZLÉA, Union africaine, APEC...) qui revêtent des formes très variables.

Comment identifier les assises concrètes des identités culturelles, donc du pluralisme culturel mondial ? À cet égard, en multipliant les possibilités de multi-appartenances, la mondialisation conduit à reconnaître (pour en tirer les conséquences concrètes) que ces assises revêtent des formes diverses sur un continuum mobile qui va des «pays-culture» (Japon, Danemark, Chine...), en passant par les *sphères culturelles* (monde arabe, monde bantou ou malinké par exemple), les *aires linguistico-culturelles* («ibéro-américaine», «Lusophonie», «Francophonie»...), les *diasporas* (chinoise...), le projet encore à peine évoqué d'une *Europe des cultures*, jusqu'à une sorte d'«*hyperculture globalisante*» véhiculée par les médias globaux. Aucune de ces «entités» ne correspond à la même définition mais chacune exprime une réalité bien concrète, mouvante, qui compte dans la dynamique mondiale et avec laquelle il va falloir composer pour mettre en place une gouvernance globale efficace.

Dans cette perspective et à titre d'exemple, un citoyen d'un pays européen pourra avoir des centres d'intérêt, des pôles d'identification, des engagements différents et variables, au niveau de sa ville, de son pays, de l'Union européenne, de la Lusophonie, de l'aire ibéro-américaine ou de la Francophonie, et sera appelé à exercer ses droits et devoirs à chaque niveau, suivant des modalités variables. Ces multiples appartenances, pour être construites de façon différente, n'en sont pas

10 Aucun des termes existants ne permet de décrire adéquatement les réalités actuelles. Inter-national implique une référence à la nation comme pivot central sinon unique du système interétatique. Transnational connote quelque chose qui serait identique à travers plusieurs nations, par exemple des normes conçues et appliquées par les acteurs eux-mêmes; supra-national réfère à un ordre supérieur à la nation, par exemple des normes conçues par les États mais contrôlées par des organes juridictionnels plus ou moins autonomes; post-national utilisé par Jürgen. Habermas peut laisser entendre que la nation est dépassée. Le territoire, pas plus que l'État, qu'il soit ou non État-nation, ne sont des réalités dépassées, même si leur rôle ou leurs fonctions doivent être redéfinies constamment comme pour toute institution humaine. Les termes «extranational» ou «métanational» visent à rendre compte d'un ordre politique qui se situe à l'extérieur de la nation, qu'il soit à l'échelle continentale ou mondiale.

11 «The Erosion of American National Interests», *Foreign Affairs*, no 78,5, septembre-octobre 1997.

moins réelles pour un citoyen africain, latino-américain ou asiatique. Elles dessinent une cartographie complexe d'un monde où les frontières sont à cet égard enchevêtrées et mobiles. Les territoires symboliques pour être virtuels n'en sont pas moins bien réels.

1.3 Culture et économie - Les «industries de l'imaginaire» : des acteurs géoculturels

S'il faut reconnaître que les rapports entre les sociétés et les cultures ne sont plus médiatisés exclusivement par les États, doit-on accepter qu'ils deviennent soumis d'abord sinon exclusivement aux règles du marché et aux impératifs d'une rentabilité obtenue par une uniformisation grandissante des produits, des modèles issus de quelques grands studios fabriquant les rêves du monde ?

Aujourd'hui, ce sont les médias, notamment audiovisuels, principal vecteur de la mondialisation culturelle, qui se situent au cœur des enjeux du pluralisme culturel, en raison de leur puissance économique liée à l'influence qu'ils exercent dans l'ordre symbolique en exploitant le pouvoir de séduction. À travers les médias s'opèrent des interactions entre les cultures d'une portée souvent plus considérable que celles qui interviennent à l'échelle traditionnelle du voisinage. Avec les développements technologiques, les échanges se déroulent en continu et à l'échelle planétaire dans un flux d'une ampleur sans précédent. Ce phénomène est ambivalent. Il offre des possibilités inédites d'enrichissement des cultures si ces échanges pouvaient amplifier les apports faits à l'humanité par les Grecs, les Indiens, les Chinois, les Africains, les Ibéro-Américains, etc.. Mais tel ne peut être le cas dans une situation où les inégalités des échanges sont trop accentuées.

L'industrialisation de la culture à travers les médias comporte des incidences considérables sur les interactions entre les cultures. Elle y impose la logique économique suivant laquelle la mondialisation justifie la formation d'entreprises globales capables de composer avec ce que le président d'AT&T appelle *les impératifs de l'ubiquité* : accès à la clientèle partout dans le monde, infrastructures appropriées, contenus. Pour pouvoir agir à cette échelle, elles réclament la liberté d'investir à l'étranger et l'accès aux marchés, ce qui leur permet d'établir une stratégie transnationale qui échappe largement aux législations nationales. Cette logique auto-justificatrice favorise la concentration des entreprises et une forte intégration verticale dans ce secteur en plus de donner un caractère quasi-structurel au déséquilibre des échanges.

Ce schéma s'est rapidement imposé dans le secteur culturel qui connaît la croissance économique la plus rapide et qui dispute à l'aérospatial le premier poste des exportations américaines.¹² Selon Jeremy Rifkin, «la production culturelle est le

12 La question des investissements étrangers dans les industries de l'imaginaire à la lumière des accords commerciaux est traitée sur le site www.planetagora.org chapitre 4.

stade suprême de la civilisation capitaliste et elle sera l'enjeu central du commerce mondial au XXI^e siècle. Elle passe au premier plan de l'activité économique, devant l'information et les services, qui relèguent eux-mêmes en troisième position l'industrie et, loin derrière, l'agriculture». ¹³ La concentration s'y est accélérée : en 1993, les 50 premiers groupes audiovisuels réalisaient un chiffre d'affaire de 125 milliards \$; en 1997, c'était l'affaire des 7 premiers. ¹⁴ Malgré les difficultés récentes d'AOL Time Warner et de Vivendi-Universal, cette tendance oligopolistique pourrait s'accélérer encore avec la récente abolition des règles anti-concentration dans l'audiovisuel aux États-Unis. «Dans un monde où ce sont les idées qui deviennent la matière première de l'activité humaine (...) être capable d'étendre à l'infini la présence mentale, être universellement connecté afin de pouvoir affecter et façonner la conscience des êtres humains, telle est l'ambition de toute entreprise économique. (...) La capacité de contrôler et de vendre des pensées est l'expression suprême du nouveau savoir-faire marchand.» ¹⁵

Si l'oligopole est contestable dans n'importe quel secteur économique y compris dans le secteur informatique où la domination de Microsoft fait problème, *il est inacceptable dans le secteur culturel*. D'abord d'un point de vue économique parce que l'on est en présence d'industries à rendement croissant : un film ne coûte pas plus cher à produire qu'il soit vu par cent mille ou un million de spectateurs. ¹⁶ Mais surtout parce que, plutôt que des marchandises, ce sont des images, des concepts, des valeurs, une vision du monde qui circulent sur les ondes et les écrans à l'échelle mondiale, en direct et en continu. Parler des «industries de l'imaginaire» ¹⁷ plutôt que d'industries culturelles permet de mieux réaliser que la culture ne peut être réduite à l'échange numérisé de «bits», ni à une série de produits de divertissement, même si elle doit désormais évoluer et s'exprimer dans cet univers médiatique. David Puttnam, ancien président de Columbia Pictures, souligne bien le caractère particulier des industries de l'imaginaire : «certains cherchent à nous faire croire que le cinéma et la télévision sont des secteurs d'activité comme les autres. C'est faux. Ils modèlent des attitudes, font naître des conventions de style, de comportements et ce faisant, réaffirment ou discréditent les valeurs plus générales

13 *L'âge de l'accès. La révolution de la nouvelle économie*, trad. fr. Paris, La Découverte, 2000, p. 216.

14 Le système global des médias commerciaux est dominé par trois cercles différents, ordonnés suivant une hiérarchie stricte et reliés entre eux par des sociétés mixtes et des alliances. Voir Edward S. Herman, Robert W. McChesney, *The Global Media. The New Missionaries of Corporate Capitalism*, Cassell, Londres 1997, p. 52-53. Tristan Mattelart fait une analyse éclairante des controverses théoriques sur l'influence des médias audiovisuels transnationaux dans *La mondialisation des médias contre la censure. Tiers-monde et audiovisuel sans frontière*, De Boeck, Bruxelles, 2002.

15 J. Rifkin, *Op. cit.*, p. 76.

16 Élie Cohen, *L'Ordre économique mondial. Essai sur les autorités de régulation*, Paris, Fayard, 2001, p.111-117.

17 C'est l'expression forgée par Patrice Flichy, *Les industries de l'imaginaire*, Grenoble, PUG, 1980. Le terme «industries culturelles» aurait été créé par les sociologues allemands Theodor Adorno et Max Horkheimer, selon Rifkin, *op. cit.*, p. 182.

de la société. (...) Un film peut refléter ou saper notre sentiment d'identité en tant qu'individus et en tant que nations». ¹⁸

Une question permet d'illustrer la portée de ce déséquilibre : d'où viennent aujourd'hui les valeurs, les rêves ou les héros des jeunes au Japon, au Cameroun, en Allemagne, au Brésil, au Mexique ... : de la littérature et de la culture locale ou des écrans ?¹⁹

Cette question prend évidemment une signification particulière pour les pays du Sud. Peut-on accepter les risques de *darwinisme culturel* que présente le marché qui favorise la constitution de quelques groupes capables d'agir à l'échelle mondiale comme une sorte de monopole sur le monde des idées à travers un réseau de prestataires affiliés, d'imposer leurs réseaux de distribution et donc de choisir ce qui sera vu et entendu, qui privilégient la marchandisation de la culture et les produits rentables, qui voient dans la diversité une simple ressource à exploiter, avec le risque d'entraîner la domination d'une sorte d'hyperculture globalisante véhiculée par un système corporatif transnational qui entraîne le triomphe des valeurs commerciales ?²⁰

La logique économique appliquée aux industries de l'imaginaire conduit par ailleurs à accentuer le déséquilibre des échanges audiovisuels. Plusieurs marchés, aussi bien en Europe que dans les pays du Sud sont aujourd'hui occupés par des productions étrangères dans une proportion supérieure à 80%. Si l'on admet que les identités culturelles sont aujourd'hui largement façonnées par des médias détachés des contraintes territoriales et par la multiplication des échanges des biens et services culturels, les inégalités trop marquées dans ces échanges sont inacceptables. Même si une grande partie de l'humanité n'est guère touchée par ces échanges, (60% de la population mondiale n'a jamais passé un coup de téléphone,

18 Thomas Paris (coordonnateur) *Quelle diversité face à Hollywood? Cinémaction*, hors-série, Paris 2002, p.20.

19 Aujourd'hui, même dans les pays européens, les écrans sont occupés dans des proportions allant de 65 à plus de 85% par des productions étrangères. Il ne s'agit pas d'un simple enjeu de balance commerciale, mais bien d'abord des rapports entre des valeurs culturelles et sociales dont on ne saurait minimiser l'impact. Selon une étude réalisée par des chercheurs de l'université Columbia pendant dix-sept ans auprès de 707 enfants, la télévision conditionne de manière certaine le développement de l'agressivité chez les adolescents et les adultes. Elle change de façon durable la perception qu'une personne peut avoir du monde.

20 Les analyses de la communication ont conduit Dominique Wolton à distinguer l'information de la communication et à mettre en évidence la réception différenciée des messages émis : «entre l'information (le message) et la communication (la relation), il y a la culture, c'est-à-dire la différence des points de vue sur le monde». *L'autre mondialisation*, Flammarion, 2003, p. 20. On en vient ainsi à reconnaître la complexité des interactions de la communication qui ne s'effectue pas dans un mouvement unidirectionnel. Ce qui n'empêche pas de reconnaître, après avoir dépassé la notion d'impérialisme culturel, que les médias globaux exercent une influence importante non seulement par les produits qu'ils distribuent mais aussi en imposant «la grammaire de la télévision internationale» fondée sur les valeurs commerciales.

40% n'a pas l'électricité), les flux médiatiques déséquilibrés risquent de réduire à un statut local et à des fonctions de proximité les cultures qui ne réussiront pas à occuper leur place dans le cyberspace. Lorsque les écrans «nationaux» diffusent des productions locales dans une proportion limitée à quelque 10%, n'est-on pas dans une situation à haut risque culturel ? Où le modèle consumériste que la terre ne pourrait satisfaire sans exploser engendre ce que l'écrivain sénégalais Boubacar Boris Diop appelle une «*culture d'émigration*». Voilà un enjeu préoccupant d'abord mais pas seulement pour les pays du Sud et d'autant plus important qu'on reconnaît aujourd'hui que les conditions du développement sont d'abord culturelles et qu'elles n'obéissent pas à un modèle unique préconisé par certaines institutions internationales.

Le déséquilibre dans les échanges de marchandises est préjudiciable et il est taxé sous différentes formes. Si l'on peut invoquer la défense d'une industrie nationale pour imposer des quotas et des droits sur l'importation de l'acier, si l'on en arrive à des dispositions de «restriction volontaire» d'exportations de voitures japonaises vers l'Europe pour des raisons économiques, n'est-il pas encore plus justifié de prendre des mesures visant à conforter l'ouverture en assurant une réciprocité minimale en matière culturelle, parce que ce sont des valeurs, des modes de vie, des représentations du monde qui sont en jeu ? Il ne s'agit pas d'invoquer la défense de l'identité culturelle ou les dangers de l'uniformisation culturelle pour fermer les frontières ou justifier la censure : il importe surtout d'assurer les conditions d'une ouverture maîtrisée qui appelle des interactions relativement équilibrées entre les sociétés et les cultures. Cela appelle des correctifs importants aussi bien aux analyses courantes qu'aux dispositions régissant actuellement les échanges culturels et notamment audiovisuels.

L'analyse économique actuelle utilise les concepts classiques pour penser le binôme économie-culture. Elle ne parvient pas ainsi à rendre compte de *la nature duale des œuvres culturelles*, à la fois biens et services marchands et, indissociablement, expressions d'identité qu'elles contribuent à former et dont la valeur ajoutée est essentiellement symbolique. De la même façon, en considérant les industries de l'imaginaire uniquement comme des entreprises, on ne prend pas en compte leur caractère d'*acteurs géoculturels* en vertu duquel ces groupes transnationaux devraient non seulement poursuivre leurs objectifs industriels et financiers mais être appelés aussi à assumer les responsabilités qui découlent de leur rôle dans les interactions entre les cultures et leur compréhension réciproque. La primauté effective accordée aux enjeux économiques dans le système international actuel conduit à envisager essentiellement sous l'angle marchand les échanges de biens et services culturels : dans cette perspective la dimension culturelle est perçue comme un obstacle au commerce. Tout en reconnaissant l'importance de la dimension économique de la culture, il faut donc concevoir un régime qui gouverne les interactions et les échanges interculturels non seulement dans leur dimension commerciale mais en tenant compte de leur dimension stratégique.

1.4 La dimension stratégique des rapports entre les sociétés et les cultures

L'importance économique de la culture aussi bien qu'une conception élitiste de la culture peuvent conduire à ignorer la dimension stratégique des interactions entre les cultures à l'ère de la mondialisation, c'est-à-dire la mise en présence constante de différentes représentations du monde. Puisque les communautés territoriales ne sont plus exclusives et que les communautés virtuelles sont trop fluctuantes pour répondre au besoin humain fondamental de faire société, on se retrouve face à la question de savoir *quelle place doivent avoir les entités géoculturelles dans une gouvernance mondiale alors que les unités pertinentes ne sont plus forcément les mêmes pour les affaires économiques, la sécurité ou les questions sociales et culturelles*. Faute d'inventer à cet égard des réponses appropriées à la nature et à l'importance des défis actuels, on risquerait de voir les identités contrariées - les identités-résistance de Castells - s'engager non pas sur la voie de la responsabilité mais emprunter les voies de l'affrontement pour s'imposer. Reconnaître la nature des enjeux géoculturels et la réalité d'entités géoculturelles qui n'épousent pas forcément les frontières étatiques, traiter les médias globaux non seulement comme des entreprises industrielles mais comme des acteurs géoculturels, voilà des conditions indispensables pour prendre en compte la dimension stratégique des interactions entre les sociétés et les cultures.

Il n'est pas indifférent pour une société et une culture, comme pour un pays, de voir sa langue, ses valeurs, ses images, ses œuvres, sa vision du monde reconnues et respectées. Alors que se multiplient les interactions entre les sociétés et les cultures à travers les médias, se pose une question cruciale : *comment sommes-nous préparés à comprendre les autres cultures ?* Comment les médias américains ou européens présentent-ils les cultures arabes, asiatiques, africaines ? Ces dernières perçoivent-elles les cultures européennes, latino-américaines et autres, autrement qu'à travers des productions étrangères ? Dans quel pays y a-t-il, sur les écrans, dans les journaux ou les revues, des espaces réguliers d'interactions permettant de se familiariser avec les cultures des autres en faisant place à leurs images, à leurs œuvres, à leurs écrits ? Peut-on parler de dialogues entre les cultures sans connaissance mutuelle minimale et donc sans réciprocité minimale ? La situation internationale actuelle illustre de façon tragique la spirale vicieuse qui conduit de l'ignorance de l'Autre à la peur dont se nourrit l'instinct de guerre. N'y a-t-il pas là un défi qui intéresse toutes les cultures, tous les pays, toutes les régions du monde, et au premier chef les sociétés du Sud qui n'ont pas les moyens de se faire entendre et connaître dans cet univers médiatisé ?

Il est beaucoup question de sécurité depuis le 11 septembre alors que la superpuissance américaine a été frappée sur son territoire. La sécurité ne concerne pas seulement l'intégrité physique des individus ou le territoire d'un État. Ole Weaver la définit comme «la capacité d'une société à conserver son caractère spécifique malgré des conditions changeantes et des menaces réelles ou virtuelles :

plus précisément, elle concerne la permanence des schémas traditionnels de langage, de culture, d'association, d'identité et de pratiques nationales ou religieuses, compte tenu de nécessaires évolutions jugées acceptables».21 Rien d'étonnant dès lors d'y voir une préoccupation fondamentale de toute société, y compris en matière culturelle, et l'une des questions majeures des relations internationales 22 à laquelle il faut apporter des réponses actualisées.

Qui dit culture dit ouverture. Mais en matière de culture, l'ouverture peut-elle être dissociée d'une réciprocité minimale effective ? L'égalité des cultures serait un principe vain si l'on ne parvenait pas à inventer les conditions d'interactions véritables entre elles, tout en tenant compte du poids acquis par le «capitalisme culturel»23 dans ses développements récents.

2. «Choc des civilisations» ou «modernités multiples» ? La voie du pluralisme culturel

Faute d'avoir réussi à concevoir pour les interactions entre les cultures un cadre qui ne se réduise pas aux rapports interétatiques ou aux échanges commerciaux des produits culturels, on ne reconnaît l'importance stratégique de ces enjeux que sous forme de menace et comme simple composante des rapports de forces. C'est-à-dire de façon négative.

On pourrait distinguer de façon sommaire deux approches qui se rejoignent sur ce point.

La théorie des chocs de civilisation qui succéderaient aux affrontements idéologiques a été développée en 1993 par Samuel Huntington. Elle traduit une vision «réaliste» des relations humaines qui seraient fondées sur les rapports de force. Les critiques formulées sur des aspects plus ou moins centraux de cette analyse ont rarement retenu sa dimension stratégique fondamentale : si les lignes de fracture sont désormais de nature culturelle, le combat pour faire prévaloir ses idées et ses valeurs, et donc sa vision du monde, peut être justifié par des considérations de sécurité.

21 Ole Weaver, *Social Security : The Concept in Identity, Migration and the New Security Agenda in Europe*, 1993.

22 Kenneth Waltz estime que la question majeure des relations internationales n'est pas – ou n'est plus – la quête d'un équilibre par la puissance militaire, mais bien la recherche de la sécurité qui s'apparente beaucoup à la notion de bien public. N'est-il pas significatif que le document sur la sécurité nationale publié le 20 septembre 2002 par l'Administration Bush parle d'un «combat entre des idées et des valeurs en concurrence» ?

23 Jeremy Rifkin, *L'âge de l'accès. La révolution de la nouvelle économie*, trad. fr. Paris, La Découverte, 2000, p. 177.

La vision du «village global» qui correspond à la vision euphorique de la mondialisation heureuse. Le triomphe du libéralisme et du marché semble confondu avec la démocratie et la fin de l'Histoire. C'est l'économisme triomphant qui réduit la culture à ses dimensions marchandes, qui voit dans la diversité une ressource à exploiter et qui limite les choix humains à ceux du consommateur devant ce qui lui est offert. Même ceux qui soutiennent que les produits et les services culturels ne sont pas des marchandises comme les autres ne sortent pas de la logique marchande qui considère toute barrière culturelle comme un obstacle au commerce. Le libre-échange se situe toujours à l'intérieur des rapports de forces.

2.1 «L'exception culturelle» et la «diversité culturelle» : une approche suffisante ?

La signature de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) lors de la création de l'OMC en 1994 a inscrit la libéralisation progressive des services comme objectif à atteindre lors des négociations à venir. Les services audiovisuels sont soumis à cet accord.²⁴ Face à l'offensive visant à libéraliser le «marché culturel», les milieux culturels ont réussi à se mobiliser et à convaincre certains États de préserver la liberté d'adopter leurs politiques culturelles et de ne pas prendre d'engagements de libéralisation dans ce secteur dans le cadre de l'OMC. C'est le combat pour ce qui fut appelé alors «l'exception culturelle»²⁵. Considéré comme défensif, ce concept a été remplacé par celui de «diversité culturelle» pour mieux souligner l'objectif poursuivi par le moyen de l'exception : promouvoir la diversité face au danger d'uniformisation culturelle. Récemment certains gouvernements ont entrepris de soutenir l'élaboration d'une nouvelle convention internationale qui garantirait aux États le droit de définir leurs politiques culturelles nonobstant la libéralisation préconisée par l'AGCS, et qui pourrait être placée sous l'égide de l'UNESCO.

Dans le contexte des années 1990 marquée par la poussée néolibérale, «l'exception culturelle» et la «diversité culturelle», même si elles n'ont aucun statut juridique consacré par les accords existants, ont constitué des moyens efficaces pour contrer les efforts visant à libéraliser le commerce des biens et services culturels, audiovisuels notamment, suivant la logique et les dispositions prévues à l'Accord général sur le commerce des services.

Il importe de soutenir fermement ces efforts pour garantir le droit des États d'adopter leurs politiques culturelles. L'exercice de ce droit et ces politiques qui ont souvent donné des résultats remarquables (la politique audiovisuelle française par

24 Voir Yvon Thiec, *Le cadre actuel des échanges culturels internationaux* sur le site www.planetagora.org, mars 2003.

25 Sur cette question, d'un point de vue économique, voir Joëlle Farçhy, *La fin de l'exception culturelle ?* Éditions du CNRS, Paris, 1999. Et d'un point de vue juridique, Serge Regourd, *L'exception culturelle*, PUF, Que sais-je ? Paris, 2002.

exemple) n'ont cependant pas empêché les studios d'Hollywood d'accaparer plus de 80% des recettes de l'audiovisuel sur les marchés actuellement rentables. Il faut souhaiter que cette convention puisse traiter aussi trois problèmes majeurs : la concentration et l'intégration verticale des entreprises dans ce secteur, le déséquilibre très marqué des flux audiovisuels que pourrait accentuer la libéralisation du commerce électronique et enfin la protection des droits des créateurs que les exploitants cherchent à accaparer²⁶. Si l'on en restait à la logique du marché et de la libéralisation, on aboutirait forcément à l'exclusion des petits pays et de leurs cultures *comme acteurs* dans les circuits de production et de distribution globalisés : pour obtenir les financements requis pour leurs productions et espérer les voir distribuées, les auteurs de ces pays ne sont-ils pas déjà obligés de se conformer aux exigences de format et de valeurs des sources de financement ?

2.2 Le pluralisme culturel : les conditions d'interactions équilibrées entre les cultures

Le combat pour la diversité culturelle tel qu'il est engagé, en espérant qu'il réussisse, suffira-t-il à garantir le pluralisme culturel ? Un statut exceptionnel pour les biens culturels dans les échanges marchands et les politiques culturelles nationales permettront-elles d'assurer les conditions d'un véritable pluralisme culturel mondial ?

Pour répondre à cette question, il apparaît utile de distinguer entre diversité et pluralisme, pour mettre en évidence des analyses différentes et fonder des propositions complémentaires.

La diversité, c'est la condition du vivant, incluant l'homme, c'est une donnée de la nature qui ne cesse de la produire. On peut à bon droit vouloir préserver la diversité des espèces, ou l'environnement comme un bien public global. Mais à pousser trop loin la comparaison entre biodiversité et diversité culturelle on risque d'oublier la différence fondamentale entre culture et nature et de réduire le combat pour la «diversité culturelle» à un statut «exceptionnel» des biens et services culturels dans l'univers marchand.

26 Traditionnellement conçu comme le moyen devant permettre aux auteurs de recueillir les fruits de moral) l'exploitation de leurs œuvres (droits patrimoniaux) et le moyen de préserver l'intégrité de leur œuvre (droit de droit d'auteur est très largement le mode d'appropriation, par les industries culturelles, du capital intellectuel. La tendance aussi bien du droit communautaire européen que des Accords ADPIC semble vouloir privilégier les investisseurs aux dépens des créateurs, dans la logique du copyright et de la logique marchande.
Voir Bernard Grelon, *Les droits culturels*.
<http://www.mondialisations.org/mondial/php/public/art.php?id=5904&lan=FR>

Appliqué à la culture, le pluralisme veut exprimer le fait qu'il ne s'agit pas dans ce cas d'une donnée de la nature. Le pluralisme culturel n'est pas un bien public global comme l'eau, une sorte d'entité réifiée qu'on pourrait protéger en la mettant sous vide, c'est le produit constant des choix humains dans leurs interactions. Ce n'est pas défendre un passé figé ni un apartheid culturel qui consacrerait les frontières entre les cultures dans une sorte de statu quo fictif. Les cultures vivent de l'ouverture et se construisent dans des interactions qui peuvent être positives ou conflictuelles. Le pluralisme culturel n'est pas un objectif en soi, il le devient dans la mesure où il contribue à l'élaboration du vivre ensemble dans un projet politique qui accepte la pluralité et discipline les confrontations. *Faire un projet de pluralisme culturel doit donc consister à défendre l'ouverture maîtrisée, le droit de pouvoir, dans le respect de valeurs fondamentales soumises à la pensée critique et dans le respect des autres, exercer ses choix individuels et collectifs dans des conditions suffisantes d'autonomie et sans contraintes ou conditionnements extérieurs déterminants, y compris dans la possibilité de produire et d'échanger ses diverses formes d'expression culturelle.*

Il s'agit donc *de défendre les conditions premières d'interactions équilibrées entre des cultures qui se reconnaissent égales en dignité en même temps que capables de s'interroger constamment sur leurs valeurs, leurs pratiques et leur adaptation aux conditions présentes du monde.* Aucune culture n'a jamais été et ne pourra jamais être un isolat. Mais aucune interaction véritable ne peut réussir dans des conditions de trop grande inégalité ou sous le contrôle effectif des plus puissants. Définir l'objectif du combat pour le pluralisme culturel mondial comme la défense de la liberté des choix individuels et collectifs dans le respect de valeurs fondamentales, c'est à la fois affirmer le droit à la différence et en faire un projet politique qui ne fait pas l'impasse sur les confrontations que peuvent comporter les interactions. Dans ce sens «le pluralisme culturel constitue la réponse politique au fait de la diversité culturelle» comme l'énonce la Déclaration sur la diversité culturelle de l'Unesco.

Ainsi conçu, le pluralisme culturel peut représenter un projet politique pour maîtriser la mondialisation en assurant aux enjeux géoculturels la place qui leur revient, à côté des enjeux géopolitiques et des enjeux géoéconomiques, dans la gouvernance mondiale.

Sans céder au relativisme culturel, on ne pourra assurer le pluralisme culturel si les sociétés occidentales qui se prétendent détentrices de «la modernité» se comportent ou sont perçues comme cherchant à imposer aux autres leur conception présentée comme seule universelle. Pour contrer aussi bien les tentations hégémoniques que les tentations monolithiques de construire une identité défensive, Shmuel Eisenstadt en est venu à abandonner le modèle de convergence des civilisations vers le système occidental et à contester l'appropriation de la modernité par l'Occident. Il propose le concept des

«modernités multiples»,²⁷ pour reconnaître la réalité et la validité de différentes façons de comprendre et de vivre la modernité, de façon critique, en sachant que chaque version de la modernité comporte à la fois des points forts et un potentiel destructeur. Cette conception permet d'ouvrir des dialogues entre des groupes qui ont des façons différentes de vivre la modernité suivant des traditions culturelles différentes, en les fondant sur l'ouverture et la responsabilité.

3. Enjeux géoculturels, gouvernance globale et démocratie extranationale

Comment tirer les conséquences politiques pratiques de ce qui précède ? Comment donner aux entités à fondement culturel qui sont les assises du pluralisme culturel mondial la place qui leur revient dans la gouvernance mondiale ? Compte tenu du rôle des acteurs géoculturels que sont les médias dans les interactions entre les cultures, comment concilier les exigences de la logique utilitaire du marché avec celle de la logique des identités dans un régime d'échanges adapté à la dynamique mondiale actuelle ? Comment reconnaître le rôle des divers acteurs dans la sphère culturelle ? Comment préparer et fonder la légitimité des décisions à prendre sur ces enjeux extranationaux ?

Les réponses à ces questions n'existent pas. Elles doivent être élaborées par tous ceux qui sont concernés par ces enjeux et qui se mobiliseront pour qu'elles soient mises en place. À cet égard, la première responsabilité consiste à favoriser la prise de conscience de la nature et de l'importance des enjeux géoculturels et du pluralisme culturel.

Il importe de ne pas se limiter à l'approche occidentale pour penser et organiser la mondialisation et ne pas la réduire à la globalisation techno-économique, pour analyser ses conséquences sur l'État et sur le système international. Il convient de définir les exigences de la gouvernance mondiale non seulement en termes institutionnels mais y en intégrant les dimensions politiques, économiques et socio-culturelles. La mondialisation oblige à concevoir et à mettre en place un ordre cosmopolitique extranational pour les enjeux globaux, c'est-à-dire un modèle pluraliste pour maîtriser la complexité du monde et gérer les interdépendances.

Puisque le marché-monde ne crée pas une communauté-monde ni une culture-monde, il faut envisager de construire la légitimité des décisions à travers des débats publics entre les diverses parties concernées par ces enjeux.

27 «The Dialogue Between Cultures or Between Cultural Interpretations of Modernity. Multiple Modernities on the Contemporary Scene.» Communication au colloque sur le dialogue interculturel, Bruxelles, mars 2002. http://europa.eu.inter/comm/education/ajm/dialogue/index_en.html

3.1 Une hypothèse à trois volets

Pour structurer ces débats en esquissant des propositions qui veulent tirer les conséquences des analyses présentées sur les enjeux géoculturels, et sans négliger l'appui aux démarches engagées pour sauvegarder «l'exception culturelle» et pour l'adoption d'une convention internationale sur la diversité culturelle, il convient d'examiner une hypothèse qui comporte trois volets pour la promotion du pluralisme culturel mondial comme projet politique.

1) Intégrer les enjeux géoculturels dans la gouvernance mondiale, autrement que par une déclaration qui pourrait être contrariée par d'autres engagements contraignants.

Y a-t-il aujourd'hui une instance politique qui est vraiment responsable du bien commun de l'humanité, et de son intérêt général qui ne résulte pas de la simple addition des intérêts nationaux ? A moins de se résigner à l'hégémonie ou à un directoire des puissances qui gouverneraient le monde en fonction de leurs intérêts, il faut chercher des réponses pratiques au besoin de gouvernance mondiale dans toutes ses dimensions. L'interdépendance est une réalité qui appelle un projet politique fondé sur un pluralisme ordonné.

La gouvernance à l'échelle planétaire n'est déjà plus aujourd'hui le simple prolongement du système interétatique et elle ne pourra pas être assurée par un gouvernement ou un parlement mondial. On ne gouvernera pas le monde comme Venise. La gouvernance n'est pas synonyme de gouvernement. Cette nouvelle modalité du politique peut être définie comme «les processus par lesquels les sociétés politique, économique et civile négocient les modalités et les formes d'arrangements sociaux planétaires sur la base du principe de la coopération conflictuelle».²⁸ Il faut donc envisager des instances politiques adaptées à l'ordre cosmopolitique qu'appelle la mondialisation pour traiter les divers enjeux globaux avec les acteurs concernés et suivant les modalités appropriées à chacun. Constaté la permanence du jeu de puissance et des rapports de forces n'interdit pas de construire les instruments pour gérer les interdépendances. Parce que puissance et régulation ne sont pas du même ordre, la gouvernance globale se construira à travers une série de montages sous la poussée des événements et la pression des divers acteurs concernés. Elle pourrait se traduire dans un ensemble de régimes, de coalitions et d'alliances à géométrie variable en fonction des enjeux en cause et en

28. La question des identités culturelles se pose aussi au plan interne à des pays de plus en plus. Pascal Lamy, Zaki Laïdi, «La gouvernance, ou comment donner sens à la globalisation», dans *Gouvernance mondiale*, Rapport du Conseil d'analyse économique, Paris, La Documentation française, 2002, p. 204.

tenant compte du fait qu'il n'y a pas forcément coïncidence entre les entités géopolitiques, géoéconomiques et géoculturelles.

Dans la gouvernance mondiale, il faut accorder aux enjeux géoculturels la même importance qu'aux enjeux géopolitiques et géoéconomiques, autrement que par une déclaration qui serait contredite par d'autres engagements plus contraignants.

Sans ignorer ou négliger l'échelon local et national, il s'agit de replacer les interactions entre les sociétés et les cultures au cœur de la vision et de l'action politique au niveau extranational. La sécurité ne concerne pas seulement les individus ou le territoire physique d'un État. Elle comporte une dimension culturelle fondamentale qui concerne autant les petites sociétés que les nations sous-continentales. C'est dans cette perspective stratégique qu'il faut reconnaître la réalité et le rôle des entités géoculturelles, dont les trois aires linguistico-culturelles sont des expressions. Ainsi, par exemple, les Latino-américains ont un enracinement géographique qu'ils doivent assumer pour assurer leur développement économique même si la dimension territoriale devient moins déterminante que la capacité à s'insérer dans les flux économiques mondiaux. Leur identité culturelle intègre un héritage historique et linguistique qui s'inscrit dans une dynamique complexe liée aussi bien au dynamisme créateur de cet ensemble géoculturel qu'à sa capacité d'exister et de se projeter dans un univers médiatique globalisé. Il en va de même, dans des conditions différentes, pour les Francophones, pour les Lusophones, les sociétés et les cultures africaines, etc.

Les entités géoculturelles qui *résultent de choix en constante évolution* doivent pouvoir constituer, pour leurs échanges culturels, des ensembles de préférences mutuelles qui ne devraient pas être subordonnées aux principes commerciaux d'ouverture des marchés. Elles doivent donc se voir reconnaître concrètement une importance au moins comparable à celle qui est accordée aux diverses formes d'intégration régionale. Le pluralisme culturel s'exprime dans des entités concrètes à géométrie variable qui n'épousent pas forcément les frontières territoriales. La légitimité de ces entités à exister sur une base librement choisie et à jouer un rôle politique lié à leur raison d'être n'est pas moindre que celle qui fonde les alliances de sécurité comme l'OTAN. Elle est certainement plus grande que celle qui voudrait accorder la primauté au marché comme principe premier de la sphère internationale. Le marché est efficace pour la satisfaction des biens matériels. Il est impuissant à arbitrer entre les choix particuliers et les préférences collectives. Il est muet sur la question des finalités de l'action humaine et donc sur son sens. Il ne peut être le principe d'organisation d'une communauté humaine ni d'une société démocratique. Les rapports humains ne sont pas réductibles aux échanges marchands. L'OMC ne peut donc avoir le pouvoir effectif de gouverner la mondialisation qui ne peut être réduite à la globalisation économique et financière.

Cette perspective ouvre aux aires linguistico-culturelles la possibilité d'envisager un projet ambitieux pour répondre aux défis géoculturels directement liés à leur raison d'être et pour lesquels elles peuvent jouer un rôle de premier plan, en y associant éventuellement les autres entités géoculturelles. ²⁹

2) **Élaborer et mettre en place un régime adapté aux interactions entre les cultures**

Parce que les entités géoculturelles ne coïncident pas forcément avec les États, et que les enjeux identitaires et culturels ne relèvent pas simplement de la sphère privée, il faut envisager pour les rapports entre sociétés et cultures (donc entre les entités géoculturelles) un cadre nouveau, pas seulement interétatique ni réduit au marché. Un régime ³⁰ spécifique pour les interactions et les échanges culturels, fondé sur cinq principes qui reflètent la nature indissociablement duale des œuvres culturelles (produits marchands et expressions des identités qu'elles contribuent à former) et qui cherchera à concilier (et non seulement à juxtaposer) les exigences de la logique des identités et celles de la logique du marché :

- *ouverture maîtrisée*,
- *multifonctionnalité* (comme pour l'agriculture par exemple),
- *précaution* (comme pour la santé, l'environnement),
- *responsabilité* (de tous les acteurs, et non seulement de l'État)
- *réciprocité*, un principe qui traduit la spécificité de la sphère culturelle. Tous les pays n'ont pas de pétrole mais chaque société a une culture qui assure sa cohésion et sa capacité d'interaction avec l'extérieur. Pour les interactions entre les cultures, le principe de réciprocité minimale est une condition indissociable de l'ouverture maîtrisée.

Ces principes, loin d'avoir une portée simplement déclaratoire, devront se traduire dans une série de mesures, permettant notamment de pallier les déficits de réciprocité des flux d'échanges. En voici quelques exemples indicatifs qui demandent à être développés et discutés. On pourrait envisager des mesures anti-concentration pour les industries de l'imaginaire. Ou encore la création d'un Fonds, géré suivant une formule quadripartite, alimenté par des contributions volontaires des groupes médias ou par des prélèvements sur une fraction des flux d'échanges déséquilibrés, et qui servirait à renforcer les capacités de production et de

29 Lors du Sommet de la Francophonie à Hanoi, Jacques Chirac a soutenu que les aires linguistico-culturelles avaient vocation à être des acteurs à part entière dans le monde politique.

30 Pour un aperçu sommaire de la notion ou de la théorie des «régimes», impossible à développer ici, voir Marie-Claude Smouts (dir.), *Les nouvelles relations internationales, Pratiques et théories*, Paris, Presse de Sciences Po, 1998, chapitre 5 : «La coopération internationale de la coexistence à la gouvernance mondiale», p.143-149 et de nombreuses références aux travaux pertinents.

distribution de ceux qui sont en déficit de réciprocité, en premier lieu des cultures des pays du Sud. Ce fonds pourrait développer des partenariats avec des organisations publiques et privées comme le NEPAD en Afrique, les banques régionales de développement, etc.. Il pourrait soutenir les études interculturelles et servir aussi à favoriser des conditions de production et de diffusion de programmes culturels et d'affaires publiques, produits à partir de pôles différents et répondant aux plus hautes exigences professionnelles, faisant intervenir sur des questions d'actualité et des enjeux communs, des représentants des divers milieux et régions. Plusieurs formules pourraient être envisagées à cette fin. Si l'on réussit à fabriquer des «vedettes» et des «besoins» à partir d'une soi-disant «télé-réalité», on devrait pouvoir susciter l'intérêt pour les enjeux socioculturels de première importance et créer des espaces où les différents points de vue, les visions différentes peuvent être confrontées pour être comprises, tempérées et acceptées. S'il est un aspect de service public relié à la mondialisation que devrait assurer ces acteurs géoculturels que sont les médias globaux, c'est bien celui-là.

Les mesures découlant des principes du régime envisagé ne concernent donc pas seulement la régulation, le marché ou les politiques nationales, mais aussi des dispositions et des moyens susceptibles de conduire à des interactions moins déséquilibrées entre les cultures, et concernant aussi bien les entités géoculturelles, les actifs géoculturels que le développement des moyens des pays moins avancés.

3) Une instance politique de concertation : un Conseil mondial des cultures

Puisque les interactions entre les sociétés et les cultures ne sont pas médiatisées exclusivement par les relations interétatiques, et pour pallier le déficit démocratique du système international actuel, il faut envisager une nouvelle instance politique pour traiter de ces enjeux. Il s'agirait au départ d'une instance politique informelle de concertation, (s'entendre pour agir ensemble suivant le Larousse - le mot n'existe pas en anglais !) de proposition et de supervision, ouverte aux quatre catégories d'acteurs concernés sur la base de la reconnaissance mutuelle (pouvoirs publics, acteurs civiques et sociaux, entreprises, experts³¹) qui chercheront à concilier leurs intérêts et à établir un cadre d'exercice de leurs responsabilités dans le respect de leur rôle respectif, pour légitimer les décisions à prendre, et superviser le fonctionnement du régime envisagé pour les interactions entre les cultures.

31 Cette question pourrait à elle seule faire l'objet d'un long débat que la réalité finira par imposer. Mireille Delmas-Marty, professeur au Collège de France, parle du «triangle civique» des acteurs publics, privés et «civils» pour relier au lieu d'opposer la sphère publique et la sphère privée et limiter l'impact des rapports de forces entre États en permettant un rééquilibrage au profit du droit. «Droit et mondialisation» dans *Géopolitique et Mondialisation*, Université de tous les savoirs, Paris, Odile Jacob poche, 2002 p.216. La complexité des questions extranationales devrait justifier que les «experts» puissent participer directement aux débats publics.

Ce pourrait être un moyen de faire évoluer le système international actuel en tenant compte des critiques qui lui sont adressées. Ainsi, avant les conférences générales de l'Unesco par exemple, une telle instance pourrait organiser les délibérations publiques suivant un processus et un calendrier convenus, en utilisant les moyens modernes de communication, notamment l'Internet, pour discuter des enjeux en cause, concilier les intérêts en présence, faire émerger les propositions et un processus de décision acceptable pour ensuite superviser la mise en œuvre des décisions. Ce processus de concertation diffère de la simple consultation puisqu'il pourrait conduire à des formules de co-décision et de co-régulation. Il pourrait contribuer aussi à stimuler les débats au sein des pays et des milieux concernés par les enjeux en cause.³²

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité des Nations-Unies dont la composition et l'efficacité prêtent à discussion, s'occupe tant bien que mal des enjeux géopolitiques et de la sécurité. Pour traiter les enjeux géoéconomiques, Jacques Delors³³ a proposé la mise sur pied d'un Conseil de sécurité économique et social qu'il conçoit suivant le modèle interétatique et cette proposition a été reprise par Jacques Chirac au sommet de Johannesburg. Pour les enjeux géoculturels, pourquoi ne pas innover en envisageant la mise en place d'un Conseil mondial des cultures, instance informelle de concertation instituée sur la base quadripartite évoquée, pour superviser la mise en place et le fonctionnement du régime présidant aux interactions et aux échanges interculturels ?

3.2 Un Forum de concertation sur les enjeux géoculturels et le pluralisme culturel mondial

Les changements importants ne se produisent jamais que sous l'empire de la nécessité. Il est évident que l'hypothèse esquissée ne peut être engagée que sous la pression des événements et de la société civile qui aura pris conscience de la nature et de l'importance des enjeux en cause. La force des mouvements sociaux nés de la contestation de l'idéologie néolibérale qui anime la globalisation économique et financière, la mobilisation contre la guerre préventive en Irak d'une opinion publique mondiale émergente que le New York Times voit comme le quatrième pouvoir, permettent d'espérer que la prise de conscience d'un plus grand nombre puisse conduire à dépasser la contestation pour déboucher sur des propositions qui permettront de concevoir et de mettre en place les instruments d'une mondialisation maîtrisée.

32 De telles instances politiques expérimentales, qui ne seraient pas forcément des institutions formelles, pourraient d'ailleurs être envisagées aussi pour l'OMC, le FMI, l'OMS, l'Union européenne ou le projet de ZLÉA, etc. : on pourrait espérer apporter ainsi un début de réponse au déficit démocratique qui affecte actuellement la responsabilité des décisions extranationales.

33 «Pour un Conseil de sécurité économique», *Le Nouvel Observateur*, 25 juin 1998 et 17 septembre 1999. Cette suggestion a été reprise par le Congrès de l'Internationale socialiste en octobre 2001.

La nature même des enjeux globaux et leur complexité appellent des débats publics structurés entre les quatre catégories d'acteurs concernés à travers le monde : pouvoirs publics, acteurs civiques et sociaux, entreprises, experts. Il faut utiliser les moyens de communication moderne pour instituer des «Forums des interdépendances» sur les divers enjeux globaux. L'un de ces Forums devrait porter sur les enjeux géoculturels et le pluralisme culturel mondial.

C'est dans cette perspective que la conférence ministérielle sur la Culture organisée par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie à Cotonou en 2001 a approuvé l'expérimentation d'un processus de concertation sur les enjeux culturels. Amorcé sur le site www.planetagora.org, un tel Forum a vocation à être élargi à travers notamment des débats régionaux et sectoriels, afin de conduire à des propositions réalistes qui pourraient être ensuite présentées aux instances décisionnelles existantes ou donner lieu à des initiatives originales que pourraient appeler les enjeux géoculturels.

Ce Forum, qui pourrait ajouter l'espagnol et le portugais au français et à l'anglais déjà utilisés, pourrait permettre de discuter de diverses questions liées au projet du pluralisme culturel : le projet de convention sur la diversité culturelle, la préparation des conférences de la Société de l'information, et d'autres questions évoquées lors du présent colloque comme les droits culturels par exemple. Les notes de travail rédigées pour amorcer les débats pourraient permettre de préciser les enjeux et de faire émerger des propositions à l'intention notamment des instances décisionnelles actuelles ou encore préparer des rencontres internationales comme le Forum universel des cultures prévu à Barcelone en 2004. Ce Forum pourrait aussi donner lieu à des réunions publiques élargies, à Bruxelles, Rome, Barcelone, etc. Ces débats virtuels pourraient contribuer à susciter des débats locaux ou nationaux et à susciter ainsi une mobilisation accrue autour des enjeux géoculturels.

Le groupe réuni à Mexico aujourd'hui pourrait participer activement au pilotage de ce Forum en constituant un comité informel dont chaque membre s'engagerait à intervenir régulièrement dans les débats, soit par des contributions de fond, de courtes contributions sur des questions spécifiques, des réactions aux contributions des autres, en s'engageant à mobiliser d'autres personnes pour intervenir dans les débats, et en suscitant des groupes locaux ou nationaux de discussion.

d d
d

Parmi les suites à Mexico : un projet pour les aires linguistico-culturelles

La mondialisation ne se réduit pas à la globalisation financière et économique. Elle met en présence des représentations du monde, portées parfois par des États et par d'autres entités ou véhiculées par des médias globaux. Ces phénomènes ne peuvent être réduits à la dimension marchande des produits de divertissement. Il ne s'agit

pas simplement d'assurer la «cohabitation culturelle»³⁴ à l'échelle planétaire, il faut surtout inventer, comme pour les autres défis de la mondialisation, le cadre qui favorise la coexistence, c'est-à-dire des interactions positives entre les sociétés humaines. Les défis géoculturels appellent des efforts pour renouveler aussi bien la réflexion que l'action afin de construire un véritable ordre cosmopolitique dans lequel le projet national ne sera pas dépassé mais devra être redéfini et articulé par rapport à d'autres projets extranationaux.

À moins d'accepter les risques du darwinisme culturel ou de l'hégémonie des cultures qui disposent des moyens les plus puissants, on ne peut accepter de voir «*le déclin des différences culturelles comme la mesure du progrès de la civilisation et un signe tangible de communications et de compréhension améliorées*»³⁵. Le défi du pluralisme culturel, c'est de trouver les moyens politiques de vivre ensemble à l'ère planétaire et d'assurer des interactions et des échanges relativement équilibrés entre les sociétés et les cultures égales en dignité en même temps que capables de s'interroger constamment de façon critique sur leurs valeurs, leurs pratiques et leur adaptation aux conditions changeantes du monde. C'est l'un des projets politiques pour construire les interdépendances.

La rencontre de Mexico devrait conduire, dans des circonstances révélatrices de l'état du monde, à mettre en évidence l'importance stratégique des enjeux géoculturels autrement que par une déclaration sans portée pratique ou sans suite. Nous devrions appuyer les efforts déployés pour assurer la défense de la «diversité culturelle». Et nous engager aussi dans une démarche originale en mobilisant les moyens pour promouvoir le pluralisme culturel mondial, en élargissant le processus déjà évoqué à Paris en 2001 et engagé à Cotonou, en stimulant les débats virtuels et en les prolongeant à travers des débats régionaux et sectoriels dans les trois aires linguistiques. Ce pourrait être une réponse concrète à l'invitation des organisateurs de cette rencontre.

34 C'est l'expression choisie par Dominique Wolton dans *L'autre mondialisation* où il évoque l'importance politique des identités collectives.

35 David Rothkop, «In Praise of Cultural Imperialism?».

**VERS UNE NOUVELLE ARTICULATION DES ESPACES
LINGUISTIQUES ET CULTURELS**

EDUARD DELGADO

Mais les enfants ? De quel pays seront-ils ?
Du Nord secret ? Du Sud des nostalgies ?
Ou bien appartiennent-ils à une autre dimension :
A la cruelle Europe mère des utopies ?

Luiz- Manuel

Anthologie de Poètes Portugais de la Diaspora,
De l'autre marge, 2001

«La mémoire nous ouvre de lumineux chemins à l'ombre...»

J.A.Valente

Fragments d'un livre futur, 2000

1. Introduction et synthèse

La connaissance mutuelle des cultures du monde par un nombre croissant de ses citoyens a ouvert de nouvelles perspectives pour la participation à l'échange culturel international.

L'idée d'un seul monde, d'un grand espace culturel, a séduit de nombreuses générations d'êtres humains sensibles, ouverts à la curiosité intellectuelle et aux défis créatifs. La conscience de la connaissance comme un bien partagé par toute l'Humanité et pouvant être accumulée et répertoriée de façon sélective a profondément inspiré toutes sortes d'échanges parmi les groupes humains de toutes les époques.

Cette tendance aux échanges transfrontaliers se traduit par une mondialisation actuelle qui semble faire tomber les barrières physiques et technologiques, y compris les frontières des mythes et des langues. Le problème n'est pas tant l'unidirectionnalité - tout au moins au préalable - des mouvements transculturels, mais l'invasion des territoires profonds de l'identité, du symbolisme quotidien, et la perte des structures expressives propres à chaque communauté.

Aujourd'hui le problème est de conjuguer la mondialisation désirable et inévitable des structures d'échanges avec des règles du jeu permettant que ses effets bénéfiques renforcent la singularité des cultures et leur croissance expressive et créative. Pour atteindre cet objectif, la plupart des communautés culturellement auto-identifiées doivent nécessairement établir des alliances avec d'autres communautés avec lesquelles elles puissent partager les mêmes valeurs et les mêmes aspirations.

La nature de ces alliances et la gestion de leurs objectifs constituent le noyau fondamental de notre débat dans la droite ligne de la rencontre de Paris en 2001 et d'une base d'affinités fondées sur la latinité et la transcontinentalité.

Un débat qui demande la définition d'hypothèses de départ. Dans ce texte, nous proposons deux lignes de travail. En premier lieu, le renforcement de la conscience critique face aux droits culturels. L'universalité des droits culturels admet et promeut les différentes applications de ses postulats dans l'interaction locale ainsi que le développement permanent de nouveaux systèmes de contrôle et d'équilibre dans leur mise en oeuvre. Les grands espaces culturels ayant des affinités historiques, linguistiques et sociales doivent exercer une influence importante dans l'application des droits culturels universels et contribuer conjointement au débat mondial sur leur rénovation et leur amélioration. A nouveau, il s'agit d'une sensibilité qui dépasse les frontières du domaine juridique et gouvernemental, mais qui, pour exister, doit s'enraciner dans l'ensemble de la société.

En second lieu, il faut comprendre les espaces linguistiques comme des espaces culturels de rencontres. Chacun des espaces linguistiques ici réunis contient en son sein d'autres espaces idiomatiques qui, à leur tour, peuvent comporter des variétés profondément enracinées dans l'identité de nombreuses communautés. La langue commune sortira renforcée si elle est, avant tout, un véhicule pour établir les affinités et les alliances qui permettront de protéger les espaces culturels internes par le biais d'une première ou une seconde langue d'utilisation commune.

Des affinités et des alliances qui jouent un rôle principal dans la société civile à travers tous les systèmes d'appropriation » de l'espace public comme horizon des nouvelles démocraties du XXI^e siècle.

2. Nature, histoire et pluralité culturelle

Au début de l'année 2003, le sommet de Kyoto sur les ressources en eau soulignait le fait que des milliards de personnes dans le monde n'ont pas d'accès à l'eau potable. Face à cela il est légitime de se demander combien de personnes ont accès à une «culture potable». Il ne s'agit pas d'une question rhétorique puisque, au-delà de la doctrine de l'Unesco sur la dimension culturelle du développement ou de la plaidoirie en faveur de la diversité représentée par le texte «Race et culture» de Lévi-Strauss, la science contemporaine nous renvoie à l'importance de cultiver la vie pour maintenir la planète viable.

La théorie de Gaïa de James Lovelock et Lynn Marguyls établit que la vie sur la terre est l'élément qui corrige une atmosphère en déséquilibre grâce à un système artificiel d'entropie de basse intensité, par lequel la relation entre la vie et les forces inanimées est bidirectionnelle et permanente. C'est donc l'activité biologique qui maintient la planète dans un état de viabilité. Lovelock et Marguyls rapportent ce système de régulation au contrôle de la température, au ratio nitrogène/phosphore ou à la salinité des océans.

Selon la théorie de Gaïa, quand la vie a besoin de maintenir et de régénérer ses propres équilibres, la culture naît comme fondement de l'adaptabilité mutuelle. Ainsi, l'évolution de l'espèce humaine ne s'est pas basée sur l'adaptabilité de ses cultures aux milieux dans lesquels elles ont dû évoluer. Mais on pourrait dire que ce sont ces milieux qui ont dépendu en dernière instance des cultures de la vie. Des cultures fonderaient leur essence sur leur capacité de découverte, d'exploration et de création d'une conscience critique. Des cultures basées sur leur propre diversité et pour qui la préservation de ce facteur justifie en dernière instance leur existence. La diversité culturelle est donc un fait naturel et fondamental pour le maintien même de la vie sur la planète. Le débat, cependant, ne doit pas seulement enquêter sur la perte de la diversité culturelle - ce qui est évident - mais aussi sur l'évolution des caractéristiques culturelles des différents peuples

« La mondialisation est en train de changer notre paysage de fond en comble. En Europe, les langues natives sont en train de céder le pas à l'anglais, la langue de la mondialisation, et les observateurs prédisent que l'on se dirige vers un continent anglophone de Moscou à Calais à la fin de ce siècle. Pendant ce temps, à Los Angeles, 70 % des écoliers sont hispanophones et le bureau de recensement nous indique qu'en moins de 40 ans la majorité des américains ne seront pas d'ascendance européenne » (Jeremy Rifkin)

Il s'agit donc d'un phénomène complexe dont on ne peut élucider les aspects les plus dramatiques mais qui contient différentes strates de réalité qu'il convient d'examiner aussi bien à la lumière diachronique de l'évolution des cultures mondiales qu'à la lumière de l'histoire.

La nécessité de comprendre la pluralité comme une diversité reconnue et encouragée semble avoir été inscrite, depuis plusieurs décennies, à l'ordre du jour pour le XXI^e siècle. Les dysfonctionnements actuels dans l'ordre mondial et dans les institutions sont en partie imputables à des phénomènes déjà entrevus au XX^e siècle. La rupture d'un système mondial bipolaire ou le débordement technologique (spécialement en télématique et en biogénétique) qui se sont amplifiés ces trente dernières années faisaient partie de la prospective habituelle à ce moment là. De même, le renforcement du poids géopolitique des communautés denses d'Asie, en particulier celles du Japon et de la Chine, était prévisible, ainsi que la stagnation de la plupart des sociétés africaines ou la crispation dans les pays arabes depuis l'assassinat de Yitzhak Rabin et la fin du processus d'Oslo. L'actuel processus d'intégration européenne suit un scénario parfaitement prévisible à partir du traité de Maastricht en 1991 et les fractures structurelles perçues dans l'espace latino-américain, avec ses labyrinthes et raccourcis, montrent des signes de continuité avec ce qu'on aurait pu détecter trente ans en arrière.

Cependant, l'histoire ne semble pas être porteuse de sens si l'on ne tient pas compte des faits qui sortent des scénarii prévisibles. Quelques-uns de ces processus inattendus semblent prendre forme au début de ce siècle sans qu'une prospective définie les ait pronostiqués dans toute leur ampleur. Parmi ceux-ci, on pourrait souligner l'émergence d'une prise de position radicale chrétienne/nord-atlantiste menée par les Etats-Unis, contestée par de vastes secteurs dans la société occidentale.

La tentation d'un monde unipolaire semble réapparaître à intervalles de générations réguliers sans que les exercices de prospective ne réussissent à l'anticiper. Les spectres de l'uniformisation, de la subordination et de l'anomie intoxiquent à nouveau les rêves des sociétés qui avaient trouvé dans les systèmes parlementaires des marges de sécurité démocratique dont les gains paraissaient irréversibles. Un éventuel triomphe de leurs thèses et méthodes pourrait faire reculer, entre autres, les avancées prises en compte dans la Déclaration de l'Unesco sur la diversité culturelle approuvée à l'unanimité en novembre 2001

Cependant, la situation décrite ici, avec des tendances hautement préoccupantes, a des antécédents qui auraient pu mériter une plus grande attention bien avant la fin de la Guerre Froide. En analysant l'histoire politique et culturelle des dernières décennies, il nous est possible de trouver les fractures conduisant à l'inquiétante situation actuelle.

Premièrement, la perte de l'espace public, notamment dans les agglomérations urbaines et dans les médias. La réduction ou l'abandon de la tutelle des intérêts collectifs dans les espaces communs, qui sont la conséquence de privatisations, de dérégulations et d'ajustements structurels, entraînent une perte de conscience du domaine public et des droits citoyens concernant son appropriation. Cette

réduction de l'espace public atteint ses aspects les plus dramatiques dans la surexploitation de ressources naturelles, ainsi que dans la privatisation de vastes ressources environnementales.

Deuxièmement, on observe une forte baisse de l'attention à l'impératif de formation des jeunes générations. La plainte des enseignants face à ce qu'ils ont considéré comme la fracture du pacte éducatif - avec le transfert des responsabilités de formation dans les mains du marché et des moyens de communication - est connue de tous. Tout le monde sait que, sur les continents comme l'Afrique, la qualité de l'éducation - et celle de la sphère publique en général - a progressivement diminué au cours des trente dernières années. D'autre part, la nature des affinités et des alliances établies dans chaque contexte culturel doit asseoir sa force dans l'implication de tous les secteurs sociaux. Les nouveaux défis de la transculturalité doivent être perçus par les citoyens comme quelque chose qui les concerne avec toutes les difficultés et les opportunités qu'elle représente. La valeur de la nouvelle éducation transculturelle doit permettre d'enrichir la propre culture par la connaissance et la valorisation d'autres cultures. Une éducation qui ne passe pas uniquement par l'école mais par la « société éducative » dans toutes ses sphères possibles, notamment dans la vie quotidienne, les médias et les structures ouvertes de l'auto-apprentissage.

Troisièmement, les paradigmes culturels ont été exclus par les priorités politiques, alors que les analyses indiquent que la clé de la cohésion sociale et du progrès est - et a toujours été - la « sécurité culturelle ». Le manque de cohésion provoqué par la pauvreté, le déplacement forcé ou l'émigration affecte les groupes dans leur relation avec l'extérieur, alors que « l'insécurité culturelle » fracture les groupes de l'intérieur, depuis leur structure identitaire, compromettant leur capacité de réaction quant à l'action coopérative, aux alliances et au dialogue.

L'espace public comme garantie de citoyenneté, l'éducation comme base de références communes et la culture comme impératif d'expression et de création forment un cercle vertueux que nos sociétés n'ont pas su valoriser de façon adéquate pour assurer la santé sociale et la préservation de la diversité.

L'idée de « diversité culturelle » implique nécessairement une reconnaissance de la réalité, de même que la diversité biologique est indéniablement un élément consubstantiel à la vie. De son côté, la notion de pluralisme culturel cherche délibérément à promouvoir la survie et la coexistence de différents modèles culturels. Bien que transcendant ces deux notions, le concept de sécurité culturelle se réfère à la capacité du citoyen à élaborer ses propres expressions créatives et à recevoir pour cela une réponse de son entourage. L'appropriation de l'espace public, l'éducation et la culture se trouvent à la base d'une des valeurs les plus estimées dans toutes les sociétés la confiance. La confiance réside fondamentalement dans le fait que mes références d'expression et de création,

source de ma relation avec le monde et avec moi-même, font partie inviolable de ma personne et de ma dignité. Cette réciprocité crée des rapports de confiance sans lesquels on ne pourrait parler ni de cohésion sociale ni de diversité culturelle.

Aujourd'hui on parle de la société de la connaissance mais en réalité ce qu'il nous manque le plus c'est la société de reconnaissance.

«Les politiques gouvernementales devraient définir la reconnaissance culturelle comme un droit fondamental des êtres humains. Cela implique de considérer tous les membres d'une société et d'un état comme détenteurs des mêmes droits dans la mesure où ils respectent pleinement les droits des autres. De façon complémentaire, toute culture qui respecte les autres doit avoir droit à une reconnaissance égale à son identité. Tout état doit définir la législation, les institutions et les actions politiques garantissant au mieux ces principes.» Rapport Mondial de la Culture Unesco 2001

Mais la reconnaissance ne peut pas exister de manière continue et productive si elle ne s'articule pas dans l'imaginaire. De sorte qu'elle ne peut pas être simplement métonimique mais elle doit s'incorporer à notre capacité métaphorique, à notre narration. Jesus Martin Barbero l'explique ainsi

«La relation entre l'expressivité et la reconnaissance de l'identité devient précieusement évidente dans la polysémie castillane du verbe raconter quand nous nous référons aux droits des cultures, aussi bien des minorités que des peuples. Pour que la pluralité des cultures du monde soit politiquement prise en considération, il est donc indispensable que la diversité des identités puisse nous être racontée, narrée».

On peut ainsi dire que l'articulation de la pluralité requiert une reconnaissance et une narration mais aussi une base d'équité sans laquelle ce processus se trouve limité par le joug d'hégémonies et de subordinations qui empêchent l'épanouissement de toutes les capacités créatives impliquées dans la pluralité active.

Nous avons dit à de nombreuses occasions que pour établir de vrais liens de coopération entre des modes et des projets culturels il faut partir d'un principe d'équité. Les cultures sont inégales, ce qui représente le germe de toute valeur de pluralité. Cependant, les personnes qui incarnent ces cultures sont égales et il faut partir de ce principe d'égalité universelle pour comprendre le principe d'équité plurielle entre les cultures. En effet, l'équité profonde entre les cultures constitue la base pour d'autres types de relation entre égalité et liberté. Chaque culture distincte porte en elle-même la charge «génétique» qui peut lui permettre d'atteindre les horizons les plus lointains de la création et de donner un sens nouveau à la vie et à la conscience humaine. Les peuples du monde, inégaux dans leur apport

économique et technologique à la vie matérielle, doivent être reconnus sur un pied d'égalité en ce qui concerne leurs cultures.

Ainsi, la reconnaissance (la «sécurité culturelle»), la narration (l'incorporation à l'imaginaire) et l'équité (comme valeur fondamentale de tout droit) font partie d'un nouveau débat sur la topographie du pluralisme culturel. Cela à une époque où ce dernier mérite une approche aussi bien scientifique que militante, aussi bien théorique qu'engagée dans la manière de gouverner, et aussi bien consciente dans ses implications dans la vie matérielle que convaincue d'avoir pour ultime objectif de libérer la créativité humaine.

Ce débat, dans les prochains mois, touchera une nouvelle audience en raison du positionnement unilatéral face aux organismes internationaux et face aux situations fondamentales d'agression et de contention.

L'implication en faveur du pluralisme culturel des accords proposés par l'Organisation Mondiale du Commerce occupera également une place centrale sur les scènes mondiales

Comme corollaire des deux événements antérieurs, le débat s'attardera sans doute sur le rôle des sociétés civiles dans le futur ordre international. Nous assisterons également à une nouvelle phase de réflexion économique sur la culture en se fondant sur le fait qu'une économie globale puissante ne peut se nourrir que grâce à la vitalité des cultures locales.

3. Les Droits culturels dans leur universalité plurielle.

La discussion mondiale sur la diversité et sur le pluralisme culturel a occupé l'espace central des débats intellectuels de ce changement de siècle. Pour la première fois, la métaphore de la diversité culturelle s'est élargie jusqu'à constituer un vaste système de références pour le débat sur la démocratie, les droits de l'homme et le développement durable.

Les prises de positions globales s'inspirent des documents de l'Unesco¹ tels l'Accord de Florence de 1950 sur les responsabilités culturelles, la Convention universelle sur le droit d'auteur de 1952, la Déclaration de principes de la coopération culturelle internationale de 1966, la Convention contre le trafic illicite de biens culturels de

1 Nous nous référons spécifiquement à des documents officiels de l'Unesco en tant qu'autorité culturelle de caractère mondial, mais il faut également mentionner l'existence d'autres textes d'autorité intergouvernementale, bien qu'ayant une portée «régionale», en Amérique latine, aux Caraïbes, en Afrique, en Europe ou dans les pays arabes.

1970, la Convention pour la protection du patrimoine culturel et naturel de 1972, le Protocole de Nairobi de 1976, la Déclaration de l'Unesco sur la race et les préjugés raciaux de 1978, la Recommandation relative à la condition de l'artiste de 1980, les conclusions de Mondiacult Mexico en 1982, la Recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire de 1989, la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989, les conclusions de la Décennie mondiale du développement culturel publiées en 1997, les conclusions de la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement de Stockholm de 1998 et la Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle de 2001.

L'article 4 de cette déclaration proclame que :

La défense de la diversité culturelle est un impératif éthique, inséparable du respect de la dignité de la personne humaine. Elle implique l'engagement de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales, en particulier les droits des personnes appartenant

des minorités et ceux des peuples autochtones. Nul ne peut invoquer la diversité culturelle pour porter atteinte aux droits de l'homme garantis par le droit international, ni pour en limiter la portée».

Et l'article 5 :

«Les droits culturels sont partie intégrante des droits de l'homme, qui sont universels, indissociables et interdépendants. L'épanouissement d'une diversité créatrice exige la pleine réalisation des droits culturels, tels qu'ils sont définis à l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux articles 13 et 15 du Pacte international des droits économiques, sociaux et culturels. Toute personne doit ainsi pouvoir s'exprimer, créer et diffuser ses œuvres dans la langue de son choix et en particulier dans sa langue maternelle; toute personne a droit à une éducation et une formation de qualité qui respectent pleinement son identité culturelle; toute personne doit pouvoir participer à la vie culturelle de son choix et exercer ses propres pratiques culturelles, dans les limites qu'impose le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.»

Au-delà des textes de portée mondiale, il nous semble nécessaire de mentionner les accords statutaires de nature macro-régionale qui ont actualisé, nuancé et même précédé à l'applicabilité des premiers. Parmi eux, nous pouvons souligner la Déclaration américaine des droits et devoirs de l'homme de 1948, la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (Conseil de l'Europe, 1950), la Convention culturelle européenne (Conseil de l'Europe, 1954), la Convention américaine sur les droits de l'homme (Pacte de San José, 1969), la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981, la Convention européenne pour la protection des minorités nationales (Conseil de l'Europe, 1994), la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne (2000).

Ce tournant de l'intérêt politique vers les droits culturels représente le point culminant d'un processus par lequel on passe des documents statutaires se référant directement ou indirectement à l'action des gouvernements à un approfondissement de la problématique discerner quelques lignes fondamentales qui semblent prendre forme dans le nouveau débat.

Tout d'abord, la perception selon laquelle les droits culturels sont individuels tout en pouvant être exercés collectivement semble se consolider. Cela a des implications vraiment actuelles, étant donné que ces droits sont supposés s'appliquer non seulement aux minorités ou aux groupes particuliers mais aussi aux individus en tant que citoyens, travailleurs et consommateurs.

Deuxièmement, l'universalité et l'indivisibilité des droits culturels s'affirme. En même temps, cela requiert une vaste étude transculturelle afin d'identifier les obstacles à leur application et à leur contrôle.

Troisièmement, le droit le plus polémique de cet ensemble est sans doute celui qui assure et garantit la participation à la vie culturelle. La définition des espaces de participation, comprenant également ses aspects médiatiques et numériques, pose de nombreux problèmes conceptuels. C'est aussi le sujet qui doit harmoniser le plus de différences culturelles, s'agissant fondamentalement d'un problème d'accès et d'espace public.²

Quatrièmement, on observe le besoin d'établir une nouvelle pédagogie des droits culturels, à commencer par la mise en évidence de ses implications dans les contextes locaux. Dans ces sens, les efforts entrepris pour rédiger des chartes de droits et devoirs culturels dans la ville semblent être une tendance qui pourra se consolider dans le futur.

Cinquièmement, on constate le besoin urgent d'un débat international sur les droits culturels qui permette aux consciences critiques de se concerter afin de faciliter le dialogue. La configuration d'espaces culturels multisociétaux comme ceux dérivés de la tradition latino-transatlantique pourrait favoriser une prise de position commune sur les droits culturels et leur application. D'autres espaces associés pourraient être constitués par l'espace nord-atlantique, le slave, les espaces arabes, orientaux, océaniques et africains selon leurs traditions et perceptions distinctes qui permettraient de faciliter et de simplifier les échanges.

2 Voir la Recommandation concernant la participation et la contribution des masses populaires à la vie culturelle. Unesco Nairobi 1976.

Compte tenu de cette dernière observation, il est possible de distinguer la profonde relation existante entre les espaces culturels multisociétaux et les droits culturels. C'est à partir des affinités linguistiques et historiques que l'on peut établir une base commune pour le développement des droits qui, étant universels, demandent une approche particulière et une défense fondée sur les besoins de chaque bloc culturel.

Nous aimerions donc qu'une relation profonde s'établisse entre les espaces culturels ci-dessus face au débat qui, au cours de ce siècle, exigera la définition des droits culturels et de leurs mécanismes d'application.

D'autre part, le droit de participation à la vie culturelle étant celui qui pose le plus de difficultés conceptuelles et politiques, il est probable que les cultures de nature latino-transatlantique soient celles qui, par leur tradition d'utilisation de l'espace public, soient les mieux adaptées pour aborder ce type de problématique.

4. Les nouveaux espaces culturels de médiation globale.

La complexité des nouvelles relations culturelles mondialisées nous amène à repenser les unités d'action. De la même manière que nous avons vu que les espaces macro-culturels peuvent avoir une importance fondamentale pour l'application et le contrôle des droits culturels, ils ont également une autre fonction spécifique dans une configuration culturelle mondiale plus articulée et plurielle.

Les grands espaces culturels ont actuellement la rare opportunité de constituer la base capable de renforcer les réseaux de projets expressifs et créatifs dans une phase préalable ou simultanée à l'élargissement de leurs actions vers d'autres enjeux mondiaux. Cette nature de vivier de réseaux est stratégique dans un contexte où l'impératif culturel de la singularité crée une tendance de rejet envers les structures pyramidales basées sur le pouvoir économique et médiatique et se bat pour la création de nouveaux espaces de création. Si la notion de compétitivité culturelle devait exister, elle serait probablement jugée sur le terrain de la créativité durable. Ce facteur, bien qu'il soit sur le marché, se base sur la conscience critique qu'il est capable de développer.

Dans ce sens, tout en reconnaissant l'importance des espaces linguistiques comme reflet d'intérêts communs dans l'histoire et dans certains aspects de la réalité contemporaine de production et de distribution culturelle, il peut être plus réaliste de parler d'espaces macroculturels ou transculturels. Cela nous permet de mettre l'accent non pas sur la langue - qui par osmose ou par la conquête a pu se convertir en bien commun -, mais plutôt sur les vraies affinités issues de l'intérêt que les différentes communautés culturelles ont aujourd'hui de se regrouper pour mieux défendre leur identité et leurs intérêts particuliers.

Le fait de se servir de langues ayant une plus grande portée et permettant ainsi un élargissement des espaces culturels plus réduits doit être envisagé comme un

moyen de donner un plus grand potentiel aux cultures intégrant ces espaces (que ces langues « majeures » leurs soient propres ou pas) et non pas comme une fin en soi. Les espaces lusophone, francophone et hispanophone contiennent en leur sein des milliers de cultures et des centaines voire des milliers de langues qui demandent à être reconnues et projetées par le biais de cette médiation.

Les nouveaux espaces linguistiques en tant qu'espaces multiculturels doivent donc se situer dans un carrefour où leur capacité d'interlocution auprès d'autres espaces mondiaux de même nature soit active et efficace, en exerçant des fonctions de médiation entre les petites cultures qui les composent et la mondialisation. C'est seulement dans cette mesure, basés sur la légitimation, que les macro-espaces linguistiques pourront vraiment constituer le chaînon manquant du dialogue culturel international.

Ce chaînon manquant doit intégrer dans ses fonctions la satisfaction des besoins en projets culturels et artistiques, professionnels ou communautaires qui cherchent à établir des liens de coopération au delà de leurs sphères immédiates. Les nouveaux espaces multiculturels doivent assumer l'effort de se transformer en viviers de réseaux dont la projection mondiale sera la conséquence de leur capacité à établir des alliances au niveau local. Il s'agira ensuite de franchir les premières barrières dans de bonnes conditions de diffusion et de dialogue avec des nouveaux partenaires.

D'autre part, et comme nous l'avons déjà souligné dans ce rapport, il est indispensable de situer les actions basées sur ces prémisses sur le plan de la défense de l'espace public.

Pour accomplir cette tâche, les administrations publiques doivent unir leurs efforts à ceux de la société civile, que ce soit le bénévolat, les organisations à but non lucratif ou le secteur des industries culturelles, engagées autour des valeurs et des droits décrits antérieurement.

Ainsi, l'articulation opératoire des 'Trois Espaces Linguistiques' (TEL) en tant que Trois Espaces Multi-Culturels (TEMC) doit tenir en compte la présence de structures privées et associatives aux côtés des institutions officielles. C'est seulement sur ces bases qu'il sera possible de créer une alliance mondiale en faveur de l'espace public de la culture, où toutes les parties impliquées se sentent protagonistes du processus. En effet, les tentatives de création d'une plate-forme de « Société civile mondiale » pour la culture s'accroissent de plus en plus et il est important que les objectifs et la philosophie des TEL/TEMC soient présents dans ces processus.

Dans un ordre plus pratique, les nouveaux espaces multiculturels peuvent assumer aujourd'hui des fonctions qui ne sont assumées par aucun organisme institutionnel

ou informel. Parmi ces fonctions, nous pouvons souligner :

- La création d'une plate-forme de travail relative aux droits culturels et à leurs besoins d'application et de contrôle dans les espaces multiculturels mentionnés ;
- L'établissement de systèmes compatibles facilitant le soutien aux réseaux culturels, artistiques et patrimoniaux par le biais de dispositifs d'aide à la mobilité et de financement des frais de fonctionnement de ces réseaux ;
- L'établissement de systèmes de soutien aux industries culturelles partageant des bases de financement et d'accès aux marchés intérieurs des espaces multiculturels ;
- L'identification et le dialogue avec d'autres espaces multiculturels de référence, sur la base d'objectifs communs concernant la défense des droits culturels et la systématisation de relations culturelles fondées sur l'équité et la coopération ;
- La rédaction de rapports relatifs aux conséquences à court, moyen et long terme de l'application des propositions de l'OMC. Plusieurs Etats faisant partie des espaces culturels mentionnés n'ont pas manifesté leur opposition à ces mesures;
- Le dialogue avec les industries culturelles transnationales visant à négocier, à chaque fois que possible, le traitement spécifique des espaces culturels en danger et la nécessité d'adopter des normes déontologiques à ce propos ;
- La création de structures pour une approche spécifique des moyens de communication transfrontaliers, afin que les relations et les affinités particulières à l'intérieur des espaces multiculturels cités aient une expression médiatique propre ;
- La négociation politique et diplomatique permettant aux nouveaux espaces multiculturels une expression multilatérale dans les sphères appropriées des institutions internationales ;
- La présence de ces espaces dans les discussions sur les futures configurations multilatérales répondant aux problèmes de la diversité culturelle, notamment dans celles où une coopération entre le public et le privé s'avère indispensable ;
- L'articulation de la présence d'instances de la société civile dans la formalisation des espaces multiculturels et leurs alliances.

Ces suggestions ou recommandations veulent proposer aux TEL les initiatives suivantes :

Premièrement, reconvertir leur initiative en un espace qui comprenne la pluralité des cultures en leur propre sein et baser leur force sur la défense de cette pluralité.

Deuxièmement, assumer la défense des droits culturels comme base de toute prise de position en défense de la diversité et de la pluralité culturelle.

Troisièmement, impliquer la société civile dans ses élaborations, notamment dans les secteurs les plus liés au développement culturel.

Quatrièmement, établir un dialogue avec d'autres espaces multiculturels basés sur les mêmes objectifs.

Cinquièmement, créer les structures exécutives nécessaires pour que les déclarations d'intentions aient une incidence sur la réalité des échanges culturels.

**LES DÉFIS DE LA COOPÉRATION DANS LA SOCIÉTÉ
DE L'INFORMATION**

- « DIVERSITÉ CULTURELLE ET DROIT À LA COMMUNICATION » – TADAO TAKAHASHI
 - « ACCÈS ÉQUITABLE À LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION » – ALEJANDRO PISANTY
-

DIVERSITÉ CULTURELLE ET DROIT À LA COMMUNICATION

TADAO TAKAHASHI

« ... la diversité culturelle est une source de dynamisme social et économique qui peut enrichir la vie humaine du XXI^e siècle, en suscitant la créativité et en favorisant l'innovation. Nous reconnaissons et respectons l'importance de la diversité dans l'expression linguistique et créative. »

« ... les technologies de l'information offrent aux personnes des perspectives sans précédent pour créer et partager des contenus culturels et des idées à l'échelle mondiale et à moindre coût. L'expérience démontre que la diversité peut réveiller la curiosité, engendrer l'initiative et apporter une contribution utile aux Communautés qui cherchent à améliorer leurs économies, spécialement par l'utilisation des moyens extraordinaires que la Société de l'information met à sa disposition. »

Déclaration d'Okinawa
Réunion des Chefs d'Etat du G-8
Okinawa, juillet 2000

1. La Globalisation et ses défis

La caractéristique centrale du monde en ce début du XXI^e siècle est celle de la globalisation des activités économiques, suite aux actions de plus en plus nombreuses des organisations transnationales qui opèrent sur des marchés nationaux et régionaux de plus en plus ouverts et intégrés.

Quelques chiffres décrivent des aspects de ce phénomène¹ :

Chaque jour on effectue dans le monde des conversions de monnaies pour une valeur supérieur à un million de milliards de dollars. Une telle valeur représente cinquante fois le volume du commerce mondial.

- Entre 1980 et 1996, le nombre de touristes a doublé, atteignant 590 millions de voyageurs.
- En 1970, il y avait 7000 corporations opérant internationalement. Actuellement, il y a plus de 50 000.
- En 1900, il y avait seulement 20 organisations gouvernementales et 180 organisations non gouvernementales d'activité internationale. De nos jours, il y a plus de 300 organisations gouvernementales et plus de 5000 organisations non gouvernementales de niveau international.

La globalisation n'est pas un phénomène unidimensionnel. C'est "un processus d'interrelation progressive des différentes sociétés mondiales dans les trois sphères déterminantes de la dynamique sociale, qui sont l'économie, la politique et la culture"?. Dans cette perspective, et pour échapper à la réduction du terme "globalisation" à sa dimension économique, un autre terme considéré comme plus approprié dans plusieurs cercles est celui de "mondialisation"².

Mondialisation ou globalisation, le processus d'interrelation croissante des sociétés et des pays est inexorable et s'accélère de plus en plus. La dimension politique en est reflétée dans la création, au cours des cinquante dernières années, d'institutions telles l'Organisation Mondiale du Commerce – OMC, l'Union européenne ou la Banque Mondiale, et dans la signature de traités internationaux dans des matières comme l'environnement, les droits humains, le commerce, les droits de la mer, le désarmement, etc.

Le *multiculturalisme* constitue le pilier idéologique de la dimension culturelle de la globalisation. La globalisation propose de rendre possible la vaste circulation de tout type de biens et services entre des peuples largement différents quant à leur histoire, leur langue, leurs coutumes, etc. D'une certaine manière, le postulat est que chaque peuple continuera à parler sa langue, à maintenir ses coutumes, etc., en même temps qu'il est impliqué dans des échanges et des relations avec des peuples très différents. La globalisation doit, ainsi, être vue comme une nouvelle occasion d'ouverture, non seulement aux économies, mais aussi aux cultures et aux politiques. Plutôt qu'un danger, c'est un authentique défi de participation sociale et

1 British Telecom - Variety and VALUESA sustainable response to globalisation ? Londres, Jan. 2002

2 Troun Vasquez, G - Communication interculturelle pour démocratiser la démocratie, in Trois Espaces Linguistique devant les défis de la mondialisation Actes du Colloque International Paris, March 2001

de coopération interinstitutionnelle auquel les sociétés doivent faire face pour renforcer leurs ressources morales,³ culturelles et démocratiques ».

Cependant, la plupart des pays du monde sont confrontés à d'immenses défis face au rôle hégémonique et dominant de quelques pays.

C'est ainsi que, sauf rares exceptions (ou les gains au moins économiques sont évidents), la globalisation a bénéficié davantage aux pays développés au détriment des autres dans le monde en développement. Au delà des résultats économiques, ces derniers pays sont confrontés à la difficulté de définir et de mettre en œuvre des politiques appropriées, se trouvant à l'abri de l'humeur des marchés financiers internationaux et autres intérêts extérieurs.

La Culture comme marchandise

La production culturelle, en termes industriels, est concentrée dans quelques pays. La culture est de plus en plus considérée comme un bien soumis aux négociations dans le cadre du commerce international. Ainsi, l'OMC devra prochainement entamer des débats sur la libéralisation de services d'éducation (sur la base des offres faites par l'Australie, les Etats-Unis, la Nouvelle-Zélande et le Japon), dont les résultats pourront affecter la capacité des pays de réglementer leur système d'éducation. Par conséquent, le danger est réel que les tendances du marché détruisent des aspects endogènes et structurels de cultures locales au profit des cultures dominantes.

Le potentiel des technologies

Une grande partie de la globalisation de ces dernières cinquante années est due à l'élan énorme fourni par les technologies dans des secteurs comme les transports et les communications. Le secteur des communications, en particulier, a fait l'objet d'innovations révolutionnaires continues, en évoluant depuis des services étanches en 1950 (en téléphonie, radio, télévision) jusqu'à des services intégrés sur une infrastructure numérique (par l'intermédiaire de satellite, de fibre et de radio) unique en 2000, et, en outre, grâce à Internet et à ses applications. En dix ans, Internet s'est révélé tellement important qu'on considère que sa technologie est aujourd'hui décisive pour que les pays en développement parviennent à donner des "sauts quantiques" et à résoudre des défis persistants comme ceux de la santé publique, l'éducation de masse, etc. La menace implicite est celle de l'échec d'une intégration adéquate de l'Internet et des technologies à l'effort de développement qui conduirait ainsi un pays à un retard définitif. De là est née la motivation essentielle qui a été à la base d'initiatives récentes telles le Groupe de travail des

3 Idem n° 2

Nations Unies sur les technologies d'information et de la communication ou le Sommet mondial sur la société de l'information.

Développement durable

Finalement, le monde vit aujourd'hui le défi de concevoir et mettre en pratique des politiques de *développement durable* dans lequel les modèles de consommation et de production des générations actuelles ne compromettent pas la vie des générations futures. Une réforme radicale de la relation avec *l'environnement* est d'importance primordiale, grâce à la recherche d'autres sources d'énergie et à la lutte contre la pollution. Le rôle des technologies de l'information et de la communication allié à la production de biens intellectuels et culturels est également stratégique.

2. Diversité culturelle

Diversité sur la Terre

La diversité est une caractéristique de base des modes de vie et des manifestations culturelles sur terre. Comme l'illustre le document de la British Telecom⁴, il existe un parallèle entre les niveaux des diversités biologique et culturelle, comme l'indique le tableau suivant :

Diversité Biologique	Diversité Culturelle
Génétique Variation de gènes dans une espèce	Génétique Variations et similitudes génétiques entre des groupes de personnes
Espèces Différentes espèces et leur présence dans des régions	Langues Différents langages et leur distribution dans des régions
Écosystème Une région avec des caractéristiques bien définies (Ex. Forêts tropicales)	Cultures Complexité des individus et des comportements dans un contexte historique commun

Quant à la diversité des espèces : on estime qu'environ 1,7 million ont été identifiées à ce jour. Le nombre total d'espèces varie de 5 millions à environ 100 millions. D'autre part, il y a environ 6500 langues parlées de nos jours dans le monde, 95 % des personnes parlant ces langues sont concentrées dans l'utilisation de moins de 300 langues.

4 Idem au n° 1

Il est intéressant de souligner qu'il y a une corrélation significative entre diversité biologique et diversité culturelle, quand on les compare par secteurs géographiques. Quelques secteurs bien délimités, comme des îles, par exemple, réunissent une grande diversité, tant biologique que culturelle. Le tableau suivant, adapté de Harmon⁵, énumère les pays où existe la corrélation la plus importante entre le nombre de plantes et de langues indigènes.

Langues Indigènes	Fleurs Indigènes
La Papouasie la Nouvelle Guinée (847)	Le Brésil (55.000)
L'Indonésie (655)	La Colombie (35.000)
Le Nigeria (376)	La Chine (30.000)
L'Inde (309)	Le Mexique (20.000 - 30,000)
L'Australie (261)	Le Venezuela (15.000- 25,000)
Le Mexique (230)	USSR (former) (22,000)
Le Cameroun (201)	L'Indonésie (20.000)
Le Brésil (185)	Équateur (16.500 - 20,000)
Le Zaïre (158)	Les USA (18.956)
Les Philippines (153)	La Bolivie (15.000 - 18,000)
Les USA (143)	L'Australie (15.000)
Les Vanuatu (105)	L'Inde (15.000)
La Tanzanie (101)	Le Pérou (13.000)
Le Soudan (97)	La Malaisie (12.000)
La Malaisie (92)	La Thaïlande (12.000)
L'Éthiopie (90)	Le Costa Rica (10.000 - 12,000)
La Chine (77)	Le Zaïre (11,000)
Le Pérou (75)	La Papouasie la Nouvelle Guinée (10.000)

La diversité biologique et la diversité culturelle sont de plus en plus menacées. Par exemple, on estime que près de la moitié des langues connues sont en danger en étant utilisée par un petit nombre de personnes, minorités intégrées dans un processus accéléré de désintégration culturelle. Une langue cesse d'exister toutes les deux semaines. Près de 90 % des langues existantes auront disparu à la fin du XXI^e siècle si elles ne font pas l'objet de registres ou de documentations.

Langues et Diversité Culturelle

La langue est le support et l'expression de base d'une culture. S'il y a quelques 6500 langues dans le monde et moins de 200 pays, soit, par conséquent, une moyenne de plus de 30 langues par pays, il est évident qu'il n'y a vraisemblablement pas de pays

5 Harmon, D. - Losing species, losing languages: connections between biological and linguistic diversity, Southwest Journal of Linguistics Vol 15, 1996.

monolingue. Et, si une langue exprime une variété culturelle spécifique, il est aussi évident qu'il n'y a pas de pays « mono - culturel ». La plupart des pays sont identifiés, toutefois, par une langue ou un ensemble restreint de langues, ce qui suggère que la diversité linguistique et culturelle est un facteur de stratification ou d'exclusion. Comme L.J. Calvet le suggère⁶, "il y a partout des langues "non reconnues" et par conséquent, les personnes parlant ces langues sont rejetées de fait, ou à tout le moins, ces langues ne leur permettent pas de prendre part à la vie de l'État".

Existe-t-il une structure dans la diversité linguistique? Calvet suggère que oui, en prenant comme base les relations que le bilinguisme implique pour toute paire de langues parlées dans un contexte culturel spécifique : par exemple, en considérant qu'une personne bilingue en tupi et portugais a probablement le tupi comme première langue et le portugais comme seconde langue. Avec comme objectif l'identification et l'orientation entre ces paires de langues, Calvet suggère de surveiller l'ensemble des langues du monde "comme une espèce de galaxie formée par différentes couches de gravité". Au niveau moyen de la galaxie, il y a une langue « hypercentrale » par excellence. Dans le monde actuel, il s'agit de l'anglais et près d'une dizaine de langues « supercentrales » (espagnol, français, portugais, etc.). Les personnes parlant ces langues supercentrales, lorsqu'elles seront bilingues, auront tendance à utiliser soit la langue hypercentrale (l'anglais), ou peut-être une autre langue du même niveau, c'est-à-dire une langue supercentrale". Les langues supercentrales seront, à leur tour, des axes pour approximativement une centaine de langues centrales. Celles-ci, à leur tour, seront le centre gravitationnel de quelque 6000 langues périphériques.

En prenant ce modèle imaginaire comme base, le défi de préservation de la diversité linguistique est clair dans le monde globalisé. Il y a une force gravitationnelle que renforce « l'hypercentre », tandis que les langues périphériques tendent à être vidées par manque de personnes parlant cette langue. Le modèle suggère aussi, tout comme il existe des affinités horizontales entre de grands ensembles linguistiques (par exemple entre le portugais, l'espagnol et le français), qu'il faut créer des relations verticales entre les langues des différentes orbites de la galaxie et les cultures entrelacées en elles : par exemple, les langues amérindiennes peuvent être reliées à l'espagnol et au portugais, les langues africaines au français, etc. Comme le souligne Calvet, "autrement dit, bien que la défense de la diversité puisse permettre aux grands ensembles linguistiques de préserver leur identité dans le concert des langues du monde, spécialement face à l'Anglais, ceci ne doit pas nous faire oublier que dans de ces grands ensembles il existe d'autres identités, d'autres diversités, d'autres cartes plurilinguistiques"

6 Calvet, I- J - Identités et plurilinguisme in Trois Espaces Linguistiques devant le défi de la mondialisation, Actes du Colloque International, Paris, 2001.

Technologies

La production de technologies et leur utilisation à des fins économiques et sociales sont aussi une manifestation culturelle et, comme telle, basée sur des paradigmes qui se reflètent à différents degrés suivant les cultures.

Tel qu'affirmé au début de ce travail, l'Internet est le produit le plus récent d'une longue série de progrès des technologies de l'Information et de la Communication (TICs). Ici, il est intéressant d'examiner les TICs et l'Internet comme expression finie d'un mode de production typiquement américain, dont l'assimilation initiale est difficile pour d'autres cultures. Un tel mode de production inclut les aspects suivants :

- coopération précompétitive :

Fruit du paradigme classique des activités de recherche académiques, le développement des TICs et d'Internet, particulièrement, implique une forte coopération entre les potentiels concurrents commerciaux. Le modèle des "logiciels libres" lance une coopération de ce type basée sur le volontarisme à laquelle s'ajoutent, dans un deuxième temps, les préoccupations sociales, schéma seulement envisageable dans des sociétés économiquement développées.

- expérimentalisme :

Comme pour l'ingénierie de l'Internet ("rough agreement, running code"), on assiste à un élan généralisé de production de prototypes et de produits concrets. Bien que de qualité variable, ils permettent aujourd'hui aux USA de maintenir une hégémonie incontestable dans le secteur des TICs, à un rythme inaccessible pour d'autres modèles de production comparables à plus long terme, comme l'allemand ou le japonais.

Par conséquent, l'hégémonie de la culture américaine et de ses dérivés dans l'Internet est incontestable. La langue anglaise y est dominante. Les outils les plus courants utilisent en primauté la langue anglaise. Les principaux services et sites disponibles sur Internet sont en grande partie d'origine américaine.

3. Le Droit à la Communication

La diversité culturelle et le droit à la communication

L'acte de communication est à la source de la globalisation et de la satisfaction de la diversité culturelle. Il est établi dans la communication que l'individu exprime son identité, ses avis et ses intentions, et il le fait face et avec d'autres individus

provenant de contextes culturels différents. Comme l'indique bien Hoyos⁷, «dans l'acte communicatif, s'entrelacent la diversité des perspectives, à l'origine du pluralisme culturel, et la perspective individuelle, fondement existentiel de l'identité personnelle, pour arriver à l'accord fondateur de la science et de la société, à savoir : en donnant des raisons et des motifs, sont établis des consensus et des désaccords ».

La libre expression est consacrée dans la charte des Droits Humains des Nations Unies et dans la Constitution de pays innombrables : l'exemple le plus connu probablement est celui du Premier Amendement à la Constitution des Etats-Unis.

La réglementation de la libre expression n'est pas, d'autre part, sujette à consensus. Les événements⁸ récents ont permis d'identifier les grands courants d'opinion suivants :

- (i) La libre expression est un droit important, qui ne peut être restreint dans aucune hypothèse par des dispositifs de censure préalable. Dans ce cadre, la responsabilisation par des actes d'expression doit se produire *a posteriori*.
- (ii) Une autre position implique des limites au droit à la liberté d'expression, quand celle-ci peut attenter à d'autres valeurs fondamentales, comme la dignité humaine, la vie privée, la sécurité, etc.

Concrètement, quand la position (i) sera assumée, sont alors conçues des dispositions pour permettre que, dans l'autre point (ii), le récepteur (potentiel) de la communication puisse filtrer et éliminer des contenus non souhaités. Le schéma de la classification de contenus de la TV est un exemple de ce type d'initiative. Le schéma des filtres de logiciels Internet essaie de jouer le même rôle.

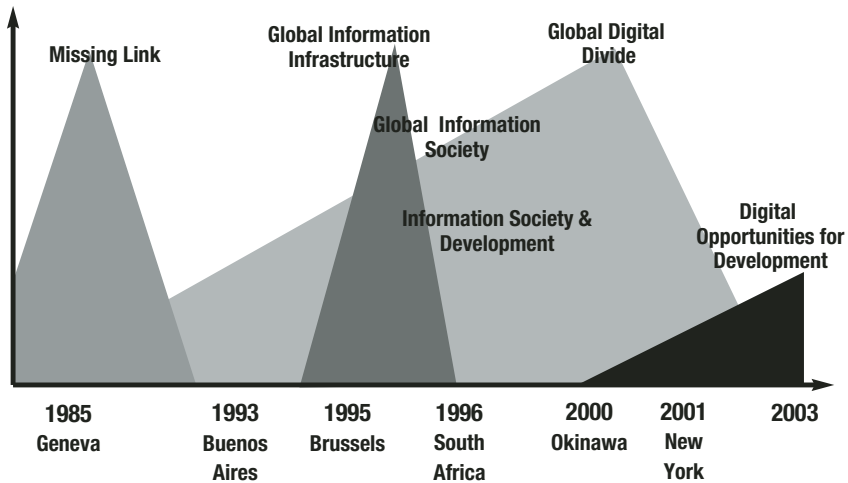
Le rôle des technologies

Pour exercer le droit à la libre expression, en principe, la seule condition est de maîtriser la langue que les (potentiels) destinataires de la communication comprennent. Un premier type d'obstacle peut donc être l'incapacité à s'exprimer adéquatement dans une telle langue: la langue dominante d'un pays, la langue de l'État, la langue dominante sur la scène internationale, etc. Les pays doivent s'assurer que leurs citoyens bénéficient des occasions de dépasser ce type d'obstacle.

7 Idem au n° 1

8 Internet Rights Forum - Report on International Discussion Forum on Freedom of Expression in the Info. Society Paris, Nov. 2002

Dans la communication, d'autre part, l'utilisation de quelques outils est aussi fréquente : une boîte dans le Hyde Park, une feuille de rôle, un dispositif de communication à distance comme le téléphone. La mesure du niveau d'accès de la population mondiale au téléphone, a entraîné la « labelisation » du terme de « fossé numérique » en 1985, quand un rapport de l'UIT a souligné que plus de la moitié des personnes dans le monde n'avait jamais reçu un appel téléphonique. Depuis ce moment, l'évolution des technologies et de l'Internet a été placé à l'ordre du jour de l'agenda politique mondial, le défi de la « solidarité numérique » comme ceci est illustré dans le graphique ci-après, extrait du rapport de la DOT FORCE du G-8⁹.



En contrepartie, les chercheurs en services de communication par Internet ont besoin de fournir un effort décisif additionnel afin de rendre opérationnel les services qu'ils mettent en œuvre, incluant :

- moteurs standards de navigation et de recherche d'information ;
- interface vocale (et non plus seulement graphique) ;
- traductions automatiques entre les langues les plus utilisées ;
- etc.

9 DOT FORCE - Developing à Development Dynamic G-8, DOT FORCE Final Report , June 2001.

4. Coopération dans le but de promouvoir la Société de l'information

Le processus du Sommet mondial sur la Société de l'Information (WSIS)¹⁰ offre plus qu'un cadre opportun pour articuler des initiatives de coopération entre les Trois espaces linguistiques et les pays qu'ils représentent.

Les initiatives à examiner peuvent inclure :

- (i) La promotion d'un instrument international de protection de la diversité culturelle, permettant aux gouvernements d'élaborer des politiques culturelles propres intégrées à la réglementation du commerce international.

- (ii) Le registre numérique des langues menacées d'extinction dans les pays des Trois espaces linguistiques.

- (iii) Le développement des techniques et outils de traitement des langues (incluant la traduction entre elles et l'anglais) des Trois espaces linguistiques.

10 WSIS - Presidents Committee Non-paper to PrepCom-2, WSIS Genève, Dez. 2002

ACCÈS ÉQUITABLE À LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

ALEJANDRO PISANTY

Introduction

Ce travail vise à fournir des éléments pour aborder quelques discussions contemporaines autour du thème de l'accès équitable à la société de l'information. Il ne s'agit donc pas d'une révision exhaustive de la question ; nous ne nous bornerons pas non plus à étudier la question de l'accès physique à l'Internet.

Même si l'accès à la société de l'information passe nécessairement par les moyens physiques, et parmi ceux-ci ceux de l'Internet sont sans doute les plus significatifs à l'aube du XXI^e siècle, il ne faut pas oublier que les moyens ne sont que des moyens, et qu'ils peuvent être abordés de façons très différentes.

Des propos précédents découlent deux versants :

les moyens d'accès à la société de l'information, en particulier dans un scénario de convergence technologique, se diversifient sans cesse. Outre les ordinateurs connectés au moyen de câbles, il faut de plus en plus tenir compte des dispositifs sans fil et portables de toutes sortes, ainsi que les accès au moyen de câbles de télévision, la fibre optique n'appartenant pas aux compagnies téléphoniques, etc.

La problématique de l'accès à la société de l'information ne doit pas être centrée sur les moyens mais également, et de plus en plus, sur les contenus, les services et les pratiques de la société de l'information.

Je ne retiendrai que quelques éléments spécifiques et ponctuels de cette problématique. Puisque ce travail a été commandé pour sa discussion dans la réunion du groupe des Trois espaces linguistiques consacrée aux « Sociétés plurielles dans la société de l'information », la perspective qui constitue le cadre

des réflexions suivantes peut se résumer ainsi : que des secteurs très divers de la société aient accès de manière équitable. Accès à quoi ? Ma thèse est qu'il faut commencer par assurer l'accès aux bénéficiaires du développement de la Société de l'information et, par un effort parallèle, autant que les budgets et les connaissances le permettent, passer à l'accès de plein droit à l'ensemble de ses instruments, de telle sorte que dans des pays où le développement de l'Internet est postérieur à celui, précurseur, des États-Unis, l'on puisse échapper au seul rôle d'utilisateur et assumer également le rôle de producteur et de créateur.

L'agenda (le plus récent) de l'accès

Accès physique au réseau

Au cours des dernières années, l'élargissement des droits de l'Homme incluant les droits à la communication et à l'information, a entraîné des conséquences controversées. Il faut ici discuter brièvement ses implications en matière d'accès aux technologies de l'information (désormais TI).

Je crois fermement que l'ensemble de l'humanité, jusqu'au niveau de l'individu, doit avoir un accès direct aux médias modernes de communication et d'acquisition de l'information. D'un point de vue réaliste cependant, il est évident que ceci n'est pas près de se produire, ni ne se produira sans interventions délibérées qui auront un coût économique fort et un coût politique également fort.

Quant au coût économique, certes, je pense qu'il reviendra plus cher aux sociétés de ne pas le payer. Les individus, les groupements fonctionnels ou régionaux, les pays, les sociétés qui n'obtiendront pas bientôt l'accès aux TI se trouveront en situation de désavantage, situation dont les conséquences seront de plus en plus difficilement réversibles.

L'accès aux TI n'est pas uniquement déterminé par la disponibilité d'équipements et de réseaux domestiques ou locaux. Il faut également ce qu'un de mes amis appelle le « *in-ware* », l'ensemble des conditions personnelles et sociales telles que l'entraînement pour l'utilisation de la technologie, l'usage du langage, et une culture concernant l'information spécifique.

A ma connaissance, cette question de la culture concernant l'information n'a pas été suffisamment explorée. Une large partie des ressources informatives disponibles dans les réseaux actuels, dont beaucoup sont d'une importance vitale, est construite et orientée selon les paradigmes souvent associés au « nord » et à « l'occident ». Il s'agit d'information complète et précise, dans les meilleurs des cas, accessible au moyen de recherches (dont certaines impliquent un degré important d'intelligence liée au système), actualisée, mais désagrégée. Son intégration relève de modèles culturels « du nord » et « de l'occident » différents du mode dont les sociétés

traditionnelles manipulent l'information (non seulement celles du « sud » et de « l'orient », mais également celles « d'en bas » et « du dehors » dans les pays développés, par exemple le monde rural). Je vois dans ce problème un champ fertile pour l'anthropologie sociale et d'autres branches de la science.

Même si nous considérons les problèmes de culture et d'éducation, qui constituent des obstacles à l'accès aux réseaux et aux bénéfices de leur utilisation, en voie de résolution, la discussion de l'agenda de l'accès universel reste toujours d'actualité. Ces problèmes sont d'un ordre supérieur, car outre le besoin d'investissement de ressources économiques d'envergure, ils ont un temps de maturation et un cycle de transformation encore moins favorables que ceux liés à l'infrastructure.

Dans les télécommunications « traditionnelles », c'est-à-dire la téléphonie fixe et peut-être aussi le télégraphe, la définition d'accès universel a tourné autour de l'idée que les services de télécommunications soient disponibles pour tous les citoyens dans tous les pays et toutes les localités. Selon ce point de vue, il devrait y avoir un téléphone par foyer ; on admet que dans des localités isolées, ou dans des populations très dispersées, l'accès universel serait au moins en passe d'être atteint si l'on dispose d'un téléphone par village (d'une taille de, disons, 500 habitants).

Lors de l'émergence et l'expansion de l'Internet, en ce qui concerne aussi bien les points d'accès que les services, et tandis que la croissance de la téléphonie mobile explose, certains des concepts de l'accès, y compris l'accès universel, sont confrontés à de nouveaux défis.

Ainsi, la métrique de l'accès aux télécommunications, traditionnellement connue sous le nom de télédensité (nombre de lignes téléphoniques pour 100 habitants) est remise en cause, car dans certaines conditions, celle-ci devient peu représentative de la situation réelle de l'accès pour la population ; elle est, de même, incapable de refléter certains changements.

D'une part nous pouvons considérer que dans de vastes régions de l'Afrique, ou dans des pays comme le Mexique dans lesquels les proportions actuelles sont d'à peu près 14 millions de lignes fixes contre 25 millions de téléphones mobiles, l'accès s'est substantiellement amélioré, par-delà même ce que suggère la métrique de télédensité (14 : 100 ; dans de grandes régions de l'Afrique la télédensité dépasse à peine 1 : 100). L'implication sociale et économique immédiate est positive : le travailleur, le jeune, la femme au foyer disposent aujourd'hui d'un dispositif de communication qui n'est plus perçu comme un supplément au niveau de vie, car il s'agit en fait d'un investissement productif.

Le côté sombre de cette situation est que chaque contrat de téléphonie mobile passé par des familles à faibles revenus, représente un contrat de téléphonie fixe en moins. Ce qui équivaut, en général, à un foyer qui ne consacre pas de ressources (en général

de 20 à 50 dollars mensuels) à une connexion fixe qui peut être utilisée pour l'accès à l'Internet. C'est-à-dire, un moyen de communication entre individus, efficace et très appréciable en tant que tel (le téléphone mobile) exclut un autre moyen qui sert à certaines fins de communication entre individus, mais qui exclut notamment un accès à l'information (Internet). Le progrès graduel de l'Internet mobile ne compense pas tout à fait ce déséquilibre.

Dans les pays développés la couverture des communications et des télécommunications est quasiment totale. Seuls en sont exclus ceux qui le sont volontairement, ou des secteurs qui se trouvent en état de marginalisation sociale élevée ou extrême. Dans ces pays, la discussion d'accès universel à l'ère de l'Internet tourne autour de deux problèmes : « *webtone* » et haut débit.

La discussion sur le « *webtone* », un peu dépassée, tend à considérer comme une priorité, voire comme un droit, que chaque citoyen, à tout moment et en tout lieu (raisonnable, j'ajouterais) puisse trouver accès à l'Internet (sans que le terme « *webtone* » implique véritablement une confusion entre web et l'Internet ; Internet est plus large). Voir la corrélation entre cette discussion et celle que j'ai présentée plus haut à propos d'équilibre entre lignes fixes et téléphonie mobile.

Le problème du haut débit intéresse les sociétés largement dotées en télécommunications, mais il n'est pas moins important pour les sociétés en développement et les groupes en état de marginalisation. A travers les communications de haut débit il est possible d'utiliser des services qui sont riches en information, et synchrones. Souvent les services pour les secteurs sociaux marginaux seraient beaucoup plus efficaces s'ils étaient fournis en haut débit.

Ce que l'on peut faire en haut débit, et qui devient autrement impossible, comprend les communications basées sur vidéo (du vidéo sur demande au courrier-vidéo, vidéo-conférences de différentes sortes, etc.), collaboration basée sur des images (il en est question souvent en médecine, ingénierie, commerce, recherche, éducation), etc. Dans des pays comme le Mexique nous explorons ces communications dans les projets nationaux ou institutionnels de réseaux avancés, tels que l'Internet-2.

6D de John Seely Brown

Les bénéfices que nous attendons de l'accès sont multiples, et il convient de les distinguer ou de focaliser en particulier ceux qui contribuent au progrès des sociétés plurielles. Une description extrême de certains d'entre eux a été faite il y a quelques années (en 2000) par John Seely Brown et Paul Duguid dans leur ouvrage *The Social Life of Information* sous le nom des « 6D » :

1. démassification
2. décentralisation
3. dénationalisation

4. despatialisation
5. désintermédiation
6. désagrégation

Ces six points ont des angles spécifiques qui peuvent contribuer au succès des initiatives de développement des groupes dans les sociétés plurielles, sans porter atteinte à l'intégration de ces sociétés.

Il va sans dire que dans beaucoup de cas les prémisses des 6D ne sont pas toutes respectées ; par exemple, l'intermédiation ne disparaît pas, mais d'importantes restructurations se produisent, en sorte que dans ce cas de figure on peut parler de « ré-intermédiation », soit de la création de chaînes d'intermédiation nouvelles et différentes. Prenons pour exemple le cas de l'achat de billets d'avion en ligne et son impact sur les agences de voyage.

Dans le domaine de l'éducation on trouve également des tendances qui montrent un changement radical dans la mouvance des 6D. On assiste à une désagrégation des contenus (on passe du cours complet ou du manuel par discipline, à des objets d'apprentissage orientés vers chacun des objectifs éducatifs pris séparément), et à une désintermédiation ou du moins à une réintermédiation (l'élève n'a pas forcément recours au professeur dans la salle de classe, mais à des communautés en ligne, nouveaux intermédiaires dans son apprentissage).

Télé-accès selon Dutton

Dans le milieu international on assiste à une discussion intense autour de l'accès aux technologies de l'information « actuelles » (les guillemets indiquent que la définition de « actuelles » varie avec le temps, et que nous ne sommes pas toujours, dans le cadre de projets orientés sur le développement, à la recherche du jouet technologique le plus récent mais des moyens les plus adaptés aux objectifs des projets). Une perspective très utile pour l'identification des buts et des avancées est celle de Dutton.

Dutton, dans *Society on the Line. Information Politics in the Digital Age* établit une perspective utile, celle du « télé-accès », qui comprend non seulement l'accès aux biens technologiques, mais bien plus que cela. Selon Dutton lui-même, les TIC déterminent non seulement la façon de faire les choses, mais elles forment et transforment également, et de plus en plus, les choix sur ce que l'on peut faire, quand, comment et où l'on peut faire quoi. Autrement dit, les TIC définissent l'accès à :

1. l'information. Les TIC modifient non seulement le mode d'accéder à l'information, mais le « corpus » d'information disponible lui-même ; les TIC peuvent définir qui sera riche en information et qui en sera dépourvu.
2. Personnes. Les TIC non seulement fournissent de nouvelles formes de communiquer avec d'autres personnes, mais elles déterminent dans une large mesure qui l'on peut rencontrer, avec qui l'on peut parler, avec qui l'on peut

rester en contact ou même travailler en collaboration. Il y a ici un lien important entre Dutton et Castells : Castells nous fait, à travers les TIC, citoyens non seulement de l'espace géographique où nous évoluons, mais de « l'espace des flux », dans lequel nous sommes davantage concitoyens de ceux qui ont avec nous une communauté d'intérêts ou de pratiques, que de nos voisins spatiaux.

3. Services. Ici aussi, les TIC ne déterminent pas seulement le mode d'accès à certains services, mais elles permettent d'élargir l'éventail des services auxquels on a accès aux producteurs à qui nous pouvons vendre et acheter, et à partir de là, conformément aux 6D de Brown et Duguid, elles peuvent aussi créer, détruire ou rendre obsolètes des affaires, des modèles de gestion, voire des industries entières.
4. Technologies. L'accès à une technologie (équipement, connaissance, technique, « *know-how* ») peut déterminer l'accès à bien d'autres encore. Un exemple négatif de cela est le fait que, comme je disais plus haut, ne pas avoir accès à une ligne fixe de télécommunications peut empêcher l'accès à l'Internet ; un exemple positif est que l'accès à une connexion à l'Internet peut permettre l'accès à une panoplie immense de technologies comme la voix sur IP (VoIP), le commerce électronique (particulièrement important au sein de sociétés relativement marginalisées aussi bien pour acheter des matériaux que pour vendre des services), etc.

Dutton propose un tableau que je reproduis, légèrement réactualisé, pour mieux expliquer les idées précédentes :

Accès à Types d'activité Exemples

Information	Entreposage, récupération, analyse, impression et transmission de faits, statistiques, images, vidéo, données, sons, etc.	Regarder des informations à la TV ; lire de l'information sur un site web ; regarder un CD-Rom ; accéder à une base de données ; regarder une vidéo numérique en ligne, informative ou éducative.
Personnes	Communications avec des individus, des groupes, des multitudes de personnes ; un à un, un à plusieurs, plusieurs à plusieurs, t un à des millions	Publier, transmettre un <i>broadcast</i> , parler au téléphone, envoyer une lettre, un courrier électronique, participer à une éléconférence (audio ou vidéo) éducative ou de prise de décisions en groupe.

Services	Transactions électroniques ; obtention ou prestation de services dans des localités proches ou lointaines (ex. organisation du transport de produits agricoles)	TV payante par événement ; achat et banque électroniques ; renouvellement de brevets ; obtention de documents officiels en kiosques ou en ligne ; réservations par téléphone ou en ligne (transports ou spectacles)
Technologies	Production, consommation et utilisation d'équipement, logiciels, techniques et <i>know how</i> , concernant l'accès à d'autres technologies (ex. l'accès à une ligne téléphonique locale permet l'accès par Internet à VoIP de groupe international)	Modems ; Internet ; FAIs ; espaces de collaboration en ligne ; monitorage et télécommande d'installations et d'équipements dans des localisations multiples ; moteurs de recherche spécialisés ; auto-publication avec rendement financier ; <i>call centers</i>

Quelques programmes orientés vers l'accès

J'aborderai de manière très sommaire quelques programmes représentatifs des activités entreprises dans différents endroits et communautés autour de l'agenda d'accès, notamment ceux qui vont au-delà de la seule dotation en biens et services TIC de base.

e-Mexico et les programmes "e-somewhere"

Au Mexique, comme dans beaucoup d'autres pays, il existe un programme intégré, promu par les plus hautes autorités du gouvernement, qui vise à augmenter de manière accélérée l'accès aux TIC pour de vastes secteurs de la population, en particulier pour ceux qui se sont trouvés défavorisés, en raison de leurs conditions géographiques ou économiques.

Puisqu'il s'agit souvent de programmes qui se donnent pour objectif d'atteindre divers univers de populations, mais aussi diverses problématiques, liés à un espace géographique donné (pays, ville, village ou, pour le cas de l'Europe, une partie importante d'un continent), je les regroupe sous le nom générique de "*e-somewhere*".

Il est trop tôt au Mexique, et c'est peut-être vrai également pour beaucoup d'autres pays, pour évaluer ces programmes en profondeur. Dans certains cas, il s'agit d'expériences naissantes, et dans d'autres, même si elles sont en cours depuis des années, l'ampleur de leurs buts et l'ordre de leurs étapes ne permettent pas non plus

d'évaluer les avancements, l'accomplissement des objectifs à long terme, l'ampleur de leur impact dans l'ensemble de la société, etc. On commence toutefois à déceler quelques caractéristiques qui méritent notre attention.

Dans les programmes "*e-somewhere*" on trouve une tendance aux formulations très générales (il en va de même pour quelques propositions soumises au SMSI, voire dans certains accords préliminaires), où il reste à définir de façon plus détaillée qui sont les acteurs des programmes, quelles sont leurs obligations, et quels sont les mécanismes permettant de le remplir (coercition, stimulation, et la combinaison des deux). Il est également fréquent que, dans ces programmes, la formulation des besoins financiers reste vague – autrement dit, qui paie quoi, quand, à qui et pourquoi.

En général ces problèmes diminuent suivant le degré de localité des programmes. Un programme national rencontre davantage de difficultés à identifier les sources de financement spécifiques qu'un programme municipal, ou destiné à un secteur au sein d'une société plurielle, car dans ces cas plus localisés, la négociation entre commanditaires et maîtres d'œuvre est plus immédiate. Les programmes à caractère plus local ont tendance, en outre, à couvrir des univers mieux circonscrits, dans lesquels les acteurs interagissent en face à face au lieu de le faire à travers des médiations très indirectes (par exemple, travailleurs au lieu de syndicats; syndicats au lieu de fédérations).

Par ailleurs, les programmes locaux ont tendance à viser des problèmes plus ponctuels, sur lesquels les acteurs ont une autorité suffisante. C'est le cas des programmes locaux qui ont une autorité municipale, par exemple, à laquelle répondent tous les participants gouvernementaux, tandis que dans un programme national, un gouvernement fédéral doit travailler par induction et par persuasion, souvent au prix de quiproquos coûteux avec les autorités provinciale et municipale. Dans le cas du Mexique, cela représente 32 états fédéraux et 2500 municipalités environ.

Les programmes "*e-somewhere*" ont tendance à se structurer autour d'agendas de connectivité "purs" (même si certains programmes portant ce nom ont davantage de composantes), et d'agendas de promotion de contenus et services locaux. Pour plusieurs de ces programmes, l'attention de la classe politique, des entreprises et de la population en général sera centrée sur la provision d'accès physique aux réseaux, car celle-ci est visible, immédiate et coûteuse. Le coût se traduit en termes de dépenses substantielles et à court terme.

En revanche, les agendas de promotion de contenus et de services peuvent être plus diversifiés. La fourniture de contenus est souvent assurée, ou du moins proposée, au travers d'un portail et de deux types de mécanismes : ceux dérivés de l'autorité sur des entités gouvernementales, qui sont souvent liés à un programme de *e-*

gouvernement, et l'acquisition de contenus ou la coordination entre différents secteurs – l'éducatif par exemple – à même de les fournir.

Les composantes plurielles des sociétés, en particulier celles qui se trouvent en développement, ont des possibilités d'agir plus efficacement dans la mesure où l'on identifie les secteurs et les moments les plus favorables à l'intervention.

Ainsi par exemple, les communautés rurales pourraient poser la question de l'accès à des formes de connectivités particulièrement appropriées à leurs fins. Un cas typique est celui de la dotation en taxiphones (ou centres téléphoniques) par le gouvernement central. La communauté peut demander que la connectivité ne soit pas limitée au seul taxiphone, mais qu'elle puisse s'étendre à d'autres établissements de la communauté.

La disponibilité accrue et à bas prix de la technologie permettant la création de réseaux sans fil – avec le standard IEEE 802.11b (mais aussi et de plus en plus 1a et 1g) –, permettrait aux communautés d'étendre les services des taxiphones à un coût très réduit, si l'on connectait au moins un point d'accès au centre téléphonique. On obtient ainsi une portée de 100 m environ, grâce à laquelle, dans beaucoup de villages, et au moyen d'un réseau de points d'accès, il est possible de couvrir plusieurs immeubles importants de la communauté (école, centre de santé, association commerciale, agricole, etc.).

Il ne faut pas être naïf à ce sujet. Les points d'accès ont un coût (même réduit) ; ils ouvrent d'importantes fissures sur l'intégrité et la sécurité des réseaux, peuvent générer un trafic que la connexion du village pourrait ne pas supporter (un exemple extrême serait un lien de bas débit à travers une ligne commutée ou satellitaire, saturé par l'échange de vidéos ou de morceaux de musique en MP3), et nécessitent une disponibilité en adresses IP (fixes ou en DHCP selon l'application) que tous les fournisseurs d'accès ne sont pas en mesure d'offrir.

Une façon de compenser certains de ces problèmes consiste à monter des serveurs locaux, ce qui se fait souvent au moyen de logiciels libres. N'oublions pas que ceci nécessite une formation préalable, une veille sur la sécurité informatique, des adresses IP fixes et d'autres coûts encore.

J'ai voulu aborder ces questions de détail, de nature technique et économique, car j'estime que ceux qui critiquent les programmes *e-somewhere* doivent être préparés pour agir au niveau des propositions, en pleine conscience des coûts impliqués par chaque option. Il ne suffit pas de disqualifier publiquement un programme de cette sorte et de cette envergure par des propos simplistes du type « on ne nous propose que des cybercafés » (bien que l'analogie reste valable).

Au-delà de l'accès physique

Au-delà de la fourniture d'accès physique aux réseaux, soit aux foyers individuels soit aux centres de la communauté (écoles, centres de santé, bibliothèques, taxiphones, etc.), commence l'aventure qui consiste à fournir les autres composantes d'un agenda intégral d'accès aux réseaux, à l'information, à la communication et à leurs bienfaits. Ce faisant, nous nous trouvons face à un éventail de thèmes. Parmi ceux-ci sont à souligner, pour l'attention qu'ils suscitent aujourd'hui :

- des solutions simples pour l'utilisateur final, comme des radios par l'Internet, ou des journaux lus à haute voix, qui peuvent être utilisés pour l'éducation dans les communautés indiennes.
- Communautés virtuelles, communautés d'apprentissage, communautés de pratique, et toutes leurs distinctions.
- Industries logicielles et autres entreprises numériques : traitement de données, commerce électronique, organisation de producteurs, *call centers*, micro-paiements / micro-emprunts / micro-transactions. Si par « sociétés plurielles » nous entendons une diversité de formes d'appropriation des connaissances, de niveaux socio-économiques et de modes de production, donner les outils de base aux producteurs contribuera sans doute à ce qu'ils trouvent des formes d'organisation propres en utilisant les TIC de manières originales. Il faut favoriser l'échange d'expériences pour éviter le gaspillage d'efforts.

Dans les sociétés plurielles du point de vue de leurs langues et de leurs cultures, les questions de sécurité, d'authentification, de délit informatique, de propriété intellectuelle, de pédophilie, d'enlèvements, etc., comme la définition du délit informatique deviennent singulièrement complexes.

Le *spam*, problème contemporain qui prend des dimensions désespérantes, a un impact spécifique sur les sociétés en développement (le *spam* y a un effet négatif car il sature, décourage et rend les réseaux plus chers, mais il est en même temps perçu comme un moyen simple d'augmenter ses revenus). En outre, des phénomènes comme celui que l'on connaît en Occident sous le nom de « fraude nigérienne » révèlent des développements très inégaux dans l'usage de l'Internet. N'oublions pas que ce type de fraude avait commencé à circuler par des moyens plus anciens que le courrier électronique, comme la télécopie.

Accès universel : facilitateurs et obstacles

La question de l'accès universel précédemment mentionnée peut être formulée de telle sorte que la provision d'accès universel à toute la population et pour tout

service de communication prenne la forme d'un impératif éthique. Certains seront surpris d'apprendre que ce propos n'est pas universellement partagé : les avis contraires vont des considérations d'ordre éthique, basées sur une conception d'usage rationnel des ressources, à des conceptions qui, dans certains pays, sont forcément jugées totalitaires.

Lorsque le concept d'accès universel est transféré de la téléphonie à l'Internet, beaucoup de questions se posent : l'accès que l'on se propose d'universaliser est-il le seul accès à l'infrastructure, comme c'est le cas pour la téléphonie ? L'agenda de l'accès universel comprend-il également l'accès à tout contenu produit et publié sur Internet sur toute la planète ?

Certaines sociétés répondent par un « non » catégorique à cette deuxième question. Certaines de ces réponses négatives peuvent relever d'ambitions de contrôle ou de censure ; d'autres font plutôt référence à des valeurs collectives comme étant supérieures aux valeurs individuelles, au respect des mœurs et à d'autres valeurs, que d'autres appellent « orientales », et qui peuvent parfois être une censure déguisée.

Par ailleurs, une vision néo-libérale en vogue distingue l'accès universel à l'Internet, et l'Internet lui-même, des communications de base. Ce faisant, on essaie d'exempter l'Internet des régulations intenses et complexes auxquelles sont soumis les services de télécommunication de base. S'agit-il de « bonnes » ou de « mauvaises » pratiques ? C'est à chaque société de le dire.

3. Pluralité et participation

Dans les sociétés plurielles, et dans les pays en développement en particulier, les formes de participation dans la prise de décisions de la société évoluent sous formes multiples et plastiques. Je consacrerai quelques lignes à ce sujet, en me référant au modèle participatif de l'ICANN.

J'ajoute que bien des programmes de *e-gouvernement* ont fait l'objet de critiques, car ils se focalisent exclusivement sur l'action du pouvoir exécutif et sur les démarches administratives des citoyens. Une étude récente de Katherine Reilly analyse des programmes dans huit pays latino-américains, et arrive, comme d'autres, à la conclusion qu'aucun d'entre eux ne prévoit des formes de participation citoyenne basées sur les technologies de l'information.

Le modèle de l'ICANN

Fonctions et objectifs de l'ICANN

L'ICANN, l'*Internet Corporation for Assigned Names and Numbers*, est l'organisation chargée de la coordination centrale nécessaire au bon fonctionnement du système

de noms de domaine de l'Internet (DNS), du système d'assignation d'adresses numériques IP et de l'opération des serveurs racine du DNS, ainsi que de quelques fonctions de coordination additionnelles qui relèvent de l'IANA.

L'ICANN a été créée au moment où croît, au niveau global, l'importance de l'Internet pour le commerce, les opérations gouvernementales et les usages de la société civile. C'est le produit d'une histoire complexe bien que rapide, dominée par diverses hostilités parmi lesquelles on peut signaler les conflits entre noms de domaine et marques déposées, et les conflits entre groupes très divers pour atteindre un certain degré de contrôle sur l'Internet.

La forme spécifique retenue pour l'ICANN est celle d'une organisation à but non lucratif basée en Californie, aux États-unis, sujette aux lois dudit état et aux lois fédérales de ce pays. Pour compenser l'emprise qu'aurait une seule culture et un seul pays – ce que l'affirmation précédente pourrait laisser supposer –, l'ICANN s'est dotée d'une structure complexe qui permet que l'avis des gouvernements de tout autre pays décidant d'y participer soit écouté, et qui garantit la « diversité géographique » à tous les niveaux de l'organisation.

Le choix non retenu a été celui de créer une organisation intergouvernementale, basée sur un traité ; on n'a pas non plus eu recours à l'un des organismes existants, comme l'Union internationale des télécommunications ou l'UNESCO, qui auraient pu sembler pertinents. Dans aucun des cas les compétences des organisations comme leur conformation ne répondaient aux besoins de la communauté globale de l'Internet, qui exige des réponses rapides appuyées sur un vaste consensus mondial, non hiérarchisé, et fondées sur les possibilités offertes par la technologie.

L'ICANN a connu une restructuration importante au cours de l'année 2002-2003, par laquelle elle est devenue une organisation plus efficace et crédible, sans être pour autant moins ouverte à la communauté internationale. La structure actuelle comprend les Organisations de Support pour noms de domaine génériques, noms de domaine « nationaux » et adresses, ainsi que le Comité consultatif gouvernemental, les Comités de liaison technique, de Sécurité et de stabilité des serveurs racine, et le Comité consultatif des serveurs racine, entre autres groupements.

Les affaires de l'ICANN sont conduites par un Directeur général qui gère un bureau permanent relativement petit et consacré aux affaires substantielles. Le gouvernement général de l'organisation est assuré par le Conseil d'administration, responsable des politiques générales de l'ICANN.

Le Conseil d'administration est composé de personnes de diverses origines géographiques et fonctionnelles, c'est-à-dire, d'experts dans les domaines technique, commercial, régulateur, légal, etc., liées aux fonctions centrales qui

assurent le fonctionnement de l'Internet pour les questions telles que les noms de domaine et les adresses citées plus haut. Une partie du Conseil est élue au sein des organisations de soutien, et une autre est constituée à travers un Comité de nominations.

Pour comprendre l'ICANN il est fondamental de connaître le rôle du Conseil d'administration. Les opérations quotidiennes de l'ICANN sont centrées sur quelques bases de données, de taille moyenne, dans lesquelles sont enregistrées les données fondamentales des TLDs et des attributions d'adresses numériques à grande échelle (l'accès aux noms par les utilisateurs se fait à travers des registres et des enregistreurs, l'accès aux adresses se fait à travers des registres régionaux). Chacune des opérations qui se réalisent à partir de la base de données doit répondre à une politique explicite éliminant autant que possible les marges d'arbitraire.

Ceci est dû au fait que les changements au niveau de la base de données peuvent avoir d'importantes conséquences. De tels changements risquent de provoquer l'attribution d'un domaine national (ccTLD) à une personne ou organisation autres que l'original, ou la création d'un nouveau domaine générique (cela a été le cas pour les sept nouveaux gTLDs créés en 2000), ou l'attribution d'une partie importante de l'espace d'adresses à un registre national, ce sur quoi il est très difficile de faire marche arrière.

Les politiques qui orientent ces changements sont conçues au moyen de vastes processus de consultation internationaux. Citons parmi les exemples de politiques :

1. La création d'un marché compétitif (pour ce qui relève des opérations chez les utilisateurs finaux) pour les noms génériques .com, .net et .org, qui étaient à l'origine gérés par une firme monopolistique, Network Solutions.
2. La création d'une procédure uniforme, basée sur l'arbitrage international en ligne, pour la résolution de controverses entre noms de domaine et marques déposées (sans préjudice des recours judiciaires) ; cette procédure permet des avancées significatives en ce qui concerne les problèmes de juridiction, de coût et autres, caractéristiques de ce type de controverses.
3. La création des noms de domaine de premier niveau .aero, .biz, .coop, .info, .museum, .name et .pro, et leur mise en œuvre progressive.
4. La création de processus favorables aux utilisateurs afin de les protéger de la perte de noms de domaine par expiration imprévue de leur enregistrement, ainsi que d'une procédure de liste d'attente pour les noms arrivant à échéance, demandés par d'autres utilisateurs.
5. Actuellement en discussion : un cadre politique pour la diffusion d'information fiable et véridique au moyen de la commande « whois »

(employée pour obtenir des informations sur les titulaires et les opérateurs de noms de domaine) tout en protégeant raisonnablement la confidentialité des données personnelles.

6. La discussion et la mise en œuvre graduelle de politiques pour l'enregistrement de noms de domaine « internationalisés », c'est-à-dire, portant des signes diacritiques ou en alphabets non latins, ce qui est d'une extraordinaire complexité, tant du point de vue technique que de celui des usages culturels, commerciaux, religieux et politiques des noms de domaine.

Formes de participation au sein de l'ICANN

A l'intérieur de la communauté de l'Internet, comme à l'extérieur, l'ICANN est à la source de différentes controverses. Cependant, beaucoup sont d'accord sur la question de la participation et des moyens d'y parvenir. Sans aucun doute la participation individuelle et de groupes, au niveau global, dans les processus de l'ICANN est un cas d'école important et son analyse permettra d'établir des précédents et des leçons utiles pour l'élargissement des formes de participation en ligne.

L'un des principes directeurs de l'ICANN depuis sa fondation est celui du développement de politiques et de prise de décisions « du bas vers le haut ». Dans un contexte dans lequel les gouvernements s'éloignent du centre de prise de décisions, les formes de participation des citoyens globaux, comme des représentants des organisations, prennent de nouvelles formes.

La participation citoyenne à l'ICANN, comme la participation corporative, se fait selon des formes structurées et non structurées. Les plus structurées relèvent des organisations de soutien et de leurs sous-groupes. Les moins structurées relèvent des forums publics.

L'organisation d'appui pour les noms de domaine génériques (GNSO) est divisée en groupements dénommés « *constituencies* » (que nous pouvons imparfaitement traduire par « électorats »), qui représentent les intérêts commerciaux, non commerciaux, les intérêts des fournisseurs de services internet et de la connectivité, de protection de la propriété intellectuelle et industrielle, de registres de TLDs et d'enregistreurs de noms de domaine. Il est possible pour ces groupements d'être augmentés significativement, car en général, leur formation a été relativement restreinte.

La participation à ces groupements est globale et plus ou moins facile d'accès pour toute personne ou organisation se conformant à des règles simples. Presque toutes les communications et les discussions se font en anglais, qui est en outre la langue de travail et la langue des documents officiels de l'ICANN. Peu à peu se créent des

forums occasionnels, autour des réunions de l'ICANN entre personnes physiquement présentes, concernant d'autres espaces linguistiques, et des traductions sont proposées pour les documents publiés sur les sites web, ainsi qu'un interprétariat simultané pour les réunions.

La forme primordiale de participation à l'ICANN se fait au moyen du courrier électronique et des forums virtuels. Outre ces discussions en ligne, des téléconférences et des réunions sont occasionnellement organisées – jusqu'à présent au moins trois fois l'an.

Les réunions de l'ICANN fournissent un modèle singulier de participation dans la prise de décisions. Ces réunions ont lieu, suivant le règlement, dans les différentes régions du monde. Ceci facilite la présence des participants régionaux, car les distances sont souvent plus réduites que pour se rendre aux centres traditionnels situés dans le Nord, les participants sont plus nombreux et leur origine plus diversifiée, et les financements des déplacements sont plus faciles à obtenir.

Toutefois, pour éviter l'exclusion de ceux qui ne résident pas dans la région où se tiennent les réunions, des mécanismes de participation à distance sont proposés. Les réunions sont transmises par Webcast et d'autres moyens similaires, de sorte que les utilisateurs peuvent les suivre en temps réel (avec quelques secondes de retard dans le pire des cas) ; une transcription sténographique est proposée, et des questions et des contributions des utilisateurs parviennent à la réunion en temps réel.

Importance et non-importance de l'ICANN

L'importance de l'ICANN est souvent exagérée : on lui attribue des agendas qui dépassent son domaine de compétences. L'une des mystifications les plus habituelles tient à l'implication de l'activité de l'ICANN – ou plutôt des études qui lui sont consacrées-, dans le domaine de la gouvernance de l'Internet.

Gouvernance (en anglais *governance*) fait moins référence au concept politique et légal de gouvernement, au sens de « État », ou, pour les gouvernements nationaux, « commandement », « exercice du pouvoir », etc., qu'à l'administration interne, aux règles de cohabitation générales, au gouvernement corporatif.

On comprend l'origine de ces mystifications lorsqu'on entend les utilisateurs de l'Internet se demander « qui commande », « qui s'occupe » de l'Internet. Ces questions sont posées lorsque les utilisateurs remarquent des comportements qu'ils jugent négatifs, comme le *spam*, la pornographie, le harcèlement ou la commission de délits, et cherchent – parfois avec désespoir – à savoir qui ou quelle autorité peut y mettre un frein ou porter remède aux préjudices que cela provoque.

Par ces comportements nous nous apercevons des conséquences négatives de ces mêmes caractéristiques qui sont à l'origine d'une vision positive de l'Internet : nous comprenons par là que celui-ci ne peut pas être gouverné dans sa totalité, qu'il n'est pas nécessairement ou facilement sujet aux lois nationales ou aux traités internationaux, qu'il n'est pas forcément possible d'attribuer une juridiction spécifique à la régulation des comportements des utilisateurs, des producteurs de contenus, des fournisseurs de service et d'autres acteurs de l'Internet.

De quoi s'occupe donc l'ICANN ? L'ICANN prend en charge les tâches centrales de coordination technique nécessaires à la gestion continue des identificateurs auxquels doivent correspondre des valeurs uniques.

Répetons-le : le trafic de données, photos, vidéos, textes et transactions est sûr d'arriver à destination si et seulement si chaque nom de domaine vise une adresse IP unique, toujours la même, tant que l'enregistreur du nom de domaine n'en a pas décidé autrement. Toute adresse IP doit viser un seul dispositif, port ou interface, tant que l'enregistreur n'en a pas décidé autrement. Le courrier électronique qui est envoyé à une adresse électronique doit parvenir à cette adresse sans qu'il y ait de doute possible, et ceci demande la résolution non ambiguë et fiable du nom de domaine.

La conception du DNS et les améliorations techniques et opérationnelles obtenues ces dernières années sont responsables du fonctionnement efficace et continu de ce système. Les données nécessaires à la résolution des noms sont réparties sur plusieurs répéteurs sur Internet, de sorte qu'elles puissent supporter des interruptions au niveau de l'opération des serveurs de la racine qui, se faisant rares, n'ont qu'un impact limité ou nul pour l'utilisateur ; car la racine, qui est en fait petite, est répétée, avec une redondance technique appropriée, sur treize serveurs indépendants ; ceux-ci ont à leur tour des mécanismes tels que « *anycast* » assurant encore plus de robustesse au système.

Revenons sur la fonction de l'ICANN : cette organisation se limite à assurer l'existence de résolutions uniques au moyen du contrôle des processus permettant de modifier les bases de données centrales du DNS, celles de l'attribution d'adresses IP et celles de certains paramètres de protocoles. Nous n'abordons pas ici la question de l'infrastructure qui supporte le trafic ; nous parlons de systèmes qui se trouvent hors de portée pour l'utilisateur courant ; sachant, en outre, que la gestion des serveurs racine elle-même est historiquement confiée à d'autres organisations agissant en coordination avec l'ICANN et entre elles, nous pouvons délimiter la fonction de l'ICANN et la revaloriser.

Autrement dit, accordons à l'ICANN l'importance qu'elle mérite.

L'attention accrue dont l'ICANN est l'objet de la part des gouvernements vient, entre autres, du fait que les gouvernements apprécient de plus en plus l'importance

de l'Internet pour le développement de leurs pays et de leurs sociétés, et ils doivent s'assurer non seulement que les opérations de base soient stables, mais que les couches supérieures (au sens technique) elles aussi disposent de cadres légaux et politiques clairs et stables.

Ces dernières années, parmi les points sensibles qui retiennent l'attention, on trouve la gestion des ccTLDs et les conflits légaux nés de l'utilisation des noms de domaine. D'autres questions par lesquelles l'ICANN prend une importance accrue sont les noms de domaine internationalisés, les problèmes liés à whois, qui concernent la sécurité des citoyens au même titre que la protection des données personnelles, et l'utilisation du DNS pour la téléphonie par Internet sous le standard ENUM.

L'un des facteurs qui a sans doute accéléré la création de l'ICANN et lui a donné sa forme actuelle, a été le nombre de conflits provoqués par la spéculation sur les noms de domaine dans les années 1990. Si le DNS était à l'origine un système de mnémotechnique pour les opérateurs et les programmeurs d'ordinateurs, dont seuls quelques uns étaient connectés en réseaux, la commercialisation de l'Internet a mis en valeur les noms lorsque ceux-ci sont devenus un outil fondamental pour l'accès aux ressources d'information et de communication de l'Internet par ses utilisateurs.

L'association de noms de domaine avec des noms commerciaux et d'autres identificateurs connus a donné lieu à une spéculation intense. Des personnes ayant des connaissances rudimentaires de l'Internet pouvaient enregistrer des noms d'entreprises ou des noms communs qui, plus tard, seraient convoités par des entreprises ou par d'autres individus, prêts à payer des sommes extraordinaires pour le transfert de ces noms.

Or, de même que pour les registres de marques commerciales qui protègent toujours un identifiant pour un seul secteur et un seul pays, dans le DNS, suivant le principe *first in, first served* (le premier venu sera le premier servi), l'identifiant peut être exclu de l'utilisation par d'autres utilisateurs, titulaires légitimes ou non de marques déposées ou d'autres facteurs à l'origine d'un « meilleur droit ».

La situation est encore plus compliquée car toutes ces opérations ont lieu sous un régime international. Prenons un exemple : l'enregistrement d'un nom peut entraîner sa présence dans une base de données dans l'état de Virginie, aux États-unis, ce qui se fait via une compagnie d'enregistrement basée en Allemagne, pour un FAI (fournisseur d'accès à l'Internet) qui se trouve au Chili, dont le propriétaire est une firme espagnole, à la demande d'un utilisateur lituanien orienté vers le marché d'Ouzbékistan. Déterminer la juridiction appropriée en cas de procès devient un casse-tête dont la solution, si elle existe, sera lente et coûteuse.

C'est pourquoi, au moment de sa création, l'ICANN a été désigné responsable de l'URDP cité plus haut, et il est chargé aujourd'hui de sa révision.

Je ne vais pas m'attarder sur la description des autres thèmes mentionnés (whois, IDNs).

Voici donc l'une des causes profondes de l'importance de l'ICANN : elle fournit des mécanismes d'action adaptés à un monde globalisé. Au-delà de la lenteur possible et de la maladresse des grandes bureaucraties (nationales et internationales), ayant accès à tous les *stakeholders* (« ceux dont les intérêts sont concernés »), elle permet à tous les fournisseurs et utilisateurs de créer et d'exécuter des activités innovantes dans un milieu qui est par nature innovant.

Le second point important tient aux mécanismes de participation déjà décrits. L'ICANN a proposé, et proposera toujours, un véritable laboratoire d'expérimentation et d'innovation à ce sujet. L'ICANN a déjà tenté l'élection par vote global d'une partie de son Conseil d'administration ; de graves difficultés constitutionnelles ont empêché de la mener à bien de manière crédible (la plus importante était celle de la définition de l'électorat) ; elle a trouvé des manières de canaliser en ligne les soucis des différents secteurs, de les mettre en contact, de créer des mécanismes de stimulation voire même de pression afin que les fournisseurs agissent de manières prédictibles et favorables sans mettre en risque pour autant leurs bénéfices économiques ; elle crée de nouveaux mécanismes de participation individuelle globale ; elle peut enfin être étudiée pour y déceler des mécanismes de participation et de représentation utiles dans d'autres domaines dans lesquels l'action souple et globale devient un impératif.

Tableau 1 : actions, programmes, activités de l'UNAM orientées vers l'agenda d'accès et de pluralité
SEPA <i>Cómputo</i> , éducation et enseignement de l'informatique par la télévision et l'Internet
Dotation d'écoles en ordinateurs et en réseaux
Éducation en et par TICs : l'éducation basée sur TICs est le pendant naturel du combat contre la fracture numérique
Coopération avec des programmes nationaux
FUNAM, ordinateurs et réseaux UNAM dans des hôpitaux
Sécurité informatique
Réseau national de vidéo-conférence pour l'éducation
Internet 2 : l'agenda ne concernant pas l'accès et qui deviendra cruciale dans la mesure où celui de l'accès sera résolu
Service social

Axes du débat

Pour finir, et pour répondre à la commande de promotion d'un débat, au cas où le contenu soit jusqu'ici jugé trop ennuyeux ou peu polémique, je propose quelques axes de débat contemporain qui pourraient mériter l'attention des spécialistes réunis à Mexico :

1. *Qui s'occupe de promouvoir l'accès ?*
 - Accès à quoi ? Internet, TV, radio, téléphonie mobile, ordinateurs, PDAs, *volkscomputers*...

2. *Quoi d'autre que l'accès ?*
 - Contenu pertinent
 - Contenu local
 - Consommation de contenu ou production de contenu
 - Contenu ou services, qui les fournit.

3. *Controverses, et avancées qui peuvent les susciter*
 - Controverses dans lesquelles la connaissance de la technologie est une condition pour la participation
 - WSIS
 - ICAIS – paiements internationaux
 - IDNs – noms de domaine internationalisés
 - « whois » – divulgation d'information *vs.* protection des données personnelles
 - Fossé numérique, solidarité numérique – Nouvelles taxes, ex. taxe Tobin

4. *Éducation : quelle éducation, où, quand, comment*
 - Éducation, formation, actualisation, certification
 - Cursus scolaire ou compétences professionnelles
 - Renouveler les modèles scolaires
 - Éducation à distance : « pure », complémentaire ; à quels niveaux éducatifs, avec quels outils
 - Outre la réforme de l'école, renouveler la pratique de l'apprentissage
 - Éducation en, par, pour, de, depuis... les technologies de l'information
 - Le point de vue éthique de Savater : éduquer en technologie

5. *Participation dans la prise de décisions*
 - Locale
 - Régionale
 - Globale
 - Gouvernements
 - Organismes intergouvernementaux
 - ONGs
 - Organismes internationaux « traditionnels »

- Organismes et mécanismes de type nouveau
 - Résolution alternative de controverses
 - l'ICANN
 - Rôle global
 - Modèle d'organisation et de participation pour d'autres organisations et d'autres domaines
6. *mpact dans les « Trois espaces linguistiques »*
- Que peut faire l'Internet pour les TEL, et que peuvent faire les TEL pour l'Internet ?

II

LE DIALOGUE DES TROIS ESPACES LINGUISTIQUES

IDENTITÉS CULTURELLES ET ENJEUX GÉOCULTURELS

- RÉSUMÉ DES DÉBATS
 - CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS
-

RÉSUMÉ DES DÉBATS

Intervention initiale

Jean Tardif

Notre rencontre se tient à un moment qui pourrait la faire tenir pour marginale, bien éloignée des événements graves qui bouleversent le monde et retiennent l'attention des médias. Nul ne peut prévoir ce qu'il va sortir de la situation présente. Mais comme toutes les crises, elle a un mérite au moins, c'est qu'elle nous oblige à poser des questions qu'autrement on aimerait éviter ou voir se régler toutes seules. La principale question politique actuelle est sans doute celle du comment vivre ensemble ? C'est-à-dire, comment aménager les rapports entre les sociétés et les cultures, et entre les différentes représentations du monde que ces dernières véhiculent ? Je n'ai pas moi-même la réponse à cette question. Je veux modestement soumettre à la critique quelques réflexions que j'articulerai autour de deux points : premièrement, comment envisager les enjeux culturels dans le contexte de la mondialisation ; deuxièmement, je souhaiterais présenter une proposition concrète, susceptible de constituer l'un des résultats immédiats de cette rencontre, c'est-à-dire le projet du pluralisme culturel.

Comment se présentent les enjeux culturels face à la mondialisation ? Pour répondre à cette question j'essaierai tout d'abord de montrer ce que l'identité et la culture ont en commun. Ni l'identité ni la culture ne sont des données de la nature. Les deux ont en commun de se construire dans l'interaction, qui fait partie de la condition humaine. La culture est le produit de l'esprit humain ; elle est le résultat de choix individuels et collectifs permanents, et jamais définitifs ; l'identité comme la culture ne peut se figer sans périr. L'interaction différencie tout en créant les conditions du dialogue. Son résultat n'est jamais prédéterminé. Elle peut se développer de façon positive mais peut également entraîner des conflits.

L'interaction se produit toujours dans un contexte concret qui, pour chaque individu, comme pour chaque groupe humain, tout en comportant une part d'héritage, doit être néanmoins une conquête permanente. Ce qui veut dire qu'en matière de culture, ce n'est pas la diversité qui peut représenter l'objectif ; la diversité culturelle n'est pas équivalente à la biodiversité. L'objectif est de défendre les cultures. L'objectif, si on veut en faire un projet politique, est de défendre les conditions dans lesquelles les interactions entre les cultures vont se développer de façon pas trop déséquilibrée. Voilà pourquoi je propose d'appeler ce projet politique « pluralisme culturel » – l'UNESCO dit à ce sujet : « le pluralisme culturel est la réponse politique à la diversité culturelle ». Promouvoir un cadre d'interactions relativement équilibrées est l'un des enjeux centraux de la mondialisation.

Comment la mondialisation affecte-t-elle les rapports entre sociétés et cultures ? Dissipons d'abord un faux paradoxe. Certains trouvent étonnant de voir la mondialisation, l'uniformisation, s'accompagner d'une remontée des replis identitaires. A mon avis, c'est un faux paradoxe, car plus le politique et l'économie se réduisent à des normes abstraites, plus le besoin de faire société, plus la recherche de sens, de construire de l'identité, vont prendre de l'importance. Ce sont des phénomènes interactifs. Les interactions entre les sociétés et les cultures sont doublement modifiées : la mondialisation affecte le rapport entre territoires et cultures de la même manière que dans les sphères économiques et politiques. Ce qui ne veut pas dire que le territoire ou l'État n'aient plus d'importance, mais qu'à travers les flux culturels émerge une sorte de nouvelle réalité, que je qualifie d'« extranationale », qui est une réalité propre. Pour parler des rapports territoire/sécurité on parle d'enjeux géopolitiques, d'enjeux géoéconomiques pour parler des rapports territoire/économie ; je propose donc que nous retenions les termes « enjeux géoculturels » pour parler de l'évolution des rapports entre territoires et cultures.

Comment se présentent donc les entités culturelles à fondement géoculturel ? Première caractéristique : elles vont sur un continuum allant des pays-culture, comme le Danemark ou le Japon, en passant par ce que Vaclav Havel appelle les « sphères culturelles » (comme le monde arabe), puis par les aires linguistico-culturelles (comme celles que nous représentons ici), les diasporas (comme la diaspora chinoise), des projets comme celui de l'Europe des cultures, jusqu'à une sorte d'hyperculture globalisante véhiculée par les médias globaux. Aucune de ces entités ne tombe sous la même définition ; chacune d'entre elles répond à une réalité particulière, qui n'est ni l'État, ni la nation ; ce sont des entités de nature différente.

Deuxième caractéristique : la mondialisation affecte les relations entre société et culture à travers les médias, vecteurs de la mondialisation culturelle. On applique aujourd'hui à la culture, via les médias, la logique industrielle, répondant entre autres à « l'impératif d'ubiquité » : les entreprises doivent être en mesure d'agir à

l'échelle globale. Elles doivent donc disposer de la technique et des contenus nécessaires. Cette logique industrielle, appliquée à la culture, conduit à la concentration. Elle confère un poids politique très grand – puisque on est rendu à un régime d'oligopoles, cinq grands groupes qui contrôlent l'essentiel – et donne ainsi un caractère quasi-structurel au déséquilibre entre les flux culturels. Cet oligopole est contestable d'un point de vue économique, comme n'importe quel oligopole, mais d'un point de vue culturel il est tout simplement inacceptable. Car la concentration a des conséquences sur la création et la distribution – qui contrôle les réseaux de distribution contrôle également les formats, les goûts, etc. – ainsi que sur la question de la propriété intellectuelle, qui est devenue un mode d'appropriation de la création par les entreprises.

Demandons-nous, pour le dire simplement : aujourd'hui, dans n'importe quel de nos pays, d'où viennent les héros, les valeurs, les visions du monde des jeunes d'aujourd'hui ? De l'histoire, des héros locaux ou de l'écran ? Ceci comporte un danger de marginalisation, de darwinisme culturel. Les cultures locales en viennent ainsi à être vues comme des cultures à utilité locale alors que l'idéal est ailleurs. On cultive ainsi, sans s'en rendre compte peut-être, des cultures d'émigration : c'est le résultat de l'idéal véhiculé par les médias. Ceci est inacceptable.

D'où mon projet de pluralisme culturel, c'est-à-dire, d'envisager les rapports entre culture et société non pas sur le mode de l'affrontement mais en favorisant des interactions relativement équilibrées entre les sociétés et les cultures dans le contexte actuel. En d'autres termes – et j'estime à cet égard que les réponses actuelles à ce problème sont insatisfaisantes – les politiques nationales ne peuvent pas assurer à elles seules le pluralisme culturel mondial ; elles ne peuvent traiter avec cette dimension extranationale. Et d'ailleurs, encore faudrait-il qu'en matière culturelle, dans le cas des pays en voie de développement, le FMI permette à ceux qui voudraient en avoir et voudraient y consacrer les moyens, de le faire. De plus, on ne peut pas non plus laisser au seul marché la responsabilité d'organiser les rapports entre les sociétés et les cultures. Une vision, un projet, une mobilisation sont pour cela nécessaires.

La première condition d'un projet de cette nature est de favoriser la prise de conscience élargie de la nature et de l'importance des enjeux géoculturels – et je crois qu'on en est loin. Il faut pour cela ne pas nous limiter à l'approche occidentale pour penser et organiser la mondialisation, ne pas la penser uniquement en termes de rapports avec l'État, ou avec le système international actuel. Il faut accepter le concept de « modernités multiples », ce qui ne revient pas à accepter n'importe quoi, car il y a aussi des exigences de rationalité et de critique. La modernité n'est pas exclusivement occidentale ou unipolaire.

Ceci devrait nous conduire à appuyer les démarches engagées pour l'adoption d'une Convention internationale sur la diversité culturelle, mais en proposant en

même temps que cette convention traite de thèmes qu'elle n'aborde pas à l'heure actuelle, c'est-à-dire, la concentration des industries de l'imaginaire, la question de la réciprocité minimale des flux culturels et de la propriété intellectuelle, en protégeant les droits et l'indépendance des créateurs. Mais ceci ne suffit pas à garantir le pluralisme culturel mondial. D'où une hypothèse à trois volets :

1. Intégrer les enjeux géoculturels dans la gouvernance mondiale sur le même pied que les enjeux géopolitiques et géoéconomiques. Autrement dit : sommes-nous prêts à dire, par exemple, que la construction d'identités comme celle de la Francophonie, du monde hispanophone, du monde arabe, respectueuses des autres, devrait occuper une place aussi importante que la construction de l'Union Européenne ou que le projet de zone de libre échange des Amériques, l'ALCA ? Ceci nous donne la mesure du sérieux de la question.

« Gouvernance mondiale » n'est pas synonyme de « gouvernement mondial ». De nos jours, si l'on veut s'adresser au responsable des affaires du monde, on ne peut rien faire. La crise actuelle révèle cette question de la gouvernance mondiale extranationale, tout comme le besoin d'y répondre. Il y a, pour les enjeux géoéconomiques, un « Conseil de sécurité » – il y a deux ou trois ans, le français Jacques Delors avait proposé la mise sur pied d'un conseil économique et social pour les enjeux géoéconomiques, conçu toujours sur le modèle interétatique. Ce que je propose, c'est un Conseil mondial des Cultures, s'appuyant sur une conception assez différente. Une instance – non pas une organisation formelle, juridictionnelle – une sorte de forum, plus ou moins formel, ouvert à quatre catégories d'acteurs concernés : les pouvoirs publics, les acteurs civiques et sociaux, les entreprises, les experts – étant donné la complexité des thèmes abordés – sur la base d'une reconnaissance mutuelle, au sein duquel chacun aurait respectivement son rôle et ses responsabilités. Les fonctions d'une telle instance seraient la délibération, la concertation (concertation c'est plus que consultation : la concertation consiste à essayer de dégager quelque chose sur laquelle on s'entend, y compris des processus de décisions), la proposition et la supervision des décisions. Je laisse en suspens la question de la décision, qui n'est pas obligatoirement la plus importante – dans les entreprises japonaises par exemple, le plus important est d'amener la décision qui est efficace, et non pas forcément la décision en tant que telle. Aborder la question aussi en termes de co-régulation – ce qui déplaît aux juristes, pour qui la fonction de régulation n'appartient qu'à l'État –, reconnaître les entités géoculturelles et leur laisser la possibilité, dans la dynamique mondiale, de se constituer en aires de préférence mutuelle. Enfin, traiter les industries de l'imaginaire comme des actifs géoculturels. Aujourd'hui on les traite encore comme des entreprises comme les autres. Est-ce qu'on traite les industries de l'armement comme des entreprises comme les autres ?

2. Compte tenu de leur impact, du rôle qu'ils ont dans la construction de l'imaginaire social, est-ce qu'on peut accepter aujourd'hui un oligopole des

industries de l'imaginaire, et de les traiter comme des entreprises comme les autres ? Et s'il en était ainsi, ceci ne peut se faire dans le cadre de l'OMC. D'où l'idée suivante : un régime spécifique est nécessaire, adapté aux interactions entre les cultures à l'échelon extranational. Un cadre nouveau, ni interétatique ni réduit au marché, qui serait fondé sur cinq principes :

- un principe d'ouverture maîtrisée ;
- un principe de multifonctionnalité : la culture, comme l'agriculture, remplit diverses fonctions (cohésion sociale, cohésion politique...) ;
- un principe de précaution : s'il est adopté dans le domaine de la santé, il faudrait, *a fortiori*, l'adopter lorsqu'il s'agit de la culture, c'est-à-dire, du vivre ensemble. Ce n'est pas un concept défensif, mais une condition nécessaire au développement d'interactions responsables ;
- un principe de responsabilité, non seulement de l'État, mais de tous les acteurs concernés (créateurs, entreprises, etc.) ;
- un principe de réciprocité. Ce principe conditionne l'ouverture, et est spécifiquement adapté à la sphère culturelle : si toutes les communautés ne possèdent pas de pétrole, elles ont toutes en revanche une culture, et des rapports trop déséquilibrés ne sont pas acceptables – à moins d'accepter l'hégémonie et le darwinisme culturel.

Il ne s'agit pas de principes abstraits ; mais plutôt des bases à partir desquelles devraient être prises des mesures telles que la création d'un fonds, d'autres sur le traitement des actifs géoculturels, des mesures anti-concentration, etc.

3. Si nous reconnaissons l'importance de ces enjeux, nous ne pouvons sortir d'ici en nous contentant d'une simple déclaration sans portée pratique. Les changements véritablement importants ne se produisent jamais que sous l'empire de la nécessité. Nous traversons une crise qui devrait nous inciter à placer ces enjeux au cœur de la dynamique mondiale ; il ne s'agit plus simplement de rapports de force ou de leur négation. L'interaction ne nie jamais les rapports de force, elle prétend les civiliser. L'objectif du projet de pluralisme culturel est de civiliser les rapports entre les sociétés et les cultures sur la base des principes que j'ai évoqués.

La conférence des Ministres de la Culture de Cotonou, ainsi que le Sommet de la Francophonie de Beyrouth en 2002 ont reconnu l'importance d'engager un processus de concertation sur ces enjeux. Une base existe, le forum virtuel Planetagora, avec un site Internet où l'on essaie de développer ces idées. Je vous propose que notre réunion appuie explicitement la poursuite d'un débat structuré dans le cadre d'un forum de concertation. Un forum qui nous réunirait, mais qui serait aussi ouvert aux autres. L'objectif serait d'exploiter les possibilités du site existant, en y ajoutant l'espagnol et le portugais. L'existence d'un tel forum pourrait susciter la création de forums sur place, c'est-à-dire des

forums qui pourraient avoir lieu dans des universités dans différents pays, etc. Les questions à discuter pour ce forum sont : le projet de Convention sur la diversité culturelle, le projet de pluralisme culturel dont je fais état, la préparation du Sommet mondial sur la société de l'information, les droits culturels, etc. Si l'on organisait des forums comme celui-ci six mois avant la tenue d'une conférence générale de l'UNESCO ou de l'OMC, non seulement pour débattre mais aussi pour faire des propositions, cela constituerait une réponse au besoin de démocratisation, ainsi qu'à la préparation des décisions sur les enjeux extranationaux. Pour progresser, il faudrait que ces débats soient articulés à des événements (par exemple, la prochaine rencontre des Trois espaces linguistiques, le Forum mondial des Cultures – Barcelone 2004, etc.). Si nous travaillions de cette manière pendant un an, nous pourrions faire valoir des propositions à débattre dans le cadre de ces événements. Si vous êtes un tant soit peu d'accord avec moi sur la nature et l'importance de ces enjeux et sur le fait que nous ne puissions pas nous résigner à n'en discuter qu'entre nous, une façon de devenir citoyens du monde étant de s'engager à trouver des réponses, et si l'idée de ce forum vous semble souhaitable ou intéressante, j'espère que chacun d'entre vous pourra constituer un acteur réel de ce forum et contribuer ainsi à créer des conditions nouvelles. Nous avons pris l'habitude de penser en termes de conflit. Mais il est temps maintenant de penser l'après-guerre.

Discussion

Ivana Bentes

M. Tardif affirme que « la crise actuelle révèle les limites et les carences des organisations internationales et du droit international ». Sa réflexion nous mène à nous interroger sur le type d'organisation qui aurait la légitimité, la responsabilité et la capacité de s'occuper des affaires mondiales. Il s'agit d'une question très importante. Nous travaillons encore selon le principe de la démocratie représentative, en exerçant le rôle de porte-parole de cet « autre » culturel. D'une certaine manière, nous sommes présents ici en tant que porte-parole, et je voudrais proposer un thème pour le débat, sur ce que nous pourrions appeler la démocratie non seulement représentative mais participative, dans laquelle les objets de nos discours seraient effectivement présents. Cette question de porte-parole est intéressante. Dans l'activisme, dans les différentes manifestations politiques, nous retrouvons de multiples slogans. L'un des plus récurrents dit « Pas en mon nom ». Nous devons discuter justement sur la légitimité de parler au nom de cette diversité culturelle et aussi sur la nécessité d'accueillir de plus en plus de participants issus d'entités non-gouvernementales, d'inviter les acteurs sociaux qui vivent la diversité culturelle, qui prennent des risques et souffrent pour elle, afin que cette diversité soit réellement présente dans ce forum.

Abderrahman Tenkoul

La question de la diversité culturelle représente un enjeu crucial, surtout dans le contexte actuel de la mondialisation marqué par des conflits déchirants. Les débats sur la diversité culturelle mettent d'habitude face à face certaines institutions étatiques d'un côté, et les partisans ou les détracteurs de la mondialisation, de l'autre. Mais lorsqu'on examine leurs points de vue respectifs, nous nous trouvons plutôt en présence d'un dialogue de sourds. Le thème de la diversité pose un certain nombre de questions cruciales, comme : quelle forme devrait prendre la diversité culturelle dans le douloureux contexte actuel ? Par quels moyens pourrions-nous instaurer et promouvoir la diversité culturelle, sans que celle-ci ne devienne un facteur de dissension et de conflit ? Dans quelle mesure le système de la gouvernance mondiale peut-il intégrer des pays dont la démocratie est l'émanation d'aires culturelles spécifiques ? Jusqu'à quel point le droit à l'ingérence peut-il être utilisé comme moyen de protection de la diversité culturelle, sans constituer une menace pour l'équilibre mondial ? Si la démocratie est universelle, dans quelle mesure peut-on faire une place, en son sein, à la diversité culturelle, sans tomber dans l'exclusion et l'intolérance ?

Ces questions nous font voir combien il est difficile d'avoir un avis partagé et concordant sur la question de la diversité culturelle. Pour y parvenir il faut faire preuve de bonne volonté afin de dépasser le clivage entre universalité et spécificité, et s'affranchir de toute forme de manichéisme. Une telle attitude ne peut être que le résultat d'une réflexion profondément mûrie par l'échange et le dialogue. C'est pourquoi je considère que ce colloque ne doit pas prendre fin par une déclaration de bonnes intentions. Seules des propositions concrètes sont à même d'aider à la mise en place d'une stratégie de développement de la diversité culturelle afin qu'elle puisse devenir à terme un facteur de paix et de coopération dans le monde. M. Tardif a fait des propositions pertinentes : la création d'un observatoire de la diversité culturelle, la création d'un forum de discussion et de concertation sur les questions de pluralisme et de diversité culturelle. Ce colloque est le cadre adapté à la mise en pratique de ces propositions. J'invite les participants de cette table ronde à proposer la création d'une commission de réflexion sur la possibilité de jumeler les idées de Jean Tardif avec celles de Joseph Maïla pour en faire une seule et unique proposition, cadre et instrument de travail.

Yvon Thiec

Je considère que le problème de ces propositions est qu'elles relèvent de l'ordre infrajuridique. Une partie du discours sur la diversité culturelle est né, précisément, de l'observation de la carence de moyens de sanction. Dans le droit international, nous avons l'OMC, qui est efficace parce qu'elle est dotée de moyens de sanction et qu'elle tend à élargir sa juridiction à une multitude d'objets, et le travail actuel dans le domaine de la diversité culturelle et de la santé publique consiste justement à

proportionner cette juridiction de l'OMC, et de faire en sorte que des impératifs autres que le commerce, comme la santé publique – qui aux yeux des Européens au moins est comme un principe fondamental ; la diversité culturelle est en train de rejoindre ce niveau d'exigence – deviennent une sorte de norme qui, à terme, ne pourra plus être mise en danger par un droit commercial international qui, par ailleurs, nous paraît être également une nécessité, répondre à un besoin de régulation mondiale. Je crois que les solutions ne sont pas de l'ordre de l'infrajuridique, mais de l'ordre du juridique tout court : la création d'un droit international. L'idée d'une Convention internationale sur la diversité culturelle rejoint cette préoccupation de créer les modalités d'un droit transactionnel, au niveau international, suivant les voies et les moyens nés du droit du commerce, les voies et les moyens nés du droit de la culture, de même qu'il y a, de plus en plus, des voies et moyens nés d'exigences de santé publique.

Je remarque également, à propos de ce concept de diversité culturelle, que ce n'est pas du tout un principe théorique. Certains concepts naissent du politique, comme le principe de précaution (d'ailleurs à l'époque on a beaucoup critiqué les Européens en disant que lorsqu'ils demandaient le principe de précaution, c'était surtout pour défendre l'accès à leur marché ; en réalité, il y avait derrière une forte conviction éthique, de plus en plus partagée par un grand nombre de pays, par exemple pour les problèmes phyto-sanitaires), et deviennent des principes juridiques universels de plus en plus partagés. La diversité culturelle semble suivre le même chemin. Pour l'instant, ce principe s'est déjà déplacé de l'ordre politique à l'ordre juridique dans le droit communautaire européen. Dans le Traité de Rome il y a une mention faite à la diversité culturelle, dont il doit être tenu compte dans les autres politiques de l'Union Européenne (qui, comme chacun sait, sont surtout des politiques économiques, de concurrence, d'accès aux marchés). L'Europe, finalement, a déjà créé ce droit transactionnel. D'une part, elle a des principes généraux en droit visant à créer le marché intérieur ou à actionner la concurrence, et d'autre part, elle a créé ce mécanisme de diversité culturelle qui doit être mis en œuvre dès lors, par exemple, que l'on réfléchit aux politiques culturelles, ou aux mécanismes de soutien ou de subvention existant pour le cinéma ou la télévision publique ; dans ces cas-là, on ne peut appliquer le droit de la concurrence européen, qui est un droit extrêmement sévère, conçu au départ pour supprimer, après la guerre, tous les *trusts* et autres formes de défection du marché qui naissaient de pratiques anticoncurrentielles.

Le projet actuel de mettre sur la table à l'UNESCO la question de la diversité culturelle relève à peu près de ces mêmes principes. Ce qui est intéressant, d'abord, c'est le choix de l'UNESCO, parce que c'est faire le choix d'une instance ouverte, où chaque pays a une voix, à égalité, ce qui garantit l'existence d'un débat. Ce qui à mon sens fonde actuellement ces discussions sur la diversité culturelle, c'est le discours prononcé par le président de la République français à Johannesburg. Dans ce discours, le président Chirac a évoqué certains des droits et des devoirs des

États qui devraient être incorporés à cette convention mondiale. Parmi ceux-ci, il a cité : le respect du pluralisme linguistique, l'affirmation du droit des États à soutenir la création par des politiques volontaristes, l'affirmation du caractère exceptionnel des biens culturels, la nécessité du dialogue des cultures, des mécanismes internationaux de coopération pour la protection du patrimoine matériel et immatériel. Cet agenda est certainement ambitieux et va impliquer des discussions très fortes au sein de l'UNESCO, mais il incorpore un agenda très concret. Quand je lis cet agenda, je vois déjà les lignes de fraction géopolitiques et géoculturelles qui vont se créer entre les États à l'UNESCO.

On sait qu'aux États-Unis, il n'y a pas de ministère de la Culture ; c'est donc souvent le secteur privé qui s'exprime en la matière, et les pouvoirs publics soutiennent ensuite l'action de ce secteur – ceci est vrai dans le secteur audiovisuel, en tout cas. Les studios américains ont créé une coalition pour le *free trade in entertainment in the streets*. À part le mot « coalition », que nous avons nous-mêmes employé pour la création d'une Coalition pour la Diversité culturelle, tout, dans ce titre, s'oppose à notre vision des choses : alors qu'il y est question de *free trade*, nous aimerions, en ce qui nous concerne, nous orienter vers des formes de régulation ; alors que nous parlons de culture, eux parlent de divertissement – ce qui traduit, à mon avis, un choix politique majeur. Je m'attends donc à ce qu'il y ait un conflit fort dans les mois à venir dans l'enceinte qui va être amenée à discuter de ce projet de convention ; je crois en même temps que les ONG – qui pourraient aussi faire entendre leur voix lors des débats – devraient développer une argumentation sur tous les points qui sont sur la table.

On a accusé la France de vouloir faire cette convention pour protéger ses industries culturelles. De mon point de vue, si cela était le cas, le prix politique à payer est très fort. Je crois que la volonté d'aller à l'UNESCO participe du même type d'engagement philosophique partagé aussi bien par le président que par les partis de gauche, visant à modérer ou à organiser la globalisation. J'ai été frappé, il y a peu de temps, à la lecture de ces quelques mots de l'ex-ministre français des Affaires étrangères, H. Védrine, qui disait : « la mondialisation ne sert pas automatiquement la France. Elle se développe sur des bases qui ne correspondent pas à sa tradition : économie de marché ultralibérale, défiance envers l'État, individualisme non républicain, renforcement mécanique du rôle universel et indispensable des États-Unis, *common law*, anglophonie, concepts protestants plutôt que catholiques ». J'ai retrouvé à peu près les mêmes termes, appliqués aux questions de la diversité, dans la bouche du président Chirac, qui déclare : « la mondialisation menace la diversité. Telle qu'elle se développe aujourd'hui, elle s'appuie notamment sur les progrès fulgurants des technologies virtuelles, qui altèrent les liens avec la réalité sensible ; elle est fondée sur la consommation de masse, la logique qui la pousse mène à la standardisation des produits, des normes et des langues fondées sur le commerce ; elle tend à tout réduire à une marchandise » (discours de Johannesburg, 3 septembre 2002). La pensée française

est apparue dans toute sa splendeur, dans toute son ambition. Elle peut, certes, être critiquée, mais, du moins, elle part d'une même analyse, qui est de maîtriser cette globalisation, et je pense qu'elle relève de la même logique que celle qu'on a pu voir à l'œuvre à l'ONU au sujet de l'Irak, à savoir, la volonté d'arriver à un règlement par une solution collective acceptable pour l'ensemble des démocraties présentes à l'ONU. Le même modèle actionne, dans le cas présent, non pas le droit à faire la guerre, mais un autre principe, celui de la diversité culturelle.

Moussa Daff

J'ai écouté attentivement M.Tardif, j'ai lu son texte, et l'africain que je suis se pose un certain nombre de questions. J'ai l'impression que son texte est une réponse à ce monde déjà complètement mondialisé, ainsi qu'une proposition sur la manière de discipliner et de civiliser nos propres égarements en ce XXI^e siècle. La typologie qu'il présente – pays-cultures, sphères culturelles, aires géo-linguistico-culturelles, diasporas –, qui se clôt sur l'« Europe des cultures », m'amène à me demander : la finalité n'est-elle pas d'organiser l'Europe, et de maintenir cette hégémonie dont on parlait précédemment ? Cela me paraît être problématique. Je voudrais revenir à une question beaucoup plus élémentaire, mais essentielle, sur la notion de diversité et de culture dans l'aire géolinguistique qui nous intéresse, telle que la Francophonie : comment peut-on définir la diversité dans l'espace francophone, alors que nous savons qu'il y a plusieurs territoires, plusieurs peuples, plusieurs langues, et plusieurs volontés d'organisation territoriale différentes ? Comment peut-on définir, donc, la notion d'identité francophone aujourd'hui ? A partir de là il serait possible d'envisager ce que nous autres, africains, nègres francophones, pouvons apporter dans la corbeille de la diversité. Il me serait très difficile, en ce XXI^e siècle, de dire que ma culture est ceci ou cela. Ne suis-je pas plutôt le produit d'une interculture, me permettant de comprendre ce que Senghor appelait « symbiose » ?

La question dont on discute aujourd'hui avait, me semble-t-il, déjà été posée depuis les années 1960 par l'homme d'État sénégalais, dans les termes d'une « civilisation de l'universel », lorsqu'il invoquait la notion importante du « rendez-vous du donner et du recevoir ». Malheureusement, il n'y a pas eu de répondant du côté du Nord pour relayer cela. Mais aujourd'hui, la question se pose avec acuité car notre société est en train de perdre en grande partie sa culture et son identité, et nous nous cherchons. Les termes que nous employons ne sont pas innocents. Celui de « démocratie » par exemple, semble être à la portée de tous, mais nous savons que, selon celui qui l'utilise, il sera défini différemment. Qu'est-ce qu'il faudrait pour que nous puissions parler la même langue, en utilisant les mêmes mots ?

Jesús Prieto

L'analogie que l'on tend à établir aujourd'hui entre diversité culturelle et diversité naturelle appelle une réflexion sur le paradoxe existant entre culture et nature. La

signification actuelle du mot « culture », dont l'origine est plus récente qu'on ne pourrait le croire, s'est construite métaphoriquement à partir du vocable qui désignait originellement l'agriculture, et par extension le monde de la nature, étant donné que *cultus*, en latin, désignait la culture de la terre. A un certain moment, ce vocable acquiert un usage religieux et apparaît alors le mot « culte » en tant que culture de la foi. Finalement, avec la sécularisation et le processus des Lumières, une nouvelle signification métaphorique sera élaborée, celle de « culture de l'esprit ». Aujourd'hui, certains discours, qui semblent vouloir revenir à cet état de « confusion » lexicale originnaire, proposent, après qu'ils aient chacun emprunté des chemins différents, de faire se rencontrer à nouveau nature et culture. On parle ainsi de diversité culturelle et de diversité naturelle comme s'il s'agissait de sujets voisins. Je crois cependant, tout comme M. Tardif, que ce sont deux choses différentes, l'une étant le produit de lois internes, celles de la diversité de la nature, alors que l'autre, la diversité culturelle, se construit socialement.

Ceci dit, j'ajouterais que le concept de diversité doit être admis avec prudence, car il s'agit d'un concept qui, employé hors contexte, peut s'avérer imprécis. Pour éviter ce genre de problèmes, je propose de l'associer au concept de pluralisme. La notion de diversité donne lieu, en effet, à des emplois très ouverts ; il y a peu, J.-L. Messier, alors qu'il était patron de Vivendi Universal, affirmait que l'exception culturelle était morte, puisque son entreprise remplissait à elle seule l'exigence de diversité, et, d'une certaine manière, on ne peut nier que, selon une perspective large, on peut toujours trouver, dans toute manifestation culturelle, même dans l'hypothèse d'une culture uniforme, des traces de diversité. Cependant, la question de la préservation de la diversité culturelle ne peut se contenter de n'importe quel degré de reconnaissance de la différence ; il s'agit au contraire d'ériger un système complet et fort de protection de la richesse et de la différence culturelle, opposé à l'uniformisation, qui empêche la perte des imaginaires, des formes de concevoir le monde, de ces formes inimitables de donner du sens à leur existence créées par l'être humain. Et c'est, à mon sens, cet objectif qui est atteint par le concept de « pluralisme ». La diversité culturelle est un préalable, résultat d'une tendance des sociétés et des êtres humains à générer de nouvelles formes d'expression symbolique, mais le pluralisme culturel est un système de garanties, à caractère juridico-politique, qui assure la préservation de la diversité face aux pressions uniformisantes, produit de la mondialisation que nous connaissons actuellement.

Le pluralisme nous amène également à nous demander : quel genre de pluralisme voulons-nous ? Un pluralisme qui conserve ce qui existe déjà, qui fige et ne permette pas l'évolution de la diversité culturelle ? Ou bien voulons-nous un pluralisme dirigiste qui nous impose des formes déterminées d'expression culturelle ? Ou bien nous voulons un pluralisme de méthode ? Je choisis, sans hésitation, le pluralisme de méthode (ce que Todorov appelait le « pluralisme de parcours »). Dans tous les cas, le pluralisme est un système fondamentalement juridico-institutionnel. Le droit a ici une grande importance, c'est pourquoi je

propose à M. Tardif d'accorder un rôle plus important à la fonction des normes juridiques dans la mise en œuvre du pluralisme. Ce dont on a besoin en ce moment, c'est d'un système de règles juridico-internationales capables de réguler les grands processus culturels et de les protéger face aux intérêts des industries culturelles, exclusivement commerciaux ou mercantiles et face aux processus de concentration que nous vivons actuellement sur la scène mondiale.

Dans cette proposition de revalorisation du droit, les droits culturels occupent une place essentielle. Il est vrai que ces derniers impliquent des problèmes de conception, car ils ont été présentés comme les droits des exclus face aux droits de ceux qui composaient la majorité, et il semblait qu'ils n'étaient que cela : les droits des minorités face aux majorités. Mais si nous voulons concevoir les droits culturels comme des droits de l'Homme, nous devons en prêcher l'universalité. Quelques pas ont déjà été faits dans ce sens. Mais il faut travailler en faveur de l'élaboration plus large des droits culturels, et ce serait là l'objectif : garantir au niveau international un système de protection des droits culturels, ayant des dimensions individuelles et collectives.

Il y a un autre point de l'exposé de M. Tardif sur lequel je souhaite m'attarder. Il m'a semblé que, d'après lui, l'important dorénavant serait le niveau supra étatique et non les niveaux étatiques ou infra étatiques. Cependant, je pense que l'on doit continuer à attribuer, tant à l'infra étatique comme à l'étatique, pour faire en sorte que le pluralisme culturel soit garanti, un rôle fondamental – ceci, bien entendu, sans sous-estimer le niveau supra étatique émergent. Dans le monde où nous vivons, nous n'avons pas développé à l'heure actuelle une sphère de légitimation politique et de démocratie alternative à celle de l'État, et tant que ce système alternatif ne sera pas développé, il est impossible d'essayer de chercher des légitimités alternatives auprès d'autres instances, qui, quoi qu'il en soit, seraient des légitimités faibles. Il est probable que l'État soit en danger de mort, mais s'il doit mourir – ce dont nous ne pouvons être sûrs –, il est appelé à connaître une lente agonie ; il lui resterait encore de toute façon de longues années de vie. L'espace infra étatique, tout comme la sphère régionale et locale, me semblent fondamentaux pour la préservation de l'identité culturelle, car ce sont les lieux naturels et primaires de l'expression de la diversité, et c'est pourquoi je pense qu'il faut continuer à travailler dans ce sens. Le nouvel ordre international doit être conçu fondamentalement comme un lieu de normes, et non comme celui de l'action et de la gestion. Ceci est une mission prioritaire des États, et des instances qui en dépendent, et qui jouissent de la meilleure légitimité politique pour le faire. L'Europe a, par exemple, une directive de télévision sans frontières permettant l'établissement de quotas pour la protection de l'audiovisuel au sein des États-nations, mais ce sont ces derniers qui sont concrètement chargés de l'application de ce système de protection. L'État, par conséquent, continue de jouer un rôle fondamental. Je veux également insister sur la nécessité, par rapport au domaine infra étatique – des régions, des communes, des entités locales – de travailler selon

une perspective multidimensionnelle à des fins de protection de la diversité culturelle. Car, dans le cas contraire, nous encourageons le danger de protéger des simulacres de culture, et non les cultures vivantes elles-mêmes. Ce danger est évité lorsque les entités politiques représentantes de la communauté remplissent elles-mêmes leur mission dans une perspective multidimensionnelle, donnant un sens global à leur action culturelle et évitant de la réduire à sa dimension folklorique.

Enfin, je veux dire que la proposition d'un forum des cultures me semble hautement intéressante et nécessaire, mais je souhaiterais également introduire quelques questions et thématiques qui me paraissent importantes : quelle est la légitimation politico-démocratique de ce forum ? Qui nomme ses membres ? Qui ce forum pourrait-il représenter ? L'UNESCO ne serait-elle pas l'organisme indiqué pour l'accueillir ? Le caractère quadripartite semble adapté, mais qui en fait partie ? Quelles tâches lui confier ? S'agit-il uniquement d'un forum de réflexion ou bien également de décision et de réglementation ? Car, s'il y a concertation, et que grâce à ce forum surgissent des propositions à caractère normatif capables de contraindre les États et d'autres instances politiques territoriales, alors il faudra le concevoir selon des coordonnées démocratiques.

Jean Tardif

L'objectif de mon intervention était de susciter le débat, et j'espère y être parvenu car, à mon avis, la création de la légitimité ne peut venir que de là. Lorsque l'on parle de souveraineté, ce n'est pas celle de l'État en tant que tel ; elle est créée au travers d'un processus démocratique. Le déficit démocratique que l'on dénonce à l'heure actuelle n'est pas une fiction : qui a donné le mandat à M. Bush de déclarer la guerre ? Quel est le gouvernement qui a sollicité et reçu un mandat pour négocier à l'OMC des conditions sur lesquelles on ne peut plus faire marche arrière ? On ne peut éviter de se poser ces questions.

En réponse aux remarques qui ont été faites sur le forum : qui nomme ses membres ? Il y a deux ans, le ministre français Védrine se demandait « qu'est-ce que les ONG ? Qu'est-ce qu'il y a derrière ça ? ». A la fin de son mandat, il affirmait qu'il fallait les prendre en compte, tout comme le mouvement qu'elles représentent. Je suis un partisan de la démocratie, je pense que le bon sens est relativement bien réparti à travers la population, et que l'on a plus de chances d'aboutir à des décisions raisonnables dans des débats publics que par des décisions en secret. C'est ce qui justifie cette instance de discussion pour situer les enjeux, pour se concerter, pour essayer de faire émerger les procédures et les décisions possibles, ainsi que, éventuellement, une instance pour superviser les effets des décisions.

Qui nomme ? J'ai parlé d'un processus de reconnaissance mutuelle. Les membres se reconnaissent mutuellement en tant qu'acteurs, comme un État en reconnaît un autre. Je ne prétends pas que ce soit le cas de nos jours. Nous ne pouvons pas nous

contenter de regarder le passé, mais nous devons également inventer des solutions qui répondent aux enjeux actuels. A mon avis, on ne peut plus affirmer que l'État soit actuellement le seul acteur politique – ce n'est certainement pas ce qui se passe au niveau international. Sinon, on en arrive à instrumentaliser l'État, comme le font les grandes entreprises sous forme de *lobbying*. Sur les sujets dont nous sommes en train de débattre, un système dans lequel il existe des débats publics entre tous les acteurs impliqués me semble plus légitime que le système actuel.

Quant au niveau infra étatique : je précise que ce n'est pas le centre de mes préoccupations actuelles ; je ne m'intéresse qu'à l'extra national. Le territoire, la nation, l'État conservent leur rôle, je ne le nie pas. Ce que je dis, c'est que ce rôle doit être redéfini par la prise en compte d'un certain nombre de phénomènes dont je ne pense pas que l'on puisse nier la réalité. Penser la dimension extranationale uniquement comme gouvernement mondial, ou bien comme simple prolongement du système international actuel, est un débat important mais, à mon avis, ce n'est pas la discussion que l'on a à faire ici ; je ne crois pas qu'il y ait unanimité pour reconnaître que le système international actuel répond à ces questions-là, au contraire.

Il a été dit que mon analyse se limite à l'Europe des cultures. Je précise que je ne mentionne ce projet qu'en tant qu'entité géoculturelle en devenir, et je finis, non pas avec l'Europe des cultures mais avec l'une hyperculture globalisante. Ce qui m'importe, c'est la dimension structurante véhiculée par cela. Quant à la question sur la Francophonie : l'architecture fondamentale de mon texte est de dire que nous sommes dans un système d'interactions et que le rôle du politique, à quelque niveau qu'il soit, consiste à civiliser les interactions. Qui va s'en charger ? Cela dépend de chacun d'entre nous. Les réponses aux questions politiques au niveau local dépendent de ce même niveau local. Quant à définir ce que doit être la Francophonie dans le monde actuel, je suis porté à dire que la Francophonie doit représenter une construction – non pas seulement un héritage – qui résulte du choix de ceux qui la composent. C'est un niveau intermédiaire entre la globalisation et l'hyperculture ; c'est un choix possible. Je défends la liberté de choix, et on peut tout aussi bien dire que la Francophonie n'est rien. Mais à mon avis, un Européen peut décider d'être à la fois Français, Européen, francophone, membre de l'OTAN, etc. Nous sommes dans un monde de multi appartenances, mais on n'en tire pas les conséquences. Il est nécessaire de donner une assise politique, et non seulement une assise juridique. Je ne suis pas adversaire du droit, au contraire. Mais le droit doit procéder du politique. Or, comment le droit procède-t-il du politique au niveau extranational aujourd'hui ? Il y a là un problème ; personne ne serait aujourd'hui satisfait de la façon dont l'État de droit est traité à l'UNESCO ou à l'ONU. Il ne faut pas non plus cultiver la fiction de façon absolue. Le droit est un produit politique, évolutif, et on doit constamment trouver les moyens de réguler les réalités actuelles et pas seulement celles qui appartiennent au passé. La seule réponse que je peux donner est que c'est une question de choix personnel, votre choix à vous d'entrer ou

non en Francophonie, d'en faire ce que vous voulez, et d'en discuter entre tous ceux qui en font partie. A mon avis, c'est la seule réponse politique possible.

Quant aux propositions de M. Maïla sur l'observatoire, et la mienne : les réunir ne me semble pas contradictoire, bien au contraire. M. Maïla propose d'observer ce qui se passe. Moi je propose un forum pour essayer d'organiser les interactions. Ce ne sont pas des choses de même nature. Je crois qu'il est moins urgent d'observer ce qui se passe que de créer un forum qui n'existe pas où l'on pourra mettre en présence les différents acteurs concernés. Ceci ne remplace pas l'UNESCO ; un tel forum, dont les conditions restent à définir (j'en ai moi-même esquissé quelques unes pour les besoins de la discussion) pourrait se tenir au moins six mois avant une conférence générale de l'UNESCO, et débattre des enjeux et arriver avec des propositions. Si ces dernières sont réalistes et responsables, elles pourront, à mon avis, être acceptées et donner lieu à des décisions. Il existe des lois et des traités notamment en matière d'environnement, dont les résultats et les applications sont nuls. Il est donc quelque peu irréaliste de penser que le droit règle la réalité et les problèmes. Je pense qu'il faut traiter cette dimension politique de la dimension extra nationale autrement qu'on le fait aujourd'hui.

En réponse à M. Thiec : je n'ai pas perçu votre intervention comme une véritable réaction à mon texte. Car je parle moi-même de pluralisme, j'appuie la proposition actuelle de projet de convention, mais je pose aussi trois questions : est-ce que ce projet de convention traite – et je souhaite qu'il le fasse – le problème de concentration des entreprises de l'imaginaire, de l'absence de réciprocité des flux culturels, et de la question de la propriété intellectuelle ?

Boubacar Diop

M. Tardif se demande : au moment où le monde est en guerre, n'est-il pas quelque peu dérisoire d'être là, à de discuter de culture ? Je ne crois pas. Autant cette guerre a été annoncée, autant les débats de l'après-guerre sont prévisibles. On peut penser que les États-Unis seront vainqueurs, cette victoire militaire va s'accompagner d'un véritable désastre politique, et, au bout du compte, ce que l'on verra, c'est la vaine puissance de l'Amérique. L'Amérique sortira de cette guerre beaucoup plus modeste qu'auparavant. Je suis de ceux qui pensent qu'elle apprendra à regarder plus attentivement autour d'elle pour comprendre pourquoi tant de nations la haïssent aussi profondément. Elle est condamnée à essayer de comprendre leurs cultures et, par conséquent, je ne partage pas les craintes exprimées ici. Les débats qui ont lieu dans ce Colloque sont extrêmement pertinents du point de vue de l'actualité. Ils anticipent sur les débats à venir.

Il y a maintenant deux points que je veux soulever. Le premier concerne l'intitulé même de cette rencontre : les « Trois espaces linguistiques ». Je ne crois pas qu'il faille donner à la langue une dimension trop grande voire même quelque peu

irrationnelle. La question de l'identité est très complexe. Par exemple, ce qui me lie à l'Angolais, Filipe Zau, est beaucoup plus fort que le simple fait qu'il parle le portugais et moi le français. Nous sommes liés depuis beaucoup trop longtemps par la géographie et l'histoire, nous partageons les mêmes blessures et nous avons reçu le même présent en héritage. J'ai l'impression que cette question, malgré son importance, n'a pas encore été posée, et il est temps qu'elle le soit. Sur cette idée des Trois espaces linguistiques, je milite donc pour une certaine transversalité.

En second lieu, je pense que notre rencontre n'a de sens ni d'intérêt que si elle est une partie d'un tout. Ce qui nous réunit aujourd'hui c'est le socle latin, qui fonde cette rencontre, hispanophone, francophone, lusophone. Mais s'il s'agit d'un dialogue des cultures, il faudrait prévoir d'autres étapes où il y aurait une rencontre avec le monde anglo-saxon.

La question de la modernité est fondamentale et l'on peut parler, comme le fait M. Tardif, de modernités plurielles. Selon moi, la modernité authentique est l'approfondissement de soi. On voit trop souvent que c'est le marché, dans le monde des images, qui détermine en dernière instance ce qui est moderne, que tout le monde, dans ce qu'il rappelle comme étant une culture de l'émigration, physique et mentale, se focalise dessus. A mon avis, la vraie modernité consiste à s'adapter au monde en sachant qui on est, et en ayant une parfaite maîtrise de son propre parcours historique sur la longue durée. Il n'y a pas de petites ou de grandes cultures. Nous avons tous une culture.

Enfin, je vous invite à visiter le site *Planetagora* et à alimenter le débat. Je suis d'accord avec les propositions formulées ici, mais je ne les considère pas comme quelque chose d'abouti, mais plutôt comme une base pour la discussion.

Filipe Zau

Mon intervention s'inscrit dans le souci de certains des intervenants africains, qui ont déjà eu l'occasion de s'exprimer ici. De quel pluralisme et de quelle diversité culturelle parlons-nous finalement dans le cadre des Trois espaces linguistiques ? La perspective est-elle seulement européenne ou bien plus large ? Il m'intéresse de savoir si la diversité culturelle dont nous parlons ici, se trouve circonscrite à ladite Lusophonie, Francophonie ou Hispanophonie, incluant seulement le centre de ces organisations en Europe, ou bien si elle est plus large. On touche donc également aux différentes préoccupations sur la diversité culturelle, par exemple, sur le continent africain et sur le continent américain, où il existe plusieurs cultures, plusieurs langues, et les pays respectifs sont-ils inclus dans les espaces linguistiques auxquels je me réfère plus haut ? Ces autres cultures et ces autres langues resteront-elles également, dans le cadre de la diversité dont nous parlons, au centre ou à la périphérie de nos débats ?

Pour ce qui concerne mon pays par exemple, l'Angola, la plupart des personnes ici présentes pourront le considérer comme un pays lusophone, car le portugais y est la langue officielle et celle de la scolarisation. Cependant, la grande majorité des populations n'ont pas de compétences linguistiques, ni d'affinité avec la langue et la culture portugaises. Le même constat devra probablement être fait pour les pays africains considérés comme francophones. Ainsi, lorsque l'on parle de la question de la diversité culturelle, au sens large et dans le cadre des Trois espaces linguistiques, j'ai besoin de savoir quel est le contexte de diversité culturelle que nous allons aborder.

Deuxièmement, il s'agit de savoir dans quelle mesure les projets culturels plus larges que l'on prétend établir n'entrent pas en conflit avec les questions de circulation des individus. La circulation est très souvent considérée comme une voie à sens unique. Etant donné qu'il n'y a pas de circulation au sein des communautés lusophones, hispanophones ou francophones elles-mêmes, j'éprouve, personnellement, quelques difficultés à imaginer des projets culturels communs, puisque ces derniers pourront être confrontés aux limites imposées par la circulation des personnes, surtout en Europe.

Patrick Dahlet

Je me retrouve en plein accord avec la plupart des idées de M. Tardif, en particulier sur la notion d'identité culturelle définie comme une entité ouverte et polymorphe, qui rejoint le concept d' « identité rhizome » d'Édouard Glissant, à la différence près qu'au bout du compte, peut-être l'identité ouverte de Glissant débouche sur la construction possible de contacts imprévisibles, d'une culture imprévisible, d'une poésie imprévisible de la relation, mais que vous-mêmes, peut-être parce qu'on n'est pas là dans le domaine de la poésie, revenez à une notion tout à fait pragmatique et légitime d'ouverture maîtrisée.

La lecture du texte m'inspire trois questions. La première concerne l'articulation entre les identités culturelles et politiques. Dans le texte, il est dit que l'identité culturelle va bien sûr conditionner le développement économique et politique, et que la reconnaissance des identités est une condition pour un développement stable et démocratique, mais finalement, ensuite, on ne continue pas à travailler sur l'articulation de ces identités culturelles et politiques. Le discours qui construit les identités culturelles est souvent très prudent sur l'identité politique, et j'en prendrait simplement un exemple, celui de la construction de l'identité *créole* et de la *créolité*, qui offre l'expérience la plus originale qu'on puisse avoir aujourd'hui, à mon avis, d'une culture en train de se construire et de se faire. Une culture qui est partie du degré zéro il y a deux siècles, et qui s'est construite, d'une certaine manière, sur un divorce entre identité culturelle et politique, en pensant que l'identité culturelle peut se construire à l'extérieur d'une identité politique. Nous avons ainsi quelque chose qui, par certains côtés, est une non-république, Haïti, et

d'autre part nous avons, aux Antilles françaises, l'absence de république par intégration totale dans la République Française. Ce n'est pas une position critique que je prends, au contraire, mais je me demande pourquoi fait-on là silence sur cette articulation entre identité culturelle et politique. Une identité culturelle peut-elle réellement s'exprimer et contribuer à la construction d'un espace politique et démocratique mondial sans être elle-même le lieu d'affirmation d'une identité politique légitime et légitimée ?

La deuxième question concerne le cadre de l'élargissement à des politiques extra nationales. On affirme que le projet national n'est pas dépassé. Je me demande alors jusqu'à quel point, dans le cadre de la construction d'un projet pluraliste, le projet national peut-il ne pas être dépassé. En 1992, au même moment où l'Europe conceptualisait et construisait la Charte des langues régionales et minoritaires, la République de Djibouti officialisait l'arabe et le français, et dans sa Constitution, interdisait simultanément à tout individu de s'identifier à une race, un sexe, une ethnie ou une langue. On cherchait ainsi à promouvoir une identité nationale qui se construisait en faisant abstraction de la différence culturelle. Je pose donc la question des limites de la contextualisation nécessaire de l'appel à la construction d'un espace démocratique mondial fait par M. Tardif.

Ma troisième question se rapporte au silence observé sur le projet de pluralisme linguistique. M. Tardif affirme qu'il est important de préparer les populations à une meilleure compréhension de l'autre mais, dans le cadre des mesures qu'il évoque, celle de l'éducation à la pluralité à travers la promotion d'un enseignement plurilingue n'est pas mentionnée. Ceci rejoint le texte de M. Delgado, où il est dit que l'espace linguistique n'est pas fondamental. Je tiens à dire que nous nous trouvons dans un continent, le continent américain, qui d'une certaine manière est un sinistré de ses langues. Sur près de mille langues existant sur le continent, seule une minorité de langues autochtones sont officielles, et en ce qui concerne l'enseignement des langues étrangères, l'enseignement obligatoire de deux langues étrangères dans les collèges n'existe que dans cinq pays (République Dominicaine, Costa Rica, Mexique, Argentine et Brésil), ce qui est donc extrêmement minoritaire. En outre, lorsque sont proposées deux langues étrangères, le choix de celles-ci est laissé à l'arbitraire des chefs d'établissement, ce qui fait que cet enseignement obligatoire se retourne au profit de la langue la plus puissante. Et si l'on fait le tour des organismes intergouvernementaux (OEA, OEI, BID, etc.), ils ont bien quatre langues officielles, l'espagnol, le français, l'anglais, le portugais, pouvant être employées au moment des réunions des instances dirigeantes, mais en aucun cas au moment des réunions de travail courantes et pas du tout dans la pratique quotidienne des personnels qui travaillent dans ces organismes.

Je terminerai par l'évocation de l'absence totale de référence à l'enseignement des langues étrangères dans les résolutions de la réunion de l'UNESCO en novembre 2001, où ont été abordés les principaux problèmes de l'Amérique du Sud, alors qu'il

y a été explicitement fait référence à l'éducation bilingue interculturelle. Je pense que, parmi les résolutions qui ressortiront de notre travail, nous devrions faire figurer des mesures en faveur du pluralisme linguistique qui tiennent compte de la réalité continentale.

Jean Tardif

J'ai tenté d'esquisser avec prudence, tout en essayant de les situer dans un ensemble, des questions que l'on ne veut jamais aborder : l'identité, la culture, la relation culture/gouvernance, ou culture/État. J'ai évoqué avec beaucoup de précautions le postulat du système westphalien. Nous vivons dans un système interétatique depuis 1648, qui postule la souveraineté de l'État sur un territoire donné. Lorsque j'ai dit que la mondialisation faisait évoluer les rapports des frontières, qui n'ont plus la même fonction ni la même porosité, j'ai essayé d'évoquer le fait qu'il fallait tenir compte de cette réalité-là aussi. Le postulat westphalien affirme que l'identité est nationale, ou bien d'ordre privé ou autre ; je n'ai pas la réponse à cette question, mais je crois qu'il faut l'aborder. Le continuum que j'ai présenté cherche à fournir un instrument d'analyse et également d'action. Je pense être cohérent avec mon fondement. Je dis que la culture est une question d'interaction, tout comme l'identité. Elle est, en somme, une construction. Par conséquent, elle dépend toujours de choix historiques et contextualisés. Nous sommes dans un contexte nouveau. Comment aménager ces choix-là ? Je ne prétends pas avoir de recette. Je dis au contraire que ce n'est que dans un processus que l'on peut donner plus ou moins de consistance, de cohérence, à l'identité-projet, à la culture-projet et à leurs manifestations, quels qu'en soient les formes et le contexte historique, que ce soit en Ouganda ou au Québec. L'obligation est de trouver une réponse contextualisée. A aucun moment je n'ai parlé du problème qui se pose à des États de plus en plus nombreux, d'aménager les rapports à l'intérieur des frontières nationales ; il est impossible de traiter toutes les questions dans le temps qui nous est imparti. Pour la même raison, je n'ai pas de réponse à apporter. De la même façon, lorsque je parle du caractère structurant de l'hyperculture globalisante, cela touche beaucoup de choses ; et quant aux mesures nécessaires : la notion de régime que je propose est une notion juridique, politique, et avec cinq principes qui ont également des conséquences.

Le débat sur la diversité culturelle, tel qu'il a été mené jusqu'à présent, demande une révision des concepts. Il est nécessaire de compléter cette approche. *Planetagora* n'est, pour le moment, qu'un forum informel – la question de la représentativité formelle ne s'est pas encore posée – d'où peuvent surgir des propositions raisonnables. C'est un défi à l'État, mais aux contestataires aussi : il ne s'agit pas seulement de contester, mais que chacun assume ses responsabilités. Comment y arriver ? Pas uniquement par décret. La mondialisation nous fait sortir d'un monde hiérarchisé. Le Conseil mondial des cultures que je propose n'est pas une instance formelle. Lorsque l'on se trouve en situation de crise, il incombe à tout

un chacun de tenter de trouver des réponses. Personne ne les détient, et c'est pourquoi nous avons intérêt à essayer de les élaborer ensemble.

F. Álvaro Durántez Prados

M. Tardif dit qu'il est nécessaire « d'identifier les assises concrètes des identités culturelles et donc du pluralisme culturel mondial ». En effet, il faut dans un premier temps les identifier. Nous avons parlé de trois espaces linguistiques, peut-être y en a-t-il plus, ou moins, selon que l'on considère les grands espaces géo-linguistiques et culturels ou que l'on prenne en compte les particularités linguistiques existantes à l'intérieur de chaque espace. On sera d'accord, me semble-t-il, pour dire que c'est seulement à partir de l'articulation de ces grands blocs géo-linguistiques et culturels que l'on pourra faire face à la dimension la plus négative de la mondialisation, sa dimension uniformisatrice, et que, par ailleurs, c'est à partir de là que nous pouvons travailler en faveur de la coopération pour le pluralisme culturel mondial. Ceci serait une prémisse de base.

Toutefois, parmi les organismes qui nous ont convoqués, aucun n'est spécifiquement hispanophone, mais plutôt ibéro-américain. Les Sommets ibéro-américains, dans les déclarations des Chefs d'État et de gouvernement, reconnaissent l'existence d'une affinité linguistique substantielle entre l'espagnol et le portugais. De plus, ces deux langues sont les deux seules langues importantes parlées par plus de 100 millions de personnes et qui sont en même temps réciproquement compréhensibles. C'est pourquoi je me demande : sommes-nous en train de parler de trois ou bien de deux espaces linguistiques ? Si nous observons les formes d'inter-intelligibilité pratiquées autour de cette table, peut-être devrions-nous conclure qu'il y a ici deux espaces linguistiques : l'espace ibérophone, et l'espace francophone. Pour l'avancée de cette coopération entre espaces géoculturels, depuis l'espace ibéro-américain d'une part – avec cette affinité substantielle existant également avec les pays lusophones d'Afrique – il est nécessaire de promouvoir le dialogue avec d'autres espaces culturels, comme les espaces slaves, arabophones, etc., et pourquoi ne pas commencer par cet autre espace de souche nettement latine qu'est l'espace francophone. Mais pour nous, sans un apprentissage formel du français, il est difficile d'y comprendre quelque chose, ce qui n'est pas le cas entre hispanophones et lusophones.

Ceci rejoint une autre question également importante, à savoir la définition de ce qu'est la « latinité ». Qu'est-ce que la latinité ? Est-elle formée par les pays dont la langue maternelle est une langue néolatine ? Par ceux dont c'est la langue officielle ? Je ne crois pas, si l'on en juge par la liste des membres de l'Union Latine, la seule institution qui fait formellement référence à cet espace de la latinité. Mais si nous regardons à nouveau la liste des pays appartenant à l'Union Latine, nous constaterons que 80 % d'entre eux sont également hispanophones. Et l'une des organisations qui nous a convoqués, l'OEI, est lusophone et hispanophone et rassemble à elle seule, en termes démographiques, 80 % de la lusophonie.

Je vais maintenant parler de la proposition de M. Tardif – qui me semble plausible, mais plutôt annexe, car le monde est, effectivement, interétatique, et la souveraineté, bien que fragmentée, continue encore à être exercée par l'État et les entités étatiques – et en particulier de son idée de « considérer, pour les rapports entre sociétés et cultures, l'établissement d'un cadre qui ne se réduise ni à un système interétatique traditionnel ni à un marché », où les quatre instances déjà mentionnées se trouvent représentées. Il peut être utile de confronter cette idée à l'expérience de la Confédération ibéroaméricaine de fondations (CIF) que moi-même je représente. La CIF regroupe des entités issues de la société civile (fondations, associations) ; c'est une entité liée à des organismes gouvernementaux et intergouvernementaux, à des experts et à des entreprises. Les fondations constituent une forme juridique qui n'est pas seulement présente dans le secteur philanthropique au sens strict – soit la société civile elle-même – mais aussi dans le secteur lucratif – les entreprises – et dans le secteur gouvernemental : les fondations sont présentes au sein de ces trois domaines de la réalité sociale et humaine. La CIF représente un milliard de fondations de l'espace ibéro-américain, formé par la péninsule et l'Amérique ibériques. Son Comité de coopération inclut des organismes intergouvernementaux et elle est ouverte aux entreprises.

Louis-Jean Calvet

Je souhaiterais repartir de l'intervention de M. Daff qui a été reprise par d'autres qui ont tenu d'ailleurs à préciser qu'ils étaient africains. S'ils l'ont dit, c'est que cela avait pour eux de l'importance, et c'est une importance qui m'interpelle. Moussa Daff a soutenu que, dans le document de M. Tardif, il avait l'impression qu'on nous parlait d'un monde déjà mondialisé. J'ai le sentiment que bien souvent en Afrique, on a l'impression que les réponses que l'on propose ici ou là, à la mondialisation, sont l'affaire des blancs, et peut-être faudrait-il d'ailleurs que la Francophonie ou la Lusophonie persuadent ses partenaires africains qu'ils sont concernés par la mondialisation et par ses retombées, mais ils ne le sont pas toujours. Mais de fait, il est possible que ce soient des affaires de blancs.

Quelque chose de semblable se produit avec l'ALCA, mentionnée dans le texte de M. Tardif. Je suis toujours étonné d'entendre notamment les Québécois parler de l'ALCA, aussi bien dans le domaine culturel que linguistique, dans la mesure où l'ALCA n'existe pas encore et que la tâche la plus urgente reste de se demander s'il s'agit d'une bonne chose, si les pays latino-américains en ont besoin, si les conditions actuelles créées par la guerre ne mettront pas les nord-américains dans une mauvaise position pour en débattre, etc. Face à tout cela j'ai le sentiment que la mondialisation est toujours perçue par le petit bout de la lorgnette, celui de la Francophonie ou du Québec. Mais ce n'est là qu'un détail.

Ce qui m'intéresse surtout c'est la diversité. Dans un rapport commandé par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, un groupe d'experts et moi-

même avons proposé de différencier la diversité « horizontale » et la diversité « verticale ». Par « horizontale », nous voulions dire la volonté, face à l'anglais, de défendre une sorte d'égalité des chances entre les « grandes » langues. Et nous disions : attention à ne pas pratiquer ce que l'on pourrait appeler un Yalta linguistique. Vous ne serez crédibles dans la défense de la diversité que lorsque, dans vos aires linguistiques respectives, vous défendrez également ce que nous avons appelé la « diversité verticale ». Non seulement le statut du français, de l'espagnol ou du portugais face à l'anglais, mais aussi le statut des langues qui coexistent avec elles dans chaque espace linguistique. Il y a là une complémentarité nécessaire.

Les Trois espaces linguistiques ne sont pas la latinité. Des milliers d'autres langues sont parlées dans ces ensembles. Dans certains pays, on les a fait disparaître. Dans d'autres, ces langues et ces cultures sont très vivantes. Nous ne pouvons pas combattre pour la diversité culturelle tant que nous ne serons pas crédibles dans le respect de la diversité culturelle des peuples qui vivent sur les territoires de nos trois espaces.

Martin Kalulambi

M. Tardif se demande dans son texte : comment sommes-nous préparés à comprendre les autres cultures ? Ma préoccupation est la suivante : la mondialisation culturelle, qui passe par les technologies de l'information, est aujourd'hui dominée par le Nord, qui distribue cette diversité culturelle, et ceci de la manière qui lui plaît. Il suffit tout simplement de voir les images sur l'Afrique ou l'Amérique latine diffusées à la télévision. C'est effrayant. La question fondamentale est alors de savoir quelle éthique, quelle philosophie culturelle nous proposons à nos peuples.

Deuxièmement, si nous considérons la diversité culturelle comme un projet politique, il faut alors aller plus loin pour la doter d'un instrument juridique. Dans le cadre de nos Trois espaces linguistiques nous avons déjà la Déclaration de Cotonou et celle de l'UNESCO, qui sont des actes politiques forts. Nous devrions par ailleurs réfléchir à la manière d'inciter les États et les gouvernements de ces Trois espaces à concevoir et à mettre en œuvre des politiques favorisant le développement culturel. Les inciter à soutenir la reconnaissance de la spécificité des biens culturels et à préserver le pluralisme linguistique.

Alfons Martinell

Tout débat sur la diversité et le pluralisme culturel est forcément plein de contradictions, et il est vrai que ce débat se tient au Mexique, pays qui compte plus de cinquante langues, dépassant les trois espaces linguistiques formels, organisés, qui nous ont convoqués. Je tiens par là à rappeler que les Trois espaces linguistiques

est une plate-forme qui s'offre à nous pour discuter de la diversité et du pluralisme. Cette diversité devrait cependant ménager d'autres espaces linguistiques, qui, bien qu'ils ne soient pas formellement organisés et n'aient pas la même importance numérique, sont tout aussi importants au sein du discours sur la diversité. En partant de ces contradictions, j'essaie de chercher ce qui, dans cette plate-forme, peut être mis à profit pour traiter du pluralisme et de la diversité. La question est de savoir comment nous pouvons défendre ce pluralisme et cette diversité dans le moment que nous sommes en train de vivre. Le débat conceptuel est intéressant, mais nous devons également passer à l'action, à une attitude plus politique, car pendant que l'on discute, la réalité continue à empirer ; chaque jour nous perdons de grandes doses de diversité parce qu'il n'y a pas de pouvoir de réponse politique. Le temps et l'occasion sont importants, et nous devons en profiter.

La diversité et le pluralisme sont grandement menacés. Et face à ces menaces, que peuvent faire les organismes supranationaux ? Que peut faire une proposition comme celle que M. Tardif a présentée dans ce forum ?

Tout d'abord, la pluralité et la diversité culturelle sont menacées par tous les traités internationaux, où prédominent des lectures très restrictives, présentant la culture comme un service ou un produit parmi d'autres, dénuée des particularités que nous-mêmes lui attribuons au sein du débat plus académique. C'est-à-dire qu'il y a, dans la politique active, un divorce sur la façon d'aborder le concept de diversité culturelle. C'est un sujet préoccupant. Il y a un marché prédominant, qui a trouvé dans la culture, ces dernières années, un terrain de croissance et d'appropriation (le marché a pénétré des domaines de la culture qui n'étaient pas de son ressort jusqu'alors) ; ceci représente un changement important. Il y a aussi un changement dans le rôle plus réduit de l'État-nation, et cette réduction est également favorisée par des politiques et des traités internationaux. Les plans d'ajustement structurel en Amérique Latine ont opéré des réductions importantes dans la structure de l'État, qui mettent en danger le système éducatif, l'enseignement des langues, ainsi que l'idée selon laquelle le pluralisme et la diversité servent à circonscrire l'intérêt général : quelle est la part du secteur public dans cette pluralité et cette diversité ? Qui est chargé de défendre cet intérêt général ? Si l'on assiste à un processus de défense de la pluralité et de la diversité sans intervenir sur les facteurs qui permettent à quelqu'un – l'État ou qui que ce soit – d'avoir les moyens de défendre l'intérêt général de la diversité créatrice et de la pluralité, nous serons mis face à une contradiction de plus. Et surtout, les grandes menaces qui pèsent sur la pluralité et la diversité au niveau international tiennent à la faiblesse du poids politique des organisations internationales du secteur culturel. C'est pourquoi j'aimerais que ce débat débouche sur des propositions comme celles que l'on a déjà mentionnées (sur la défense de l'enseignement des langues ou l'enseignement supérieur en Afrique, etc.). Quel est le rôle des organismes internationaux ? Nous savons déjà que ceux qui sont ici présents, ceux des Trois espaces linguistiques, ne représentent pas la pluralité globale, mais ce sont ceux dont nous disposons. En tant qu'experts

et responsables d'institutions, nous pouvons, nous, faire quelques propositions et je crois que c'est la raison pour laquelle on a fait appel à nous.

En premier lieu, ce que nous devons rechercher et devons encourager de la façon la plus concluante possible dans ce forum, c'est que soient incorporées aux agendas multilatéraux, des propositions politiques concrètes – dont certaines ont déjà été élaborées – dont nous pensons qu'elles pourraient influencer la conservation et le maintien de la diversité et du pluralisme culturel au sein de nos réalités. Mais surtout, nous devrions chercher à ce que ces organismes se dotent d'options, de formules et de procédures pour intervenir, si besoin est, dans les négociations de l'Organisation mondiale du commerce, de l'ALCA, du Fonds monétaire international, de l'Union Européenne, de l'Union Africaine, etc. C'est-à-dire qu'il s'agit d'incorporer la perspective culturelle à ces négociations multilatérales ; de se doter d'experts, de propositions techniques pouvant s'intégrer à ces espaces de négociations. Car c'est au sein de ces espaces que va se jouer ce qui permettra de défendre ou non, la diversité culturelle.

Nous qui travaillons dans la coopération culturelle internationale nous avons vu, ces dernières années, le peu de poids, d'attention et d'importance politique accordés dans les organismes internationaux – UNESCO et autres – à l'introduction de la perspective culturelle dans l'agenda de ces politiques importantes ayant une incidence culturelle. C'est une mission difficile, mais nous y préparer peut être une manière d'influencer directement la défense de la pluralité et de la diversité, et de faire en sorte que cette défense ne soit pas simplement une rhétorique réservée aux rencontres sur la culture.

En ce qui concerne la proposition d'un forum des cultures, elle semble intéressante dès lors qu'elle ne se limite pas à un événement ponctuel, et qu'on en fasse quelque chose de plus dynamique. Ce que déplore M. Tardif, me semble-t-il – et c'est ce que je désirerais voir exister – c'est qu'il n'y ait pas de société civile globale dans le secteur de la culture, comme dans d'autres secteurs par ailleurs. Mais cette société civile globale ne va pas se créer de haut en bas, à partir d'un organisme international, mais bien à partir d'un travail à la base, dans le travail en réseaux de coopération, dans l'interaction des réseaux – qui naissent au niveau local mais qui sont voués à interagir dans des espaces supranationaux –, pour réussir ainsi à créer un état d'opinion global pour la défense des droits culturels de la diversité ou du pluralisme. Autour de cette table, nous disposons de suffisamment d'expériences et de lectures pour pouvoir, au moins, nous mettre d'accord sur quelques orientations qui pourront être utiles aux organismes supranationaux qui font appel à nous – et qui, si besoin est, pourront s'en inspirer. Mais surtout, un conseil : faites tout votre possible pour être présents aux points névralgiques où se décident les politiques de portée globale qui auront des conséquences sur l'existence du pluralisme et de la diversité.

Alejandro Serrano Caldera

Les propositions et suggestions qui ont été faites à partir du document de M. Tardif sont importantes, et leur fondement théorique est essentiel, puisque leur pertinence et leur viabilité en dépendent. Etant donné la nature même de l'événement, il y a une série de concepts entremêlés – on a en effet utilisé une multiplicité de concepts (concepts de culture, d'identité, de diversité, de modernité, de territoire). Dans ce forum confluent trois espaces linguistiques, mais nous sommes en train de parler d'une proposition géo-culturelle et d'un forum mondial des cultures qui dépassent la question purement linguistique, puisqu'une langue peut inclure plusieurs cultures (c'est le cas de l'Amérique latine ou de l'Espagne), qu'une culture peut inclure plusieurs langues (c'est le cas du Mexique), et qu'une culture peut inclure plusieurs cultures (c'est le cas des pays européens). Les concepts de culture, d'identité, de diversité, de territoire se recourent les uns les autres, et il est difficile de tracer des frontières catégoriques.

L'important, pour le nœud conceptuel de ce débat, c'est de faire de la culture un point fondamental de la politique et des relations internationales ; de là découlera la définition des outils et des mécanismes nécessaires. Auparavant nous devons établir quels sont les enjeux centraux, au cœur du problème : s'assurer que l'identité ne devienne pas quelque chose d'excluant et de négatif. En parlant de l'identité, nous ne nous faisons pas les défenseurs de la prolifération ou du maintien de micro-sociétés hermétiques, tendant à être des facteurs qui contredisent ce que l'action culturelle prétend mettre en place. Entre pluralité et diversité je ne m'évertuais pas tant, pour ma part, à montrer une différence, parce qu'un même substrat détermine en fait les deux concepts. Ce que nous voulons éviter c'est simplement la démolition culturelle par l'expansion d'une seule et unique culture. Alors que la pluralité est un concept plus quantitatif, la diversité est un concept davantage qualitatif, qui se rapporte déjà à des manifestations déterminées et à des expressions culturelles typiques. Il est important de le préciser. Il s'agit d'empêcher (et c'est ce qui motive tous ces forums, ainsi que les organismes internationaux et même cette tentative de récupération au moins conceptuelle de la culture face aux autres espaces) que la mondialisation, dont les effets dans le domaine politique, financier, fiscal, économique, éducatif, sont déjà clairement apparus, ne finisse par détruire les racines et les identités culturelles.

C'est ce qui est sous-jacent à notre débat. Quant au forum que propose M. Tardif, il me semble fondamental de créer un espace pour le débat, une instance qui jouisse d'une certaine régularité et permanence, de souplesse et d'ouverture, de liberté de discussion, sans pour autant encore s'aventurer vers une entité institutionnelle rigide, juridique. Bien entendu, le droit est important, mais dans ce cas précis, je le vois plutôt comme étant postérieur et non antérieur, comme l'effet et non la cause, d'un processus d'entente culturelle qui constituerait l'apport de ces rencontres et de ce forum. Quant au rôle des organismes internationaux, je crois, comme cela a déjà

été dit, qu'il est important d'incorporer la perspective culturelle aux agendas des organismes internationaux, de telle sorte qu'ils puissent avoir une influence sur les agendas et les espaces de négociation politique et économique, où se décident les mécanismes du pouvoir pouvant faire qu'une expérience culturelle fonctionne ou non.

Je retiens donc, comme proposition, l'idée d'un forum mondial des cultures, avec les caractéristiques que j'ai mentionnées, ainsi que le fait que les organismes internationaux, mondiaux ou régionaux, consacrés à la culture essaient d'influencer les entités qui ont le pouvoir politique et la capacité de définir les agendas politiques à partir desquels sont prises les décisions nationales et internationales.

André de Margerie

Ma réaction est celle d'un praticien d'un organisme culturel, la chaîne de télévision *ARTE*, qui s'efforce depuis dix ans de pratiquer la rencontre des cultures, notamment entre les Français et les Allemands, mais également entre les cultures européennes en général, grâce à la présentation et la mise en circulation des créations audiovisuelles européennes. Dans le texte de M. Tardif je retrouve une série de catégories voisines aux nôtres : sa conception de la culture est la même que la nôtre, c'est une conception très large, qui ne se limite pas aux beaux arts – la culture c'est aussi les modes de vie, la politique, la santé, l'environnement, etc. Il en va de même pour sa catégorie sur les identités diverses. Sur une chaîne culturelle, il est indispensable de préserver la diversité des cultures, y compris dans ce qu'elles ont de dérangeantes les unes vis-à-vis des autres – il n'y a rien d'évident, effectivement, à présenter à des Français la culture allemande ou vice-versa. Parmi ses concepts concernant les catégories d'identité, j'ai apprécié son idée d'une « identité-résistance ». *ARTE*, en effet, se vit comme une résistance, surtout contre le grand flot de la télévision généraliste, et notamment la télévision commerciale ; et également sa catégorie d'« identité projet » : je pense qu'*ARTE* développe un projet qui va bien au-delà de la seule question de « faire de la télévision ». Il s'agit en réalité de faire se rapprocher des cultures sur un certain continent.

Sur le rapport entre culture et économie, je voudrais pointer une chose qui m'intéresse : ce sont les oligopoles, et les concentrations également, bien sûr assez inquiétants. Peut-être pourrait-on s'intéresser aussi à une autre manière de rapporter la culture à l'économie, en regardant la chose plutôt du côté du prototype ou de l'artisanat. A *ARTE*, nous avons l'impression non pas d'aller dans le sens de la concentration ou de l'uniformisation des émissions, mais, bien au contraire, d'aller vers la culture du prototype. La question de la réciprocité, également abordée par M. Tardif, est cruciale pour celui qui essaie de pratiquer, au quotidien, une activité qui consiste à faire se rencontrer les cultures. La réciprocité ne va pas non plus de soi. Sur *ARTE*, nous rencontrons deux grands écueils : l'écueil linguistique d'une part – il n'est pas évident de faire en sorte que toutes les émissions allemandes soient

traduites en français et vice-versa, ni de présenter les œuvres dans leurs langues originales. Or, il nous paraît central et consubstantiel à la qualité d'une œuvre que de pouvoir la présenter dans sa langue originale. Prendre le pari de montrer les films en version originale est le plus sûr moyen, premièrement de les respecter, mais deuxièmement de se couper d'une bonne partie de l'audience. Donc, nous savons aussi qu'il y a là une sorte de mécanisme de fouet assez redoutable, qui consiste à dire à la fois « je veux présenter la diversité culturelle », mais pour le faire au mieux, je suis obligé de passer par des moyens, qui, respectant au mieux la culture, font qu'il y a moins de gens qui viennent la regarder. Donc, il y a là un couple assez redoutable.

Le deuxième écueil est celui des contenus et des formes. Entre différents pays il y a effectivement des hiérarchies dans les centres d'intérêt, ou des tropismes culturels différents qui font que lorsqu'ils sont présentés aux autres, les choses ne se passent pas forcément très facilement. Ceci est d'autant plus évident quand on parle des productions audiovisuelles du sud : le téléspectateur du nord, qui n'accepte pas toujours de se voir bousculer dans ses habitudes nationales, a parfois du mal à les apprécier. En effet, la télévision est *a priori* un média national. Même si elle montre des séries américaines à la pelle, le fond de la relation vivante entre les téléspectateurs et leur télévision c'est le ressort de l'identité nationale. On peut lutter contre cela, et c'est ce que fait ARTE. On peut proposer qu'un certain nombre d'espaces nouveaux s'ouvrent – c'est ce que fait bien évidemment Al Jazeera en ce moment, qui a compris qu'il fallait ouvrir un espace pour l'information qui serait un espace autre que celui de CNN ou de la BBC World. On peut penser à d'autres choses encore, on peut penser à des chaînes de télévision qui présenteraient les cultures du monde – nous-mêmes nous en avons une, qui a malheureusement avorté.

Mon dernier point concerne le projet du Forum des cultures que propose M. Tardif. Je crois que la diversité culturelle en ce moment a également fortement besoin de projets qui soient moins ambitieux, sans doute, mais qui soient peut-être plus directement inscrits dans une réalité. ARTE a existé parce qu'il y a eu derrière un volontarisme politique considérable et un financement public. À partir de cette expérience je peux affirmer que, sans financement public, ce genre de projets ne peut pas voir le jour. La proposition concrète que je peux apporter à cette discussion, et qui n'exclut pas celle du forum mondial, c'est de reprendre le projet énoncé par les ministres de la Culture latino-américains, qui se sont réunis en novembre 2001, et qui ont décidé d'explorer la viabilité de la création d'une plateforme latino-américaine de télévision culturelle s'appuyant sur les avancées obtenues dans la région dans ce domaine. Tout comme ARTE a réussi à monter ce projet de dialogue des cultures, je pense que dans l'aire latino-américaine, avec l'appui des télévisions publiques, voire des télévisions privées, des producteurs, il doit y avoir moyen de faire une chaîne de télévision culturelle ibéro-américaine, à laquelle, naturellement, ARTE serait très heureux de participer. Mais ce n'est pas nous qui pouvons lancer ce genre de choses, c'est aux pays de le faire.

Moussa Daff

Si nous sommes d'accord sur le fait que la culture, comme l'identité, est une construction, alors, comme toute construction, c'est un savoir, et cela demande un apprentissage. Ne faudrait-il pas penser à organiser, dans nos systèmes éducatifs, l'apprentissage de l'éducation dans la diversité ? Car, s'il y a aujourd'hui une crise, c'est que le XX^e siècle a été réellement défaillant sur le plan de l'éducation, et nous avons déjà suffisamment renforcé la science, au détriment de la conscience qui se charge de garder la science. Est-ce qu'il ne faudrait pas avoir une recommandation, permettant de dire qu'il faudrait penser à l'enseignement et à préparer les générations futures, qui sont chargées de prendre la relève, à travers l'éducation dans la diversité culturelle et linguistique ?

Margarete Moraes

La première observation que je voudrais faire concerne l'identité. Les identités ou les cultures ne peuvent jamais être confondues avec la quête de l'identité elle-même, avec l'idée de destin ou de malédiction, comme s'il s'agissait d'une fatalité, puisque la notion d'identité contient elle-même celle du droit de choisir. Dans le cas du Brésil, que ce soit dans le Sud, dans le Nord, dans le Nord-est ou dans l'Est du pays, nous retrouvons une situation commune et unique concernant les Noirs ou « afro-descendants » : ils n'ont pas eu accès à la scolarité. Dans toutes les régions du Brésil, ils ont cultivé leur danse, leurs croyances, leur chant, leur gastronomie, parmi d'autres formes d'expression de leur culture, bien au-delà de la langue. Cela s'est fait dans un processus de transmission sélective aux nouvelles générations. Je pense qu'il s'agit là d'un exemple singulier d'identité positive. L'accès et la valorisation de sa propre culture permet le mouvement dialectique, c'est-à-dire la reconnaissance d'une pluralité identitaire, qui serait un autre droit international. A Porto Alegre, nous aimons traiter de la culture et de la notion de droit, notamment parce que cela n'est pas la règle au Brésil. Prenant en compte les différents milieux et conditions socio-économiques dans le monde, les pays comme le Brésil devraient encourager la construction de l'identité des nombreuses couches de la population qui ignorent ce que notre pays a de meilleur : son art, sa culture – et cela notamment en ce qui concerne les enfants et les jeunes des banlieues des grandes villes. Je crois que la situation est semblable à celle des pays africains. Nous observons une dégradation de l'espace public. L'espace public, qui devrait appartenir à tous, en tant que lieu où les personnes pourraient se reconnaître et se distinguer, n'existe pas en réalité. Il est rétréci, dans des villes brisées. Le film *La cité de Dieu* montre une jeunesse de banlieue sans aucun futur, dépourvue de toute notion d'identité. Mais cette réalité fait également partie d'une identité brésilienne qui doit être reconnue, comprise et transformée. Le secrétaire à la Culture de Barcelone, M. Fernando Mascarel, résume très bien la notion d'identité dans le contexte de la situation internationale que nous vivons aujourd'hui. Selon lui, « il faut aimer son prochain et accepter la diversité ». Cette notion de diversité devrait être reprise et retravaillée.

Un autre sujet qui devrait être examiné au niveau international serait une notion de droit selon laquelle chacun pourrait être reconnu selon ses caractéristiques propres, avec ses marques, ses langues, ses rites, dans toute sa singularité. La gouvernance internationale doit essayer de proposer des politiques de visibilité notamment en faveur des expressions culturelles mineures, parce que la différence ne doit pas être confondue avec l'inégalité.

Le développement et la visibilité de valeurs telles que la coopération et le pluralisme contribuent à la culture de la paix, par opposition au pouvoir hégémonique qui reconquiert aujourd'hui une place très importante dans le monde. Nous pourrions essayer d'établir ici un agenda consensuel sur l'accès à l'héritage culturel universel de l'humanité. En effet, la recherche d'alternatives efficaces pour le développement de politiques et de programmes de formation de publics, d'archivages, de documentation et de préservation du patrimoine matériel et immatériel confère un sens de temps et d'histoire à notre action. Cela fait partie de la mission des gestionnaires de la culture – des domaines politique, public ou privé. Le thème de la diversité, qui a été si bien abordé, ne peut pas rester limité à ce cadre. Il doit avoir des retombées pratiques, car l'établissement d'un nouvel ordre international s'articule aussi avec la capacité des gouvernements et des institutions civiles à promouvoir un véritable échange entre les peuples, à partir de la reconnaissance mutuelle, du respect de la singularité et des différences, et de la préservation d'une ambiance saine. Et aussi parce que l'échange culturel favorise toujours l'émergence de nouvelles expressions. Nous devrions pouvoir élaborer quelques propositions suite à cette réunion entre les Trois espaces linguistiques. Quelles seraient les conséquences de ce colloque, si important dans notre domaine ? Comment parvenir à élargir le débat et comment présenter ces idées et ces politiques si généreuses et si riches que nous sommes en train de discuter ? Je propose qu'une commission spéciale soit créée afin de mieux développer l'idée qui a été présentée ici, pour la première fois, concernant le Conseil mondial des cultures – idée qui me semble fondamentale dans le contexte si difficile que vit l'humanité en ce moment.

Jesús Prieto

Après les débats que nous avons eus sur le rôle de l'État dans l'avenir du pluralisme culturel, j'aimerais que l'on dise clairement une fois pour toutes, que dans l'esprit des interventions faites à cette table, implicitement ou explicitement, on reconnaît à l'État un rôle très important dans l'établissement du pluralisme culturel, non seulement au niveau interne mais aussi dans l'application du système de pluralisme culturel mondial faite au niveau international. Ceci étant dit, j'en viens maintenant à la formulation de quelques actions spécifiques que cette rencontre pourrait soutenir.

Premièrement, la formation de négociateurs dans le domaine de la culture. Les négociateurs qui participent aux réunions où sont traitées les questions de

commerce international ou d'autres, où la culture et la diversité culturelle sont en jeu, manquent très souvent d'une formation adéquate en matière culturelle, ce qui joue en leur défaveur au moment de soutenir les positions que les États souhaitent défendre. Une action de formation technique, professionnelle, pourrait signifier un grand progrès. Ceci n'implique pas que l'ensemble des organisations des Trois espaces linguistiques doive adopter un programme unique de formation – au contraire, l'élaboration de programmes diversifiés serait plus efficace ; l'important reste l'adoption de mesures de ce genre d'un commun accord.

Deuxièmement, faire aux gouvernements des pays intégrant les Trois espaces linguistiques une proposition pour qu'il y ait, parmi les matières obligatoires du cursus du système scolaire, une matière exposant les valeurs de la diversité culturelle, du dialogue, de la tolérance, et faisant connaître la diversité culturelle du monde. Des mesures ambitieuses comme celles-ci sont nécessaires à la formation d'une conscience citoyenne favorable à la diversité culturelle et à la reconnaissance de l'autre.

Troisièmement, je pense qu'il serait opportun de créer un espace sur Internet où les organisations des Trois espaces linguistiques et les organisations qui leur sont associées diffusent les nouvelles concernant les réalisations positives en faveur de la diversité culturelle et linguistique. Ceci serait constructif étant donné l'effet d'émulation potentiel sur d'autres pays.

Quatrièmement, que les Trois espaces linguistiques, conjointement, désignent un comité d'experts – composé en particulier de juristes, mais non exclusivement – capable de travailler, à partir de ce forum, et en coopération avec l'UNESCO et avec les autres entités et organismes impliqués, dans la promotion de la Convention en faveur de la diversité culturelle. Étant donné que ce processus des Trois espaces linguistiques a déjà été lancé, on ne peut ignorer la force, l'importance et la nécessité de la présence de ces trois espaces dans l'élaboration de ce comité, ou du moins qu'ils puissent le suivre à un niveau technico-professionnel et faire des propositions. Pour le reste, la possibilité ne serait pas à exclure que, dans quelques unes de ces aires, ou dans l'ensemble des Trois espaces linguistiques, on en arrive également à formuler ou promouvoir un type de déclaration allant dans le même sens que la Convention préparée par l'UNESCO.

Intervention finale

Jean Tardif

Afin de clore cette étape dans un processus de débat qui reste ouvert, je désire revenir sur ma suggestion de voir cet atelier reconnaître et affirmer, dans son rapport aux autorités qui nous ont invités à ce colloque, l'importance non seulement culturelle et économique, mais aussi stratégique des enjeux géoculturels

dans la dynamique mondiale actuelle. Face à la spirale qui mène de l'ignorance à la peur et de celle-ci à la guerre, je crois que nous pouvons apporter notre contribution pour que ces problèmes soient traités avec sérieux.

La poursuite de ce dialogue s'impose. Les moyens électroniques nous offrent des possibilités intéressantes, comme par exemple de continuer à débattre à travers le forum *Planetagora*, qui pourrait, en partant de la Francophonie, s'élargir à l'espagnol et au portugais. Mais nous aurons aussi l'occasion de nous retrouver en face à face. L'important est d'articuler les débats avec des événements comme Barcelone 2004. Je voudrais que ce forum soit ouvert à tous les acteurs concernés (les pouvoirs publics, les entreprises, les acteurs civiques et sociaux, et les experts). De quoi discuter ? Des propositions qui ont été formulées ici, comme par exemple celle du projet de Convention sur la diversité culturelle. Mais je voudrais aussi que l'on aille plus loin que cela, que l'on discute de ce que j'ai appelé les enjeux du pluralisme culturel, c'est-à-dire, de l'idée d'un régime fondé sur cinq principes et qui donnerait lieu à des mesures concrètes. Nos discussions ont eu un caractère plutôt théorique, et moi j'aurais souhaité que nous discutions de mesures concrètes (comme la constitution d'un fonds permettant d'aider ceux qui ont un déficit dans le développement de leur production et de leur distribution). La même chose vaut pour l'idée d'un régime, ou de la réciprocité : quelle en est la portée juridique ? Est-ce faisable ? etc. Dans tous les cas, les débats pourraient conduire à des propositions. Comment ceci s'articulerait-il au Conseil mondial des cultures ? Ce Conseil est une hypothèse : l'hypothèse d'une instance, pas nécessairement formelle, mais qui pourrait traiter de ces questions. À mon avis, c'est une réponse à un certain nombre de questions sur la démocratie représentative, la démocratie délibérative, la démocratie sur les enjeux extra nationaux, à la crise du système international. Ces questions ont à mon avis intérêt à être discutées, et je suggère qu'on le fasse.

Pour que tout cela ne tombe pas dans le vide, je propose que l'on forme un comité de suivi, représentatif des membres de cette table ronde. Un comité de débat comme une sorte de comité scientifique d'une revue, qui garantisse le développement de débats structurés, sur la base de documents sérieux, évolutifs.

CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS

RAPPORTEUR : IVANA BENTES

Le point de départ des discussions sur la diversité et le pluralisme culturel qui nous a réuni dans la ville de Mexico, du 2 au 4 avril 2003, a été le texte « Identités culturelles et enjeux géoculturels », de M. Jean Tardif, qui a suscité un vaste débat conceptuel, tout en permettant de construire une base décisive pour arriver à des accords, et qui a débouché sur des propositions pratiques de mise en place et de développement de projets et d'actions.

Le texte propose une analyse de la nature et de l'importance des enjeux géoculturels face à la mondialisation et présente des propositions pour leur intégration dans un projet de gouvernance globale, l'analyse faite par la table ronde ayant à son tour amené de nouvelles propositions, incorporées ici. Parmi les questions et propositions concrètes présentées, nous retenons :

1. Un engagement accru des gouvernements, des États, des institutions intergouvernementales et des organisations sociales dans la conduite et la réalisation de projets en faveur du pluralisme culturel. Nous insistons sur la nécessité d'inclure les organisations non-gouvernementales, la société civile, les entreprises, les experts, les réseaux locaux, ainsi que les projets déjà existant, à ce processus de conduite et de réalisation.

Propositions :

De participation.

- Création d'un Forum (virtuel et réel) de propositions sur les divers aspects du pluralisme culturel. Un Forum plurilingue ouvert à tous les acteurs impliqués dans ce débat avec, pour objectif, de formuler des propositions réalistes répondant aux défis actuels.

- Création d'un Conseil mondial de la Culture, à caractère non institutionnel.
 - Création d'un Observatoire des pratiques de la démocratie, du droit ainsi que de la diversité et du pluralisme culturel.
 - La défense de la diversité culturelle ne peut oublier le rôle des États en tant qu'agents de défense du pluralisme et de l'espace public, comme de l'intérêt de la citoyenneté. L'État est responsable de la promotion et de l'amélioration des réglementations de la coopération avec les structures régionales et locales.
 - Garantir la participation des réseaux culturels existants et actifs (globaux et locaux) en les identifiant et les cartographiant selon les principes du pluralisme culturel, en cherchant à en faire un espace intermédiaire dynamique de coopération culturelle qui forme une pensée et une action « en réseaux » avec pour but de donner réalité au projet d'une Société civile globale.
 - La gouvernance internationale des Trois espaces linguistiques doit stimuler la constitution d'espaces publics culturels participatifs, organisés en réseau, qui facilitent l'intervention active des individus et des groupes dans la conception des programmes et des projets culturels.
 - Au-delà de la démocratie représentative, inclure le débat sur la démocratie participative, les mouvements sociaux indépendants et les réseaux d'activisme qui constituent des modèles renouvelés de participation et d'exercice du pluralisme culturel.
 - Donner de la visibilité aux « différences cachées », aux sous-cultures, aux ghettos culturels, qui ont besoin de reconnaissance, avec une attention particulière accordée aux cultures urbaines des jeunes.
 - Au sein du thème de la constitution d'une gouvernance globale, penser l'accès universel à l'héritage culturel de l'humanité.
2. au long du débat, a été remise en question la légitimité des « Trois espaces linguistiques » en tant que base suffisante pour le débat sur le pluralisme culturel. On s'est également interrogé sur la référence aux macro-identités, du fait de leur insuffisance à rendre compte de la question du pluralisme culturel, étant donné qu'à l'intérieur de chacun des Trois espaces linguistiques il existe une grande diversité linguistique et culturelle qui fait partie intégrante de sa propre réalité.

La table ronde a reconnu l'affinité substantielle entre les langues espagnole et portugaise comme étant l'un des fondements de l'identité plurielle de l'espace

ibéro-américain, et a constaté l'intérêt de cet espace à concrétiser le dialogue interculturel et linguistique avec d'autres aires de langues ibériques et avec l'espace francophone.

Propositions :

- Inclure d'autres espaces linguistiques au projet et au débat sur le pluralisme culturel.
 - Eviter les définitions fermées ou réductrices des diverses formes d'appartenance et d'identités.
 - Intégrer et renforcer la dimension éducative et d'enseignement des langues d'origine et d'autres langues comme une question stratégique du pluralisme culturel.
 - Création de Centres d'excellence régionaux, pour la formation d'éducateurs dans l'enseignement des langues latines en vue de la promotion des langues et du multiculturalisme.
 - Dans le but de favoriser la prise de conscience positive sur la diversité culturelle et les valeurs qui la régissent, les organisations des Trois espaces linguistiques se proposent de réaliser les démarches nécessaires auprès des pouvoirs publics pour l'intégration de disciplines obligatoires concernant la diversité culturelle dans le système scolaire.
 - Encourager les moyens de communication de masse à montrer des films et des vidéos en version originale à la télévision et au cinéma.
 - Renforcer la diversité linguistique originale des biens culturels, mais faciliter également leurs traductions et divulgation dans d'autres langues et espaces culturels.
 - Accompagner et participer au projet d'implantation d'une Télévision culturelle ibéro-américaine.
3. Mettre en avant l'importance des instruments juridiques internationaux et des déclarations sur la diversité et le pluralisme culturel.

Propositions :

- Intégrer la perspective culturelle aux agendas des organismes globaux de négociation économique déjà existants : OMC, ALCA, etc. en évitant que la culture y soit considérée comme une simple marchandise.

- Création d'un Comité de spécialistes des Trois espaces linguistiques afin de suivre et de soutenir la Convention pour la Diversité culturelle de l'UNESCO.
 - Intégrer au débat la libre circulation des personnes (questions de migration) et non pas revendiquer uniquement la libre circulation des biens culturels au sein des Trois espaces linguistiques, dans l'idée de la constitution d'une citoyenneté globale.
4. Pour finir, la table ronde a considéré qu'il était important de soumettre aux entités concernées les propositions suivantes :
- Encourager la formation de négociateurs internationaux spécialisés dans les thèmes culturels, formés pour agir dans les forums et les organisations internationaux.
 - Encourager les organismes internationaux de coopération à se doter d'études, de rapports et de conseils techniques pouvant influencer la consolidation de la diversité culturelle et la défense du pluralisme culturel ;
 - Conseiller les organisations invitantes afin qu'elles mettent à la disposition d'un groupe de spécialistes les moyens d'élaborer et de développer un cadre de référence méthodologique – diagnostics, indicateurs, cours de formation – qui appuie les politiques et pratiques culturelles de protection et d'aide au pluralisme culturel.
 - Pour toutes ces raisons, nous estimons que la réunion de Mexico a lancé les bases d'une réflexion renouvelée sur le pluralisme culturel avec des propositions concrètes pour la construction d'une société civile globale plus juste et tolérante.

CITOYENNETÉS, DROITS, LANGUES ET CULTURES

- RÉSUMÉ DES DÉBATS
 - CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS
-

RÉSUMÉ DES DÉBATS

Intervention initiale

Eduard Delgado

On a beaucoup parlé de la diversité culturelle ; de mon point de vue d'opérateur culturel, c'est-à-dire, d'agent ayant l'opportunité ou l'obligation de dégager des espaces où puissent avoir lieu des rencontres constructives entre initiatives, il est clair que la diversité durable et renouvelable requiert une activité proactive, constructive, délibérée, à travers des politiques, qu'elles soient publiques, semi publiques ou privées (nul n'ignore de nos jours que les politiques culturelles ne sont pas seulement l'œuvre des États. CNN, Pepsi Cola, AOL ont une politique culturelle au même titre que n'importe lequel des États ici représentés). Mais la promotion de la pluralité doit avoir un objectif propre. Nous n'encourageons pas la diversité et la pluralité pour elles-mêmes ; nous le faisons parce que plus nous aurons de possibilités de coopérer avec d'autres projets dans d'autres régions du monde, plus nous enrichissons notre activité expressive et créative. La pluralité a pour but de favoriser la coopération ; la pluralité en elle-même n'a aucun intérêt.

Nous vivons dans un monde en mouvement, où, si elles ne se mélangent pas, les cultures meurent. L'intérêt dans l'étude des communautés aborigènes australiennes ou amazoniennes est d'observer comment ces cultures évoluent au contact d'autres cultures – dans certains cas, au sein de leur propre environnement ethnique, dans d'autres, dans des contextes de colonisation. C'est le contact avec d'autres cultures qui amène à poser de nouvelles questions dans l'univers du mythe, du symbolisme, de la magie. Sans culture, la recherche permanente de la cosmogonie et de la cosmologie de notre essence humaine qu'elle rend possible n'aurait pas lieu. Il en est de même pour toute autre forme d'expressivité et de créativité qui a besoin d'être stimulée par d'autres cultures pour pouvoir améliorer et augmenter sa

capacité d'atteindre les objectifs de renouvellement des langages pour toute la société.

Je prétends établir un lien clair entre diversité et pluralité. La diversité comme quelque chose de naturel : nous sommes pluriels car les chemins de la construction culturelle des différentes sociétés se sont séparés depuis longtemps, et c'est là un point positif. Nous sommes pour le pluralisme car nous croyons qu'il faut protéger activement cette diversité, sans perdre de vue l'objectif de la coopération. Si nous n'envisageons pas l'effort en faveur de la pluralité comme un effort en faveur de la coopération, nous n'aurons fait que la moitié du chemin. Des auteurs comme Castells, Baumann ou d'autres ont déjà parlé de cela. Certains le font en évoquant la défense des cultures locales ; d'autres, la nécessité de faciliter et de réguler, au meilleur sens du terme, les flux des échanges. Dans la perspective que j'adopte ici, partant du projet culturel, qu'il s'agisse d'un projet culturel communautaire, d'un projet de très haut niveau professionnel, d'un projet de patrimoine, de communication culturelle, etc., il faut aborder notre discussion comme une manière d'améliorer la proactivité de nos échanges.

Au sein de cette notion de diversité culturelle – diversité entendue comme pluralisme –, la coopération ne se produit pas toujours de façon très naturelle ; elle est permise, facilitée ou empêchée selon les circonstances. Par exemple, dans notre travail dans les quartiers urbains, tant en Europe comme hors d'Europe, nous avons constaté que dans les zones urbaines multiculturelles, constituées par l'apport de populations d'origines culturelles différentes, la promotion de ce pluralisme passe par la notion de sécurité culturelle. Sans sécurité culturelle, il ne peut y avoir ni coopération culturelle, ni échange. La sécurité culturelle implique que pour que se produise la rencontre avec les autres cultures qui m'entourent, je dois sentir que ce que j'exprime moi-même à partir de mes paramètres culturels, est capable de susciter une réponse. Cet élément de réciprocité, de retour, est essentiel pour comprendre le concept de sécurité culturelle, et partant, ce qu'est la coopération culturelle.

La coopération culturelle dans le monde aujourd'hui devrait être la forme la plus fondamentale de coopération. Très souvent nous nous demandons pourquoi si peu d'ONG se consacrent à la culture – étant donné qu'elles s'occupent plutôt d'environnement, de santé, d'éducation, etc. C'est que les ONG sont génétiquement programmées pour travailler dans l'inégalité, dans une relation où l'un possède et l'autre non. Mais pour travailler en coopération culturelle il faut partir d'une base profondément équitable. Les cultures ne sont pas toutes égales entre elles, mais les personnes qui les mettent en œuvre, elles, le sont. On est parfois effrayé de voir combien de gens, de pays européens ou du Canada, vont travailler dans le cadre de programmes de coopération dans des pays en développement avec un bagage culturel extrêmement mince, y compris sur leur propre culture. Comment peuvent-ils alors comprendre ce qui se passe sur le terrain ? Il est difficile de faire

comprendre aux ONG l'importance de la culture, aussi bien en tant que finalité propre du développement qu'en tant que mode de communication.

La notion de sécurité culturelle implique cette reconnaissance, mais une reconnaissance interactive. On parle beaucoup aujourd'hui de l'importance de la société de la connaissance, mais ce qui est beaucoup plus important c'est la société de la reconnaissance. La société de la connaissance sans la société de reconnaissance nous conduira à une société technocratique ayant peu de chances de résoudre les problèmes réels auxquels nos sociétés sont aujourd'hui confrontées. Jesús Martín-Barbero a récemment publié un article où il parle de la relation entre expressivité et reconnaissance de l'identité. En espagnol, le mot « compter » est polysémique : il signifie « compter avec les nombres », « compter sur quelqu'un », « prendre en compte », mais aussi « conter des contes », conter un récit. L'idée d'être reconnu, celle de « compter », est en rapport avec le fait de pouvoir entrer dans le récit de l'autre, dans l'imaginaire narratif de l'autre. La réciprocité à laquelle je fais référence n'est pas facile à obtenir si notre activité d'expressivité culturelle, voulant entrer en contact avec d'autres expressivités, refuse d'incorporer ces autres formes d'expressivité à la narration des aspects de l'imaginaire qui nous correspondent, qui ont pour nous du « sens », ce dernier mot étant entendu dans ce qu'il contient de valeur profonde, soit, non seulement dans sa signification mais également dans l'émotion.

Je veux ici m'attarder sur la signification de la coopération culturelle. Nous l'avons observée entre des peuples très différents, qui partagent un même territoire urbain, mais aussi entre des peuples différents partageant des territoires ruraux et des territoires qui sont le fait des déplacements forcés des réfugiés, des personnes qui ont dû émigrer pour des raisons politiques ou économiques. Durant les prochains mois, il faudra revoir ce type de notions, car si beaucoup ont cru qu'à partir du 11 septembre 2001, il y aurait une nouvelle reconnaissance de l'autre, qu'une nouvelle sensibilité face à la différence s'affirmerait dans certaines sphères du pouvoir, c'est plutôt le contraire qui s'est produit : un repli vers la *time zone zero*, là où il n'existe aucun risque.

Face à cette situation dans la conduite du monde, marquée par un certain repli vers des valeurs qui sont plus ou moins celles d'un imaginaire de *comic book*, mais qui sont bel et bien là – imaginaire de *comic book* aussi légitime que n'importe quel autre en tant qu'imaginaire, à la différence que son infantilisme a des effets dévastateurs –, nous nous demandons : comment pouvons-nous accroître les espaces de coopération culturelle dans le monde ? Des espaces de coopération clairement pourvus des deux dimensions évoquées ici : une dimension de valeurs ainsi qu'une dimension opérative ; une dimension encourageant la réflexion et le dialogue et une dimension favorisant le trafic, un « trafic » culturel significatif, au sens le plus fort du mot, celui de l'échange.

Mais si nous regardons notre expérience dans le monde (la seule activité qui sera développée autour de la culture est le Forum universel des Cultures à Barcelone en 2004) nous voyons que les agences qui se consacrent aujourd'hui dans le monde au développement de la coopération culturelle, comme l'UNESCO, et, de manière générale, les agences des Nations Unies, ne sont pas seules. Il existe également des organisations régionales comme, en Amérique latine, l'OEI, l'OEA, la Convention Andrés Bello, la CARICOM, la *Confederación Andina de Fomento*, etc. En Europe, le Conseil de l'Europe, l'Union Européenne et d'autres comme le Conseil Nordique. Il y a également des programmes de portée mondiale comme l'IFACCA (International Federation of Art Councils and Cultural Agencies). En Afrique, l'Union Africaine, qui souhaite en ce moment renouer avec ses aspirations culturelles. Dans les pays arabes nous avons l'ALECSO, ainsi que IESCO, une organisation très importante destinée à la culture des pays qui se déclarent islamiques. Des organismes similaires existent dans le sous-continent indien, dans les pays du sud-est asiatique, etc.

Dans cette profusion d'initiatives, les voies de coopérations réelles ne sont pourtant pas nombreuses. Il y a quelques années, nous avons lancé avec l'OEI l'initiative des Campus euro-américains de coopération culturelle, car entre l'Europe et l'Amérique latine il y a peu de trafic culturel, et le trafic existant passe par Miami, par les grandes corporations de l'audiovisuel et les compagnies discographiques qui ont leur siège à Miami. Or ces dernières agissent très clairement en fonction des intérêts des corporations qui opèrent normalement dans cet état. L'expérience de ces campus euro-américains a révélé l'importance des opérateurs culturels dans le monde des arts, du patrimoine, des processus culturels de nature plus communautaire, des processus en lien avec les communautés indigènes. Une brèche est ouverte entre l'Europe et l'Amérique latine en matière de culture, spectaculaire au regard de la relation entre la quantité de population, la quantité de projets, et la faiblesse du trafic. Qui va encourager ce trafic ? L'Union Européenne annonce depuis déjà deux ans et demi le programme « Alpha culture », désormais appelé « Escala », mais on n'est pas encore parvenu à un accord de financement et de gestion.

Mais il ne s'agit pas seulement de l'Union Européenne. Où sont les autres instances de pouvoir qui devraient encourager ce trafic ? De nos jours, le trafic se fait de façon très précaire. Au Mexique, par exemple, aura lieu prochainement une importante réunion de réseaux de théâtres, qui n'a cependant été mise sur pied que grâce à CONACULTA et à l'association avec les grands réseaux civils européens comme la Convention théâtrale européenne et d'autres. Ce sont donc les réseaux qui sont à la tête du mouvement. Il en est de même pour la plupart des rapports avec les pays d'Afrique : dans le monde de la musique ou de la danse, ce sont les réseaux qui fonctionnent. Nous nous retrouvons ainsi face à un trafic culturel *réel* divisé entre les accords interétatiques et la réalité. C'est un point qui nous préoccupe, non seulement en raison du gaspillage d'efforts que cela représente, mais aussi parce qu'au sein de la coopération culturelle mondiale sont en train de naître deux

langues différentes : celle des professionnels, des techniciens et celle des communautés non professionnelles, qui commencent à s'allier. C'est le cas de petites communautés ayant un projet artistico-culturel qui entrent en relation par Internet, avec des partenaires en Hollande, en Allemagne ou en Suisse et qui commencent à échanger – et j'insiste sur le mot « échange », car en matière de culture, lorsqu'il n'y a pas coopération, et lorsque celle-ci n'est pas réellement bilatérale, cela se remarque d'emblée.

Est-ce alors la faute aux institutions interétatiques, trop nombreuses, et qui ne font que produire des accords entre ministres qui ne se traduisent pas ensuite dans les faits ? Cela peut être une raison, je ne le nie pas. En ce moment, notre Fondation mène une recherche commandée par l'Union Européenne sur la coopération culturelle intergouvernementale en Europe, et les résultats provisoires sont préoccupants. Car il est vrai qu'une partie importante des accords bi- et multilatéraux signés, datent d'avant 1980 et n'ont pas été renouvelés, et pour beaucoup d'entre eux, ils n'incluent pas une action concrète qui les légitime. Ce qui ne veut pas dire qu'on ne fait pas des choses de qualité, mais une vision générale montre qu'il y a quelque chose à rénover dans les accords interétatiques en matière de culture, au moins en Europe. Je ne veux pas approfondir ce sujet mais je tenais ici à le souligner : si nous parlons de diversité, de pluralité et de coopération comme d'une série de termes reliés les uns aux autres, nous devons examiner froidement ce qui se fait en matière de coopération au-delà des espaces propres à chacun des États ou des structures culturelles complémentaires et traditionnellement polyvalentes. Comment sommes-nous en train d'équiper le secteur culturel pour qu'il puisse affronter, avec ses propres moyens, cette mondialisation qui nous fait si peur mais qui semble par ailleurs nous paralyser ? Surtout au moment où des secteurs comme le tourisme, la culture, la communication contribuent toujours plus au produit intérieur brut de n'importe quel pays, et constituent par là même un outil de croissance internationale.

Face à ce panorama, quelle peut être la contribution de la logique des Trois espaces linguistiques à ces besoins de communication et de débat orientés vers la promotion de la diversité et de la coopération culturelle ? Ma langue maternelle est le catalan et ma langue de travail principalement l'anglais. Et cependant je crois à ce projet des Trois espaces linguistiques. Non pas du fait de la nécessité instrumentale de l'espagnol comme véhicule de communication avec le monde, mais parce que les hispanophones, les francophones, et les lusophones partageons avec d'autres, parlant des langues néolatines, des valeurs beaucoup plus importantes, ainsi qu'une manière de comprendre les relations culturelles. De quelles valeurs s'agit-il ?

En premier lieu, de la configuration éthique de l'espace public de la culture. Nous, qui appartenons à la latinité, à partir des référents propres à chaque langue, nous avons une conception spécifique de l'espace public, de ce que signifie la protection du droit de cet espace public de la culture. Dans le document que j'ai soumis à la

discussion, j'essaie de situer l'importance de ce débat en termes de droits culturels. Première hypothèse : les Trois espaces linguistiques, et la latinité en général, portent un regard spécifique sur ces droits. Le débat sur les droits culturels commence à prendre une nouvelle tournure, en partie parce que le Comité des droits sociaux, économiques et culturels des Nations Unies mène à bien des travaux pour reformuler, ou réinterpréter, la signification de l'article 1-A du Pacte 15 sur les droits sociaux, économiques et culturels, sur le droit à prendre part à la vie culturelle. Tous les pays ici représentés ont signé ce pacte à partir de 1976, et si nous essayons de voir aujourd'hui ce que prendre part à la vie culturelle veut dire, nous nous rendons compte qu'il est loin de s'agir d'une question univoque : différentes cultures du monde interprètent de manière très diverse la signification du droit à prendre part à la vie culturelle. Pour certaines cultures africaines ce sera, par exemple, le droit de s'asseoir à une table ou d'assister à des funérailles dans une situation rituelle déterminée ; pour des communautés asiatiques ce sera quelque chose lié à l'usage de certains codes théâtraux (c'est le cas dans certaines communautés au Japon ou en Indonésie). Alors, comment le citoyen perçoit-il le droit à prendre part à la vie culturelle qu'il pense avoir ? On est en train de faire un très gros effort pour parvenir à dégager, à partir de cette diversité, les caractères d'universalité qui doivent être associés à ces droits dans le cadre de la Déclaration universelle des droits de l'Homme en tant que droits fondamentaux.

Les Trois espaces linguistiques réunis ici peuvent apporter une contribution très importante dans ce sens. Le débat sur les droits culturels est mené au sein d'un comité, de certains groupes d'experts juridiques, mais si nous pouvions l'orienter de manière constructive vers la coopération, nous verrions que c'est un débat stimulant hautement les énergies culturelles. Car il ne s'agit plus seulement de questions qui ne concernent qu'un groupe indigène de l'Amazonie, des communautés marginales d'Amérique centrale ou des situations telles que celles du Moyen-Orient actuel. Le débat touche à la citoyenneté en général : il s'agit de réexaminer nos droits culturels. Ceci ne peut se faire immédiatement de manière mondialisée ; mais les Trois espaces offrent un terrain particulièrement fertile. Ceci pourrait constituer le premier point d'un agenda de travail en commun.

Le deuxième point concerne l'engagement des espaces linguistiques réunis ici dans la défense et la promotion des autres espaces linguistiques présents en leur sein. Les Trois espaces sont nécessaires à la reconnaissance, à l'intégration de ces autres espaces, permettant à toutes les valeurs culturelles attachées à une langue de pouvoir se manifester, non pas tant par des publications et des traductions de livres, mais bien au-delà, par ce qui a trait à différents types d'imaginaires et de narrations collectives. Ces deux thèmes suffiraient à créer un solide agenda qui par ailleurs n'est encore intégré au programme d'aucun autre organisme intergouvernemental s'occupant de ces problématiques.

En somme, ce dont nous avons besoin dans le monde ce sont davantage d'espaces réels qui promeuvent la coopération à travers l'exercice de la diversité et la mise en place de politiques de pluralité. En bref, il faut que ces Trois espaces linguistiques deviennent Trois espaces culturels capables d'agir ensemble, non pas tant pour se faire les intermédiaires entre le local et le global, mais pour opérer à partir des différents regards que nous sommes susceptibles de partager face au global. Ces grands espaces culturels ont aujourd'hui l'opportunité de constituer une base qui fortifie les réseaux de projets expressifs et créatifs, ils doivent par conséquent intégrer, dans la mesure du possible, des agents autres que les États – nous avons encore besoin des États, comme nous avons également besoin qu'ils fassent leur propre perestroïka culturelle.

Je donne un exemple : la semaine dernière à Montevideo s'est créé le réseau Interlocal, un réseau d'organismes locaux ibéro-américains pour la culture, formé par une trentaine de municipalités d'Espagne et d'Amérique latine. Ce projet montre que les villes, en tant qu'agents culturels, peuvent agir selon leur logique propre, en participant en réseau, de manière totalement légitime.

Les Trois espaces ont aujourd'hui l'opportunité d'agir en tant que réserve de réseaux, c'est-à-dire, de protéger les systèmes de coopération interne. En ce sens, tout en reconnaissant l'importance des espaces linguistiques en tant que miroir des intérêts communs, dans l'histoire et pour de nombreux aspects de la réalité contemporaine, il est plus pertinent de parler aujourd'hui d'espaces culturels – « méso culturels », soit, ni micro, ni macro –, s'appuyant sur la logique linguistique certes, mais prenant aussi en compte tant l'approche éthique des droits de l'Homme que la responsabilité de protection de toutes les cultures internes à ces espaces.

Ces trois espaces méso- ou multiculturels pourraient jouer un rôle important dans les efforts de création d'une plate-forme globale pour la culture, intégrée à la société civile, à laquelle nous souhaitons que les États apportent leur soutien, sans nier la réalité du trafic tel qu'il existe aujourd'hui. C'est l'un des thèmes de l'agenda du Forum universel des Cultures de Barcelone 2004.

Pour résumer, nous proposons :

- La création d'une plate-forme de travail sur les droits culturels et leurs exigences de diffusion, de contrôle et d'évaluation au sein des espaces méso culturels cités.
- L'établissement de systèmes compatibles facilitant le soutien aux réseaux culturels artistiques et patrimoniaux dans ces Trois espaces.

En somme, je propose la création de petites structures décentralisées et bien réparties qui permettent aux Trois espaces linguistiques (que j'ai traduits en Trois espaces culturels) de remplir ces deux fonctions : celle de l'élaboration des droits culturels et celle du développement et de la protection du trafic en son sein.

Comme corollaire et conclusion, je veux souligner l'importance du travail qui nous attend, celui du dialogue avec les autres espaces culturels. Ces espaces deviennent plus perméables. Par exemple : entre les Philippines, la Thaïlande et la Malaisie des réseaux de projets ayant leur logique propre ont déjà été créés. En Afrique également, cette tentative de création de méso espaces prend de l'importance, espaces qui ne sont pas ceux de la globalisation ni ceux du micro culturel, mais des alliances entre espaces culturels. Ce que nous faisons dans le cadre de ce Colloque est très important pour montrer la qualité des résultats que l'on peut espérer obtenir ainsi que la viabilité de ce projet. Ce dialogue n'a pas obligatoirement à être fait dans le cadre de l'UNESCO, étant donné que dans ces processus interviennent de nombreux agents qui ne sont pas reconnus par l'UNESCO.

Nous sommes au début d'un processus très prometteur dans lequel la générosité, l'imagination et le pragmatisme doivent nous inspirer pour avancer vers quelque chose qui n'est autre que la défense de la diversité, mais une défense active et non rhétorique : la diversité en tant que coopération. Nous devons être nombreux pour trouver les solutions aux problèmes que nous avons, et plus nous avons de problèmes, plus nous avons besoin de l'apport de tous, l'apport technique, l'apport économique et l'apport culturel pour trouver des réponses à nos problèmes.

Discussion

Daniel Restrepo

Fort de mon expérience, je constate que la culture a peu d'impact social, ce qui explique qu'elle soit reléguée au second plan dans les agendas des responsables politiques. Et dans nos discussions, j'ai repéré une sorte de dichotomie entre la théorie et la pratique. Je ne n'ignore pas l'importance du débat théorique, mais je pense que l'aspect pratique est également fondamental. Je partage l'opinion de M. Delgado sur le thème de la coopération. Je me méfie également moi-même de certaines organisations internationales, car on dépense souvent de l'énergie dans des réunions ayant peu de résultats concrets. C'est pourquoi je veux insister pour que, une fois défini le « quoi », nous nous centrons également sur le « comment ». Dans le domaine de la coopération, on peut faire beaucoup avec peu de chose. Je ne me réfère pas seulement à la coopération au niveau étatique. Les États sont évidemment très importants, mais les gouvernements provinciaux et locaux le sont tout autant. C'est là que l'on trouve la pluralité culturelle.

Je souhaitais également signaler l'importance de l'alliance avec les entités globalisantes et mondialisantes. J'ai participé il y a quatre ans à une grande idée

promue par la Banque mondiale qui défendait que le développement était étroitement lié à la culture. De cette idée est née une initiative proposant que la Banque mondiale exige aux gouvernements qui recevaient des prêts, d'en destiner un pourcentage à l'aire culturelle. Malheureusement cette idée a échoué. Je crois cependant qu'il faut avoir recours aux institutions financières internationales, étant donné que ce sont elles qui disposent réellement du pouvoir économique et politique, pour avancer dans le développement de projets et d'initiatives culturels.

Evidemment, pour faire des projets, on a besoin de financement, et si nous voulons obtenir des résultats concrets il faut aller sur le terrain et tracer des lignes d'action.

Emmanuel Sagara

Je me retrouve dans le discours de M. Delgado. Si j'ai bien compris, l'objectif de ce colloque est de créer des espaces de rencontre et d'échange entre les hommes et les femmes. De toute évidence, l'élément intégrateur premier serait la langue, porteuse de cultures. Mais si cet élément n'engendre qu'une société de communication, une société d'échange d'informations, le rêve de parvenir à un monde pacifié se dissipera. En effet, alors qu'il s'agirait d'échanger des valeurs humaines, on aura tendance à échanger des valeurs marchandes. Les rapports de force apparaîtront ou réapparaîtront. On l'aura compris : dès lors qu'au-delà des langues il y a les cultures, il faut instaurer ou poursuivre la réflexion sur les notions élémentaires de langue minoritaire ou minorée, indigène, locale, nationale, maternelle, d'une part, et sur les concepts de partenariat et de coopération linguistique, d'autre part. M. Delgado a insisté sur la question de la coopération. Dans le dictionnaire Larousse, « coopération », en français, est définie comme « l'aide d'un pays développé à un pays sous-développé », alors que le mot a une autre signification. Les acteurs des Trois espaces n'ont pas le même niveau de réflexion et de compréhension par rapport à ces notions. La culture de la paix se construit avec la culture linguistique. Les espaces linguistiques sont des « tiroirs linguistiques » dont il faut tenir compte. Il ne saurait exister d'espaces linguistiques qui soient monolingustiques ou monoculturels. Moi, en tant que Malien, appartenant à l'espace francophone, n'aurais-je le droit qu'à une culture francophone, qui ferait abstraction de ma culture dogon ? On parle beaucoup de la culture dogon, mais très peu parlent le dogon. L'élément essentiel c'est donc la culture. Je ne prétends pas que l'on parle dogon ni ici ni nulle part ailleurs. Mais je réclame que la culture dogon soit maintenue. Loin d'unifier les espaces, il s'agit d'exploiter leur diversité. Il faut relativiser les universalismes et universaliser les diversités, sans tomber dans une tolérance indifférente que créerait un syncrétisme linguistique ou culturel.

Les linguistes africains, sans savoir souvent taire leur nationalisme, ont décidé de faire l'expérience d'un développement harmonieux par la valorisation des langues africaines, en vue de promouvoir leur usage, de favoriser les échanges culturels et de contribuer à la réalisation d'une unité africaine par la création de l'Académie

africaine des Langues (ACALAN), adoptée par tous les pays africains à Lusaka en 2001, et qui compte sur le soutien de l'UNESCO et de l'AIF. Réflexe d'autodéfense, complexe vis-à-vis des ex-colonisateurs diront certains. Non. Il ne s'agit pas d'une Académie des langues africaines, mais de l'Académie *africaine* des Langues, de par sa continentalité, et du fait qu'elle ne s'occupe pas seulement de langues africaines. Sans ignorer l'importance de la langue première pour la facile acquisition de toute information et de toute connaissance, l'Académie est en même temps consciente qu'elle signerait l'acte de mort de ces langues et cultures si elle les considérait en vase clos, dans un monde de plus en plus réduit à cause de cette société de l'information, qu'il faudrait progressivement appeler société de la communication, de la communion et de la connaissance. L'ACALAN a pour mission, dans ce cadre, d'établir des rapports de complémentarité entre les langues africaines et les langues héritées de la colonisation qui font partie désormais du patrimoine historique et culturel de l'Afrique. L'appel que l'ACALAN voudrait lancer aux Trois espaces, c'est qu'ils s'ouvrent à l'Afrique et aux autres aires, qui, en plus d'être des réservoirs économiques, constituent les espaces par excellence de la présence de toutes ces langues et cultures. Ceci permettra de mieux vivre l'universalité.

Je voudrais faire ici une proposition ou une « re proposition » : c'est qu'il y ait un projet sur la gestion des langues locales autres que le français, l'espagnol, et le portugais. Pour ce qui concerne l'Afrique, je propose que l'ACALAN soit associée pour le choix des pays où ce projet pourrait être implanté. Pour une meilleure intégration des cultures, pour une meilleure connaissance d'une culture de la diversité, ce forum devra recommander que, dans les systèmes éducatifs, de telles idées soient transmises, et transmises dans les langues locales.

Marta Porto

Le Brésil est un pays connu dans le monde entier comme une nation qui assume officiellement le discours de la diversité culturelle. Nous sommes un pays de métissage, un pays de cordialité raciale. C'est exactement cette image-là qui est remise en cause en ce moment dans mon pays comme étant un mythe de la diversité, un mythe rhétorico-culturel d'une nation qui se présente d'une certaine manière, mais qui, en réalité, ne parvient pas à intervenir socialement pour que ce discours soit effectivement une réalité ressentie par l'ensemble de sa population.

Il est fondamentalement important, lorsque nous sortons du domaine du discours, d'essayer de concevoir un cadre de référence opératoire, technique et juridique, capable d'intervenir dans la dynamique sociale de nos pays. En tant que Brésilienne, je crois que je peux poser cette question et je pense que plusieurs pays latino-américains ont cette même préoccupation. Le discours de la diversité ou du pluralisme nous intéresse s'il parvient effectivement à nous donner des instruments théoriques et des outils opératoires de manière à ce que nous puissions vaincre les exclusions internes existantes dans nos pays.

Aujourd'hui nous possédons quelques représentations juridiques importantes, mais elles n'ont aucune capacité d'intervention dans la réalité sociale. Elles n'ont aucune capacité de sanction, aucune capacité de faire en sorte que les politiques publiques internes de nos pays avancent dans cette direction. Et il s'agit là d'une préoccupation évidente, car il ne sert à rien de faire une déclaration comme celle que l'UNESCO vient d'approuver, sur la diversité culturelle, si cela n'implique aucune responsabilité vis-à-vis de la justice sociale, qui est notre problème majeur. Donc, quand on parle d'un pays non pas pauvre, mais caractérisé par de fortes inégalités, comme le Brésil, on parle de notre capacité interne à reconnaître ou pas, les diverses cultures, les nombreuses expressions, notamment les différences de développement entre les divers secteurs de notre société. Cette notion de diversité promouvant la justice sociale et l'inclusion de secteurs historiquement et culturellement exclus nous intéresse. La diversité en elle-même, mise en valeur dans les discours officiels mais inefficace dans les pratiques politiques, ne nous intéresse plus.

Sans avancer dans cette direction – une direction bien plus méthodologique que théorique –, je pense que nous faisons très peu. Je reviens sur la question soulevée par Ivana Bentes, concernant le pouvoir de légitimité, c'est-à-dire notre capacité légitime de représenter nos pays dans le cadre des conventions internationales. Deux événements m'ont permis de croire que nous pouvions nous engager sur cette voie. Le premier a été celui de Rio 92, un grand forum international visant la prise de conscience sur le thème de l'environnement, qui a réussi à changer de manière significative l'action non seulement des ONGs, mais aussi celle des entreprises et des gouvernements. Au Brésil, c'est un fait d'une importance considérable. L'autre événement fondamental a été la signature de la Convention des droits de protection de l'enfant et de l'adolescent. Au Brésil, cette convention a déclenché un mouvement en faveur de la rédaction du Statut de l'enfant et de l'adolescent (ECA), qui représente aujourd'hui une avancée considérable en termes juridiques et de présupposés.

Je crois que, dans le domaine culturel, si nous ne parvenons pas à formuler des documents absolument irréprochables du point de vue conceptuel et du point de vue des valeurs consensuellement universelles, nous avancerons très peu en termes de dynamique interne – et c'est évidemment la dynamique interne qui fait la différence lorsque nous parlons de pluralisme ou de diversité culturelle. Je voudrais souligner l'idée suivante : qu'un traité, un forum ou des comités internationaux où nous pourrions tous aisément approuver les questions qui ont été abordées hier et aujourd'hui dans ce séminaire, avec la collaboration ou non des différentes entités, devraient constituer des instruments susceptibles d'aider effectivement les pays en développement à trouver des référentiels méthodologiques capables de transformer leur réalité, notamment du point de vue financier. Quelles seront les sources de financement possibles auxquelles tous pourront avoir accès? Parce que la question de la possession des ressources est fondamentale. Qui a le droit de

posséder les ressources ? Qui a le droit d'utiliser financièrement les ressources pour faire en sorte que nos pays puissent réduire les énormes dettes sociales historiquement entretenues ?

C'est donc de ces instruments que je voulais parler. Je termine sur l'observation suivante : si les traités sur la diversité culturelle ne contribuent pas à soutenir nos efforts internes en faveur de l'égalité sociale, ils auront encore une fois un caractère bien plus eurocentriste que latino-américain ou africain.

Abderrahman Tenkoul

M. Delgado a affirmé dans son exposé que toutes les cultures ne sont pas égales. A mon sens, si l'on peut parler de hiérarchies à propos des technologies, la chose me semble difficilement soutenable au sujet des cultures et des civilisations. D'autre part, j'aimerais poser la question de la place et du statut réservés, dans le cadre de la diversité culturelle, à certaines langues parlées en Europe, comme l'arabe et le turc, très utilisées dans certains pays européens. Enfin, peut-on considérer sur un pied d'égalité les industries culturelles, et ce qui relève de la culture tout court ? En développant la réflexion sur les notions de culture et de diversité culturelle il me semble qu'on est en train de gommer une différence importante entre ce qui relève de l'entreprise et de l'industrie culturelle. Peut-on aider ces industries culturelles, les considérer de la même manière que les productions africaines ou arabes, dont les moyens sont rudimentaires ? Il y a là une distinction importante à faire. La diversité culturelle n'est-elle pas, dans ce contexte, un leurre pour masquer quelque chose de non-dit, mais qui n'est pas du tout impensé, à savoir la domination exercée par certaines entreprises culturelles qui produisent de la culture, sur d'autres qui n'ont pas les moyens de le faire ? Je vous invite donc à réfléchir à cette distinction.

Nous avons quelque peu évacué, dans nos débats, l'un des termes essentiels de ce colloque, celui de la paix. Ce colloque se déroule dans un contexte très sensible, et je regrette que, tout en parlant de diversité et de culture, nous ayons très peu évoqué le rôle que peut jouer la culture en tant que vecteur de dialogue entre les peuples, bien que la culture puisse également être source de malentendus. Je propose donc que nous recentrions nos débats autour des trois termes qui nous réunissent, coopération, diversité et paix.

Joseph Maïla

Pour que nous puissions avancer dans notre discussion et que nous puissions faire des propositions concrètes, je voudrais revenir sur des concepts déterminants pour l'évolution de notre réflexion. Le premier est celui de la diversité humaine. Nous sommes partis de l'idée que la diversité humaine existe, elle ne se crée pas. Elle doit être protégée, promue, et régulée. Le pluralisme culturel, c'est la politique de la diversité. Nous sommes d'accord sur ces trois termes, et je voudrais inscrire dans

cette idée de protection, de promotion et de régulation de la diversité humaine, les propositions que j'ai faites antérieurement : les stratégies du voir, du croire et du pouvoir.

Une fois admise cette diversité, on passe à une deuxième notion, celle de sécurité culturelle. Je pense qu'il faut la retenir, parce qu'elle fait partie d'une anthropologie globale de l'être humain. Autrement dit : même les politologues n'utilisent plus le terme de sécurité nationale ou internationale. Lorsqu'on veut parler des droits de l'Homme, on parle de plus en plus de sécurité humaine, c'est-à-dire, une anthropologie globale qui prend en considération les besoins et les aspirations des hommes. Dans ce cadre là, la sécurisation des droits, et en particulier des droits culturels, entre dans cette politique générale de prise en compte, à l'âge de la mondialisation, de l'homme dans sa globalité. Les droits culturels ont été inscrits par M. Delgado, de manière tout à fait juste, dans le cadre des droits de l'Homme, et il signale dans son texte que les droits de toute culture sont subordonnés aux droits de l'Homme. C'est-à-dire qu'aucune culture ne peut se prévaloir de ses propres valeurs pour mettre en cause, ou contester, ou détourner, ou contourner les droits de l'Homme. Ceci rejoint l'idée de l'égalité en droit des cultures, même si elles sont, de fait, inégales. Elles n'ont pas la même puissance, mais elles sont toutes subordonnées aux droits de l'Homme.

Troisièmement, si l'on reconnaît la diversité, fondée sur les droits de l'Homme, quelle politique de coopération culturelle peut-on développer entre les trois univers linguistiques ? La coopération est le passage de la diversité à la dialectique. La diversité est une notion statique : elle renvoie à la juxtaposition de cultures dans le temps. La coopération est la dialectique des échanges. Comment passer, alors, de la diversité statique à la dynamique des échanges culturels ? Une politique de coopération culturelle dans nos Trois espaces suppose trois choses : d'abord, que nous donnions une orientation culturelle à nos diversités. L'orientation culturelle de la diversité c'est l'interculturel. Comment promouvoir de l'interculturel dans nos cultures ? Il ne suffit pas de dire, pour un francophone, qu'il connaît la culture hispanophone ou lusophone. Il s'agit de savoir comment nous pouvons faire dialoguer nos cultures. D'où l'importance de la notion de narratologie : une culture qui peut se raconter, qui peut se transmettre et dialoguer avec d'autres cultures qui se racontent également. Il me semble que « diversité culturelle » est un terme étroit, un point de départ, qui ne peut pas être un point d'arrivée. Le point d'arrivée de la diversité, c'est l'interculturel.

Le deuxième point d'une politique de coopération dans nos espaces consiste à revenir sur l'élaboration de valeurs communes. L'intérêt d'une politique de coopération n'est pas de dire qu'il faut respecter les valeurs. Il faut bien entendu les respecter, tout comme il faut établir le dialogue interculturel et interreligieux. Mais sommes-nous capables, dans nos espaces linguistiques, de nous entendre sur un ensemble commun de valeurs qui puissent servir à la gouvernance ? Sinon, ça ne

m'intéresse pas. Ce qui m'intéresse c'est de créer une mondialisation alternative. Face à la mondialisation nord-américaine, qui sait ce qu'elle veut, moi je ne sais pas ce que nous voulons. Pouvons-nous, au sein des Trois espaces, nous entendre sur des valeurs, pour savoir ce que nous voulons faire ? Quelles sont les valeurs qui fondent pour nous une gouvernance, que nous allons transporter dans les institutions internationales – si on veut réfléchir en termes étatiques – ou que nous allons mettre dans nos programmes culturels et éducationnels – si nous voulons réfléchir en termes universitaires ou scolaires ? Arrêtons de dire que nous respectons nos croyances et essayons de voir ce qui, dans nos croyances, nous sert à faire bouger le monde.

Le troisième point d'une politique de coopération est une politique d'intégration. L'objectif d'une coopération entre trois espaces culturels est de créer un espace culturel. Non pas un espace unifié, ce qui serait impossible. Créer un espace public interculturel fait de nos trois espaces culturels, en les conjuguant et conformant ainsi, une petite mondialisation, à notre niveau. Dans cette notion, le terme « interculturel » est sans doute le plus compréhensible, alors que « espace public » l'est peut-être moins, car il se réfère à des États-nation, ayant chacun son espace public. Mais si nous partons de valeurs démocratiques communes à nos Trois espaces linguistiques, l'espace public interculturel conjuguera alors les valeurs de la démocratie et celles de la culture. Nous pouvons relier cette idée à celle de la latinité, en espérant que celle-ci inclura des nations qui ne sont pas des nations, ou des langues qui ne sont pas des langues dites nationales. L'important, pour moi – et je reviens ici à mes propositions –, est qu'il existe dans cet espace public interculturel une vision commune des rapports internationaux, que l'on mette en pratique les idées de la médiation interculturelle et de l'observatoire. Si nous pouvions compter au sein de cet espace sur un observatoire des pratiques démocratiques nous ferions beaucoup avancer l'intégration.

Nous sommes démunis pour nous emparer de tous ces problèmes. Les organisations internationales ne suffisent plus, puisqu'elles fonctionnent de manière interétatique. Les nations ne suffisent plus car elles sont étatiques. Les acteurs privés, à eux seuls, sont impuissants. En complément de tout cela, j'appuierais l'idée de ce Forum des cultures, car c'est le seul espace – utopique, mais pratique à mettre en œuvre – où tous ces problèmes pourront être discutés, en dehors des forums internationaux ou nationaux, qui sont des forums de pouvoir, ou des forums civils, qui sont des forums d'intérêts (la société civile, c'est la société des intérêts particuliers – ceux des groupes ou des organisations).

Otilia García

Aujourd'hui, la paix est assiégée par la perversion du cœur des hommes, la violence est présente jour après jour dans les médias. Nous sommes aujourd'hui les témoins de l'émergence d'un super État et d'une superculture qui détruit les cultures

millénaires des pays pauvres. A nous, les indigènes, on nous a enseigné à vivre en harmonie, dans le respect envers autrui et c'est cela que nous souhaitons voir exister dans le monde : une union grâce à des politiques publiques nous permettant d'avancer vers l'harmonisation de nos pays, mais surtout de notre jardin. En effet, nous ne pouvons parler d'harmonie que si nous vivons nous-mêmes en paix. La diversité culturelle est la manifestation créatrice de l'esprit humain, la créativité de l'homme et de la femme se révélant dans leurs modes de vie, leurs manières de rêver, leurs expressions culturelles, leur langue. Le respect mutuel entre êtres humains est la base d'une vie humaine. Le mépris de la différence ne peut être que le fruit de l'ignorance, et du manque de politiques pluralistes créées par les gouvernements, des politiques où la diversité culturelle soit considérée comme une richesse, et non comme une menace. Au Guatemala, on a dit que nous, les Mayas, nous divisons le pays, que nous sommes une menace pour la stabilité de l'État, alors qu'en réalité, nous avons toujours été solidaires avec ceux qui ne sont pas indigènes.

Quelles actions et quelles stratégies pouvons-nous conseiller ici dans ce forum ? Il est nécessaire, selon moi, de sensibiliser les structures de pouvoir sur l'importance de la reconnaissance et du respect mutuel entre les cultures qui cohabitent dans nos pays. La culture s'hérite, s'apprend, mais elle s'enseigne également. L'éducation doit enseigner à découvrir, à connaître son prochain. Nous autres indigènes demandons également à être visibles dans ces forums, dans les politiques et les programmes, nous demandons à participer à l'ébauche de projets visant à sauvegarder le patrimoine culturel et à ne pas reproduire les perversités que nous voyons dans le monde, dans lequel les cultures millénaires sont aujourd'hui assiégées et en danger.

F. Álvaro Durántez Prados

M. Delgado a fait mention du cas paradigmatique d'Andorre, que je souhaiterais compléter. Ce pays représente mieux que n'importe quel autre au monde, la rencontre des trois langues de référence de ce colloque avec l'une des cultures intégrant ces espaces, à savoir, la culture catalane. Andorre est l'unique État souverain ayant pour langue officielle le catalan ; on y parle également l'espagnol et la troisième langue, parlée par 12 % des habitants, est le portugais. C'est l'État le plus ibérophone du monde ; le seul qui remplisse actuellement les conditions pour entrer dans la Communauté ibéro-américaine des nations.

Par ailleurs, 7% de la population d'Andorre parle le français. Andorre représente donc le point de rencontre entre nos trois espaces multiculturels, ainsi que l'une des aires culturelles internes non seulement à l'espace ibéro ou hispanophone (c'est en Espagne que la langue catalane est le plus présente, et où elle est, de plus, langue officielle), mais le catalan est aussi une langue de l'espace officiellement francophone, où elle n'est cependant pas reconnue comme langue officielle. J'aimerais que soit explicitement mentionné et reconnu dans nos conclusions l'absence de l'Andorre dans ce dialogue des Trois espaces linguistiques, puisqu'il

s'agit du point de rencontre parfait entre les trois, et, qui plus est, d'une aire culturelle interne*.

Je voudrais d'autre part proposer de nuancer l'une des suggestions faites par M. Delgado. Lorsqu'il parle de « reconvertir l'initiative [Trois espaces linguistiques] en un espace comprenant la pluralité des cultures en son sein, et baser sa force sur la défense de ces dernières », je dirais « *assumer* l'initiative comme un espace comprenant *également* la pluralité des cultures en son sein, se renforçant par la défense de ces dernières, *ainsi que par le renforcement substantiel du dénominateur commun* », car – ne l'oublions pas – il existe des dénominateurs communs, qui sont ceux qui nous rassemblent ici : le catalan est à l'espagnol en Espagne ce que le quechua est à l'espagnol au Pérou. Dans les deux cas, le dénominateur commun est l'espagnol. C'est là une réalité objective qu'on ne doit pas perdre de vue.

En ce qui concerne le dialogue au sein de la « petite mondialisation » constituée par les trois espaces multiculturels, je suis certain que, au-delà de la réalité ou de la virtualité du concept de latinité, l'espace ibéro-américain, et, par extension, ibérophone, est entièrement disposé à dialoguer avec tous les espaces culturels et linguistiques du monde : arabe (ont déjà eu lieu des rencontres ibéro-américaines-arabomusulmanes), anglo-saxon (le grand absent qui plane sur ce colloque), ainsi que, bien entendu, dans le cadre formel de la latinité, avec l'espace officiellement francophone.

Moussa Daff

La notion de sécurité culturelle me semble fondamentale, tout comme celle de civilisation, dont on a peu parlé à cette table. A propos de « civilisation », je souhaite faire référence à un penseur négro-africain, le poète président Léopold Sédar Senghor qui, du point de vue de la diversité, a élaboré une théorie autour de la civilisation de l'universel, du « rendez-vous du donner et du recevoir », de l'enracinement et de l'ouverture, mais aussi – et c'est l'important – du métissage culturel.

Il pensait que la culture était un élément fondamental qui devait permettre aux nations de dialoguer en paix et de se comprendre. Les cultures débordent, de loin, les langues. Les civilisations ne se déplacent pas avec la totalité de leur bagage. En traversant les frontières, l'individu abandonne derrière lui une partie de sa

* La mention concrète proposée par F.Á. Durántez a été la suivante : « *Cette table ronde reconnaît et fait mention explicite de la Principauté d'Andorre, pays qui dans le contexte mondial représente de la façon la plus juste, et conjointement, les Trois espaces linguistiques auxquels ce colloque fait référence, et constitue en même temps l'expression officielle et souveraine de l'une des aires linguistico-culturelles intérieures aux espaces cités : l'aire catalanophone.* »

civilisation. La civilisation pourrait être définie comme étant l'ensemble des valeurs morales et techniques d'un peuple, à un moment donné de son histoire – ce qui veut dire que ce n'est pas quelque chose de figé – et leur expression en œuvres concrètes. Une civilisation est un ensemble structuré de concepts, de techniques et d'institutions. C'est l'ensemble des œuvres et des réalisations de la culture. Celle-ci n'est autre que la civilisation en action, c'est-à-dire, l'esprit des civilisations. Il ne peut donc exister de société humaine qui ne soit pourvue, du moins en principe, de civilisation ou de culture. Chaque culture exprime plus ou moins librement la réaction sociale de l'homme sur son milieu. Elle constitue un équilibre. Du point de vue de l'appréciation de la culture, on peut alors dire qu'il y a autant de solutions qu'il y a de sociétés. C'est pourquoi la diversité semble être un concept clef, permettant de mettre en relation les différentes aires culturelles par delà les aires linguistiques.

Mais cette mise en relation, je crois, ne peut s'organiser réellement, on ne peut saisir la vitalité d'une société, d'un peuple ou d'une civilisation, qu'en partant de la philosophie de cette société, qui organise la vie en son sein. Et c'est sur la base de cette philosophie, analysée de l'intérieur, qu'on doit pouvoir aller vers l'autre. Car pour aller vers l'autre il faut savoir ce que l'on a à donner. Malheureusement nombreux sont ceux qui ont tendance, aujourd'hui, à oublier leur civilisation. Nous sommes dans une civilisation métisse que nous ne maîtrisons pas entièrement. C'est pourquoi je me rallie à la proposition d'éducation dans l'interculturel, liée à la « stratégie du voir » de M. Maïla. Comment voir l'autre ? Nous le voyons parfois à travers des verres déformants, et cette méconnaissance fait de lui un ennemi. Ce qu'il faudrait faire, c'est créer les voies et les passerelles permettant un dialogue en sérénité. On ne peut parvenir au dialogue des cultures que lorsque chacun sait ce qu'il a à donner, et pour cela, il est important que nous sachions ce qui nous distingue et ce qui nous relie aux autres. Le forum des cultures proposé ici permettrait de créer des synergies au-delà des pouvoirs publics. Les personnes de bonne volonté peuvent également travailler dans ce sens, et l'éducation devrait être parmi les priorités.

En ce qui concerne l'Afrique, concrètement, il semble nécessaire d'encourager au sein du NEPAD (Nouvelle association pour le développement de l'Afrique) la prise en charge des industries culturelles. Toutes les institutions financières qui sont intervenues dans les pays en développement ont magistralement ignoré l'aspect culturel. C'est parce qu'on a voulu plaquer dans nos sociétés certains modes de gestion, au mépris de leurs civilisations et des retombées de l'utilisation qu'elles doivent en faire, que nous en sommes arrivés aujourd'hui à une désorganisation structurelle de nos sociétés, au point que nous perdons parfois certaines de nos valeurs, car la société traditionnelle africaine était organisée de telle sorte qu'elle permettait à chaque membre de la société de s'identifier, non seulement à une filiation, mais aussi à un ensemble de valeurs transmises oralement, traditionnellement. Malheureusement, ces valeurs ne sont plus enseignées

aujourd'hui, et les seules qui se transmettent sont celles de la télévision, correspondant à l'image que l'Amérique nous donne du monde.

Rainer Enrique Hamel

Selon ma vision d'anthropologue sociolinguiste latino-américain, et en m'appuyant sur mon expérience en tant que membre de l'une des équipes qui a élaboré des projets pour les Trois espaces linguistiques au cours de cette dernière année, je souhaite commenter deux lacunes conceptuelles que j'ai notées non seulement dans les documents présentés ici, mais chez un large éventail d'auteurs travaillant sur des questions culturelles en Amérique latine et dans d'autres régions du monde (García Canclini, Martín-Barbero et d'autres). Les chercheurs en sciences sociales d'il y a 20 ou 30 ans pêchaient par excès d'économisme : nous pensions tous pouvoir expliquer la culture à partir de l'économie. Aujourd'hui, le péché est inverse : on ne tient pas compte de l'économie et il y a, en revanche, une forte dose de culturalisme. La réduction de l'espace éducatif et la marchandisation d'une grande partie de la culture, constatées dans les différents documents, ne peuvent s'expliquer que par la brutale polarisation socioéconomique que le monde, et plus particulièrement, le tiers monde, ont connu durant ces deux dernières décennies. La pression de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international dans les pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'une partie de l'Asie, a eu pour conséquence de réduire toujours plus les espaces d'intervention des États en matière d'éducation, de politique, de culture, avec les résultats désastreux que l'on sait et qu'il est inutile de rappeler : baisse de la qualité et des services dans le domaine de la santé, chute brutale de la qualité de l'éducation (dans la dernière et la plus importante étude d'évaluation sur l'éducation faite parmi les 32 pays de l'OCDE, les deux pays les moins bien notés ont été le Brésil et le Mexique). Nous sommes donc face à une situation gravissime dont il faudrait tenir compte lorsqu'on parle des Trois espaces.

Ceci m'amène à aborder un autre point dans le domaine des trois espaces linguistiques et culturels, en rapport avec la naissance même de cette initiative au début de l'année 2001. Ces Trois espaces linguistiques convergent et cherchent à coopérer face au grand « adversaire » que représente l'espace anglophone. C'est la mondialisation anglo-saxonne et, surtout, l'expansion de l'anglais en tant que langue globale, qui doit retenir notre attention. Jamais, dans toute l'histoire de l'humanité, il n'a existé une langue aussi globalisée que l'anglais. Ceci est dû précisément, aux moyens de communication de masse, et produit des effets à plusieurs niveaux. Par exemple, dans le champ des langues scientifiques, nous constatons que de nos jours, l'espagnol (dans les revues scientifiques, qui ne représentent pas la totalité de l'univers scientifique), participe à hauteur de 0,5% dans les sciences naturelles, et de 2,2% dans les sciences humaines et sociales, le portugais se situant à un niveau encore inférieur par rapport à ces chiffres. La coopération significative proposée entre les Trois espaces linguistiques est donc

pleinement justifiée. Un concept fondamental qui est apparu très fortement est celui de diversité. Or « diversité linguistique », telle qu'elle est comprise par les organisations de la Francophonie, signifie premièrement « pas que de l'anglais », vision que je partage. Cependant, il manque ici une autre composante : la diversité doit s'appliquer à tous les niveaux, vers l'extérieur et vers l'intérieur. La diversité culturelle et linguistique latino-américaine ne peut se concevoir sans les cultures et les langues indigènes et sans prendre en compte également, pour de nombreux pays, les apports culturels africains – c'est le cas du Brésil et d'autres pays – ainsi que les apports culturels et linguistiques des grands contingents d'immigrés européens et asiatiques qui font partie de ce continent. Dans le même sens, il me paraît important de signaler que, lorsque se sont constituées les deux groupes d'experts sur les deux grandes thématiques qui nous intéressent dans ce colloque – aménagement linguistique et diversité culturelle d'une part, et société de l'information d'autre part –, une série de projets ont été proposés aux instances organisatrices ; les projets retenus par les organisateurs sont ceux qui traitent de la diversité externe ou internationale et qui renvoient au renforcement des trois langues – espagnol, français et portugais –, ce qui me semble tout à fait juste. Néanmoins, les projets que nous avons proposés sur la diversité interne, et qui incluaient le travail avec les langues nationales ou indigènes, l'éducation interculturelle bilingue, n'ont pas été considérés comme prioritaires. Le contact horizontal direct entre expériences africaines et latino-américaines sans passer par les capitales des anciens empires coloniaux, suscite par ailleurs un grand intérêt. Mais cela, également, reste encore à faire. Il est important que soient connues en Afrique les expériences latino-américaines concernant le développement des peuples indigènes, le renforcement des droits linguistiques des communautés indigènes, et principalement ce qui touche au vigoureux développement de l'éducation interculturelle bilingue. Il est important que cette initiative de coopération ne se limite pas aux aspects purement et simplement contrôlés par les gouvernements des États nationaux les plus puissants.

Une dernière remarque concerne la coopération de ces Trois espaces linguistiques à partir du concept de diversité. De mon point de vue, ces espaces devraient être conçus comme des espaces culturels et discursifs. Dans mes recherches sur les conflits linguistiques au Mexique, aux États-Unis entre l'anglais et l'espagnol, au Brésil dans la région amazonienne et dans le MERCOSUR, je constate qu'il ne suffit pas de parler des langues comme d'abstractions structurales. Nous devons parler des espaces discursifs qui se développent actuellement dans le MERCOSUR, par exemple. Il s'agit là d'une perspective intéressante : on est en train de vaincre les barrières entre États nationaux du côté argentino-uruguayen et du côté brésilien par la recherche d'un apprentissage massif des deux langues officielles dans ces deux espaces. Nous devons également dépasser les concepts homogénéisants de langue nationale, comme s'efforce de le faire l'Institut Cervantes, institution qui, de façon très dynamique, est en train de reconquérir des mondes perdus et dont la politique d'enseignement de l'espagnol repose fondamentalement sur des concepts

espagnols et sur des méthodologies développées en Espagne – ce qui n'est pas mauvais en soi. Il faut soulever la question d'une coordination, étant donné que l'Institut Cervantes a ciblé le Brésil et les États-Unis comme ses deux marchés principaux. C'est-à-dire, deux espaces où il existe une forte demande pour l'apprentissage de l'espagnol, mais où l'on n'attendrait pas forcément que ce soit l'Espagne qui y réponde, alors que d'autres pays voisins pourraient le faire.

Je dis cela pour rappeler qu'il y a des problèmes internes de diversité et des problèmes politiques à prendre en considération, et nous devons être prudents vis-à-vis de conceptions trop harmonieuses et homogénéisantes. Dans le cas de l'Institut Cervantes, il est évident que son offensive fait partie d'une offensive économique et culturelle de l'Espagne. L'Espagne a acheté presque la moitié des banques mexicaines, elle devient très puissante dans le secteur des télécommunications dans plusieurs pays hispano-américains, et au moment de la crise argentine, elle s'est pratiquement appropriée le marché de l'édition en espagnol en Amérique du sud, mais également le marché éditorial brésilien. Lorsque nous parlons des Trois espaces linguistiques, nous devons prendre en compte ces aspects.

Pour finir, nous devons, dans ces importantes initiatives menées à bien à partir d'agences et d'institutions pouvant opérer dans ces espaces, dépasser la vision de la langue comme étant l'expression d'un État homogène, et de la langue comme norme unique. Cette vision va à l'encontre du développement de projets aussi importants en Amérique que celui de l'éducation interculturelle bilingue. La diversité doit être comprise à tous les niveaux, et la coopération ne devrait pas se faire seulement à travers des organismes internationaux, mais de manière beaucoup plus horizontale, entre les différents acteurs des Trois espaces linguistiques.

Filipe Zau

Le document de travail de M. Delgado éclaire le sens de la diversité pour les trois continents représentés ici, bien qu'il existe également, en Asie, le Timor oriental, connu pour être un pays lusophone. J'ai analysé très attentivement les différentes interventions et il me semble qu'on pourrait peut-être proposer un programme vaste et pratique autour du thème « Qui sommes-nous au sein de la latinité dans laquelle nous nous trouvons ? ».

Il s'agirait d'un programme plus large, qui ne se limiterait pas à la vision qui unit les grandes capitales d'où sont sortis le portugais, l'espagnol ou le français, vers d'autres pays tenus pour périphériques, conformément à l'intervention de M. Hamel, et qui englobe la connaissance mutuelle dans les deux sens, de telle sorte que l'on puisse connaître les différentes cultures et les différentes attentes, comme le disait M. Delgado pour le catalan et Mme Otilia García pour les langues amérindiennes. Ceci me semble très important. Au fond, il faudra qu'il y ait une

coopération accrue entre langues locales, langues officielles, et langues de scolarisation, au niveau de tous les continents.

Il serait souhaitable qu'un Institut puisse coordonner cela, non pas pour s'opposer aux philosophies de travail déjà appliquées par l'Alliance française, le Cervantes, ou l'Institut Camões, mais pour compléter ce même travail dans le sens de la promotion d'une plus grande interculturalité. C'est seulement comme ça que l'on arrivera à une meilleure connaissance et un plus grand respect mutuels dans le contexte de la diversité culturelle. C'est par ailleurs, une manière de favoriser le bilinguisme et non la diglossie. Ces préoccupations s'inscrivent, d'une certaine manière, dans la Déclaration d'éducation pour tous de Jomtien (1990) et dans la Déclaration des droits linguistiques de Barcelone (1996). J'estime que nous disposons de suffisamment de matériel pour élaborer un programme structurant, opérationnel, ayant une certaine visibilité, qui serait à structurer correctement sur deux ou trois conférences des Trois espaces linguistiques. Au niveau de la région, seraient encore envisageables des Centres d'excellence pour la formation de formateurs en éducation bilingue. Ces Centres d'excellences ne seraient pas nationaux, mais transnationaux et à caractère régional, liés à ce même hypothétique Institut. La proposition reste à débattre à cette table.

Alejandro Serrano Caldera

Toutes les interventions se sont avérées hautement enrichissantes et, bien qu'issues de perspectives et d'approches différentes, elles convergent d'une certaine manière vers un même noyau central. Mais persiste encore une dichotomie qui, sans être bien entendu irrémédiable, atteste la présence de deux visions hétérogènes : une vision pratico-pragmatique et une autre conceptuelle-théorique, toutes deux nécessaires. Ceci étant dit, dans un monde plongé dans des conflits meurtriers, où il existe des discriminations en tous genres, je me poserais la question suivante : que peut faire la culture pour aider à créer une éthique et un humanisme à notre époque, étant donné le contexte dans lequel nous évoluons ? Que peuvent faire la culture et la diversité, comme philosophie de paix ? La culture peut-elle être une mondialisation alternative allant dans le sens de la paix ? Ce sont des questions fondamentales car il est essentiel de définir une finalité. La culture pour la culture, la diversité pour la diversité, sont importantes, mais une finalité les transcende ; elles ont une éthique propre, qui oriente les actions et les décisions. Nous avons parlé de moyens, et ça, c'est essentiel, mais n'oublions pas que c'est la fin qui commande les moyens. Les moyens acquièrent une signification et une cohérence relatives dans la mesure où ils sont destinés à atteindre des buts déterminés. Vue ainsi, l'affaire est complexe car nous réfléchissons selon deux dimensions : sur le plan international, face au phénomène de la mondialisation entendue comme l'expansion d'une civilisation et d'une culture particulières, d'une langue, comme l'universalisation et la création d'une idolâtrie de marché, nouvelle métaphysique du XXI^e siècle, sorte de religion contemporaine avec ses dogmes, mais sans dieux. A

l'époque qui est la nôtre, le sens de la diversité culturelle revêt inévitablement un aspect double : non seulement un sens prospectif, ou de projet, mais aussi celui de la résistance, deux concepts qui se complètent et interagissent. Résister est en soi un projet, celui de maintenir une culture en vie. Envisager son développement, son interaction avec d'autres cultures, est une manière de résister aux forces qui conduisent à la dissolution culturelle. C'est pourquoi j'aurais tendance à voir dans la diversité un fait naturel, comprise non pas de manière discriminante (si elle est résistance, elle n'est pas projet, et si elle est projet, elle n'est pas résistance) mais comme les deux faces d'une même monnaie qui s'unissent en un même destin, celui du développement et simultanément, de la survie, ou inversement. Il faut voir en premier lieu la pluralité comme une conséquence de la diversité – la pluralité existe en tant que conséquence de l'existence de la diversité. Elle peut ensuite, selon une vision déjà plus stratégique et volontariste, être une politique, mais avant cela, elle est une conséquence naturelle d'une réalité qui la précède, celle de l'existence de cultures ayant leurs identités et leurs diversités. Il n'est alors peut-être pas vain de penser à une articulation cohérente entre la théorie et la pratique, en suivant ce conseil d'Henri Bergson : essayer de penser comme des hommes d'action et d'agir comme des hommes et des femmes pensants ; il faut définir une finalité du point de vue international, susceptible de répondre à la question, et dont la réponse soit la mondialisation alternative de la culture comme instrument de paix.

Deuxièmement, il faut définir les valeurs qui doivent guider ces fins, parmi lesquelles, comme on l'a déjà dit, celles des droits de l'Homme qui constituent un cadre – et non une frontière ni une limite, mais plutôt un niveau d'ententes minimum et un dénominateur commun où s'expriment les différences, les diversités et les pluralités ; un concept d'unité dans la diversité respectant les identités plurielles tout en essayant d'établir un certain niveau commun de convergence, d'ententes minimum, un certain dénominateur commun. Ensuite, les objectifs, qui seront généraux ou spécifiques, conformément à l'échelon et aux stratégies auxquels ils répondent. Les moyens, parmi lesquels on trouverait, sans aucun doute, la coopération et ses différentes modalités, ainsi que les outils, correspondant aux différents outils d'ordre technique, comme la télévision, les rencontres, les relations avec les États et la société civile, où il n'y a pas non plus de dichotomie discriminante. Les outils de coopération définis ici sont très bons, mais la coopération devrait être entendue, non pas suivant une vision paternaliste où certains seulement donnent à d'autres, mais comme des projets interactifs, comme un échange et un enrichissement réciproque. Il serait important, indépendamment de la définition ou de l'énumération des mécanismes de coopération pouvant être établis, de prendre en compte le fait que la culture existe, bien qu'elle soit enfouie dans de nombreux cas, et qu'elle est aussi bien une réalité naturelle de l'être humain – dont il suffit qu'il vive en société pour que ce soit déjà, en soi, un phénomène culturel et qu'il produise de la culture – et que la culture et le sens même de la nation sont également un projet, une prospective comme un facteur d'identités plurielles qui s'unissent dans la recherche d'un objectif commun.

Par conséquent, l'essentiel dans tout projet de coopération, est d'identifier les lieux des productions culturelles élaborées spécifiquement dans les différentes communautés, et à partir de là, de la base au sommet, démarrer tout le processus de structuration et le tissu de coopération qui, sans aucun doute, constituent une alternative pour la paix fondamentale à notre époque.

María Gloria Pereira Jacquet

Si nous en venions à considérer les Trois espaces linguistiques comme trois espaces multiculturels, nous pourrions incorporer à notre regard la diversité de cultures existant à l'intérieur des Trois espaces, la diversité de cultures existant parmi ceux qui parlent les langues comprises dans ce projet TEL, et en même temps la diversité linguistique à l'intérieur de ces groupes géographiquement divers. Le Paraguay en est un exemple, comme le Guatemala ou le Mexique. Il est important pour nous d'élargir notre regard, de réellement considérer les Trois espaces linguistiques comme étant multiculturels, afin d'étendre notre champ d'action et de prendre en compte d'autres réalités significatives dans ce contexte. En tant qu'espaces multiculturels, comme le dit M. Delgado dans son texte, ils offriraient les moyens de renforcer les cultures existant à l'intérieur de ces espaces ; ils rempliraient ainsi les fonctions de médiation entre les petites cultures contenues en leur sein et la globalisation. Ils seraient également des viviers de réseaux capables de nouer des alliances dans les secteurs les plus proches, et j'ajoute, avec moins de bureaucratie, ce qui est l'un de nos graves problèmes. Nous sommes las de ces grands forums, des réunions avec des personnalités importantes qui s'achèvent sur des grandes déclarations qui finissent par ne pas se concrétiser. C'est ce qui m'amène à demander : dans quelle mesure cette initiative est-elle en lien avec d'autres mouvements ou forums visant des objectifs similaires aux nôtres ? – je cite ponctuellement le I^{er} Séminaire interaméricain sur la gestion des langues qui s'est tenu au Québec en 2002, et dont les résolutions vont dans le même sens que ce forum. Quelle est l'instance de rencontre de tous ces acteurs ? On ne peut continuer à gaspiller nos énergies. Que faire pour que les résolutions ne restent pas lettre morte ?

Pour revenir au document de M. Delgado, je pense que nous devrions analyser ses propositions, qui sont très intéressantes, comme celle de la création d'une plateforme de travail sur les droits culturels et leur diffusion. Je reprends cette idée, et j'aimerais quitter ce forum avec la certitude que nous avons fait quelque chose de pratique et de productif, sur une base théorique nécessaire, certes, mais avec la certitude que des actions seront concrétisées, qui permettront d'améliorer les relations entre les cultures à l'intérieur des Trois espaces. N'oublions pas que, au sein des Trois espaces linguistiques, les trois langues sont aussi des langues dominantes sur plusieurs territoires (l'espagnol l'est vis-à-vis des langues indigènes sur le territoire paraguayen, par exemple). Ces réalités doivent également être présentes dans nos débats et dans les décisions qui seront prises.

Joseph Paré

Je voudrais d'abord apporter une contribution, en ce qui concerne l'appui aux industries culturelles, un programme allant dans ce sens a été prévu dans le cadre du NEPAD. Deuxièmement, il me semble que ces Trois espaces linguistiques ont en commun d'être des espaces d'identités cumulatives relativement complexes. Ce qui signifie que dans chacun de ces espaces, il y a des identités cumulatives dont la complexité varie suivant les situations. La formulation que je propose ne nie pas, au contraire, elle affirme la diversité culturelle, tout en induisant une dynamique d'échanges. Pour que cette dynamique profite à l'ensemble de nos communautés, il faut arriver à une éducation de l'interculturel, qui pourrait concerner aussi bien la recherche que l'éducation et les programmes politiques, et qui permette, d'une part, d'aboutir à une gouvernance unifiée et pacifiée, et d'autre part, de mettre en œuvre un certain nombre de valeurs cardinales. En ce qui concerne la mise en place de cette éducation interculturelle, je pense que des instances comme l'OEI et l'OIF pourraient élaborer des programmes dans ce sens.

Jesús Prieto

Par rapport au document de M. Delgado, je veux souligner l'importance d'avoir introduit les droits culturels comme la clef de protection de la diversité. La grande utopie humaine a toujours été celle des droits fondamentaux, et placer la culture dans ce cadre est essentiel par les temps qui courent. Les droits fondamentaux suivent un processus historique : le XIX^e siècle a été le siècle de la construction des droits civils et politiques ; le XX^e, celui de la construction des droits économiques et sociaux, et le XXI^e est appelé à être le siècle de la construction des droits culturels. Pour le moment, les droits culturels sont en situation d'infra développement, tant du point de vue théorique, doctrinal, que du point de vue de leur sanction législative. Les droits fondamentaux ne sont jamais venus d'en haut. Ils ont été conquis par les sociétés et les peuples. Et ceci m'amène à un autre axe de l'intervention de M. Delgado, celui de l'articulation de la société civile globale, qui rejoint à son tour la proposition de M. Tardif d'un forum des cultures. Les droits fondamentaux ont exigé des sacrifices. Ils ont été conquis, et jamais octroyés. Ne nous y trompons pas : nous représentons certainement ici une couche très sensible de la société, mais nous sommes un secteur de l'élite. Or, pour que ces droits aboutissent, il faut qu'ils soient portés par l'ensemble de nos sociétés.

Ceci rejoint une proposition antérieure, que je réitère : il faut introduire les valeurs de la diversité au sein du système majeur dont disposent les sociétés pour la diffusion de la culture, à savoir, le système éducatif. C'est la seule manière de former des citoyens conscients de la valeur et des opportunités d'enrichissement que leur offre leur propre culture et les autres expressions culturelles. Mais il faut également engager les moyens de communication. De là découlerait une autre proposition très concrète, à ajouter à celles qui ont été également formulées au cours du débat de la

table précédente : que les organisations des Trois espaces linguistiques proposent à leurs gouvernements que les télévisions où ils sont le plus directement impliqués, créent des espaces de promotion des valeurs de la diversité et de la connaissance des réalités culturelles du monde.

La diversité et le pluralisme doivent être fondés en dernier recours sur les droits culturels, car c'est là la valeur décisive, dès lors que l'objet de ces dits droits est de reconnaître et de garantir des espaces de choix et d'expression aux individus et aux groupes. C'est pourquoi, nous devons considérer la diversité comme un bien, mais non comme un bien étranger aux conditions dans lesquelles il est produit : la clef réside dans le fait que les êtres humains soient érigés en acteurs protagonistes de leur vie individuelle et collective générant de la diversité, ce qui est précisément la fonction primordiale des droits culturels. Cette nouvelle catégorie de droits fondamentaux doit se construire, comme je le disais plus haut, en abandonnant des visions restrictives jusque-là prédominantes – selon lesquelles les droits culturels sont les droits des groupes et des minorités – pour les concevoir comme les droits de tous, comme des droits universels. Ils doivent ainsi se construire en laissant de côté les visions limitées sur leur contenu, selon lesquelles les droits culturels sont exclusivement des droits de l'identité culturelle. Les droits culturels doivent protéger et favoriser juridiquement tous les processus culturels, aussi bien de la création que de la transmission, de la communication ou de la conservation de la culture. De plus, en les intégrant au système de droits fondamentaux comme une catégorie supplémentaire, nous poserons les bases permettant d'éviter le problème – complexe, mais qu'il faut affronter – de la création d'un système autonome de protection de la diversité culturelle déconnecté des autres valeurs et principes juridico-politiques qui régissent la société, car c'est alors que les droits culturels cessent d'être des droits universels.

Patrick Dahlet

Je voudrais revenir sur la question des droits linguistiques, des droits aux langues et de la diversité linguistique. Le texte de E. Delgado s'ouvre sur l'affirmation qui consiste à dire que ce qui pose le plus de problèmes dans l'uniformisation culturelle, ce n'est pas tant l'unidirectionnalité du mouvement que la perte des structures et des modes d'expression des communautés. On a souligné aujourd'hui à plusieurs reprises l'importance de valoriser la diversité linguistique, et je voudrais ajouter que, bien que l'on ne puisse qu'être d'accord avec M. Tardif sur le fait que le but est la construction d'un espace culturel commun, et par conséquent, la défense des droits culturels, on ne peut y parvenir sans formuler un projet de pluralité linguistique, comme clef de cette construction. Cette valorisation des droits et de la gestion de la multiplicité des langues a deux dimensions : une dimension de préservation, puisque lorsqu'une langue s'éteint une culture disparaît, et une dimension de transformation : sortir les communications d'isolats linguistiques pour contribuer à la construction d'un langage commun qui joue sur des

interactions équilibrées entre les langues. C'est un problème éducatif, et dans une perspective éducative, je vois cela s'articuler à deux grandes dimensions : le travail sur le développement de la compréhension de la langue de l'autre, c'est-à-dire la compréhension des langues véhiculaires des grands espaces linguistiques (et apparaît ici, indubitablement, la perspective instrumentale), mais aussi, portant sur ces langues-là, un travail de compréhension du mode d'appropriation de chacune d'entre elles dans les contextes en question (la construction de l'espagnol ou du portugais dans les pays latino-américains, le français dans d'autres contextes, etc.). Cette première dimension permet de lever l'inquiétude de l'instrumentalisation. Ces langues sont aussi des modes de construction culturelle qui ont défait les langues du centre. La deuxième dimension serait celle de la sensibilisation à l'égalité de dignité de l'ensemble des langues en présence et de l'ouverture sur cette multiplicité. A ce propos, j'aimerais ajouter qu'il existe aujourd'hui des stratégies éducatives pour le faire, ainsi qu'une panoplie de concepts nouveaux tels que « langues de scolarisation », « langues frontalières », impliquant une didactique particulière, des concepts comme celui de « compétence plurilingue » – qui ne consiste pas à additionner des connaissances totales et radicales dans chacune des langues, mais plutôt à différencier les compétences d'une langue à l'autre ; il existe des démarches curriculaires d'éducation bilingue, etc. Je souhaiterais que l'on puisse intégrer dans les recommandations faites à cette table une valorisation de ce principe et quelques suggestions de travail selon une perspective qui aille dans ce sens.

Yvon Thiec

Je souligne et remercie les trouvailles terminologiques fournies par le texte de M. Delgado, qui enrichissent et redonnent du sens à des problématiques qui, autrement, pourraient être très banales, comme celle de « sécurité culturelle » ou de « compétitivité culturelle ». J'entrevois un possible syncrétisme entre ce texte et celui de M. Tardif. Je dois dire que je suis sceptique sur les forums. La plupart ont un rôle tribunitien, qui ne nous font pas beaucoup avancer. Je crois qu'il faut, derrière, un vrai objet social. Dans beaucoup des propositions de M. Delgado il y a l'objet social qui, à mon sens, permet de conforter l'existence même de ce forum. Ce forum étant lui-même le moyen de créer ce sang et cette chair qui font défaut dans le dialogue international actuel, cette substance dont peuvent se nourrir des ONG, des États et même des personnes qui veulent re-crée un sens fort. A partir de la synthèse des deux textes qui nous ont été présentés, nous pourrions mettre quelque chose de très riche sur la table.

Loïc Depecker

La notion d'« espace », nous l'avons vu, est un peu ambiguë, mais celle de « linguistique » l'est un peu moins. Ces espaces linguistiques, qui sont maintenant

constitués ou en cours de constitution, vivent sur plusieurs expériences qui ont été faites dans les précédentes années et qui continuent d'être menées. On peut illustrer la question de l'interculturel à travers l'expérience de réseaux linguistiques tels que le RINT (Réseau international de Néologie et de Terminologie), le RIFAL, REALITER (Réseau international de Terminologie panlatine, qui a pour but d'aménager les langues de souche latine). Tous ces réseaux ont, dans ces dernières années, expérimenté ce que pouvait être, à différents niveaux et à différents degrés, le contact de langues dont les cultures sont extrêmement diverses. Je pense notamment à tout ce qui a été fait du point de vue des langues africaines, des langues latines peu reconnues, et non-étatiques – le catalan a fait beaucoup dans le cadre du réseau REALITER, et il y aurait là beaucoup à faire encore. Ma proposition serait de renforcer ces réseaux linguistique d'aménagement des langues, de telle sorte qu'on puisse vraiment entrer, les uns et les autres, dans la modernité de manière équilibrée, puisque se pose notamment, à partir de ces langues, la question de la néologie : on ne pourra pas entrer dans la modernité si nos langues ne disent pas la réalité d'aujourd'hui.

Intervention finale

Eduard Delgado

Pour clore nos débats, je vais me centrer sur deux ou trois thèmes. Premièrement, une précision. Je disais que les cultures n'ont pas de droits en tant que telles ; ce sont les individus qui en ont. Cependant, j'ai insisté sur la profonde base d'égalité entre les cultures comme fondement de toute coopération. C'était une simple question de vocabulaire juridique. En aucun cas je n'ai fait référence à la qualité des cultures ; ceci est étranger à mes intentions. Ceci étant dit, je passe au premier point.

On parle des Trois espaces linguistiques comme d'un espace culturel commun. Par moments, ceci peut être un objectif, mais il doit toujours se baser non pas tant sur l'interdépendance possible (s'il y a un espace commun, c'est qu'il existe des aspects et des facteurs d'interdépendance), que sur les facteurs d'*inter-indépendance*, qui sont beaucoup plus importants. Rechercher l'unité oui, mais à partir de cette profonde diversité. De nombreux arguments mis aujourd'hui sur la table justifieraient une avancée importante vers cet espace culturel commun au sein de la latinité à partir des espaces linguistiques, mais j'insiste : ce groupement devrait toujours être associé à ce caractère subsidiaire.

Parler alors d'inter-indépendance plutôt que d'interdépendance, tout comme nous devons penser, face au vertige de cette globalisation subie, et non maîtrisée, que personne n'a une perspective globale, car les mots de « perspective globale » constituent en eux-mêmes un oxymore. N'ayons pas peur. De perspective globale,

personne n'en a, et encore moins en matière de culture. Nous vivons tous sur les morceaux de ce miroir qui s'est brisé il y a des siècles, et chaque morceau de ce miroir contient un reflet de la lumière authentique. Nous disons dans mon métier qu'il faut penser localement pour agir globalement. Ce qui, parfois, nous fait entrer en conflit avec nos cousins, les écologistes, qui persistent à dire que nous nous trompons. La culture et l'écologie ont beaucoup de points de rencontre mais aussi de nombreux points de divergence conceptuelle. Si je ne peux penser en termes de proximité, de sensibilité, de peau, je ne peux agir globalement. Si je n'étais pas culturellement actif dans mon quartier, si je n'avais pas une série de petites responsabilités, je ne pourrais pas agir et essayer de penser dans les termes que nous avons posés ici. Je dis cela car nous ne devons pas être effrayés face aux grands vides que nous avons repérés, dont des vides conceptuels. Nous sommes constamment en train de réélaborer des cadres de connaissance qui, en ce qui concerne la culture, ne peuvent être uniquement reliés à la logique de disciplines philosophiques, juridiques ou économiques. Il doit toujours s'agir de cadres de connaissance où intervienne un élément important de séduction – car la culture est séduction –, de volonté politique – car la séduction a souvent pour but la transformation des forces qui changent le monde. Ces vides nous apparaîtront constamment.

Je reviens également sur le thème des droits culturels, car c'est l'un des rares outils sur lesquels nous pouvons compter statutairement, qui défend l'espace de la culture. Il n'y en a pas beaucoup d'autres. Le texte a été rédigé en 1966 ; en 1976 on a commencé à le signer, et jusqu'à présent, 156 États l'ont signé. C'est un outil important, et il nous aide aussi à penser. Comment entendons-nous les droits culturels à partir de notre proximité ?

Encore une remarque. Dans le cadre de l'événement appelé le Forum universel des Cultures – Barcelone 2004, aura lieu un débat consacré aux thèmes de la culture, qui se développera autour des deux axes suivants : un, aider les Nations Unies à réélaborer le texte qui réinterprète le droit à prendre part à la vie culturelle (nous sommes, pour ce faire, en train de réunir les avis d'experts de tous les continents), et ensuite, tenter de collaborer avec le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) pour la définition des facteurs culturels dans l'indice de développement humain. C'est-à-dire, des indicateurs qui ne peuvent continuer à répondre seulement aux réalités occidentales. Les indicateurs existant actuellement sont très pauvres : nous le savons, le taux de développement humain ne prend en compte que les indicateurs d'une certaine entité culturelle, la publication de livres dans un État ou le nombre d'appareils de télévision par habitant.

Troisièmement, et c'est ce qui nous a réuni ici : l'avantage de cette rencontre est de ne pas être interétatique. C'est pourquoi des articulations que nous nous chargerons bien d'inventer y ont toute leur place. De fait, on invente dans d'autres

domaines – l’environnement, la médecine – des formes d’articulation avec une légitimité distincte de celle des États, mais suffisante pour établir une plate-forme de référence, car les secteurs culturels aujourd’hui dans le monde en ont besoin. Et nous sommes très peu nombreux. Les gens qui sont actifs et qui ont cette ambition sont peu nombreux et leur action influence cependant des millions de personnes.

CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS

RAPPORTEUR : LOUIS-JEAN CALVET

Réunis à Mexico les 2 et 3 avril 2003, les membres de la commission sur la diversité et le pluralisme culturel, après avoir pris connaissance de l'intervention du professeur Edward Deldado, « Pour une nouvelle articulation des espaces linguistiques et culturels » se sont demandé quel rôle les TEL peuvent-ils jouer dans la défense de la diversité, la promotion de la coopération et l'action pour la paix en sortant de la seule prise en compte des trois langues qui les définissent et en intégrant toutes les cultures et les langues qui les composent? Le groupe a pu dans sa discussion, à partir des documents introductifs qui lui étaient présentés, dégager un certain nombre de principes et de notions fondamentaux :

- L'idée que dans ce monde de brutalité, d'inégalité, de rapports de force et de pouvoir, les différentes cultures sont égales en dignité.
- L'idée que c'est dans leurs rapports réciproques que ces cultures vivent et évoluent, qu'une culture isolée ou unique, comme une langue isolée ou unique, ne peuvent que s'appauvrir.
- L'idée que ces contacts entre différentes cultures ne sont possibles que dans une sécurité culturelle (comme on parle de sécurité linguistique) des acteurs, qui seule permet de passer de la diversité statique à un dynamisme de coopération.

Dans cette vision dynamique du droit à la culture et du droit à la diversité, dans cette idée que l'utopie créatrice des droits culturels est partie intégrante de la grande utopie des droits de l'homme, quel peut-être le rôle d'organisations internationales de la Francophonie, l'Hispanophonie et la Lusophonie ?

Elles peuvent tout d'abord être le porte-voix de ces cultures, et proposer une politique de la diversité qui mène vers une mondialisation alternative, conjuguant les valeurs de la démocratie et celles de la culture .Pour cela il faut sensibiliser les

Etats sur le dialogue des cultures qui se produit sur leur territoire, mais il faut aussi les inviter à faciliter cet espace discursif au sein duquel les barrières disparaissent. « Apprends une langue et tu éviteras une guerre » dit un proverbe arabe. Le dialogue des langues et des cultures est précisément un acte pacifique, car la construction de la diversité est à la fois un projet et un acte de résistance. Un projet de coopération, de collaboration avec d'autres, qui ne peut que s'inscrire dans une perspective de paix. Et un acte de résistance aux forces d'uniformisation.

La mondialisation alternative de la culture est donc un acte de paix. Mais cette mondialisation alternative doit prendre racine dans des pratiques concrètes. Personne n'a une vue globale de la globalisation, nous vivons localement des problèmes globaux, nous agissons localement, et c'est à partir de nos expériences locales que nous pouvons tenter de penser une autre mondialisation.

La politique du pluralisme, c'est-à-dire la défense de la diversité, la sécurisation des droits culturels, l'instauration de l'interculturel et la création d'un espace public interculturel sont les tâches qui nous incombent. Et ces tâches impliquent une constante dialectique entre les nombreuses expériences locales, souvent méconnues, et la visibilité que peuvent leur donner les TEL, qui pourraient jouer un rôle multiculturel.

Sur le plan des principes, c'est bien cette dynamique de la coopération dans le respect des droits culturels et la promotion de la diversité qui constitue la meilleure garantie d'un monde pacifique.

Les membres de la commission ont alors adopté les propositions et recommandations suivantes :

1. Penser, gérer et assumer la coopération culturelle en termes de réciprocité pour arriver à une diversité dialogante respectueuse de chaque spécificité culturelle.
2. Mettre en œuvre entre les trois espaces culturels et linguistiques un espace public dans lequel la gestion de l'interculturalité, facilite l'émergence de valeurs communes susceptibles de proposer une mondialisation alternative.
3. Réhabiliter les cultures traditionnelles qui se marginalisent face aux médias.
4. Les trois espaces culturels constituent des cadres d'identités cumulatives relativement complexes. Afin de faire de cette diversité une dynamique des échanges, aller vers une éducation à l'interculturel.
5. Faciliter la négociation éducative pour évoluer vers des systèmes éducatifs ouverts aux pratiques des langues autochtones et y diversifier l'enseignement de langues étrangères.
6. Créer un réseau d'étude des situations éducatives plurilingues et organiser des plateformes de travail sur ce thème.

7. La commission souligne l'importance des réseaux d'aménagement linguistique existants, notamment le RIFAL et REALITER en raison de leur investissement interculturel et de la nécessité d'équiper les langues des tríos espaces linguistiques sur le plan de la néologie, de la terminologie et de la rédaction spécialisée.
8. Enfin la commission souligne l'importance de la convention sur la diversité culturelle en cours d'élaboration à l'UNESCO

DIVERSITÉ CULTURELLE ET DROIT À LA COMMUNICATION

- RÉSUMÉ DES DÉBATS
 - CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS
-

RÉSUMÉ DES DÉBATS

Intervention initiale

Adama Samassékou

Avant d'entamer notre problématique, il me semble important de rappeler le cadre conceptuel dans lequel se situent nos discussions. Les Trois espaces linguistiques sont des espaces eux-mêmes très pluriels, chacun d'entre eux étant un exemple même de la diversité culturelle et linguistique. Dans l'espace francophone se développe actuellement une véritable politique de prise en compte de l'existence des langues africaines en tant que langues partenaires du français, ce qui permettra de créer une dynamique qui va rééquilibrer les relations entre les langues africaines et le français. Ce développement requiert l'appropriation, par les acteurs de base, des processus de maîtrise de l'environnement. En Afrique, la plupart de ces acteurs s'expriment dans leurs propres langues et ne maîtrisent pas l'instrument premier d'accès aux décisions, c'est-à-dire le français. D'où l'importance de politiques qui viseront à rétablir des équilibres linguistiques. Parler de l'espace linguistique francophone, c'est donc prendre en compte la diversité linguistique à l'intérieur de cet espace.

La pluralité culturelle a été présentée sous des aspects qui renvoyaient essentiellement aux espaces « occidentaux ». Pour l'enrichissement des Trois espaces, il est important de tenir compte des approches culturelles des sociétés de base qui composent ces espaces. Prendre en considération la manière dont est présentée la dynamique de la diversité culturelle, ainsi que les modalités de gestion des conflits dans les espaces africains, permettrait un enrichissement des perspectives, comme l'évoquait M. Maïla ce matin. Les valeurs sur lesquelles se fondent les sociétés africaines sont essentiellement les valeurs de solidarité et de partage, d'écoute et de rencontre de l'autre, c'est-à-dire des valeurs porteuses d'une

culture de paix et de respect de la dignité de la personne humaine. Il me semble donc important de garder en mémoire la richesse interne de chaque espace.

Quant à la problématique des sociétés plurielles et de la société de l'information en particulier, je voudrais mettre l'accent sur le processus dans lequel nous sommes aujourd'hui en rappelant les principaux enjeux. Nous devons saisir la grande opportunité que constituent toutes les réflexions en cours aujourd'hui dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) pour créer les conditions d'un sursaut mondial par rapport aux grands défis qui se posent à l'humanité. Après plusieurs conférences au sein des Nations unies, nous sommes aujourd'hui à la veille d'un sommet mondial. Cet événement devra tenter de relever trois enjeux essentiels. Premièrement : face aux grands déséquilibres mondiaux en matière d'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), comment transformer ce qu'il est convenu d'appeler la « fracture numérique » en « perspective numérique » pour la plus grande partie de l'humanité, principalement dans l'hémisphère sud, mais aussi dans le nord (actuellement, 91 % des internautes se trouvent concentrés dans les pays du nord, qui ne concentrent que 19 % de la population mondiale ; mais, même à l'intérieur de ces pays du nord, une certaine fracture sociale empêche beaucoup de couches de la population d'accéder aux nouvelles technologies). Deuxièmement : avec ces formidables outils que constituent les TIC, comment accélérer l'atteinte des objectifs du millénaire pour un développement durable, grâce à un usage optimal et maîtrisé par tous de ces TIC ? Troisièmement : comment faire en sorte que la majorité des peuples du monde ne reste pas en marge de cette nouvelle révolution numérique ? Comment promouvoir la diversité linguistique et culturelle, que je considère comme étant une richesse des peuples et un bien public mondial par excellence ?

Face à ces enjeux, la réflexion prospective devrait se concentrer sur certains points essentiels : comment assurer l'accès de toutes les sociétés du monde aux bénéfices de cette révolution numérique ? Comment faire en sorte que les principaux acteurs concernés – le gouvernement, la société civile, le secteur privé, les organisations intergouvernementales – développent un véritable partenariat pour relever les défis majeurs de cette société de l'information ? Comment garantir que ce processus ne se limite pas aux Trois espaces en tant que tels, mais que nous puissions mobiliser l'ensemble des acteurs au niveau de chacune des sociétés du monde, de manière à ce qu'aucun citoyen ne soit un laissé pour compte dans la maîtrise de ces nouveaux outils ? La principale difficulté que nous devons affronter ici sera celle du développement, à partir de nos débats, d'une vision commune de la société de l'information. J'insiste sur ce point dans un document récent, dans lequel j'ai proposé que nous pensions la société de l'information comme une société mondiale intégrée, où tout le monde, sans distinction, aurait les moyens de créer, de recevoir, de partager et d'utiliser librement l'information et la connaissance pour son propre épanouissement culturel, économique, social et politique. Comment atteindre cet objectif pour tous ? Comment faire en sorte que cette société soit une

société inclusive pour tous ? Quelle place accorder à ceux et celles qui sont aujourd'hui en dehors de cette société, parce que ni leurs langues ni leurs cultures ne sont prises en compte dans les instruments mis en œuvre dans le cadre de cette révolution numérique ? Comment faire pour que nous puissions développer, à partir des Trois espaces que nous représentons, une véritable stratégie rendant possible la promotion de la diversité culturelle et linguistique ?

Ce colloque nous offre une excellente opportunité de mettre en commun nos visions et de dégager ensemble une stratégie nous permettant d'utiliser cet instrument formidable que les Trois espaces représentent, pour renforcer la dynamique en cours avec le SMSI. L'analyse que nous mènerons conjointement pendant ces journées de travail sur les problèmes prioritaires des sociétés plurielles au sein de la société de l'information nous conduira à élaborer des recommandations et à définir ensemble des stratégies de coopération entre les différents organismes de coopération. Les Trois espaces pourront ainsi constituer un véritable front de défense et de promotion de la diversité culturelle et linguistique.

Discussion

Moisés Fernandes

J'aimerais me pencher sur la partie finale du document de M. Tadao Takahashi. L'éventuelle élaboration d'un « instrument international de protection de la diversité culturelle » permettant aux gouvernements nationaux de promouvoir des politiques culturelles autonomes dans le cadre de la tentative de réglementation du commerce international, va certainement se heurter aux intérêts des puissances dominantes du système international, et va connaître des difficultés politiques infranchissables au niveau de son application sur le terrain. La réalité, c'est que le monde anglo-saxon domine tous les domaines de la science – de l'informatique aux sciences sociales. Le pouvoir que les pays anglo-saxons exercent et continueront d'exercer dans le domaine de la connaissance et de la recherche scientifique constitue un grand obstacle aux propositions protectionnistes que les Trois espaces linguistiques pourront formuler. Les raisons en sont multiples, de l'inégalité de pouvoir et d'influence internationale entre les blocs politico-linguistiques au retard relatif de l'espace néolatin aux niveaux politique, économique, commercial et financier. Les décideurs politiques des Trois espaces linguistiques pourront prononcer des déclarations publiques exaltantes et organiser des sommets internationaux en faveur d'une politique qui respecte et qui protège la diversité culturelle. Cependant, toutes ces activités seront destinées uniquement à une consommation publique interne, car, en dernière instance, elles iront dans le même sens que beaucoup de mesures consensuelles adoptées informellement au niveau international. Et il existe un cas paradigmatique qui révèle ce type de phénomène. La France a essayé de défendre très fortement son industrie culturelle et

audiovisuelle, et ses résultats ont été très limités. Si l'initiative française n'a pas réussi à atteindre le consensus au sein de l'Union européenne, que se soit formellement ou informellement, comment pourrions-nous avancer avec des propositions semblables au sein des Trois espaces linguistiques ?

Véronique Kleck

Juste une réaction à l'intervention de M. Fernandes : je suis venue ici persuadée que, à plusieurs, ensemble, il est possible de faire des choses. Je n'ai jamais pensé que cela serait facile, loin de là. Nous savons qu'il y a une domination anglo-saxonne, une politique nord-américaine qui part complètement à la dérive, et qu'il faut faire quelque chose à ce sujet. La politique, ce n'est pas seulement les États. C'est aussi les individus ; c'est d'abord les peuples, les gens. Et les gens sont dans la rue. Les règles de régulation internationales doivent être changées. Il faudra du temps et cela se fera dans le conflit, dans la douleur. Mais il faut que quelqu'un le fasse.

Fernando Gómez Riesco

Mon point de départ est un constat : en ce moment, dans la société de l'information, une deuxième vague d'analphabétisme mondial est en train de se produire, de la même manière que la diffusion de la lecture et de l'écriture ont provoqué l'apparition de l'analphabétisme dans un premier temps. Il s'agit d'un fait social et culturel d'une importance capitale. Et lorsque nous parlons de la promotion et du respect de la diversité culturelle, nous devons prendre en considération une série d'éléments d'origine sociale qui ont des retombées sur le plan culturel. Je me réfère spécifiquement à la question de l'emploi. Nous ne pouvons pas envisager les TIC et la diversité culturelle sans tenir compte de l'emploi, dans une perspective de marchés du travail ouverts mais peut-être pas accessibles à tous, précisément en raison de la fracture numérique.

En second lieu, la question du marché. Quelles sont les structures qui interviennent sur le marché ? Quelle est l'offre numérique, et quelle est la demande ? L'offre dans le monde non-anglo-saxon se caractérise, à mon sens, par sa fragmentation, par un tissu industriel lâche, et la demande se caractérise ainsi par sa faiblesse. La demande d'entreprises travaillant en espagnol sur la création de logiciels en est un exemple. Voilà un des problèmes que nous devrions examiner ici. La promotion de la diversité culturelle suppose l'existence d'une production de logiciels multimédia suffisante pour garantir cette diversité. Sans une structure d'entreprise, sans un marché structuré, la diversité culturelle pourra difficilement être soutenue telle que nous l'entendons.

D'autres questions devraient être abordées, telles que l'éducation, la formation et le droit – dont l'égalité de l'accès aux nouvelles technologies –, en tant qu'obligation

des pouvoirs publics. Cela implique évidemment beaucoup d'investissements. Il existe une série d'accords issus du sommet de Lisbonne réalisé en 2000, après Stockholm, Barcelone et Bruxelles, dans lesquels on parle de la nécessité d'établir des indicateurs, de manière à ce qu'il y ait x ordinateurs par étudiant. Cela exige un investissement très important en matériel et, bien sûr, également en logiciels.

Je dis cela pour sortir la discussion sur la diversité culturelle des débats philosophiques ou axiologiques et la diriger vers des questions beaucoup plus tangibles et réelles comme celles de l'emploi, du marché, de l'éducation et de la formation.

Maintenant, quelques remarques concernant le document de M. Takahashi. Il évoque le sujet de l'OMC et de la commercialisation des services éducatifs. Il cite les propositions de l'Australie, des États-Unis, de la Nouvelle-Zélande et du Japon. Il aurait fallu également y ajouter celles de l'Allemagne, des Pays-Bas et, cela va de soi, du Royaume-Uni. C'est-à-dire que, même au sein de l'organisation qui devrait avoir une position unitaire quant à la négociation des services – audiovisuels, culturels ou éducatifs –, il n'y a plus d'accord unanime. Cela est lié au fait que l'Europe aspire à devenir un pôle d'attraction universitaire. Et par conséquent, afin de pouvoir être compétitive face à l'espace anglo-saxon et japonais, elle doit passer par le cadre de l'OMC.

Une dernière remarque porte sur les conclusions du document de travail, sur la promotion d'un instrument international de protection de la diversité culturelle. Lors de la réunion du Réseau international d'observatoires des politiques culturelles, réalisée à Paris les 6 et 7 février dernier, on a annoncé l'introduction, dans l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil exécutif de l'UNESCO, d'un point consacré à cet instrument. Le thème de la promotion d'un instrument international de protection de la diversité culturelle nous mènerait à un autre débat, que je ne veux pas aborder ici, celui de la défense – oui ou non, et à quel point – des aides publiques aux multimédia, à l'audiovisuel ou à la culture. Ce que je voudrais dire, en revanche, c'est que toute initiative prise dans ce domaine doit être modeste et simple, et non pas une proposition d'accord intergouvernemental qui pourrait demander huit ou dix ans de négociations, au bout desquels l'initiative serait obsolète, parce qu'à ce moment-là les termes du débat concernant la diversité culturelle ne seraient plus les mêmes.

Adama Samassékou

Avant de nous pencher sur l'instrument de promotion de la diversité culturelle, nous devrions peut-être poursuivre l'échange sur la nécessité même de la promotion de la diversité, dont l'instrument n'est qu'une conséquence. Nous devrions vérifier si nous partageons la même vision à ce sujet.

Rodrigo Arocena

Je voudrais aborder la problématique qui nous a été proposée par le président en prenant pour point de départ quelque chose qui nous a été signalé ce matin. Il a été dit, vers la fin de la séance, que nous vivons une sorte de schizophrénie ; que nous avons, d'un côté, une culture de l'utilité, hégémonique, basée en particulier sur la langue dans laquelle s'expriment le pouvoir, la science, la technologie, l'économie etc. et, d'un autre côté, une diversité de cultures plus ou moins traditionnelles, marginalisées, développant même, dans certains cas, des réflexes identitaires. De ce point de départ, certainement très schématique mais qui traduit une partie importante de la réalité, se dégage une question centrale : comment préserver la diversité et le pluralisme culturel, alors que la connaissance au sens large se concentre de plus en plus et se trouve en même temps être un facteur fondamental de domination et d'inégalité ?

En ce qui concerne la connaissance, nous voyons l'émergence d'un phénomène qui va bien au-delà de la fracture numérique, dont je ne veux pas nier l'importance, mais qui me semble plutôt être un sous-chapitre des grandes fractures du domaine de l'apprentissage. Il existe des secteurs sociaux, dans certains pays et régions du monde, pour lesquels l'accès à une éducation liée au travail est important. Une grande partie de la jeunesse y a accès pendant une bonne partie de sa vie, et c'est ainsi qu'elle parvient à se placer « au niveau supérieur » des fractures de l'éducation. Mais pour beaucoup de secteurs sociaux et pour de nombreuses régions, cette possibilité n'existe pas. Et cela représente un facteur clef de la sous-occupation et du sous-développement. Quand nous parlons de sous-développement, nous prenons rapidement en compte les facteurs traditionnels (financiers, militaires), mais la dimension de l'accès inégal au savoir n'a jamais été aussi importante qu'aujourd'hui.

Dans ce contexte, je me permets encore quelques brèves réflexions. Du point de vue des langues qui nous réunissent ici, l'érosion du rôle des langues néolatines en ce qui concerne la science et la technologie est notoire. Si nous ne donnons pas une valeur plus grande à la recherche pensée et formulée en différentes langues, est-il possible de préserver la diversité culturelle ? Ceci est lié à la question de l'agenda de la recherche, c'est-à-dire, non seulement qui sont les chercheurs, mais surtout quels sont les sujets de recherche et quelle est l'origine des facteurs qui déterminent les agendas de la recherche. Je dis cela avec un sentiment de culpabilité car, dans notre petit pays, l'Uruguay, nous faisons un grand effort pour développer une recherche autonome. Mais une bonne partie de nos chercheurs travaillent sur des thèmes définis ailleurs et qui représentent des priorités pour d'autres régions. Dans le monde actuel où les connaissances scientifiques et technologiques ont, qu'on le veuille ou non, le pouvoir qu'elles ont, si nous souhaitons défendre nos espaces linguistiques et culturels, nous devons prendre en compte, lorsque nous parlons de création culturelle, toutes les dimensions, notamment les dimensions scientifiques

et technologiques. Nous ne pouvons pas admettre le repli ou penser que nos langues sont bonnes pour la littérature, mais qu'elles ne peuvent pas s'exprimer dans tous les domaines.

En ce sens, l'autonomie – et non pas l'autarcie – culturelle, qui est une condition primordiale pour tout dialogue, est liée à la confiance que nos propres pays ont en eux-mêmes. Si nos pays considèrent qu'ils n'ont pas une capacité de création dans le domaine des sciences et des technologies, alors ils ne l'auront pas et leur action sera menée à partir d'une position de manque de confiance, qui ne permettra pas le dialogue culturel.

Pour terminer, j'aimerais revenir sur le thème de l'accès aux TIC. Malgré mon respect pour les différentes visions sur le sujet, je crains que ce thème ne soit abordé comme un problème à solutions exclusivement techniques ou technologiques. Cela est sans doute vrai – naturellement, on ne peut avoir accès à l'Internet sans l'Internet – mais le problème n'est pas seulement ni fondamentalement technologique. La problématique du sous-développement nous a appris une chose : on n'a de véritable accès aux techniques que lorsqu'on les utilise de manière créative pour résoudre les problèmes de sa propre société. Je pense donc que la question de l'accès à la société de l'information est liée, parmi bien d'autres dimensions, aux capacités d'innovation de nos peuples, d'innovation technico-productive, institutionnelle, éducative. Autrement nous allons reproduire, à l'aube de la société de l'information, le même drame du sous-développement qu'il y a cinquante ans, lorsque nous pensions que le « transfert de technologie » était la solution aux différents problèmes.

Olivier Sagna

M. Arocena a cité la nécessité de faire face aux déséquilibres en matière d'accès à la société de l'information. Effectivement, cette condition est importante, mais elle n'est pas suffisante. Que signifie garantir l'accès à la société de l'information dans nos pays, où 50, 60 ou 70 % de la population est complètement analphabète ou ne comprend pas les langues dans lesquelles l'information est accessible sur Internet ? Que signifie garantir l'égalité d'accès à la société de l'information dans des pays où 98 % des citoyens sont des analphabètes numériques ? Il est important que des mesures garantissant l'égalité de l'accès à la société de l'information existent, mais il est tout aussi important de mettre en place des politiques et des dispositifs qui permettent de créer les conditions de l'accès à cette société.

Je crois également que, pour le citoyen, la problématique n'est pas seulement celle de l'accès, mais aussi celle de la participation à la société de l'information. Le citoyen doit pouvoir jouer un rôle actif, et ne pas se limiter à celui de consommateur d'information. Cela ouvre des perspectives en matière de diversité culturelle, puisque, à partir du moment où les citoyens – à l'intérieur des pays et entre les

pays – ne sont pas uniquement des consommateurs de produits et de services d'information, mais aussi potentiellement des créateurs d'information, les différentes sociétés, dans leur diversité, peuvent être présentes dans la société de l'information.

Annick Thebia-Melsan

Dans ce premier Sommet mondial de la société de l'information, se pose la question de la finalité même de la société mondiale de l'information. Ce thème a été abordé par un certain nombre de représentants gouvernementaux lors de la dernière réunion du comité de préparation du SMSI, et il a également été débattu par des représentants de la société civile, qui ont soulevé le problème du droit effectif de tous à l'information et à la communication, ainsi que celui de l'idéologie sous-jacente à la conception et à la production de ces outils, c'est-à-dire la logique du marché. Comme nous le savons, cela provoque des bouleversements dans les sociétés, qui se posent une série de problèmes qui sont ceux notamment de l'harmonisation des cadres législatifs permettant de gérer un certain nombre de dérives dont nous percevons déjà les effets (le cybercrime). Le SMSI devrait étudier la question des mécanismes de régulation, qui devraient aider la société de l'information à prendre en compte les cadres et les approches endogènes de développement.

A ce titre, je pense que, entre les Trois espaces que nous représentons, il y a matière à une coopération plus étroite et à une réflexion conjointe sur des problématiques comme la législation, l'éthique de l'information, le droit de tous à l'information et à la communication. Dans les convergences qui marquent ces Trois espaces – et peut-être d'autres au-delà –, nous pourrions dégager ensemble, parmi les conclusions de cette rencontre, un certain nombre de solidarités spécifiques touchant à des problèmes communs à nos sociétés, également partagées entre le nord et le sud, toutes traversées par les mêmes questionnements sur l'adaptation des nouveaux outils et les éventuels bouleversements subséquents qui touchent au vécu culturel de nos sociétés.

Alain Ambrosi

Il est important de définir à quoi se réfèrent les concepts que nous sommes en train d'utiliser, comme « accès », « société de l'information » et « diversité culturelle ». Lorsque nous parlons de l'Internet, l'accent est mis sur la communication, et non sur l'information – communication entre pairs, entre groupes, etc. Parler seulement de la « société de l'information » n'est pas une expression neutre. Définir l'accès comme étant un accès à la connaissance et non comme l'accès à l'information, traduit des perspectives très distinctes, qui supposent des conditions techniques, éducationnelles, sociales et politiques également différentes. Une fois définies les conditions de l'accès, il est possible de partir sur des bases plus solides. Il en va de

même pour la « diversité culturelle ». Selon moi, nous ne pouvons pas parler de diversité culturelle si nous ne parlons pas en même temps de dialogue et d'interculturalité. Sinon, nous aurons des sociétés ou des espaces culturels qui vont rester dans leur autarcie, et ce n'est pas ce qui nous intéresse. Le dialogue suppose la communication.

La question du droit effectif à l'information et à la communication devrait être décliné à différents niveaux. Lorsqu'on parle d'accès à la communication, on parle forcément de l'existence d'un producteur, d'un créateur, d'un innovateur. L'accès à l'information, en revanche, nous l'avons tous : nous tous avons accès à la télévision, mais nous ne sommes pas innovateurs pour autant. C'est un biais qui vient des médias : l'information, c'est l'information des médias traditionnels. Avec l'Internet, au contraire, on parle de tout à fait autre chose. [...]

Véronique Kleck

La culture, c'est aussi les organisations politiques dont se dotent les sociétés, l'organisation du pouvoir. Nous savons que, heureusement, nombreuses sont les sociétés qui ont essayé d'adopter un système dit démocratique, représentatif et donc délégué. Nous savons aussi que ce système est mis en danger aujourd'hui, car il n'est pas forcément performant par rapport aux mutations que nos sociétés traversent. On le voit au niveau local, national ou encore international : la démocratie est sérieusement remise en question. Et je reviens sur un point antérieur : est-ce que nous sommes vraiment d'accord sur la nécessité d'une défense de la diversité culturelle ? Personnellement, j'examinerais cette question du point de vue politique. Ce qui m'intéresse, c'est de donner à cette diversité un sens, une vision commune qui aille dans le sens de la promotion de la démocratie et de la paix. Du point de vue stratégique, il s'agit d'investir des champs là où les autres sont absents. Si on commence à mettre les valeurs avant le marché, les sociétés avant l'information (je dirais les sociétés de l'information), l'homme avant la technologie, on pourrait faire légèrement basculer notre vision des choses, pour construire un discours, une présence, une visibilité. C'est difficile, innovant, mais le résultat peut être profitable à tout le monde. Repartir des droits humains, des besoins essentiels, et non pas de la technologie, et voir comment la technologie peut contribuer à l'éducation, à la santé, etc.

Gonzalo Jover

Nous avons parlé de l'accès aux ressources. Cependant, du point de vue éducatif, nous savons que l'accès n'est pas suffisant. À une autre époque, on faisait également référence à l'accès aux ressources éducatives, et par la suite on a dû mettre l'accent sur le droit à un apprentissage effectif, parce que si l'accès ne se traduit pas par un résultat, nous n'obtenons pas grand chose. Cela a un rapport non seulement avec le système d'information mais aussi avec la conception de ces systèmes

d'information, notamment lorsqu'ils s'adressent à une population infantile – tout objectif que nous pourrions établir doit partir de cette population infantile, qui est la population du futur.

Je suggère donc que nous qualifions d'une manière ou d'une autre le mot « accès », pour définir de quel type d'accès nous parlons. De même pour l'idée de la société de l'information elle-même. A partir de recherches menées à l'Universidad Complutense de Madrid, nous avons prouvé que les enfants – espagnols, scolarisés, de classe moyenne – ont accès à l'information, mais l'information est peut-être excessive : ils ne savent pas comment l'intégrer dans une totalité pourvue de sens. Par exemple, pour ce qui concerne l'information des systèmes de communication actuels – télévision, Internet –, nous avons observé qu'ils retiennent très bien la partie émotive du message. Mais, curieusement, il leur manque la base informative ou cognitive qui leur permettrait de donner un sens au message qu'ils perçoivent.

Je propose alors que nous essayions de redéfinir ce que c'est que la société de l'information, parce que l'information existe, mais ce qui nous intéresse, du point de vue éducatif, c'est la manière dont les personnes intègrent cette information. Nous pourrions proposer quelque chose comme « société du savoir » ; l'information reste simplement à l'extérieur, sans être nécessairement intégrée. Cette nuance affecterait aussi la réception en termes de marché, parce que ces produits ne seraient plus aussi efficaces ou attrayants du point de vue commercial, et par conséquent les gens ne seraient plus disposés à y investir. Mais l'efficacité dans ce domaine passe toujours par une politique publique, qui considère l'accès comme l'accès à un service public, ne pouvant donc pas être laissé entre les mains du seul intérêt commercial.

Adama Samassékou

Si nous parlons de « société de l'information », c'est simplement parce que c'est le titre du Sommet mondial. Il est important de comprendre ce que recouvre ce concept : il s'agit moins d'une information qui se diffuse et se partage, que d'une société où nous sommes en train de communiquer autrement et de partager un savoir. Il s'agit donc d'une société du savoir partagé et de la connaissance. L'UNESCO, d'ailleurs, propose d'appeler cette société en gestation la « société de la connaissance ».

Daniel Pimienta

Certains ont demandé quelle était la finalité de la société de l'information. D'autres ont préféré utiliser les termes « société de la communication », « société de la connaissance », « société du savoir », « société de l'apprentissage ». Quel est le mot clef ? C'est « société », plutôt qu'« information », « communication » ou autres. Dire « Sommet de la société de l'information » signifie que nous parlons d'une nouvelle

société avec de nouvelles règles, de nouvelles relations, de nouvelles modalités de vie en société. Et que signifie vivre en société ? Vivre dans la diversité culturelle, linguistique, économique, etc. La culture est déjà là par définition, et dire que cela ne peut pas changer ou que c'est difficile n'a pas d'importance, car nous parlons justement de la création d'une nouvelle société. Et quels sont les objectifs de cette nouvelle société ? Quels sont les domaines sur lesquels nous devons travailler en particulier ? On a fait allusion à la recherche et à l'éducation. Ces deux thèmes sont des thèmes clefs parce qu'ils conditionnent presque tous les autres.

Un autre sujet important est celui du droit. On a évoqué le droit à la communication. On a parlé aussi d'un thème qui fait mal, celui de la propriété intellectuelle, ainsi que du patrimoine universel public. C'est cela qui est en jeu, en réalité. Et s'il y a de la résistance au changement, cela est normal, car nous parlons d'une nouvelle société.

Le dernier point clef, qui en comporte bien d'autres, concerne la gouvernance, la démocratie, la participation ; et ce point apparaît comme transversal, puisqu'il est étroitement lié au processus de création de cette société. Il est peut-être moins important de savoir quelle société nous allons créer que de définir comment nous allons la construire. Parce que la démocratie n'est pas ce que je dis, mais ce que je fais. Face à ce défi, j'aimerais que nous considérions que nous avons un défi personnel, que nous n'en restions pas à des concepts philosophiques, mais que nous parvenions à des choses concrètes.

Roland Ducasse

Nous commençons à dissiper l'ambiguïté et les risques d'amalgame entre information et communication. Il y a en effet une grande différence entre « société de l'information », « société de la communication » et « société de la connaissance ». On commence également à y voir un peu plus clair sur les conditions d'accès aux TIC et à la société de l'information. Accéder à la société de l'information, selon moi, relève plutôt d'une ambition que d'un défi. Vouloir faire partie de la société de l'information est une attitude volontariste. Cette société est aujourd'hui en construction, à des niveaux relatifs de construction selon les pays. Comment accéder à la société de l'information ? Certains facteurs clefs ont déjà été évoqués. Du point de vue de la société de l'information – et pas de la communication –, le facteur linguistique est important, et donc l'est également celui des grandes langues qui concourent à l'information, c'est-à-dire à la capacité de l'individu de changer son état de connaissance ou de savoir. Or, ces langues sont actuellement remises en question. Elles n'ont pas toutes le même rôle, ni le même statut ou la même importance. Par ailleurs, s'informer, c'est évidemment partir des connaissances que l'on a déjà – il est difficile de s'informer sur un domaine sur lequel on n'a aucune espèce de savoir, de la même façon qu'il est impossible de s'informer dans une langue qu'on ne connaît pas. Poser la question ainsi implique de revenir sur la

question préalable, celle de l'éducation. L'éducation et l'alphabétisation sont des conditions préalables. Il est évident que la capacité technologique est aussi nécessaire, mais la technologie en elle-même nécessite une formation aux concepts sous-jacents, qui ne sont pas aussi simples que cela. Nous ne devons pas oublier que l'Internet est née dans une société de la connaissance, celle de la communauté universitaire et scientifique.

Alors quel est notre rôle ? Prendre acte des tendances lourdes que nous pouvons identifier dans les sociétés développées pour les accepter, ou bien intervenir en tant qu'experts pour essayer de les influencer ? Les influencer auprès de qui ? Est-ce que notre rôle n'est pas plutôt d'intervenir dans le cadre des politiques publiques, au sein même de certaines instances internationales ou communautaires ? On a vu ces derniers temps l'importance d'une revendication du multilatéralisme. C'est dans ces espaces que nous devons établir nos revendications et nous poser la question de la stratégie. Quelles populations, quelles cibles doivent être prioritaires en ce qui concerne les langues, l'éducation et les technologies? L'une des cibles prioritaires ne serait-elle pas la population la plus apte à l'acquisition des connaissances (ce qui est l'objectif, en quelque sorte, de la société de l'information), à savoir le monde de l'école, de la jeunesse, de l'université ? Nous devons faire porter nos efforts sur ces secteurs-là, si nous voulons parvenir à ce que, à court terme, les jeunes se trouvent en situation de production. Nous avons peut-être besoin d'une structure relais qui porterait nos réflexions et autres recommandations auprès de nombreuses instances, qui n'ont peut-être pas autant que nous, une réflexion sur la société de l'information et de la communication, que nous pourrions appeler ultérieurement une société de la connaissance partagée.

María Teresa Cabré

Une des choses qui me préoccupent le plus est la discordance qui existe entre les accords signés entre les experts lors des réunions internationales et, d'un autre côté, les pratiques sociales. Dans le cas des langues, ce phénomène est très évident. Nous sommes d'accord pour dire que toutes les langues peuvent, par définition, tout exprimer. Cependant, nous savons aussi que, dans la réalité, elles ne se trouvent pas toutes dans la même situation et ne disposent pas des mêmes moyens. Les paramètres qui servent à caractériser la situation dans laquelle se trouvent les différentes langues peuvent être d'ordre politique, social, économique ou encore démographique. Par conséquent, lorsque nous choisissons le critère démographique pour décider quelles langues promouvoir, il est possible de déterminer logiquement lesquelles ont la possibilité d'être encouragées pour tous les usages. Nous sommes bien d'accord sur ce point.

Le deuxième principe sur lequel nous sommes d'accord, c'est que toutes les langues de culture doivent servir à tous les usages. Et quand nous parlons d'usages, nous constatons que, pour utiliser les langues dans n'importe quelle situation, il est

nécessaire d'avoir les ressources appropriées. Nous remarquons là quelque chose de curieux : ni même les langues que nous disons de culture, ni même les langues principales représentées dans les Trois espaces linguistiques – sans mentionner la diversité linguistique existante dans chacun de ces espaces – ne disposent de ressources standardisées pour tout exprimer. Je fais concrètement référence aux usages scientifiques et technologiques. On a déjà fait allusion aux déficits que nous avons précisément dans ce domaine. Ces déficits proviennent tout d'abord d'une situation de préjugé linguistique de la part des scientifiques et des technologues eux-mêmes quand on parle de science ou de technologie. Comment se fait-il que l'espagnol ne dispose d'aucun organisme d'uniformisation dédié à la terminologie? C'est pour moi incompréhensible. En Espagne, il existe des organismes terminologiques consacrés aux langues des Communautés autonomes, mais il n'existe aucun organisme terminologique pour la langue espagnole ni aucune structure de coordination, mis à part les réseaux bénévoles de coopération, pour uniformiser les nombreuses variantes de l'espagnol existant dans le monde hispanophone. Nous retrouvons le même phénomène dans les pays lusophones.

Je suis de ceux qui pensent que le grand pouvoir des États-Unis en matière de science et de terminologie ne provient pas tant de la recherche qui y est développée, car elle n'est pas aussi importante que cela. En Europe on mène des recherches originales. Alors comment est-il possible que nous nous fassions battre sur le terrain du contrôle de la diffusion de l'information scientifique et technologique ? Car, en réalité, le pouvoir réside dans le contrôle de la diffusion. Comment est-il possible qu'il n'y ait pas de catalogue de revues en Europe? Comment se fait-il qu'il n'y ait aucune revue de haut niveau ? A mon avis, ces éléments ont une importance stratégique pour les développements qu'une société moderne est susceptible de mener en ce qui concerne les usages prestigieux.

En troisième lieu, nous sommes aussi d'accord sur le fait que toutes les langues doivent participer à la société de l'information. La société de l'information est une réalité aujourd'hui, et par conséquent une langue qui n'est pas présente dans cette société renonce à certains usages pouvant garantir son prestige. Si participer à la société de l'information, du point de vue linguistique, signifie disposer de logiciels et de ressources en ligne dans les langues concernées, avoir des locuteurs de ces langues qui soient des internautes et, en plus, développer la recherche dans le domaine de l'automatisation linguistique (c'est-à-dire des logiciels pour l'automatisation de ces langues), alors comment se fait-il que les gouvernements n'encouragent pas la création de programmes spécifiques, à l'exemple du logiciel français Technolanguages, ayant pour but d'offrir à ces langues tous les outils qui leur permettraient de devenir numériques, avec toutes les conséquences que cela entraîne ?

Le problème est là : d'un côté nous avons, nous-mêmes, beaucoup de préjugés sur nos propres langues et leurs usages, et, de l'autre côté, il y a une énorme distance

entre le contenu des accords obtenus lors de nos forums et le contenu des pratiques sociales. Il est donc important d'insister sur cet espace de connexion reliant l'accord à l'application sociale. Il s'agit là d'un point clef.

Miguel Ángel Pérez Álvarez

Pour garantir un accès significatif, pour s'appropriier des TIC, nous devrions apprendre à partir de leur utilisation. Afin de découvrir la variété d'opportunités et d'options qu'offrent les TIC, nous avons besoin d'espaces de production de connaissances, plutôt que de consommation d'informations. Nous devons créer des espaces virtuels d'apprentissage qui soient liés au contexte réel de chaque étudiant, aussi bien au niveau secondaire qu'à l'université. Nous avons besoin de produire des interfaces qui soient ergonomiques, si nous voulons vraiment profiter des ressources que nous offre la technologie, afin de développer des habilités cognitives et métacognitives. Nous devons tirer parti de l'existence des logiciels libres, qui n'ont pas été suffisamment exploités.

J'ai travaillé pendant de nombreuses années avec des adolescents et des enfants en utilisant l'Internet pour la production de connaissances dans le domaine philosophique. J'ai également fait usage de robots pour le développement d'habilités métacognitives chez les enfants au niveau primaire, et j'ai prouvé que les jeunes Mexicains ne restent pas à la traîne en ce qui concerne le développement d'habilités lorsqu'ils ont accès à de bonnes ressources technologiques. Cependant, notre grand problème, c'est que beaucoup de ces ressources sont utilisées dans le but d'apprendre la technologie en soi, plutôt que pour stimuler les habilités intellectuelles et les connaissances. Lorsque nous luttons pour l'élimination de la fracture numérique, il faut que nous exigions également la fin de la fracture dans le domaine de la conception pédagogique : la technologie nous parvient depuis le monde développé avec une approche pédagogique prédéterminée.

Le seul moyen, pour les groupes culturellement différents qui forment notre monde, de pouvoir participer démocratiquement au processus de la mondialisation est de prendre d'assaut les espaces virtuels publics, en communiquant nos discussions, nos priorités et nos attentes. C'est ainsi que nous pourrions découvrir ce que nous voulons vraiment, au-delà des désirs qui nous ont été imposés par les autres.

Senaida Jansen

M. Samassékou nous demandait si nous étions d'accord avec la protection de la diversité culturelle. Daniel Pimienta a fait référence à une nouvelle société. Cette nouvelle société implique des changements de paradigmes, et cela demande du travail. Il ne s'agit pas simplement de modifier certaines choses. Nous avons déjà essayé différents modèles qui n'ont donné aucun résultat. La mondialisation a commencé par la pauvreté : la première chose à être mondialisée a été la pauvreté.

Je reprends donc la question des paradigmes. Un des paradigmes qui est remis en cause est, justement, celui qui s'applique à la coopération, aussi bien la coopération internationale que celle que nous ne sommes toujours pas capables de mettre en œuvre au sein de nos propres pays. On a beaucoup parlé de la coopération et vous connaissez tous très bien le thème de la coopération nord-sud. On insiste depuis plus de vingt ans sur la nécessité d'une coopération sud-sud qui soit bien structurée. Certaines initiatives ont été ébauchées dans ce sens, mais elles demeurent très faibles et connaissent de nombreuses difficultés.

La nécessité de protection de la diversité culturelle s'applique également à l'intérieur de nos propres sociétés, où il s'agit de reconnaître nos propres valeurs. Nous avons discuté un peu plus tôt sur qui devait effectuer des recherches et sur quels sujets. Ce n'est pas le chercheur qui en décide. Cette question ne se pose que lorsqu'on a les ressources nécessaires pour la recherche. Le Sud dispose de ressources encore bien limitées dans ce domaine. La pensée demeure un mythe pour le Sud. Le Sud doit résoudre son problème de la faim, et bien que cela ne soit pas agréable à entendre, ce défi fait toujours partie des paradigmes de la coopération. Nous avons besoin de réfléchir, mais non pas au sein du petit groupe de personnes qui ont la possibilité, comme nous, de se réunir fréquemment. La plupart des habitants de nos pays n'ont pas les mêmes possibilités. Il ne s'agit pas de songer seulement à résoudre les problèmes du quotidien, de projeter ce quotidien en vue du lendemain parce qu'il faut bien manger, mais surtout de penser ce quotidien selon un autre imaginaire. Dans le cadre du projet « Mystica », nous allons travailler sur une proposition qui s'appelle Utopiste. Celle-ci consiste à imaginer des utopies sur ce que devrait être, à notre avis, la société de l'information. Et cela à partir non pas de l'imaginaire de quelques personnes réunies autour de nous, mais à partir de l'imaginaire de tous ceux qui pourraient accéder à cet espace de réflexion et qui pourraient, à leur tour, le transmettre à d'autres espaces susceptibles de faire un meilleur usage de ces outils.

Je pense qu'il est important de protéger la diversité culturelle, mais pas dans le sens traditionnel attribué à cette idée, de protection de sa propre culture. Il s'agit plutôt de la comprendre, de la protéger et de la diffuser. Autrement nous ne serons pas capables de la défendre. S'il existe des personnes qui, pour une raison financière, acceptent de l'argent destiné à la coopération pour mener des recherches sur des thèmes qu'elles savent ne pas avoir de sens par rapport à leur réalité immédiate, c'est parce que nous ne sommes pas capables de défendre cette culture.

Emmanuel Raviart

Différentes interventions ont établi une opposition entre le marché, d'une part, et la participation citoyenne et les choix politiques, d'autre part. Je ne nie pas cette opposition, mais dans certains cas elle n'existe pas. Le cas des logiciels libres nous montre comment, avec des choix, des acteurs et des démarches citoyennes, on peut

avoir une rentabilité économique supérieure à d'autres formes de logiciels, y compris propriétaires. Techniquement, le logiciel libre est un programme fourni à l'utilisateur non seulement avec tout ce qui lui permet de l'exécuter, mais aussi avec le droit de le recopier, de le modifier et de distribuer ces modifications, ce qui occasionne la création de communautés avec l'Internet. Le logiciel libre est un produit qui a la particularité d'être à la portée d'une simple personne équipée d'un ordinateur et d'un accès Internet. Avec ces éléments-là, n'importe qui peut devenir informaticien et faire pratiquement tous les types de logiciels. Or, depuis l'essor de l'Internet, on constate aussi un essor du logiciel libre, car la possibilité de modifier le code de l'autre a engendré une notion d'entraide et de concurrence qui fait le succès de ce type de programme. Si je crée un logiciel et je le publie sur Internet avec son code source, un autre informaticien pourra alors soit le modifier et le garder pour lui, soit le modifier et redistribuer les changements à d'autres personnes, soit encore le modifier et m'envoyer les changements pour que je les intègre dans mon logiciel. À travers ce mécanisme, on arrive aujourd'hui à plusieurs milliers de logiciels libres, produits depuis une vingtaine d'années. N'oublions pas que l'Internet est construite uniquement à partir de logiciels libres. Ces programmes sont à l'origine de l'Internet et désormais, l'Internet permet à ces logiciels libres d'exister.

Avec les différents logiciels qui se sont créés, avec cette entraide et cette concurrence entre les programmeurs, ces logiciels ont acquis aujourd'hui un poids économique si important que, au moins pour une bonne partie des serveurs, il est parfois supérieur à celui des logiciels propriétaires. On arrive ainsi à une situation dans laquelle le plus grand fleuron de l'économie nord-américaine, les entreprises de la Silicon Valley, sont en train de devenir non plus nord-américaines mais internationales. Certes, il est difficile de changer les règles du jeu (dans ce domaine nous n'avons pratiquement aucune chance face à l'emprise de l'industrie et de la recherche nord-américaines), mais le logiciel libre nous a prouvé, avec ses notions de solidarité et d'aide mutuelle, que cela est possible. Et que c'est possible sans trop d'investissements de la part des États. Nous parlions des langues. Il est vrai qu'il n'y a pas de marché pour le breton en France, et par conséquent aucune entreprise ne développe des logiciels en breton. Les seuls logiciels qui existent en breton sont de source libre. Parce qu'il y a toujours des gens sur l'Internet – chercheurs, militants – qui pourront modifier un programme et le traduire. Le logiciel libre mérite d'être encouragé, ainsi que son extension. Un logiciel est une donnée numérique. Alors pourquoi ce phénomène, qui fonctionne pour le logiciel libre, ne pourrait-il pas fonctionner pour d'autres données numériques ? C'est pour cette raison que je pense qu'il faudrait encourager les notions de contenu ouvert et leur extension à d'autres, comme celle de patrimoine public universel, etc.

Guy Casteignau

Je dirige un campus virtuel à l'Université de Limoges, où nous avons 900 étudiants qui se destinent aux métiers liés aux TIC, en première ou en deuxième option – dans

ce dernier cas, la première compétence peut être très différente : littérature, droit, etc. En nombre d'étudiants, nous sommes parmi les principaux campus français. Je tenais à évoquer ces données pour faire allusion au rôle qu'une université moderne peut jouer dans le contexte actuel.

Une deuxième originalité concernant notre campus : nous faisons travailler les étudiants en communautés virtuelles d'apprentissage. Il ne s'agit pas d'enseignement à distance, ni de ressources préalables que l'on crée, que l'on numérise et que l'on met sur des serveurs, et que les étudiants téléchargent avec des tuteurs. Il s'agit d'un travail collectif, sur des situations complexes (études de cas), où personne, ni les étudiants, ni les professeurs, n'a la solution. Le modèle d'enseignement traditionnel, frontal, qui passe linéairement de celui qui détient légalement le savoir à ceux qui sont censés ne rien connaître, puisqu'ils sont là pour apprendre, peut tout à fait être transféré aux TIC. Le modèle de la télévision ou de la vidéoconférence le prouve bien : nous avons là un réseau en forme d'étoile, au bout duquel se trouvent les consommateurs (on essaie parfois d'atténuer ce caractère de consommation en faisant intervenir un tuteur avec lequel il est possible d'échanger des messages électroniques). On retrouve le même modèle du professeur en cours, à part que le son et l'image de l'enseignant sont mis à distance. A mon avis, ce modèle n'a pas beaucoup d'avenir, parce que les étudiants n'en veulent plus.

Dans l'éducation traditionnelle, la complexité de la vie est découpée en éléments compliqués à partir desquels on fait des programmes. Aux étudiants sont proposés des problèmes compliqués dont le professeur a les résultats. Mais la vie est plus complexe, et quand ils arrivent dans le monde du travail ou la vie réelle, les étudiants semblent tout ignorer. Parfois ils en savent plus, ou savent mieux, que ceux qui disent ne rien savoir. Ce qu'ils ne savent pas, c'est maîtriser le complexe, ces situations pour lesquelles il n'y a pas de solution. Pour cette raison, nous avons décidé de travailler en communautés virtuelles d'apprentissage sur des études de cas qui exigent l'acquisition de connaissances mais, surtout, l'utilisation de ces connaissances pour qu'elles deviennent des compétences.

Je veux parler maintenant du rôle que les universités auront à jouer par rapport aux TIC. Les universités peuvent parfaitement aggraver la fracture numérique. Si elles adoptent la pédagogie frontale en la transférant aux TIC, la fracture numérique entre le nord et le sud augmentera. Pour moi, c'est clair. Si je veux conquérir le terrain, je vais numériser les cours et les mettre gratuitement à distance, et les personnes qui seront à l'autre bout seront des consommateurs qui n'auront plus qu'à étudier ce que je leur demande d'étudier. De cette manière, je n'aurais rien fait avec les TIC qui n'aurait pas pu être effectué sans elles. Je disposerai juste d'un effet de levier pour asservir encore plus ceux qui ne peuvent pas être avec moi. Si je fais travailler les gens au sein de communautés virtuelles, la situation change complètement. Mais si je suppose a priori que l'intelligence est statistiquement répartie sur la planète, et que ceux qui l'ont se trouvent à l'autre bout et discutent

avec moi, alors les TIC ne sont qu'un instrument me permettant de gérer d'une autre manière le temps et la distance. Cela implique aussi la responsabilité des deux bouts : l'apprenti doit être acteur de son apprentissage. C'est-à-dire que je ne vais pas tout apporter. Je n'aurai même pas la solution face à la complexité. Je vais modifier le rôle du professeur, mais il est absolument nécessaire que la communauté aussi se transforme. Pas uniquement la communauté des étudiants, mais celle de l'encadrement en général. Les différences apparaissent à plusieurs niveaux, y compris dans le domaine économique. Le modèle traditionnel consiste à fabriquer des ressources très chères et à les diffuser. Il implique des frais fixes, et par conséquent il faut qu'il y ait beaucoup de personnes qui consomment. Tandis que pour les communautés virtuelles d'apprentissage les coûts sont variables : plus les étudiants sont nombreux, plus on a besoin de personnes qui discutent. Celle-ci est la première dimension de l'encadrement. Et la deuxième, c'est que la communauté virtuelle d'apprentissage n'est pas une communauté entre le professeur et l'étudiant : c'est l'ensemble de la communauté. Les étudiants deviennent eux-mêmes, à un certain moment, des donneurs d'informations par rapport à la communauté. Parce qu'ils ont eux aussi du savoir, et ce savoir peut venir d'une autre culture. Tout s'agrège.

Une deuxième dimension de la communauté virtuelle, c'est que tous les thèmes abordés autour des usages de l'Internet sont des thèmes transversaux. Ils font tous appel à la fois à la gestion technique, financière, commerciale et de ressources humaines. La complexité de la vie fait que nous ne pouvons pas être verticalisés comme on le fait à l'université. Et voici la deuxième difficulté. Il est difficile de faire vivre une communauté virtuelle d'apprentissage. Il faut qu'il y ait des intérêts communs. Mais quand elle vit, c'est très différent. Et si l'université ne choisit pas entre ces deux modèles, les choses peuvent se passer pour le meilleur ou pour le pire. Le dénominateur commun est la pédagogie. Dans un cas, il s'agit de pédagogie frontale ; dans l'autre, de mettre en commun les intelligences. La formation de 3^e cycle (DESS) que nous avons ouvert cette année s'appelle « Communautés virtuelles et management de l'intelligence collective ». Décliner cette expérience avec des étudiants universitaires est une chose, mais cela est possible, tout autant, avec des enfants ou des adolescents au lycée. Cela est difficile à mettre en place, parce que l'administration et les procédures ne suivent pas les évolutions pédagogiques dans ce sens (comment payer un professeur virtuel ?). Mais quand nous réussissons à les mettre en pratique, les TIC deviennent un outil qui aide à l'échange entre les hommes, quel que soit le lieu où ils vivent. Et c'est tout à fait autre chose.

(Toutes les informations sur l'organisation du campus numérique de l'Université de Limoges sont accessibles sur le site <http://www-tic.unilim.fr>.)

CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS

RAPPORTEUR : LIGIA TAVERA

En l'absence de M. Tadao Takahashi, chargé de présenter le thème « Diversité culturelle et droit à la communication », le président modérateur de cette table, Adama Samassékou, a proposé une réflexion sur la société de l'information et ses enjeux, en invitant les participants à commenter le texte de M. Takahashi et à débattre sur la problématique des droits dans la société de l'information.

Les interventions ont commencé par l'énumération des principes sous-jacents aux droits liés à la société de l'information. Ce thème s'est présenté en termes d'*enjeux sociétaux* :

- L'information est un bien commun de l'humanité que les grands acteurs sociaux ont la responsabilité de gérer de la manière la plus équitative possible, dans le respect de la diversité culturelle et dans la perspective du développement durable.
- Les droits de la communication sont un ensemble de droits qui, basés sur les droits fondamentaux de l'information consacrés dans les Chartes internationales, garantissent l'accès effectif à la connaissance.
- Ces droits comprennent :
 - Les droits d'accès à l'information et à la communication, qui assurent les conditions éducatives, culturelles, politiques, économiques et technologiques.
 - Les droits de protection de la vie privée.
 - Les droits garantissant la participation citoyenne à la gouvernance de la société de l'information, au niveau local et international.

Dans la société de l'information, des échanges continus se produisent dans un laps de temps très court (par exemple, le temps d'amortissement d'un ordinateur ou la durée de vie des produits technologiques). Dans ce contexte, il semble cohérent de revendiquer que le temps de protection des droits d'auteur évolue dans le même sens.

Dans le contexte de la mondialisation, les situations où l'intérêt privé s'oppose à l'intérêt collectif ont tendance à augmenter, en particulier dans le Sud (coût des médicaments contre le sida, coût des systèmes d'exploitation), et cela provoque des tensions (piratage, lutte pour le droit de produire des médicaments génériques, etc.).

Le droit international doit rechercher un équilibre juste et légitime entre la protection des droits d'auteur et des investissements intellectuels et l'intérêt collectif, cela dans une perspective mondiale de développement.

Dans un contexte d'expansion accélérée du domaine des produits et services commerciaux, il est urgent de redéfinir un équilibre entre le domaine public et le domaine privé, et d'en dessiner plus clairement les frontières, en gardant à l'esprit les enjeux de développement de la planète et le respect de la diversité biologique, écologique et culturelle. Il est nécessaire en particulier, de promouvoir le domaine public des connaissances là où l'intérêt collectif est en jeu.

L'évolution de nos sociétés a favorisé, sur le plan économique, le rôle des distributeurs par rapport à celui des créateurs (par exemple dans la production scientifique et les logiciels informatiques). Un nouvel équilibre doit donc être recherché.

Dans ce cadre, les thèmes suivants ont été soulignés comme étant des *points sensibles* pour aborder la question des droits dans la société de l'information :

- Les brevets, qui peuvent dans certains cas représenter une menace pour le développement. C'est notamment le cas pour les logiciels libres, qui représentent pourtant un modèle d'approche satisfaisant pour l'intérêt collectif, extensible d'ailleurs aux contenus ouverts.
- La distribution des logiciels se fait à un coût marginal nul. Au lieu de représenter un avantage sociétal, cette situation devient un moyen d'enrichissement accéléré.
- Le livre électronique et l'interdiction des copies privées.

Finalement, les participants énoncent six *propositions concrètes* :

1. Compte tenu que les domaines liés au droit sont souvent difficiles à appréhender – et cela représente un obstacle pour que la société civile se mobilise sur des enjeux pourtant fondamentaux –, proposer aux utilisateurs-citoyens des programmes de vulgarisation et de sensibilisation susceptibles de renforcer les capacités.
2. Promouvoir systématiquement les logiciels libres dans les secteurs où l'équation économique peut en empêcher le développement.
3. Encourager des sujets de thèses de doctorat dans le domaine juridique et sur les questions citées, en particulier sur les situations où une nouvelle vision de la concordance pratique est requise.
4. Promouvoir les mécanismes pour nourrir le domaine public (en particulier la production scientifique dans le système public d'éducation).
5. Demander aux institutions des Trois espaces linguistiques de recommander, à leurs pays membres, l'organisation coordonnée de programmes de formation sur le bon usage des TIC et leurs impacts sociaux, et sur la culture des réseaux, en tant que priorité stratégique des politiques publiques pour la société de l'information. Ces programmes doivent s'orienter principalement vers les milieux éducatifs, qui joueront ainsi un rôle multiplicateur et durable.
6. Mettre en place des Observatoires des indicateurs et des pratiques de la société de l'information. Ces observatoires doivent fonctionner en étroite collaboration avec la société civile et les utilisateurs, tant pour les observations que pour le choix des indicateurs et des critères d'interprétation.

Les politiques de production de contenu local ne peuvent être dissociées des techniques et des moyens de recherche. Les politiques d'incitation à la création de contenus pertinents et enrichissants doivent s'appuyer sur la diffusion des TIC dans le domaine de l'éducation. Jusqu'à présent, les politiques de création de contenus ont manqué de créativité et n'ont pas intégré correctement les aspects communautaires. Il est urgent de mener une réflexion créative commune qui puisse tirer profit du potentiel de la coopération sud-sud et qui soit soutenue par les communautés virtuelles multilingues.

**ACCÈS UNIVERSEL ET ÉQUITABLE À LA SOCIÉTÉ
DE L'INFORMATION**

- RÉSUMÉ DES DÉBATS
 - CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS
-

RÉSUMÉ DES DÉBATS

Intervention initiale

Alejandro Pisanty

Je vais tout d'abord expliquer pourquoi j'ai mis en valeur certains thèmes exposés dans mon document. Le premier d'entre eux concerne l'accès. Et la question que nous devons nous poser avant tout, c'est : l'accès à quoi ? L'accès avec quels instruments ? L'Internet est devenue l'emblème des moyens d'accès à la société de l'information. Mais cela ne doit pas nous faire oublier ni les moyens existants antérieurs, ni les tendances de l'évolution vers d'autres moyens de communication et de transmission d'information qui s'annoncent dans un futur proche et que nous voyons à l'œuvre aujourd'hui. Beaucoup de ces innovations se produisent autour de ce qu'est actuellement l'Internet, mais avec des dispositifs, des méthodes et des usages radicalement différents. Parmi les moyens d'accès antérieurs, nous ne devons pas en ignorer certains qui sont également caractéristiques de la société de l'information, à savoir la radio et la télévision, surtout lorsque leurs moyens d'appropriation se transforment (les radios communautaires ou les radios locales, qui peuvent retransmettre des contenus issus d'autres sources), ni la convergence de ces médias avec l'Internet (le contenu peut être véhiculé par l'Internet et transmis localement à travers la radio, ou vice-versa). Il y a un an ou deux, ces moyens étaient considérés comme futuristes, aujourd'hui ils sont nouveaux, et dans cinq ans ils seront banals. Arrivera un moment où nous nous demanderons : qu'est-ce que je suis en train de voir ? Est-ce la radio, la télévision, l'Internet ou le SMS ? Un dispositif installé dans une voiture qui transmet les informations à haute voix peut être assimilé au modèle traditionnel de la radio et de son écoute. Mais, en réalité, il s'agit d'un accès à l'Internet par le biais d'un dispositif mobile qui récupère le texte et le transforme localement en voix grâce à un logiciel qui le lit. Ces instruments mixtes seront un facteur dominant dans les prochaines années, et la

préoccupation ne concernera plus l'accès – thème qui a été primordial jusqu'à présent –, dans le sens où nous n'aurons plus à nous assurer que chaque habitant de la planète ait accès à un ordinateur de mille dollars avec une connexion Internet ayant un coût compris entre 20 et 200 dollars par mois, selon le lieu et le débit, et qu'il s'en serve par le biais d'un clavier et d'un écran. Nous passons à l'utilisation de moyens qui valent cent dollars et qui accompagnent la personne, celle-ci n'ayant plus besoin d'aller jusqu'à eux. Cela va transformer – et ce phénomène est déjà en cours dans plusieurs pays – l'accès même et la forme de développement de la société de l'information.

Quant aux moyens d'accès, une problématique importante est celle de l'adoption de mesures appropriées pour définir l'évolution et les objectifs des projets de développement de la société de l'information. Une mesure traditionnelle de l'accès aux TIC est la télédensité, définie au sens le plus conventionnel de l'industrie téléphonique comme étant le nombre de lignes téléphoniques principales pour cent habitants. La télédensité a été un indicateur important, mais elle est aujourd'hui très critiquée. L'Union nationale de télécommunications mexicaine travaille en ce moment à l'élaboration de nouvelles mesures pour évaluer la pénétration des technologies dans la société de l'information. Deux exemples : dans une société comme la société mexicaine, nous dépassons actuellement le chiffre de 14,9 millions de lignes téléphoniques fixes pour cent millions d'habitants, tandis que le nombre de lignes portables est de 26 millions. Dans certains pays africains, nous observons des proportions semblables, avec un nombre de portables bien supérieur à celui des lignes fixes. Au Ghana, en 2001, on s'est réjoui du fait que la télédensité dépassait 1 %. Néanmoins, un nombre d'habitants bien supérieur à ce 1 % communique par le biais de téléphones portables et de taxiphones ayant accès à l'Internet. Ces nouveaux moyens d'identifier les facteurs quantitatifs de pénétration sont importants, même pour les projets de contenus ou d'échanges de pratiques, puisque le moyen détermine encore souvent ce que nous pouvons faire en termes de contenus, à plusieurs titres. Ce n'est pas la même chose d'élaborer des contenus pour des personnes qui peuvent accéder à la réalité virtuelle tri-dimensionnelle en temps réel, à deux méga bits/s, que de concevoir des contenus pour des gens qui y auront accès par le biais d'un dispositif mobile de 8 lignes pour 6 colonnes. Les pratiques d'échanges qui peuvent avoir lieu dans ces deux cas ne sont pas les mêmes non plus.

Par ailleurs, ces millions de contrats supplémentaires de lignes portables ne présentent pas nécessairement que des avantages. Les projets qui se développent autour de la création de contenus informatiques à des fins éducatives, de communication et d'organisation sociale y rencontrent une limite. Quand le Mexique estime que, sur 26 millions de téléphones portables, environ dix remplacent des lignes fixes, cela signifie que les familles qui ont un revenu de l'ordre de 400 dollars par mois – correspondant à 3 ou 4 salaires minimum – investissent mensuellement 50 dollars en télécommunications et qu'elles ont décidé de le faire

sur un appareil mobile. Cela représente un investissement dans le sens économique du terme, puisque l'appareil servira, par exemple, à obtenir davantage de travail. Mais par là même ces familles choisissent de ne pas avoir de ligne fixe à la maison, ligne qui pourrait être utilisée à des fins éducatives ou informatives, c'est-à-dire à des activités qui demandent plus de temps, qui se font en situation de repos et qui sont beaucoup plus riches en contenus. Le téléphone portable grâce auquel le plombier peut obtenir un deuxième travail dans la journée équivaut aux 50 dollars avec lesquels le fils du plombier, ou le plombier lui-même, pourrait passer trois heures sur Internet, le soir, à d'étudier ou à participer à d'autres projets. Je vous invite donc à une réflexion critique sur ces mesures et leur utilisation pour l'élaboration de projets de contenus et de pratiques.

Un autre sujet important est celui de l'accès universel, qui est lui aussi en train d'être redéfini. Dans le sens traditionnel des télécommunications, l'« accès universel » implique que tous les habitants (ou tous les foyers) de la ville ont une ligne téléphonique et que toutes les populations plus réduites, rurales, de près de 500 habitants, disposent d'un téléphone pour la communauté. Une expérience importante, nommée *webtone*, a cherché à promouvoir l'accès universel à l'Internet. L'idée était que, dès qu'il y avait une tonalité téléphonique, il y avait accès à l'Internet. De nombreux groupes sociaux appuient cette initiative, mais ils rencontrent une opposition considérable des États-Unis, qui par ailleurs, sont l'un des pays qui a le mieux réussi son agenda d'accès universel. Là-bas, seuls 10 ou 20 % de la population n'a pas accès au téléphone par faute de moyens. Les autres, s'ils n'en ont pas, c'est parce qu'ils n'en veulent pas. Cependant, curieusement, le gouvernement des États-Unis s'oppose avec force à ce que l'accès universel à l'Internet soit inclus dans les agendas d'accès universel. Cela est dû à des considérations d'une autre nature, qui ne doivent pas être ignorées. L'agenda de l'accès universel à l'Internet nous mène à considérer l'Internet comme étant un service basique de télécommunication et cela, dans la plupart des pays, implique immédiatement une soumission aux régimes réglementaires des télécommunications traditionnelles. Curieusement, les tendances néolibérales extrêmes du gouvernement des États-Unis, d'encouragement des marchés et de non-assujettissement aux régulations des gouvernements étrangers afin que les affaires nord-américaines et les grandes compagnies de télécommunications puissent se développer, etc., rejoignent l'agenda des communautés de l'Internet. Simultanément et paradoxalement, ce qui doit nous intéresser, c'est le droit à l'accès à l'Internet, ou l'accès aux moyens de la société de l'information, en tant que droit essentiel. Nous devons essayer de maintenir ce droit hors de la portée des instances de régulation marquées par l'influence des grandes compagnies, par leur lenteur, etc. En effet, si nous nous soumettons à ces paramètres, ils pourront devenir des obstacles capables d'anéantir le développement de l'Internet.

En revenant sur le thème de l'accès, j'ai mentionné dans mon article l'idée de Dutton concernant la société de l'information, selon laquelle, au lieu de nous baser

sur la notion d'accès et sur les mesures concernant le simple contact avec le milieu technologique, nous devrions prendre en considération une *mesure de télé-accès* comprenant les variables relatives à « l'accès à quoi » : à l'information, aux personnes, aux services, aux technologies. Dutton propose que l'accès aux technologies ne soit pas mis en valeur en soi, de manière fétichiste, mais qu'il le soit dans la mesure où il fournit l'accès à l'information, aux personnes, aux services et aux technologies : dans la mesure, par exemple, où l'accès à une technologie permet l'accès à la création et au développement d'autres technologies ; dans la mesure où l'accès aux personnes permet de transformer les activités. Un exemple traditionnel en est l'organisation des producteurs ruraux par le biais des outils de la société de l'information (Internet, téléphones portables, etc.), afin de coordonner de manière autonome et horizontale le transport de la production en fret. Localement, cela implique une grande économie d'échelle et une transformation sociale importante, puisqu'ils réduisent ainsi leur dépendance vis-à-vis des intermédiaires, qui sont habituellement des gens de la ville, qui leur imposent des modèles et des coûts.

Cela nous mène à l'agenda des « six D » : démassification, décentralisation, dénationalisation, désatialisation, désintermédiation et désagrégation, en tant que conséquences des technologies associées principalement à l'Internet. Le fait que chacun d'entre nous puisse être un producteur et un consommateur individualisé permet de réduire les effets uniformisateurs de la massification. Le fait que chacun d'entre nous puisse être un éditeur, un vendeur ou un auteur de ces médias, sans avoir besoin de passer par la machinerie de massification des maisons d'édition, favorise une certaine décentralisation et ainsi de suite.

Ces « six D » peuvent sembler un peu utopiques. On peut les critiquer comme étant une vision du stade de développement démesuré de l'Internet et des télécommunications en général. Mais dès lors que nous remplaçons le préfixe « dé » par le préfixe « ré », nous pouvons constater une réaggrégation, ou une réintermédiation, de certains phénomènes provoqués par l'existence de l'Internet. Des exemples très caractéristiques sont les réservations de voyages, les achats de billets d'avion ou les achats de livres. Nous n'assistons pas, il est vrai, à la disparition de la librairie. Nous ne lisons pas le texte directement depuis le clavier de l'auteur. Mais la librairie traditionnelle et l'agence de voyages traditionnelle sont en danger de faillite si elles n'ajustent pas leurs modèles à ceux développés actuellement par l'Internet. Ainsi, de nouveaux intermédiaires sont en train de remplacer les anciens. Nos pays, les sociétés en développement, ont des opportunités inédites en ce moment, mais ils doivent aussi affronter de grands risques. Si des librairies font faillite aux États-Unis ou en Europe, elles le font d'autant plus en Amérique latine, dans la mesure où l'on peut se passer d'elles comme intermédiaires. Et si un nouvel intermédiaire apparaît, dans ce cas il est extranational. Le profit économique reste ainsi à l'étranger. C'est ce type de défi que doivent relever nos pays. Et cela a un rapport avec la question de la viabilité des affaires lucratives. Dans la gestion des

transformations de la société, il ne faut pas négliger la question de la viabilité des affaires lucratives, en plus des projets sociaux. Les projets sociaux, autogérés, sont un thème très intéressant, mais, dans une société capitaliste, s'il n'y a pas d'affaires lucratives, nous tombons dans des propositions idéalistes sans possibilités de concrétisation.

Le cas de l'ICANN, important mais peu exploré, nous permet d'examiner les activités et les moyens de participation caractéristiques à 100 % de la société de l'information. L'ICANN (*Internet Corporation for Assigned Names and Numbers*) est consacrée à la création et la gestion des politiques et de certaines opérations permettant d'administrer les noms de domaine et les adresses électroniques des ordinateurs sur l'Internet. C'est un organisme original : ce n'est pas un organisme intergouvernemental – il n'est pas basé sur un traité. C'est une réponse à la mondialisation comme il y en a peu. Il est né d'une tentative du gouvernement des États-Unis de se débarrasser de la responsabilité de coordonner ces fonctions, de se maintenir à l'écart des litiges qui se présenteraient lors des procès entre les noms de marque et les noms de domaine – litiges qui ont été féroces –, et de déléguer ce rôle à un organisme sous contrôle territorial, sous la forme d'une compagnie nord-américaine. La réaction de l'Union européenne, du Japon et de certains autres pays développés misant et investissant largement sur l'industrie de l'Internet a transformé radicalement ce modèle. D'une compagnie nord-américaine, on est passé à une compagnie implantée aux États-Unis, à but non-lucratif, avec une direction corporative internationale, basée sur un modèle de participation du bas vers le haut [*bottom up*], et confiée à des personnes ayant à la fois un savoir technique spécialisé et qui seraient attentives à ce que ce qui est réalisé techniquement ne produise pas, par manque de prévision, des effets négatifs sur le plan social. L'ICANN traite de questions traditionnelles, comme la régulation du marché dans la transition des monopoles ou bien cherche à éviter la création artificielle d'avantages compétitifs pour certains acteurs qui pourraient ainsi être privilégiés, mais aussi des questions bien plus complexes, comme l'utilisation de caractères non ASCII dans les noms de domaine internationalisés (c'est-à-dire les diacritiques des alphabets qui utilisent des caractères latins, ainsi que les alphabets chinois, japonais, coréens, etc., qui posent des problèmes radicaux de par leur nouveauté).

L'ICANN a été considéré comme un exemple de gouvernance de l'Internet, et j'aimerais souligner qu'il n'y a rien de plus éloigné de cette ambition. Nous avons effectué des réformes au sein de l'ICANN l'année dernière, justement pour nous assurer que cet organisme dispose d'une série de mécanismes de contrôle, de poids et de contrepoids qui le maintiennent concentré sur ses fonctions. Mais les modèles participatifs et de prise de décisions sont alors très importants. La possibilité de participer à des forums en ligne orientés et dirigés vers la prise de décisions – et pas seulement la réflexion –, où chacun puisse appliquer ses conclusions à son cadre d'action individuelle, ainsi que la création de mécanismes de développement de

politiques internes (ce sont des politiques pour la prise de décisions mais qui pourraient être des mécanismes de développement de politiques publiques au niveau régional, national et supranational) sont des modèles très importants. Les obstacles tels que les langues, les polices de caractères ou le contact entre cultures diverses constituent encore des défis à relever. L'objectif de la version complète de cette présentation, qui se trouve dans le document, est d'appeler à une plus grande participation, à une plus grande considération de ce que l'ICANN peut représenter en tant que modèle original en ce qui concerne les mécanismes de régulation, la prise de décisions, etc., dans des espaces mondiaux. Un modèle qui est passible de beaucoup de critiques, dont certaines très importantes comme le fait qu'une coordination mondiale de cette nature passe du régime des gouvernements au régime de la société privée. Cela veut dire aussi qu'il passe du régime des lois au régime de l'auto-régulation, qui relève du droit privé et du droit contractuel. Mais, d'autre part, le temps de la société de l'information ne nous permet pas d'attendre les décennies qui seraient nécessaires pour la création d'un organisme international.

Pour conclure, je voudrais évoquer l'exemple des « *Persistent organic pesticides* », les pesticides organiques persistants. C'est un problème reconnu mondialement, face auquel pratiquement tous les pays ont voulu s'unir, parfois même de manière défensive, pour la création d'un traité international. Cela fait quatre ans que le texte du traité est rédigé et on espère qu'il sera bientôt ratifié par un nombre suffisant de pays pour qu'il commence à avoir une validité internationale. Ensuite il faudra créer les institutions et maintenir une vigilance pour que nous puissions assister effectivement à un quelconque changement quant à la présence de pesticides organiques. Or, entretemps, la situation se sera considérablement aggravée. Le progrès de la société de l'information ne dispose de ce temps ni dans les pays développés ni dans les pays en développement.

Discussion

Moisés Fernandes

Je voudrais savoir comment pouvons-nous partir du présupposé théorique de l'accès équitable à la société de la communication alors que les sociétés qui constituent les Trois espaces linguistiques sont marquées par des disparités sociales, ethniques et régionales si profondes.

La communication de M. Pisanty devrait servir de document d'orientation des travaux de ce groupe. La traduction en langue portugaise dit ceci : « Je crois fermement que toute l'humanité, même au niveau de tout un chacun, doit avoir accès aux moyens modernes de communication et d'acquisition de l'information. Cependant, suivant le principe de réalité, il est évident que cela n'est pas sur le point d'avoir lieu, que cela n'aura pas lieu prochainement, ni sans interventions

délibérées ayant un fort coût économique et politique ». Nous devons nous pencher sur les questions politiques et économiques abordées dans ce texte sur l'accès à l'information diffusée sur le *net*.

Finalement, j'aimerais souligner un autre point très intéressant exposé par M. Pisanty : la distribution de logiciels d'accès à l'Internet par le gouvernement mexicain. Il affirme que le programme financé par le gouvernement fédéral mexicain est encore à ses débuts et qu'il tendrait à soulever des questions très générales et ambiguës. Je me demande donc si ce ne serait pas une tentative du gouvernement mexicain de contrôler la circulation de l'information. Ne serions-nous pas, au fond, devant un renforcement des instruments de propagande politique, au-delà de la radio et de la télévision, qui légitimerait les régimes au pouvoir ? Le faible *input* de la société civile dans ce programme serait un élément symptomatique de ce problème, comme l'a constaté l'auteur de la communication.

Alejandro Pisanty

La critique qui consiste à voir ces projets d'accès comme des outils de propagande ne peut être que partiellement juste. Là où vous vous trompez, c'est que beaucoup de ces projets sont destinés à transformer les relations entre le citoyen et le gouvernement, dans la mesure où ils fournissent des services réels. Aucun de ces projets ne peut être considéré comme réussi s'il ne sert qu'à transmettre de l'information. Ils ont tous des objectifs et des mesures précises de prestation de services effectifs. Certains ont une conséquence qui devrait être appréciée par la société civile, à savoir un mécanisme de lutte contre la corruption, puisqu'ils réduisent l'arbitraire possible dans la gestion des affaires citoyennes par les fonctionnaires.

Roland Ducasse

Je crois qu'il faudrait qu'on garde une perspective historique. Le phénomène de l'Internet, dans son expression sociale, est très récent. Les universitaires savent que l'Internet a été développée pendant vingt ans au sein d'une micro-société qui était la communauté scientifique et universitaire. Donc, ce dont nous parlons ici, c'est des quatre ou cinq années pendant lesquelles un certain nombre d'acteurs ont pu bénéficier d'effets que certains pourraient qualifier de positifs (démassification, décentralisation, dénationalisation, despatialisation, désintermédiation) et qui tendent à placer l'individu au centre de leur logique d'utilisation. Maintenant, la technologie a des logiques d'usage et de service qui sont différenciées, et on pourrait prendre tout à fait le contrepied de ce qui est indiqué dans l'argumentation de M. Pisanty pour montrer que certains acteurs – secteur privé ou public, selon les territoires – insistent lourdement sur leur capacité d'interaction, de médiation, de massification et d'apport de services à une plus grande pluralité d'utilisateurs potentiels. On voit bien les effets positifs avec l'accélération des technologies dans

les sociétés développées. On voit ces logiques d'usage – qu'on peut apprécier de façon bénéfique –, mais il faut revenir au fait que, avec l'accélération du développement technologique, la fracture numérique risque effectivement de s'agrandir, mais peut-être d'une façon qui soit largement irréversible.

Une maîtrise intelligente de la technologie dépend de l'alphabétisation, de l'éducation, et cela nous place dans une perspective à long terme : certaines sociétés ne pourront prétendre à cela que dans dix ou vingt ans. Il est donc absolument urgent qu'un certain nombre d'acteurs, avec des préoccupations non marchandes, prennent des dispositions d'urgence ou presque d'assistance humanitaire. Il faudrait qu'on ait un droit d'ingérence humanitaire sur le domaine de l'information auprès de certaines populations sensibles, telles que les jeunes et le public scolaire en général.

Daffny Rosado Moreno

La présentation de M. Pisanty commence, avec raison, en soulignant l'importance de la dimension technico-scientifique dans la question de l'accès à la société de l'information. Il ne faut pas perdre de vue cette dimension, car il est facile d'en tirer ensuite la conclusion, devenue parfois un lieu commun, sur la rapidité des transformations. D'où la question : comment prévoir les progrès possibles, puisque nous sommes face à un phénomène émergent dont nous pouvons à peine entrevoir les conséquences ? Je pose cette question pour les effets qu'elle peut avoir sur la formation – une formation visant notamment à développer des applications en direction d'avantages sociaux plus larges, qui puissent bénéficier à un plus grand nombre de personnes, en particulier aux groupes sociaux les plus défavorisés. C'est donc en fonction de la rapidité des transformations que le problème de la prévision concernant la formation s'accroît, tout comme le thème des éléments éthiques présents dans les propositions de formation face à la prévision des progrès technologiques et leurs impacts sur la société. Où en est cette prévision sur la formation, qui comprend les différents degrés de qualification, allant du plus simple, qui consiste à utiliser les outils de manière directe et immédiate, au plus complexe, capable d'influencer les décisions sur l'évolution des instruments, leurs applications et les possibilités d'accès ? Face au thème de l'accès, il est inévitable d'aborder la question de la formation, qui met clairement en jeu des positions d'ordre politique pour répondre aux conséquences sociales et au développement des avantages.

Alejandro Pisanty

Le point fondamental, pour nos sociétés, c'est que, face à la limitation des ressources, il faut décider avec précision comment répartir ces ressources selon les différentes fonctions. Il faut les attribuer de manière intelligente à plusieurs

fonctions simultanément. Nous ne pouvons pas repousser certains agendas parce que nos peuples ne sont pas éduqués. Ce débat a déjà été lancé : pourquoi parler de technologies de l'information quand nous avons encore le problème de la faim et des maladies ? A quoi nous servent les ordinateurs, l'Internet, les antennes, les câbles et les fibres optiques, alors que nous avons besoin d'aliments et de médicaments ? Une réponse implicite dans les travaux que nous avons évoqués, c'est qu'il s'agit là d'un raccourci pouvant garantir à nos sociétés d'avoir au moins des opportunités d'accès aux aliments et aux médicaments, d'en profiter de manière plus efficace et de conserver leur autogestion. Pour cela, il est nécessaire d'orienter la formation. La plupart des sociétés en développement sont désavantagées par rapport aux pays qui sont créateurs et producteurs des technologies et des pratiques de leur usage. Dans les pays en développement en particulier, les efforts de formation doivent être distribués. Certains efforts doivent être faits pour que la population en général, indépendamment de son niveau d'éducation (et en pensant précisément aux grandes masses de population peu éduquées), puisse disposer d'une formation d'accès rapide aux outils de base. Je prends comme exemple l'un des principaux projets d'éducation à distance développés au sein de l'Université nationale autonome métropolitaine, *Sepacómputo*, qui consistait en émissions de télévision pour l'enseignement de l'informatique. Lancées en 1998, ces émissions ont été vues par des millions de personnes. Un petit récit pour vous donner une idée de leur impact : la première semaine présentait une introduction à l'informatique ; la deuxième, une introduction à l'Internet ; la troisième, une introduction au traitement de texte. A partir de la quatrième semaine, nous avons commencé à recevoir des courriers électroniques de personnes qui nous remerciaient pour les informations, grâce auxquelles elles avaient pu trouver du travail, augmenter leurs revenus, etc.

Ce programme correspondait à un niveau de formation de masse. Il avait pour objectif de donner aux utilisateurs des compétences de base leur permettant de conserver leur employabilité. Il était destiné à différents publics, indépendamment de leur niveau d'éducation. Il existe un deuxième niveau, à partir duquel toute formation scolaire devrait permettre de maîtriser, au moins de manière élémentaire et opérationnelle, les moyens informatiques : enseigner, dans la mesure du possible, les concepts fondamentaux de la programmation. Je ne parle pas nécessairement des langages de programmation : il est par exemple possible d'utiliser l'automatisation de macros sur Excel comme un exemple de programmation. L'utilisation de ces moyens radicaux, de rupture, à l'école, est très importante. Pour la formation, l'axe central est le professeur. Dans aucun pays en développement nous n'avons suffisamment transformé la formation des professeurs et, plus particulièrement celle du professeur en exercice, ce qui est plus grave et plus difficile. Un groupe comme celui des Trois espaces linguistiques devrait envisager un effort organisé de coopération et créer des opportunités pour les initiatives spontanées orientées vers la qualification des enseignants en exercice.

Olivier Sagna

M. Pisanty a posé la problématique de la mesure dans la société de l'information, et particulièrement celle de la mesure de l'accès, en faisant référence aux indicateurs qui sont utilisés généralement. Dans cette enceinte où l'on parle de la diversité culturelle, il est important de savoir que ces indicateurs n'ont d'utilisation ou de pertinence que s'ils sont vraiment référés aux contextes culturels et aux pratiques sociales des différents espaces auxquels on les applique. Dans les pays développés, le téléphone est un appareil d'utilisation individuelle. En Afrique, si j'ai un numéro de téléphone, ce numéro sera aussi, et immédiatement, celui de mes voisins. Ainsi, cette même ligne, comptabilisée comme une unité, correspond en réalité à une utilisation faite par dix personnes, selon les pratiques culturelles locales. Par conséquent, comparer des chiffres sans tenir compte de ces contextes culturels peut donner lieu à des appréciations biaisées. Il est donc important de prendre en compte la diversité culturelle à la fois pour l'analyse et la lecture des indicateurs. Cela devrait nous pousser à élaborer des indicateurs spécifiques pour traduire véritablement les pratiques réelles dans les différentes sociétés. Il est inutile de comparer des chiffres lorsqu'on fait abstraction des pratiques sociales, et cela est valable pour n'importe quel moyen de communication. Les journaux, en Afrique, étaient lus dans des cercles de lecture. C'est-à-dire que, s'il y avait une personne alphabétisée dans la communauté, la pratique voulait que cette personne lise le journal pour les autres. Jusqu'à aujourd'hui, au Sénégal, le journal acheté par une personne est lu par quinze ou vingt personnes. Non pas parce qu'ils ne savent pas lire, mais parce qu'ils n'ont pas les moyens de l'acheter. Il en va de même pour la radio, la télévision ou l'Internet, qui font l'objet d'une utilisation collective. Les dispositifs d'utilisation communautaire rentrent tout à fait dans les pratiques sociales locales, et c'est pour cette raison qu'il ne faut pas forcément avoir l'ambition de mettre en œuvre des politiques où chaque personne va disposer d'un outil de communication individuel, puisque la norme locale est de les utiliser collectivement.

Alejandro Pisanty

Je connais l'Observatoire de la société de l'information au Sénégal et je le considère comme un exemple que d'autres pays devraient étudier. Il est de plus un excellent complément à l'Observatoire de la société de l'information de l'UNESCO. Les observatoires constituent une précieuse technique de diffusion, de création et de participation à la société de l'information, qui n'a pas été suffisamment mise en valeur. Il est important de stimuler le rôle des observateurs. Découvrir qui est l'ami, chercher ce qui est spontané dans chaque localité, dans chaque secteur, dans chaque sous-culture (la sous-culture technocratique, celle des employés, celle des jeunes, celle de la santé etc.) et qui pourra nous révéler ce qui se passe et quels sont les besoins existants, afin que d'autres secteurs puissent soit profiter de l'expérience, soit l'enrichir. Je suis d'accord quant à la nécessité d'indicateurs

spécifiques correspondant aux modes d'appropriation des technologies dans chaque société. L'Union internationale des télécommunications (UIT) travaille justement à l'élaboration de nouveaux indicateurs. Ils essaient de comptabiliser non pas le nombre d'appareils, mais le nombre d'utilisateurs, et de faire la distinction entre ceux qui en font un usage individuel et ceux qui les utilisent collectivement.

Concernant le thème des moyens d'appropriation, je voudrais également citer l'activité intense que nous pouvons observer dans certains cafés Internet (en Afrique, je pense notamment à certains lieux que j'ai visités au Ghana). Dans ces endroits, présents aussi en Amérique latine, ont lieu des activités qui sont dans les limites de la légalité, ou même au-delà, allant de l'envoi de courriers non désirés (le *spam*) à quelque chose qui a donné une mauvaise réputation à une nation toute entière : la « fraude nigérienne ». L'éducation dont nous parlons doit comprendre également une formation sur l'éthique de l'utilisation des moyens informatiques.

Véronique Kleck

Quant au besoin urgent de s'occuper des publics sensibles, nous avons ici plusieurs personnes qui travaillent sur ces publics, dans certaines ONG, associations ou réseaux citoyens – *Global Community Network Partnership* –, qui le font parce qu'elles savent que cette situation peut provoquer une nouvelle exclusion, une nouvelle pauvreté et plus de violence. Évidemment, elles mettent en avant des critères non marchands. Face à un système mondial qui produit cette exclusion quotidiennement, ces micro initiatives et ces réseaux mondiaux ne sont là que pour colmater les brèches. Ils ne remettent pas en cause fondamentalement ce système, dominé exclusivement par le profit, les valeurs du marché et la vitesse. Il y a un décalage entre ce travail de proximité et cette sphère dont le contrôle nous échappe.

Fernando Gómez Riesco

Dans une interview récente, le ministre des Sciences et technologies espagnol a donné les informations suivantes concernant l'accès à l'Internet : dans le système éducatif espagnol, il y aurait un ordinateur pour 12 élèves – ce qui correspondrait aux normes de l'Union européenne. De plus, tous les centres éducatifs d'une certaine complexité et un certain nombre d'étudiants seraient connectés à l'Internet. Or, a-t-il dit, la moitié des professeurs ne se sert presque jamais de ces ressources éducatives. Cela m'amène à la conclusion suivante : nous nous trouvons dans une situation où nous avons accès aux équipements et au réseau, mais où cependant l'accès à ses bénéfices est inexistant. Si 50 % des professeurs n'ont pas recours à cet instrument, c'est peut être pour une raison de commodité, de stabilité caractéristique – le corps enseignant est généralement réticent aux changements –, d'âge, etc. Afin de garantir l'accès au réseau, une formation est donc nécessaire. Mais vu l'obsolescence des TIC – au moins du point de vue pratique –, cette

formation doit être conçue comme un processus tout au long de la vie. Une dernière donnée : seulement 8 % de la population active en Espagne participe aux programmes de formation continue.

Alejandro Pisanty

Il y a une inertie extraordinaire dans l'appareil éducatif, autant de la part des enseignants que des institutions. La société de l'information défie l'école et la bibliothèque traditionnelle d'une manière radicale et les institutions, tout comme les ministères, semblent ignorer cette menace. La menace consiste dans le fait que les jeunes n'ont plus recours à l'école ou à la bibliothèque pour s'informer et se former. Beaucoup d'adultes ne fréquentent pas les institutions de formation continue parce qu'ils l'acquièrent en ligne, de façon immédiate, selon le modèle « *just in time* » et « *just what you need* ». C'est ce qui vient de l'étranger, d'institutions comme le MIT (Massachusetts Institute of Technology), la Sorbonne et, avec un peu de chance, l'UNED (Université nationale d'éducation à distance) d'Espagne. Le reste viendra de Microsoft. C'est cette entreprise qui va nous former, par le biais de l'achat d'encyclopédies de second rang. Cette menace d'obsolescence de l'école est un point critique, et je parle depuis une perspective techno-pessimiste. Les contenus et les pratiques véhiculées par ces nouvelles formes d'éducation n'ont pas forcément tout ce que la formation doit avoir, tout particulièrement en ce qui concerne l'éthique.

Guy Casteignau

Lorsqu'on est adulte, on a toujours l'impression que ce sont les adultes qui transmettent les connaissances à l'enfant, et que l'école est faite pour lui enseigner les valeurs. Or, quand on parle de technologie, l'élève dépasse parfois très vite le maître. Le rôle de l'école doit être alors examiné sur le plan de la politique et de la stratégie. Il y a certainement un moyen de faire bouger les adultes par le biais des enfants et des adolescents qui, eux, inventent les nouveaux usages de la technologie lorsque ceux qui ont inventé les technologies n'ont pas trouvé leurs usages. L'intégration des technologies dans l'école peut servir à enseigner, mais elle peut servir aussi à préparer les citoyens futurs aux usages des technologies de demain. Ces usages ne seront pas toujours négatifs. En plus d'intégrer ces outils de la société de l'information au sein de l'école à des fins d'apprentissage, nous pourrions recommander aux responsables de l'éducation d'utiliser ces outils comme un moyen de faire bouger la société civile.

Daniel Pimienta

Nous avons parlé précédemment d'indicateurs et d'observateurs pour la société de l'information. Je voudrais revenir sur ce thème et le mettre en relation avec celui de la participation citoyenne, thème qui traverse tous les autres, notamment celui des

indicateurs. Les indicateurs ne sont pas politiquement neutres. Laisser la définition et la mesure des indicateurs entre les mains de spécialistes, qui travaillent en étant isolés des problèmes des sociétés, est une grave erreur. Il en va de même pour l'observation. A *Funredes*, nous travaillons sur des projets de création de nouvelles méthodologies afin d'impliquer les citoyens dans l'observation et la définition d'indicateurs.

Alain Ambrosi

Une première question concerne l'accès universel, notion qui n'a toujours pas de définition claire. Vers quel type de définition devrions nous tendre ? Un deuxième thème que nous ne savons toujours pas comment aborder se réfère au droit de protection de la vie privée. On parle du droit à la communication, du droit à qui, du droit comment etc. Mais on ne parle pas du droit pour quoi faire. Si je me connecte à l'Internet mais que je sais que je suis constamment surveillé, que tout mon courrier électronique peut être lu, alors pourquoi utiliserais-je l'Internet ? Cette question est importante. Il existe une convention internationale sur la cybercriminalité – signée par de nombreux pays, mais pas encore ratifiée – qui, sous prétexte de combattre la pornographie et le terrorisme, est en train d'attaquer le domaine de la vie privée. Est-ce que l'ICANN s'occupe de ce problème- là ?

Alejandro Pisanty

La société de l'information doit être redéfinie. Nous partons de concepts très généraux, dont pensons qu'ils veulent dire la même chose pour tout le monde, mais cela n'est pas vrai. Après le 11 septembre 2001, nous avons vu surgir des initiatives telles que la convention sur la cybercriminalité ou les projets visant à faciliter l'identification et la répression des délits. Certains profitent de l'occasion pour intensifier l'identification des internautes et des activités sur l'Internet, et cela en rapport avec d'autres sujets, comme celui de la protection des droits de propriété intellectuelle, qui est extrêmement controversé.

J'ai l'impression que, surtout aux États-Unis – et à partir là dans d'autres pays –, une nouvelle négociation est en train d'avoir lieu entre les secteurs de la société civile et le gouvernement en ce qui concerne les droits et les obligations respectifs. Dans un premier temps, juste après le 11 septembre, il y a eu aux États-Unis une renégociation radicale où les citoyens ont fait de grandes concessions en termes de droits acquis, afin de pouvoir donner au gouvernement une série d'attributions qui avaient été combattues auparavant pendant deux siècles. Différentes sociétés se posent ce problème selon des approches totalement distinctes : dans les sociétés latino-américaines, par exemple, dans lesquelles l'État est traditionnellement associé à l'oppression (étant donné la succession de coups d'État militaires et de dictatures), la construction de l'État est basée sur une vision optimiste d'un État qui protège les citoyens. Les États-Unis, en revanche, se construisent sur l'idée qu'il faut

protéger les citoyens de l'État. Ces philosophies diverses sont en cours de renégociation. Le problème de la convention sur la cybercriminalité et son impact sur la vie privée doit être étudié à fond. A ce sujet, les législations européennes fournissent les paramètres les plus dignes de diffusion et de discussion dans le monde. En plus de les travailler en termes très généraux, il est important de le faire en rapport avec des cas concrets. Quant à l'ICANN, je peux citer un cas spécifique concernant l'Internet : l'information qui apparaît sur *Whois* – protocole qui permet de savoir qui enregistre un nom de domaine – doit être précise, puisqu'elle doit permettre de localiser rapidement le titulaire du nom du domaine, pour une série de raisons techniques, commerciales et de protection de marques. Mais en même temps, il est important d'empêcher que cette information soit diffusée, pour éviter des abus. Travailler sur des cas particuliers, pays par pays, nous montre bien la complexité du thème, surtout lorsque nous sommes dans un contexte international. Il existe une frontière, qui devra être explicitée, à partir de laquelle devront être examinés dorénavant tous ces cas.

María Teresa Cabré

Dans un résumé de sa communication, M. Pisanty dit que, concernant l'accès à la société de l'information, nous devons nous demander : qui accède, à quoi, pourquoi et comment ? Ces quatre questions mettent en évidence le fait que, pour accéder de manière pertinente à l'information (*le quoi*) ou pour savoir exactement *pourquoi* nous y accédons – puisque l'accès à l'information peut être totalement banalisé par les nouvelles technologies –, nous avons besoin de formation. Nous avons besoin d'une formation non seulement en stratégies ou en technologies d'accès, mais surtout d'une formation de base qui permettrait de développer le bon sens et la maturité nécessaires pour réfléchir sur *pourquoi* nous désirons accéder aux contenus de telle manière, par le biais de telles stratégies et de telles technologies. Bien souvent nous restons hébétés face aux nouvelles technologies. Je travaille dans une nouvelle université, protégée par le gouvernement catalan et bien équipée technologiquement, où l'utilisation des nouvelles technologies en classe non seulement constitue un mérite, mais donne aussi droit à un avantage financier, destiné au matériel de recherche etc. Les résultats ne sont pas meilleurs pour autant. Par conséquent, je pense que la formation de base est fondamentale si nous voulons être suffisamment critiques et si nous voulons savoir s'il est intéressant ou non d'accéder aux connaissances par le biais des nouvelles technologies, ce qui dépend toujours des contextes, des situations, de ce qu'on recherche, etc.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas parler simplement d'information, mais de connaissance. « Information » implique une passivité de la part du récepteur. Il est important d'avoir accès à l'information, mais il est encore plus important que l'accès à cette information transforme notre attitude en une attitude active, pour réagir, répondre, critiquer, évaluer et utiliser cette information. C'est cela, la connaissance. Comment pouvons-nous alors convertir l'information reçue en une

connaissance qui fasse de nous des citoyens raisonnables, mûrs, responsables socialement, etc. ? C'est sur cette distance entre l'information et la connaissance que nous devons mettre l'accent. Les technologies garantissent l'accès à l'information, mais elles ne nous conduisent pas nécessairement à la connaissance. Cette relation circulaire qui peut exister entre l'information et la connaissance passe toujours par le point intermédiaire de la formation.

A ce propos, je reviens sur la question du corps enseignant. Je ne voudrais pas qu'on reste sur la caricature du professeur réactionnaire, fonctionnarisé, qui ne veut pas se lancer dans le domaine des TIC par paresse, etc. Si le corps enseignant a un problème, c'est celui du manque de valorisation sociale, ce qui explique son peu de motivation. Il y a de bons professeurs qui n'ont pas besoin d'utiliser les nouvelles technologies. Il est certain que les jeunes nous surpassent tous en ce qui concerne l'usage des nouvelles technologies – logiquement, ils l'ont appris avant la puberté, période pendant laquelle tout apprentissage est plus facile. Je ne pense pas non plus que le professeur, d'une manière généralisée, s'oppose à l'utilisation des nouvelles technologies dans le processus d'apprentissage. Le corps enseignant doit évidemment avoir une meilleure formation, mais il me semble erroné d'affirmer maintenant que, pour bien former nos étudiants dans le cadre de la société de l'information, nous devons toujours passer par les TIC. Cela ne se passe pas forcément de cette façon.

Alejandro Pisanty

Effectivement, les technologies de l'information ne sont pas tout. Mais je me réfère ici aux situations où elles sont fondamentales. Le point le plus complexe, philosophiquement parlant – et avec lequel je suis d'accord –, est celui de la nécessité de parler non pas d'information, mais de connaissance. On doit faire référence à la société de la connaissance, à l'utilisation et à la création des connaissances, et non pas seulement à la création et à la diffusion de l'information. Dans certaines sociétés, les TIC fournissent des possibilités complémentaires aux opportunités traditionnelles, notamment pour que la connaissance soit le résultat d'une construction sociale. M. Castells fait mention de cela lorsqu'il propose de parler non plus d'espaces géographiques, mais d'espaces de flux, rappelant l'opportunité qui existe pour le professeur, ou pour tout autre individu se trouvant en situation d'isolement géographique relatif, de rencontrer des citoyens en dehors de cet espace restreint, justement grâce à une utilisation intelligente des TIC, orientée vers la connaissance. Grâce à cela, il a accès à la possibilité de construction collective qui lui serait niée en l'absence des technologies.

Adama Samassékou

L'intervention de Mme Cabré pose une problématique importante relative à l'accès : celle de la formation citoyenne, de la conscientisation à l'utilisation des

technologies par rapport à un projet pédagogique global lié à la nouvelle ère dans laquelle nous vivons. C'est à cela que je fais référence quand je parle de la « capacitation » des citoyens du monde, c'est-à-dire à la promotion de leur capacité d'être les véritables acteurs, constructeurs de leur savoir et maîtres de leur destin. Le développement n'est pas autre chose que de mettre les gens dans une perspective de maîtrise progressive de leur environnement, dans le sens large du terme. C'est pour cette raison que j'interroge le concept de « société de l'information » et que je demande un travail d'exploration conceptuelle sur ce thème. Une fois que nous aurons réussi à interpeler la conscience internationale par rapport à ces nouveaux phénomènes, nous vivrons une période de transition entre la société de l'information et la société du savoir partagé.

Gonzalo Jover

En plus des difficultés d'accès aux nouveaux systèmes d'information et des difficultés d'ordre psychologique qui font que les enseignants sont réticents aux changements, ce qui se passe normalement c'est une sorte de choc générationnel, étant donné que ces systèmes sont identifiés à la culture jeune. Les jeunes y adhèrent rapidement et c'est pour cette raison que non seulement les professeurs, mais toute la population adulte, ne le fait pas. Ils ne le font pas parce qu'ils y voient non pas quelque chose capable de les aider, mais plutôt une menace. En effet, ces systèmes remettent en cause leur fonction traditionnelle de détenteurs du savoir. Il est donc nécessaire non seulement de former le corps enseignant, mais aussi de redéfinir leur fonction de médiation entre l'individu à éduquer et la connaissance.

Les TIC ont certainement favorisé un type de connaissance très horizontal, qui fait perdre de vue la temporalité des choses. En regardant en arrière, nous voyons que les problèmes ne sont pas actuels, mais anciens. A l'Université de Salamanca, il est possible de visiter la chaire où enseignait frère Luis de León. Ce qu'il faisait, pour enseigner, c'était lire un livre. Et il devait le lire car il était le seul à posséder le livre. Lorsque les élèves ont commencé à accéder à l'information écrite, ils ont commencé à remettre en cause la fonction de détenteur du savoir du professeur. Les TIC accentuent encore un peu plus ce processus.

Nous savons qu'il y a toujours une impression d'immaturité vis-à-vis des connaissances d'autres domaines du savoir, tels que les sciences pures. Et dès que surgit une nouveauté, théorique ou pratique, nous avons tendance à nous y accrocher comme à une bouée de sauvetage. Bien sûr, Internet ne va pas résoudre tous les problèmes d'éducation dans le monde. Tout investissement en faveur des TIC ne pourra jamais être fait au détriment d'autres investissements qui doivent continuer à être faits dans les systèmes traditionnels de stockage et de transmission de l'information.

Alejandro Pisanty

Nous devons réussir à faire en sorte que les enseignants récupèrent la place privilégiée qu'ils occupaient dans la société. Mais à présent ce prestige doit venir moins de l'étendue de leur savoir que de leur manière d'enseigner à apprendre, c'est-à-dire de laisser aux jeunes la liberté d'apprendre seuls. Les professeurs doivent leur indiquer des chemins, les orienter et les sensibiliser à certaines nécessités, comme celle de vérifier la véracité de l'information. La formation des professeurs doit viser ce nouveau rôle de médiation.

Miguel Angel Pérez Álvarez

D'après mon expérience, je crois qu'il est nécessaire de redéfinir non seulement le rôle du professeur, mais aussi la forme de l'expérience éducative. Il est important de mettre en contexte la connaissance, l'étudiant et le professeur. Nous devons repenser l'expérience éducative comme étant une expérience dans laquelle la réalité extérieure est mise en contact avec le processus de transformation des catégories intellectuelles et de nos connaissances préalables pour la construction de nouvelles connaissances (ce que nous avons appelé ici « construction sociale de la connaissance »). Lors de rencontres comme celle-ci, nous parlons de télédensité ou d'expansion de l'infrastructure, mais personne ne dit comment on va réussir à transformer les modèles pédagogiques. J'ai participé à deux ou trois projets d'introduction de l'informatique dans les écoles. Le Mexique a fait de grands efforts dans le sens d'équiper les écoles en accès aux TIC et à l'Internet. Néanmoins, je vois que cet effort n'est pas accompagné d'une conception pédagogique claire, capable par ailleurs de prendre en compte l'expérience de nombreux éducateurs en ce qui concerne l'application de la technologie. Le plus curieux est qu'alors que les personnes qui développent ces approches sont d'une certaine manière ignorées, leurs idées sont reprises dans le cadre de forums publics par les fonctionnaires. Nous pourrions envisager une recommandation sur la manière de favoriser en même temps l'accès, l'usage des TIC et une nouvelle approche pédagogique qui tienne compte du développement d'aptitudes cognitives et métacognitives, ainsi que de la construction de la connaissance dans les expériences éducatives. De cette façon, nous ne demeurerons pas de simples consommateurs d'informations, mais nous deviendrons les producteurs de notre propre connaissance.

Alejandro Pisanty

Dans le monde entier existe ce débat entre les « technocrates » et les écoles de pédagogie. Nous ne parviendrons pas à une synthèse productive de ce débat si nous imposons comme pré-condition la conception de nouveaux modèles éducatifs pour l'insertion des biens et des services de la technologie dans le secteur éducatif. Nous n'avons pas le temps. L'agenda qui résultera de cette synthèse devra être un agenda de travail effectif. Je m'oppose aux propositions du type « il-faudrait-que ». Nous ne

pouvons pas attendre d'avoir les modèles pour commencer. Comme le font les meilleurs collègues, nous devons passer à l'action. Ce sont les acteurs innovateurs sur le terrain qui nous aident à ne pas perdre de vue l'orientation du débat.

Adama Samassékou

Il ne s'agit pas de savoir si l'action doit précéder la création de modèles ou vice-versa. Les deux choses doivent aller de pair. C'est une question de méthode et d'organisation. Il s'agit aujourd'hui de remettre en perspective les ressources humaines que nous avons et de créer des synergies, dans une approche systémique entre les pédagogues, les informaticiens et les alphabétiseurs (dans les pays comme en Afrique) pour que nous puissions concevoir une approche pédagogique différente et des outils pédagogiques originaux pour un contenu nouveau qui est à notre portée aujourd'hui. Donc, ce n'est pas une question d'avant ou après, parce que le temps est le même. Il s'agit plutôt de trouver, ici et maintenant, les meilleurs moyens de créer des synergies, d'éviter le cloisonnement entre les techniciens-technocrates et les éducateurs. Les cadres de référence existent.

María Pozzi

Un des problèmes pratiques concernant l'accès – ici non plus universel mais plutôt de communautés spécifiques –, aux contenus de l'Internet, est l'énorme quantité d'informations disponibles en anglais, en comparaison avec les autres langues. En anglais ou en français, nous trouvons toute l'information dont nous avons besoin. Mais si par hasard nous parvenons à trouver ce que nous cherchons en espagnol du Mexique, par exemple, nous nous retrouvons presque toujours dans un contexte commercial, et non pas dans un contexte d'information menant à la connaissance. De forums comme celui-ci devraient surgir des propositions visant à augmenter les contenus dans les différentes langues, de manière à ce que l'information ne soit pas uniquement à caractère commercial. J'ignore s'il existe actuellement des initiatives de ce type au niveau des pays ou des régions – non pas pour contrebalancer le poids de l'anglais, mais pour qu'on puisse accéder à toutes sortes d'information dans toutes les langues.

Alejandro Pisanty

Il existe des initiatives locales, ainsi que certains programmes de la Banque Mondiale, par exemple, qui contribuent à ces actions. Mais elles ne sont pas en nombre suffisant. Un des points fondamentaux à observer est celui des cultures vis-à-vis de l'information. La culture des États-Unis est orientée de manière à ce que l'information soit explicitée, à ce que les personnes qui disposent de l'information la rendent publique et à ce que ce soit l'internaute qui l'intègre dans un ensemble. Nos cultures sont très différentes. Les cultures rurales sont holistiques. Elles ne sont pas basées sur la recherche, la sélection et l'intégration de fragments d'information.

Dans la ville de Mexico, la décision de prendre ou non un parapluie dépend toujours de la couleur du ciel le matin même, plutôt que de la lecture des prévisions météorologiques. Une personne sur cent mille au Mexique doit lire le bulletin météorologique en entier, pas plus. Il y a des conditions géographiques qui limitent la valeur de la prévision du temps dans la zone intertropicale, mais nous ne nous servons pas de ces quantités explicites d'information, et par conséquent nous ne voyons pas non plus l'intérêt de les rendre publiques, même si nous y avons accès. Il faut promouvoir une transformation culturelle profonde. Il ne suffit pas de lancer des concours pour inciter à la publication de l'information.

Adama Samassékou

J'ajouterais que la meilleure manière n'est pas de faire en sorte que d'autres personnes introduisent ces contenus locaux, mais que les acteurs eux-mêmes, producteurs des contenus locaux, aient l'accès et la capacitation pour pouvoir allier leur culture à la modernité, ce qui leur permettrait de trouver de nouvelles modalités que la prévision météorologique, pour garder le même exemple. Cela nous ramène à notre thème précédent : comment faire en sorte que la richesse des diversités culturelles puisse trouver, par le biais des nouvelles technologies, un espace non seulement d'expression, mais aussi d'exploitation, de développement et de préservation ?

Senaida Jansen

Ce que nous appelons « société de l'information » serait mieux désignée sous le terme de « société de la sagesse », en considérant que l'idéal serait que nous puissions avoir de la connaissance, pour faire de cette connaissance quelque chose de pratique, pour notre enrichissement personnel. Nous passons notre vie à essayer de changer le monde, alors que nous sommes incapables de nous transformer nous-mêmes. Comment articuler et harmoniser les aspects physiques, intellectuels, émotionnels et spirituels dans chaque être humain ? Cela n'est pas du ressort des TIC ni d'aucune technologie actuelle ou future. C'est une question individuelle.

Concernant les enseignants, on a parlé ici de la perspective des pays du Nord. Les contextes des professeurs du Sud ne sont pas les mêmes. Là-bas, l'enseignant, notamment celui du niveau primaire – qui est le plus important, celui qui structure la capacité que l'individu aura à apprendre dans l'avenir –, perçoit les niveaux de rémunération les plus bas. Par conséquent, il doit avoir recours à plusieurs emplois, c'est-à-dire qu'à la fin de sa journée de travail dans une école, il doit continuer à enseigner dans d'autres. En plus, il vit dans un pays où les services de base sont insuffisants, et donc il n'aura pas d'eau ou d'électricité en rentrant chez lui le soir, etc. L'ordinateur ne résoudra pas ces problèmes.

Nous ne devons pas perdre de vue que la fracture numérique n'est pas le fond du problème. C'est une conséquence de la fracture sociale. Dans nos discussions, nous

oublions parfois que les personnes que doivent intégrer les TIC dans leur vie quotidienne – et pas seulement dans leur vie professionnelle –, doivent d’abord trouver comment articuler ces technologies avec des conditions de vie très précaires.

Alejandro Pisanty

Concernant les enseignants, le problème est effectivement plus grave dans les pays en développement, et les déséquilibres sont encore plus grands au niveau de l’éducation primaire. Je ne crois pas que les TIC permettront de tout résoudre. Il y a des opportunités et des problèmes spécifiques concernant les professeurs qui peuvent être réglés par le biais de l’utilisation des TIC. Même si ces opportunités n’existaient pas, les enseignants et leurs élèves ne devraient de toute façon pas être écartés d’un accès à une maîtrise raisonnable des technologies de l’information, parce que l’exclusion au niveau des TIC se retrouve dans toutes les autres formes d’exclusion. Il me semble un peu simpliste de considérer la fracture numérique seulement comme une conséquence des autres fractures, déséquilibres et ruptures présents dans nos sociétés. Il y a un phénomène de cause à effet, circulaire, qui se rétro-alimente. Cela fait que, si aujourd’hui la fracture numérique est effectivement le résultat de toutes les autres fractures sociales, il est certain que, dorénavant, elle sera également une cause de déséquilibres et de désavantages. Dans ce sens, elle ne peut être considérée comme une perte d’opportunité d’accéder à des biens somptuaires, mais comme une perte d’opportunité de développement individuel. Il est indispensable d’examiner ce problème dans sa complexité, dialectiquement. La linéarité anéantirait toute analyse productive.

Adama Samassékou

Les réponses aux problèmes de la fracture sociale sont ailleurs. L’arrivée des TIC peut permettre de corriger, de refonder toute la politique en matière de système éducatif et de soutien aux ressources humaines de ce secteur.

Rodrigo Arocena

En reprenant certaines idées de M. Pisanty, je voudrais faire un commentaire concernant les recommandations de politiques, pour revenir sur les questions générales que nous avons abordées jusqu’à présent. Lorsque M. Pisanty fait allusion à l’opposition de certains États à l’accès universel à l’Internet, il s’agit clairement de l’opposition à une notion de connaissance publique. Nous observons là les dimensions conflictuelles de toute cette question relative à la connaissance. L’exemple de l’ICANN nous révèle une innovation institutionnelle de première importance. Les conflits et les institutions doivent être pris en compte dans la caractérisation de cette société problématique que nous avons devant nous. Autrement dit, la société de l’information ne peut pas avoir uniquement une

caractérisation technologique. Selon Alain Touraine, plus une société est technologique, moins elle dépend de la technologie, car les opportunités alternatives deviennent plus nombreuses. Cela est lié aux conflits et aux institutions. Par conséquent, il me semble très important d'avancer dans la révision de la caractérisation de cette société, mais sans confondre pour autant jugement de réalité avec jugement de valeur. Les deux choses sont importantes, mais nous devons, d'une part, identifier les tendances et, d'autre part, proposer des choix sociaux et des recommandations politiques.

Commençons par le jugement de réalité. On a déjà dit que la connaissance ne peut pas être réduite à l'information et que, par conséquent, il faudrait élargir la notion de « société de l'information » à celle de « société de la connaissance ». Je voudrais signaler deux ou trois détails qui vont dans le même sens : le terme de société de l'information a été proposé, en grande partie, pour caractériser le rôle indubitablement révolutionnaire des TIC. Mais, au cours des prochaines années, les bio-technologies auront peut-être un rôle tout aussi transformateur de la société. Nous devons donc comprendre que c'est la connaissance dans son ensemble qui est en train de déstabiliser les relations sociales, par son rôle aussi bien productif que destructif. Cela dit, il ne suffit pas de souligner l'importance économique de la connaissance. Nous devons également voir quelles sont les relations sociales prédominantes. La connaissance est malheureusement de plus en plus appropriée par le secteur privé. Ce que nous voyons émerger, c'est une société capitaliste de la connaissance. Il ne suffit pas de caractériser les forces productives, comme dirait un grand penseur. Nous devons aussi parler des relations de production. Mais nous devons en plus considérer les différences régionales. S'il est plus ou moins certain qu'une société capitaliste de la connaissance voit le jour, celle-ci ne surgit pas partout dans le monde. La connaissance est un facteur de pouvoir dans le Nord essentiellement. Cela ne veut pas dire qu'elle n'affecte pas le Sud. Lorsqu'elle a émergé, il y a un siècle et demi, la société industrielle nous a tous affectés, mais elle n'était pourtant pas présente partout.

Si nous sommes tentés de considérer le jugement de réalité comme étant la description de l'émergence manifeste, dans les pays du Nord, de la société capitaliste de la connaissance, quel est donc le jugement de valeur ? Le jugement de valeur est lié au problème de l'accès pluriel et équitable à cette société. Plus que de l'accès, nous parlons ici des apprentissages. Et c'est là que l'accent devrait être mis : apprentissages individuels et collectifs, apprentissages formels et informels, apprentissages à travers l'usage des connaissances ou à travers les connaissances formalisées et ses dimensions tacites – qui n'ont pas encore été mentionnées et qui sont un des facteurs qui maintiennent (ou devraient maintenir) le rôle de l'enseignement comme un rôle irremplaçable. Dans ce sens, sans vouloir absolument nier l'importance de la fracture numérique, cette division mondiale liée aux questions de connexion, nous pouvons dire qu'elle fait partie du problème. Etudiant l'évolution de la fracture numérique aux États-Unis, Manuel Castell

remarquait, il n'y a pas longtemps, qu'au fur et à mesure que la fracture numérique diminuait entre les groupes, ce qui apparaissait alors était la disparité entre les capacités d'usage selon le capital culturel et social des différents groupes. J'insiste donc sur l'idée que notre jugement de valeur est davantage lié aux fractures de l'apprentissage entre les groupes et les pays qu'à la fracture numérique. Les fractures de l'apprentissage peuvent être mesurées de nombreuses manières. Pour être bref, je ne citerai qu'un seul indicateur : dans les pays du Nord, si nous demandons à un garçon ou à une fille de 20 ans s'ils sont à l'université, la probabilité d'obtenir une réponse affirmative est de plus de 50 %. Dans les pays du Sud, la probabilité serait de l'ordre de 10 %. Voilà les fractures de l'apprentissage. Pour toutes ces raisons, je pense que les recommandations de politiques doivent faire référence à la fracture numérique, mais elles doivent avant tout tenir compte des fractures de l'apprentissage.

Alejandro Pisanty

Voilà la grande question des politiques, sans oublier l'importance des fractures relatives aux instruments. Tout agenda qui ignore les difficultés de la dotation en outils est irréal.

Alfonso López Mar

Deux points précis. Tout d'abord, l'importance de consacrer un espace aux nouvelles questions qui peuvent surgir à partir de ce que nous avons abordé précédemment, par exemple en ce qui concerne la modification de la position prédominante du savoir dans la relation socio-éducative, ou bien la transformation des formes de relation sociale. Ensuite, le thème de la coopération face à cette énorme complexité, et la possibilité d'identifier les points clés dans ce vaste univers de tâches à accomplir. On ne peut pas tout faire en même temps. Nous devons nous efforcer d'identifier les sujets les plus importants et peut-être de négliger les discussions insignifiantes.

María Teresa Cabré

Lorsque nous avons accès à l'information, nous y accédons toujours par le biais de quelque chose – normalement des moteurs de recherche. Nous n'avons pas abordé ce thème, mais en réalité les mécanismes de pouvoir s'exercent dans la conception de ces moteurs et en fonction de qui les gère. De nos jours, un des moteurs de recherche les plus utilisés est *Google*, du moins en Europe. Il est évident que, lorsqu'on accède à *Google*, la réponse renvoie à une information précise et pas à une autre. Et souvent la réponse renvoie à des informations qui ne sont pas pertinentes. Nous savons qu'il existe des stratégies et des coûts pour faire en sorte qu'une institution ou un document déterminé apparaisse parmi les premières indications de *Google*. Nous devrions aborder ce thème, qui est lié à celui du

contrôle de la diffusion de la science, en ce qui concerne les Trois espaces linguistiques. Celui qui exerce le pouvoir est celui qui contrôle la diffusion de la connaissance. Les moteurs de recherche servent justement d'instruments pour ce contrôle.

Daniel Pimienta

Le thème de la fracture sociale contre la fracture numérique est tellement fondamental que nous n'avons pas le droit d'être imprécis conceptuellement. Aujourd'hui la fracture numérique n'est rien d'autre que le reflet de la fracture sociale. Si nous n'y prêtons pas attention, demain, les facteurs systémiques vont entrer en jeu et la fracture numérique va aggraver la fracture sociale. L'aspect systémique s'applique non pas au diagnostic mais aux solutions. Si l'on pense qu'en résolvant les problèmes de l'accès physique de la fracture numérique on va résoudre les problèmes sociaux, on se trompe. Et si l'on ne considère pas les autres facteurs, on va vers une catastrophe – évidemment pas pour tout le monde. Parmi les autres facteurs, on a beaucoup parlé de l'éducation (ou des éducations, au pluriel : en lecture-écriture, mais aussi en bon sens, en culture, en technique, aux impacts sociétaux des technologies, etc.). Il faudrait approfondir ce chapitre, qui normalement se résume à « apprendre à utiliser » tel ou tel instrument des TIC.

Adama Samassékou

J'ai mentionné l'approche systémique pour faire allusion à la mise en relation des acteurs qui ont globalement à faire à la problématique éducative, pour pouvoir repenser le projet éducatif. La relation entre la fracture numérique et la fracture sociale est évidente. Mais la problématique est ailleurs ; elle se situe au niveau des décisions politiques des États. On n'a pas besoin d'être dans le numérique pour pouvoir poser la problématique des conditions de travail des enseignants ou pour constater que nos systèmes éducatifs doivent être refondés. Cette refondation (et non pas réforme) du système éducatif dans les pays du Sud se base sur trois principes. Premièrement, parvenir à reconstruire l'identité culturelle de l'apprenant. Deuxièmement, travailler sur les compétences et les savoir-faire. Cela suppose une intervention au niveau des contenus et de la pédagogie. Aujourd'hui, on met davantage l'accent sur les savoirs théoriques. Nous devons réformer le contenu de l'éducation pour la rendre plus professionnalisante. Troisièmement, faire en sorte que toute la communauté éducative collabore dans un processus de partenariat dynamique, afin de créer une synergie permettant de rendre le processus éducatif durable.

Olivier Sagna

Les différentes cultures n'ont pas les mêmes attitudes ni les mêmes valeurs par rapport à l'information ou à la connaissance. Dans les sociétés africaines, le savoir

est détenu par quelques personnes et il est transmis au travers de certains rites d'initiation. Il n'existe pas de société où une large diffusion de la connaissance figure parmi les pratiques culturelles. Ce qu'on observe, c'est plutôt des cultures qui ont tendance à conserver l'information dans des cercles restreints. Cela représente un handicap dans le cadre de la société de l'information, lorsqu'on dit qu'il faudrait diffuser largement et être présent sur Internet. Nous devrions garder à l'esprit cette différence.

Adama Samassékou

Dans les sociétés africaines, la transmission des connaissances est initiatique, secrète, tandis qu'en Occident elle est publique. Hampaté Ba disait qu'en Occident on apprend à douter, à questionner, tandis que chez nous, jusqu'à un certain âge, on n'a pas le droit de poser des questions, mais seul le devoir d'écouter. Cette constatation nous renvoie au thème de la diversité culturelle dans la nouvelle société de l'information, et notamment à la question de comment utiliser les TIC à travers nos modalités propres d'accès à la connaissance.

Annick Thebia-Melsan

La problématique de la pluralité culturelle rejoint celle de la pluralité des savoirs que nous évoquions plus haut. Elle est au cœur de la gestion complexe de la fracture nord-sud qui partage nos aires linguistiques. Il y a là matière à développer des programmes de recherche communs. Les grilles d'analyse et de lecture de l'information à travers les TIC doivent faire l'objet d'un travail spécifique. Ce travail, qui serait effectué au sein de nos espaces, pourrait être utile à d'autres aires qui n'ont pas la chance d'être aussi organisées que nous dans ce domaine de coopération. Le problème est plutôt qualitatif que quantitatif. C'est le grand problème que nous pose cette société de l'information – que je préférerais appeler « société des savoirs » et non « de la connaissance », car nous savons bien que la connaissance qu'on nous propose fait l'objet, depuis un certain nombre de siècles, d'une discrimination systématique. Pour qu'il soit durable, nous devons affronter le développement en fonction de la pluralité comportementale des sociétés face à l'acquisition, à la transmission et à l'enrichissement des savoirs. En d'autres termes, un des problèmes qui se pose ici est celui du patrimoine : de l'introduction, grâce aux TIC, d'une gestion articulée et dynamique des patrimoines culturels. Il s'agit d'un domaine privilégié de coopération entre nos Trois espaces et d'un des objectifs primordiaux du Sommet mondial de la société de l'information.

Adama Samassékou

Je voudrais remercier M. Pisanty de l'opportunité qu'il nous a donnée de naviguer dans plusieurs espaces à travers la problématique de l'accès. Nous avons pu explorer l'ensemble du champ de cette nouvelle société dans laquelle nous sommes

entrés et qui mérite que nous accordions nos perceptions pour pouvoir construire une vision partagée sur ce que devraient être ces sociétés de l'information, et qui sont le prélude aux nouvelles sociétés des savoirs partagés et de la connaissance universelle en gestation. Je pense qu'à l'issue de ce processus nous aurons probablement moins de fractures entre les types de connaissances, du nord au sud et d'est en ouest. De même, nous allons entrer dans des modalités nouvelles qui, en donnant à chaque acteur ou chaque citoyen de ces sociétés plurielles dont nous avons parlé les aptitudes nécessaires, nous mèneront vers l'émergence d'une nouvelle connaissance universelle qui s'enrichira des savoirs et connaissances multiples des différentes aires culturelles.

CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS

RAPPORTEUR : GRACIELA SELAIMEN

Le président de la séance, M. Adama Samassékou, a introduit la présentation de M. Alejandro Pisanty en rappelant que le thème « Accès universel et équitable » peut nous permettre de trouver des éléments de conclusion au débat qui a été entamé hier concernant le droit à la communication, le pluralisme et la diversité dans la société de l'information. En effet, on ne peut parler de contenu, de gouvernance ou de droit à la communication tant que la participation et l'accès de tous au sein de la société en gestation ne sont pas acquis. Aborder la question de l'accès universel et équitable complète nos échanges d'hier, pouvant nous inspirer des propositions concrètes susceptibles de rendre les trois espaces linguistiques ici présents plus opérationnels – un cadre extrêmement utile de solidarité afin de renforcer la participation de ces espaces à la problématique globale de la mondialisation.

M. Alejandro Pisanty a commencé son intervention en affirmant que sa participation à ce débat est volontiers provocatrice, en soutenant l'idée qu'on ne doit pas ignorer la technologie, ni négliger son rôle prioritaire. Pour lui, le contexte actuel exige que nous soyons particulièrement attentifs à l'impératif éthique que constitue l'éducation en technologie, qui serait une manière de transcender les fantasmes sur la technologie et de la transformer en un véritable outil. Il est effectivement impératif d'éduquer en technologie, en permettant l'utilisation de cette technologie par un nombre accru d'institutions et en la rendant transparente pour les citoyens. Il est fondamental de diffuser les moyens technologiques afin que les citoyens puissent s'en servir, créer à partir de leur usage et transformer les sociétés.

Dans cette logique, M. Pisanty souligne un point qui lui semble fondamental. Selon lui, nous devrions nous interroger sur : à quoi doit-on avoir accès ? Par quels moyens ? Dans quel but ?

L'intervenant rappelle que l'Internet est devenue l'emblème des moyens technologiques, mais que nous ne devons pas perdre de vue d'autres moyens – certains antérieurs à l'Internet et d'autres nouveaux, postérieurs au développement du grand réseau – qui sont en train de prendre forme. Comme moyens technologiques antérieurs, il cite la radio et la télévision, et il attire l'attention sur la convergence et la complémentarité des médias, phénomène qui est devenu une réalité.

Dans la synthèse de ce débat intense, le thème central abordé a été celui de la participation, estimée comme étant plus importante que le simple accès aux moyens et à l'information. Dans cette perspective, les spécialistes ont décidé de privilégier le concept de participation plutôt que celui de l'accès (ce dernier semblant plus restrictif), en considérant que la participation présuppose l'engagement actif de chaque citoyen à partir d'une appropriation totale des technologies d'information et de communication (TIC) pour une transformation sociale nécessaire.

En examinant le thème de la participation et la problématique de l'accès équitable, les spécialistes ont identifié trois volets : participation dans le domaine des infrastructures technologiques, participation à la production de contenus et participation à l'établissement de politiques à tous les niveaux.

Afin que la société de l'information en construction ne se limite pas à sa dimension technologique mais évolue plutôt vers une société de la connaissance, ou mieux, vers une société des savoirs partagés (ce qui prend en compte la dimension patrimoniale universelle du savoir), il revient à la société civile de créer, à côté des gouvernements, des institutions intergouvernementales et du secteur privé, des instruments et des mécanismes permettant de prévoir, de préparer et d'accompagner les grandes mutations sociétales qu'implique le développement de cette nouvelle société.

Pour créer les conditions d'une véritable participation des citoyens à cette société en construction, il est nécessaire que les Trois espaces linguistiques s'associent pour mener à bien des actions de coopération visant notamment à :

- Identifier, définir et documenter des indicateurs relatifs aux usages sociaux, aux pratiques culturelles, etc., afin de disposer d'outils d'aide à la décision ;
- Créer des mécanismes et des outils de gestion des communautés virtuelles afin de permettre la communication et l'échange d'expériences à l'intérieur des pays membres des Trois espaces linguistiques, et entre les pays membres de chacun de ces espaces, préservant ainsi les diversités culturelles propres à leurs composantes ;
- Tracer les contours d'une citoyenneté universelle reposant sur les principes de solidarité, de démocratie et de participation proactive qui se définiraient

notamment par un certain nombre de droits fondamentaux en relation avec cette nouvelle société (promotion du domaine public de l'information, transparence de l'information, droit à la communication, etc.) ;

- Mettre les processus participatifs proactifs au cœur de toutes les démarches ;
- Rendre les citoyens aptes à la pratique des démarches participatives démocratiques, dans le respect de la diversité ;
- Mener des actions de recherche de manière à identifier et analyser les nouvelles pratiques, en tenant compte des aspects positifs comme des aspects négatifs, et en mettant en valeur les usages particuliers de chaque communauté selon leurs spécificités culturelles ;
- Mettre en œuvre des actions de solidarité visant à créer les conditions de la participation de tous les citoyens des États membres des Trois espaces linguistiques à la société des savoirs.

Par ailleurs, l'approfondissement d'une réflexion qui permettrait d'élargir la notion des Trois espaces linguistiques a été vivement recommandée, de manière à mieux exprimer le pluralisme culturel et linguistique qui les caractérise et, ainsi, donner plus de crédibilité, au niveau mondial, au discours sur la diversité culturelle et linguistique.

Ce besoin de crédibilité devra être concrétisé pour une vaste mobilisation en faveur de l'idée d'une Convention internationale sur la diversité culturelle.

Il a également été souligné que l'éducation est une nécessité absolue pour l'accès et l'utilisation des TICs et pour une inclusion adéquate et efficace des pays à la Société de l'information. De plus, compte tenu que les Trois espaces linguistiques sont eux-mêmes un exemple de la diversité culturelle et linguistique, comprenant chacun d'entre eux une variété interne très importante qui doit être protégée, il a été proposé :

1. Que la connaissance de la diversité culturelle et linguistique soit promue grâce à l'aide de programmes d'apprentissage de langues (de la langue maternelle tout d'abord, mais aussi des autres langues d'usage fonctionnel) à tous les niveaux de l'enseignement, et aussi grâce à l'aide de contenus numériques favorisant la valorisation de ce qui est propre à l'individu et la reconnaissance de ce qui lui est différent et étranger, éliminant ainsi les préjugés et les jugements inconsistants ;
2. Que soient favorisés non seulement l'accès universel et l'utilisation des TIC, mais aussi la création de contenus éducatifs adaptés aux différentes phases de développement, ainsi que l'acquisition d'outils cognitifs susceptibles de faciliter l'utilisation efficace des TIC ;
3. Que soit promue la création de communautés virtuelles d'apprentissage capables de donner une nouvelle impulsion au dialogue culturel par le biais

d'une coopération conjointe et active dans l'acquisition de savoirs, et grâce au développement de formules plus interactives d'apprentissage ;

4. Que soit réaffirmé le critère fondamental selon lequel l'usage socialement utile des TIC en particulier, et du savoir en général, nécessite, parmi d'autres conditions nécessaires, la multiplication des efforts en faveur de la généralisation de l'éducation permanente au long de la vie et liée au travail ;
5. Que la formation continue des enseignants soit considérée comme un thème particulièrement important, visant à favoriser un usage éducatif approprié des TIC et à promouvoir le développement d'un nouveau degré d'apprentissage, qui soit créatif et coopératif, susceptible de contribuer à la juste valorisation sociale des professeurs ;
6. Qu'une attention spéciale soit portée aux initiatives d'alphabétisation numérique en tant qu'activité fondamentale et indispensable à la participation effective des citoyens à la Société de l'information, notamment grâce à l'appui et l'incitation à la création de logiciels et au développement de politiques et de projets destinés à la jeunesse.

Afin de concrétiser toutes ces recommandations, il est indispensable que les Trois espaces linguistiques créent un mécanisme de suivi, d'articulation et de coordination au niveau régional et sous-régional.

A la fin des débats de la table ronde sur les « Sociétés plurielles dans la Société de l'information », les participants ont souligné le besoin de renforcer la coopération entre les différents organismes régionaux impliqués dans la mise en place d'actions communes et convergentes dans le cadre des processus de préparation du Sommet mondial sur la Société de l'information. Dans ce processus, ont été signalées comme étant des opportunités précieuses pour la convergence des efforts et l'échange d'idées : les rencontres préparatoires qui seront réalisées à Paris en juillet 2003 ; la PrepCom III, qui se tiendra à Genève en septembre 2003 ; la première phase du Sommet mondial sur la Société de l'information, prévue pour décembre 2003, tout comme les différents événements et espaces de réflexion et de travail autour du SMSI, entre sa première étape à Genève, en 2003, et la deuxième étape, à Tunis, en 2005.

III

LE DIALOGUE RÉGIONAL ET LA COOPÉRATION INTER-INSTITUTIONNELLE

RÉSULTAT DU DIALOGUE INTER-INSTITUTIONNEL

- DÉCLARATION SUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE (OEI, OIF ET UL)
 - DÉCLARATION GÉNÉRALE « COOPÉRATION, DIVERSITÉ ET PAIX »
(ALECSO, CONSEIL DE L'EUROPE, LIGUE ARABE, OEI, OIF, UL, UNESCO)
-

DÉCLARATION SUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE

MEXICO, 4 AVRIL 2003

Nous, Secrétaires généraux de, de l'Organisation des États Ibéroaméricains pour l'Éducation, la Science et la Culture (OEI), de l' Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et de l'Union latine, réunis à Mexico du 2 au 4 avril 2003 à l'occasion du II^e Colloque des Trois espaces linguistiques, adoptons la présente déclaration :

- Rappelant la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle ;
- Rappelant la Déclaration du IX^e Sommet de la Francophonie adoptée à Beyrouth les 19 et 20 octobre 2002 ;
- Rappelant la Déclaration de Saint-Domingue adoptée par la VI^e Conférence ibéroaméricaine sur la culture (3 et 4 octobre 2002) ;
- Rappelant la Déclaration sur la diversité culturelle (chapitre 17) adoptée lors du III^e Sommet des Amériques tenu à Québec en avril 2001 ;

Partageant la conviction que la diversité culturelle constitue l'une des richesses fondamentales du patrimoine de l'Humanité ;

Considérant que la diversité culturelle et le multilatéralisme sont deux éléments essentiels à la démocratisation des relations internationales ;

Considérant que le respect de la diversité culturelle est une condition du développement durable et de la paix et que sa reconnaissance est l'un des fondements des sociétés démocratiques, plurielles et fondées sur l'intégration ;

Considérant que la mondialisation, source de progrès et d'enrichissement, peut aussi menacer la diversité culturelle et conduire à l'uniformisation ;

Considérant que la concentration qui touche certains secteurs des marchés culturels crée des déséquilibres au niveau de l'offre, de la circulation et de la consommation des biens culturels, portant ainsi atteinte à la diversité ;

Considérant que les biens culturels et éducatifs ne peuvent être traités comme de simples marchandises ;

Reconnaissant aux pouvoirs publics le droit de définir librement tant leur politique commerciale que leur politique culturelle et notamment les moyens et instruments nécessaires à sa mise en œuvre;

Notant que le Conseil exécutif de l'UNESCO est actuellement saisi d'une proposition d'élaboration d'une Convention internationale sur la diversité culturelle ;

Observant que les négociations dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), qui se déroulent actuellement à l'OMC, donnent lieu à des demandes de libéralisation concernant les biens et les services culturels ;

Nous engageons à :

- soutenir les efforts faits par les pays membres de chacune de nos organisations pour progresser sur la voie de la négociation d'une Convention internationale sur la diversité culturelle dans le cadre de l'UNESCO ;
- faire en sorte que les organisations composant les Trois Espaces Linguistiques apportent leur contribution aux travaux d'élaboration du projet d'instrument juridique international sur la diversité culturelle ;
- prendre toutes dispositions utiles pour développer au sein de chacun des espaces considérés – et entre eux – les patrimoines linguistiques et culturels qui leur sont propres, notamment dans le secteur des services et industries culturels.

Mexico, le 4 avril 2003

		
Abdou Diouf Secrétaire General OIF	Francisco Piñón Secrétaire General OEF	Bernardino Osio Secrétaire General Union Latine

DÉCLARATION GÉNÉRALE « COOPÉRATION, DIVERSITÉ ET PAIX »

MEXICO, 3 AVRIL 2003

Les représentants du Conseil de l'Europe; la Ligue des États Arabes ; de l'Organisation Arabe pour l'Éducation, la Culture et la Science (ALECSO); l'Organisation des États Ibéro-américains pour l'Éducation, la Science et la Culture (OEI); l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) ; l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) et l'Union Latine, réunis à Mexico les 2, 3 et 4 avril 2003 dans le cadre du II^e Colloque « Trois espaces linguistiques : coopération, diversité et paix », déclarent :

- I. Qu'ils sont conscients de la nécessité de promouvoir une vision actualisée de la collaboration interrégionale ayant pour objectif la promotion de la diversité culturelle et linguistique et le progrès des efforts de paix par le biais du dialogue, à travers l'établissement d'alliances stratégiques de coopération multilatérale. Ils expriment également leur volonté d'étendre ce dialogue à d'autres organisations régionales et d'encourager ce dernier dans le cadre des divers efforts menés dans ce domaine par les agences compétentes des Nations unies.
- II. Qu'ils sont convaincus que les échanges culturels entre individus et entre groupes dans le respect et la tolérance constituent le fondement du développement, de la paix et de la coexistence entre les peuples tant au niveau des communautés nationales et régionales qu'au niveau mondial. A cette fin, ils expriment leur intention de contribuer à la concrétisation des idéaux qui sous-tendent la Déclaration universelle sur la diversité culturelle et la Déclaration sur une culture de paix, toutes deux de l'UNESCO.
- III. Que la diversité culturelle et linguistique est une valeur imprescriptible, dans la mesure où elle traduit la tendance des groupes humains à évoluer dans des milieux pluriels et où elle est à la source même de la créativité humaine, tout en étant un facteur de dynamisme, d'originalité et d'interaction entre les peuples.

- IV. Que l'identité culturelle, expression reconnaissable de la diversité et facteur de cohésion sociale, tend à se manifester de façon complexe au travers de multiples appartenances. Ce nouvel aspect du pluralisme culturel doit être pris en compte par les pouvoirs publics car il favorise les chances de développement de l'individu et élargit sa liberté de choix.
- V. Que le processus de mondialisation des relations humaines, et notamment celui de la mondialisation économique, apporte d'importants changements aux conditions de la diversité. Tandis que, d'un côté, il multiplie les occasions d'interaction entre cultures et civilisations diverses et donne une nouvelle dimension à l'expression culturelle des groupes humains, d'un autre côté, il provoque des déséquilibres et des asymétries, qui touchent l'ensemble des langues et des cultures, et met dans une position particulièrement vulnérable les langues et les cultures traditionnelles et minoritaires.
- VI. Que l'un des grands enjeux actuels réside dans le développement d'une société de la connaissance basée sur la justice et l'équité, défi lié à l'accès de tous à l'éducation et à la culture.
- VII. Qu'il est important d'encourager la conclusion d'accords permettant de développer la coopération entre les organisations régionales sur la base d'actions communes visant une meilleure connaissance mutuelle et la promotion de la diversité culturelle.

En vertu de ce qui précède, les organisations participant à ce Colloque déclarent leur intention d'orienter leurs efforts en accord avec les points suivants :

Premièrement. L'affirmation de la diversité culturelle et linguistique dans les Etats démocratiques exige non seulement qu'elle soit reconnue comme fait social, comme une valeur et une richesse pour le développement, mais également que soient mis sur pied des systèmes pluralistes, par l'intermédiaire d'une série de garanties efficaces qui permettent l'exercice des droits des individus et des groupes dans le déroulement de la vie culturelle et démocratique.

Deuxièmement. Etant donné que plusieurs des nouvelles dimensions et des nouveaux problèmes liés à la culture dépassent le cadre des Etats, il est urgent d'avancer en même temps sur la voie d'un cadre juridique international, par le biais d'instruments généraux et régionaux qui favorisent l'affirmation de la diversité culturelle et garantissent le pluralisme culturel mondial.

Troisièmement. Les instruments internationaux devront tenir compte aussi bien de la spécificité des biens et des services culturels en tant qu'objets de commerce puisqu'ils sont porteurs des valeurs de diversité et d'identité culturelle, que de la nécessité de favoriser un échange équitable et de contribuer au pluralisme culturel au niveau mondial.

Quatrièmement. La promotion de la diversité et du dialogue culturel à l'échelle planétaire doit être abordée en termes d'enjeu géoculturel. Celui-ci mérite d'être envisagé, d'un point de vue stratégique, de façon équivalente aux défis géopolitiques et géoéconomiques. Toutes concertations destinées à répondre aux défis géoculturels, en associant l'ensemble des acteurs de la culture dans une perspective de promotion du pluralisme culturel et linguistique, doivent être encouragées.

Cinquièmement. Il est essentiel d'encourager chez les citoyennes et les citoyens de tous les pays des attitudes favorables et de respect envers la diversité culturelle et le multilinguisme.

Sixièmement. La tenue périodique de forums d'échange, de débat et de concertation comme celui qui nous occupe permettra de multiplier et de développer les opportunités de coopération entre les peuples porteurs de cultures diverses, pour que le développement et la coexistence entre eux en soient renforcés.


Les organisations participantes s'entendent pour la réalisation des actions suivantes :

- 1) Féliciter les Nations Unies et l'UNESCO pour la proclamation du 21 mai en tant que Journée Mondiale de la Diversité Culturelle pour le Dialogue et le Développement (Rés. 57/249) et en appuyer sa diffusion dans tous les États membres.
- 2) Appuyer et promouvoir conjointement des actions de préservation, de protection et de diffusion du patrimoine culturel de tous les pays, ainsi que la lutte contre le commerce illégal de biens culturels.
- 3) Se mettre d'accord sur un calendrier de réunions pour échanger leurs analyses et éventuellement arrêter des positions communes sur des rencontres internationales, comme le Sommet mondial sur la Société de l'information (Genève 2003 – Tunis 2005), le Forum universel des cultures – Barcelone 2004, etc.
- 4) Promouvoir une Convention Internationale sur la Diversité culturelle.
- 5) Effectuer des actions pour sensibiliser les négociateurs de futurs accords internationaux en vue de l'affirmation de la diversité culturelle, de façon à ce que les questions culturelles y soient traitées de manière adéquate.
- 6) Donner suite à la *Recommandation sur la promotion et l'usage du plurilinguisme et l'accès universel au cyberspace* du Conseil Exécutif de l'UNESCO ainsi que promouvoir sa diffusion après son approbation finale.

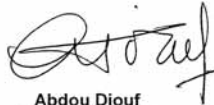
- 7) Appuyer, dans le même sens que les initiatives déjà adoptées par d'autres instances et en vue de répondre aux enjeux géoculturels, la mise en route d'un forum permanent pour l'affirmation de la diversité culturelle, ouvert tant aux pouvoirs publics qu'aux représentants de la société civile (secteur privé, artistes, créateurs, etc.), des organisations appartenant aux grandes aires linguistiques et culturelles et des organisations internationales compétentes.
- 8) Diffuser entre les organismes signataires leurs plans de travail actuels sur la diversité culturelle et ses antécédents.

Par ailleurs, ils conviennent de tenir une nouvelle réunion pour examiner, entre autres, la possibilité de créer des synergies en matière de connaissance mutuelle des cultures, tant dans le secteur académique qu'artistique aussi bien que dans les domaines des industries et des services culturels, la recherche scientifique et l'éducation. Cette rencontre sera convoquée par l'Union Latine et aura lieu à Rome vers la fin novembre 2003.

Mexico, le 3 avril 2003



Francisco Piñón
Secrétaire général
OEI



Abdou Diouf
Secrétaire général
OIF



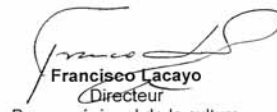
Bernardino Osio
Secrétaire général
Union Latine



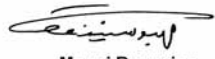
Mongi Bousnina
Directeur général
ALECSO



José María Ballester
Directeur de la culture et
du patrimoine culturel
Conseil de l'Europe



Francisco Lacayo
Directeur
Bureau régional de la culture
de l'UNESCO pour
l'Amérique latine et les
Caraïbes



Mongi Bousnina
pour la
Ligue des États Arabes

TÉMOIGNAGES DES INSTITUTIONS PARTICIPANTES

- MOTS DE BIENVENUE DE M. REYES TÁMEZ – Secrétariat de l'Éducation Publique du Gouvernement du Mexique
- Intervention de M. Mongi Bousnina – Organisation de la Ligue Arabe pour l'Éducation, la Culture et la Science (ALECSO)
- Intervention de M. José María Ballester – Conseil de l'Europe
- Intervention de M. Francisco Lacayo Parajón – UNESCO
- Communiqué de la Communauté des Pays de Langue Portugaise (CPLP)

**MOTS DE CLÔTURE DE MESSIEURS LES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX
DES ORGANISATIONS INVITANTES**

- Intervention de M. Francisco Piñón – OEI
- Intervention de M. Abdou Diouf – OIF
- Intervention de M. Bernardino Osio – Union Latine

**LISTE DES PARTICIPANTS DE LA RÉUNION DE CONCERTATION
DES ORGANISMES DE COOPÉRATION**

MOTS DE BIENVENUE DE M. REYES TÁMEZ

SECRÉTAIRE DE L'ÉDUCATION PUBLIQUE
SECRÉTARIAT DE L'ÉDUCATION PUBLIQUE DU GOUVERNEMENT DU MEXIQUE

S.E. M. Francisco Piñón, Secrétaire général de l'OEI ;
S.E. M. Abdou Diouf, Secrétaire général de l'OIF ;
S.E. M. Bernardino Osio, Secrétaire général de l'Union Latine ;
S.E. M. Mongi Bousnina, Directeur général de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO) ;
M. José María Ballester, Directeur de la Culture et du patrimoine culturel du Conseil de l'Europe ;
M. Francisco Lacayo Parajón, Directeur du bureau régional de la Culture de l'UNESCO pour l'Amérique latine et les Caraïbes ;
Mesdames, Messieurs,

*Ce serait fantastique
Que la force ne fût pas la raison
Et que les déshérités héritassent*
Joan Manuel Serrat

Nous, ici réunis, nous avons beaucoup de traits, d'attitudes et de buts en commun. Parmi ceux-ci, notre capacité à analyser les circonstances de l'environnement social et politique et à interpréter les signaux et les indices qui s'en dégagent. Nous partageons également le désir de créer des alliances entre organismes favorisant le plein épanouissement des nations, riches de leurs cultures diverses et de leurs populations.

Nous exerçons ces capacités, nous vivons ce désir, aujourd'hui, dans un contexte fait d'événements tellement graves et douloureux qu'ils pourraient nous amener à dire que ce colloque représente non seulement une expérience qui contraste

fortement avec ce contexte, mais aussi une expérience paradoxale. Nous pourrions même dire, non sans raison, que ce colloque se tient dans la sphère de l'utopie.

Il faut cependant refuser ce type d'interprétations et comprendre (et défendre) ce colloque, face aux événements actuels, comme l'affirmation réitérée d'une conviction internationaliste dont les racines s'enfoncent dans notre histoire ; il faut concevoir ce colloque comme un renouvellement de l'espoir – l'espoir étant compris comme une attente fondée et non comme simple illusion. Comme un espoir dans la force, la valeur et la légitimité des actions concertées entre entités culturellement diverses.

Ce sont ces entités qui font que la pluralité culturelle devienne une force sociale, une force cognitive et une force éthique et morale.

Entre l'utopie et l'attente fondée nous avons choisi, sans hésitation, cette dernière. Entre l'hégémonie de la pensée unique et l'hégémonie de la tolérance et la concertation de volontés, le choix de ce colloque ne laisse pas la place au doute : nous parions sur la multi latéralité de nos organisations, pour la diversité, la coopération et le respect absolu des droits des autres. Vivre dans l'endogamie n'a jamais été positif ou favorable, et ceci ni dans le domaine biologique, ni dans le domaine du social. Nous préférons rester ouverts à la pensée plurielle et à notre temps.

Pour ces raisons et bien d'autres, c'est pour moi un plaisir de vous donner une sincère et chaleureuse bienvenue à notre ville et à ce Musée national d'anthropologie, l'orgueil des Mexicains. Le Gouvernement mexicain ne pouvait proposer de meilleure scène pour cette rencontre que ce musée, enceinte qui conserve une partie importante de notre patrimoine culturel et présente aux yeux du monde notre diversité culturelle d'hier et d'aujourd'hui, dont plus de 60 langues sont le témoignage vivant, autant de modes différents de voir le monde, de penser et de vivre.

Pour le Secrétariat de l'éducation publique et pour le Conseil national pour la culture et les arts – représentant le Gouvernement de la République – c'est une grande satisfaction que d'accueillir des invités si respectés, tous citoyens du monde.

C'est sans doute une occasion de réjouissance, mais aussi une source d'engagements. L'engagement de maintenir notre filiation (active, participative) dans les organisations internationales ici présentes, comme dans celles qui leur sont proches. L'engagement de respecter la cohérence entre les principes et les actions concertés dans les domaines régionaux et internationaux d'une part, et les principes et les actions à l'œuvre sur le plan interne d'autre part.

Au Mexique, et ceci est évident pour tous, la diversité culturelle et linguistique est aussi réelle que les enjeux et les défis pour les enseignants et pour les responsables de l'équité dans le développement économique. Au Mexique, l'éducation interculturelle est une stratégie fondamentale à tous les niveaux du système éducatif national. Cet engagement constitue une priorité dans notre Programme national d'éducation ainsi que dans notre Constitution fédérale, qui définit la démocratie – justement dans les alinéas concernant l'éducation – non seulement comme un régime politique, mais comme un système de vie fondé sur l'amélioration permanente, économique, sociale et culturelle de la population.

Il est donc clair que, de notre point de vue national, il nous appartient de souscrire aux principes des institutions qui sont à l'origine de ce II^e Colloque, et de contribuer à l'accomplissement de leurs objectifs.

Nous célébrons ce rassemblement d'intelligences consacrées à l'étude de l'identité, du multiculturalisme, de la relation entre culture et économie, ainsi que du rôle des technologies de l'information et de la communication dans ces questions.

Nous remercions les organisations invitantes, les organisations invitées et les participants des tables rondes pour leur contribution à ce processus de recherche, réflexion, dialogue et mise en œuvre d'actions.

Nous vous souhaitons un grand succès dans votre projet de consolidation de l'Alliance mondiale pour la Diversité culturelle, et de créer un réseau de travail permanent.

Nous partageons votre décision de parvenir dans ce colloque à des propositions d'actions communes qui seront soumises au Sommet mondial sur la Société de l'information (Genève 2004) et au Forum universel des cultures (Barcelone 2004). Il faut que les déclarations et les plans d'action de ces forums tiennent compte des propositions émanant de nos Trois espaces linguistiques. Plus que jamais l'action multilatérale et l'approche interculturelle sont aujourd'hui nécessaires. Nos convictions sur la construction d'une éthique globale et une culture de paix ne sont ni conjoncturelles ni opportunistes en fonction des circonstances actuelles. Notre participation préalable dans des programmes de coopération internationale témoigne de l'authenticité de notre attitude.

L'un de nos défis est, comme dirait Edgard Morin, de « concevoir une unité qui assure et favorise la diversité, une diversité qui s'inscrit dans une unité ». Nous savons, comme E. Morin lui-même l'a affirmé, que « la désintégration d'une culture sous l'effet destructeur d'une domination technico-civilisationnelle constitue une perte pour toute l'humanité, dont la diversité des cultures est l'un des trésors les plus précieux. »

Les moments cruciaux que nous vivons mettent notre intelligence et notre imagination à l'épreuve dans la recherche de solutions pacifiques aux conflits et dans la création des conditions favorables à l'épanouissement de la diversité humaine.

Mesdames et Messieurs, je voudrais finir par une réflexion issue d'un document présenté à la VII Conférence ibéro-américaine d'éducation, « Éducation et valeurs éthiques pour la démocratie » :

« Le dialogue, qui est plus facile dans des situations de faible violence, est en lui-même générateur de réduction de violence. Le dialogue peut être un bon antidote contre les intégrismes et un bon moyen de substituer à l'usage de la violence et de la force l'usage de la parole. Ce ne sera probablement pas toujours un moyen pour résoudre les conflits, mais c'est le meilleur moyen pour les aborder.

« Nous sommes conscients que le problème de la violence, sérieux obstacle à la promotion du dialogue, ne doit pas être abordé exclusivement d'un point de vue pédagogique. Il faut également l'aborder, nécessairement, selon des approches rendant possible la transformation des conditions socio-économiques, culturelles et de privation ou de faible jouissance des droits de l'homme (...).

« Sans cette transformation, la volonté pédagogique sera non seulement insuffisante, mais elle peut également générer des attitudes contraires au but poursuivi, dévalorisant ainsi l'éducation... »

Par ailleurs, la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la Diversité culturelle, récemment approuvée, affirme ce que nous ratifions aujourd'hui : « le dialogue interculturel est la meilleure garantie pour la paix ».

Je réitère mes félicitations aux organisateurs et aux participants du II^e Colloque des Trois espaces linguistiques « Coopération, diversité et paix ». Je vous exhorte à enrichir le dialogue interculturel.

M. MONGI BOUSNINA

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ORGANISATION DE LA LIGUE ARABE POUR L'ÉDUCATION, LA CULTURE
ET LA SCIENCE (ALECSO)

En ce moment même, de vastes populations sont soumises à un déluge de feu et subissent les conséquences d'un drame humanitaire sans précédent qui se prépare, et qui est indigne de ce siècle naissant et de ces idéaux proclamés, de pacifisme et d'humanisme. De lourdes et réelles menaces pèsent sur le patrimoine archéologique, historique et religieux de cette région, l'un des plus riches de l'Humanité. Au Moyen Orient en général, la paix est toujours à la recherche d'une audience. Puissent les voies du dialogue et de la négociation reprendre leurs droits dans cette région, et dans toutes les autres régions ensanglantées de la planète, dans le cadre du respect de la légalité internationale. On ne saurait retrouver la paix sans dialoguer, et le monde arabe, malgré les conditions difficiles qu'il traverse, tient à promouvoir, plus que jamais, le dialogue des cultures, des civilisations et des religions, c'est-à-dire le dialogue entre les hommes, sans intermédiaires.

L'ALECSO n'a cessé d'œuvrer dans cette voie et a collaboré avec les institutions internationales, régionales, nationales et les institutions étatiques ou civiles intéressées. C'est ainsi que, au cours des dernières années, elle a organisé une série de colloques et de rencontres consacrées à ce thème de l'interculturalité. Elle a réuni de nombreux intellectuels arabes avec leurs homologues africains, chinois, japonais, européens, américains, francophones, ibéro-américains, et prépare activement aujourd'hui à l'organisation d'une rencontre arabo-russe à Tunis et d'une deuxième rencontre arabo-africano-européenne prochainement à Rome, ainsi que, pour l'an 2004, celle de la deuxième rencontre arabo-chinoise à Pékin, d'une rencontre arabo-japonaise et arabo-allemande. Toutes ces rencontres s'ajoutent au flux continu des rencontres arabo-africaines, aussi fréquentes que diversifiées, qui ont lieu dans les différentes capitales du continent africain et du monde arabe. Cette activité militante que mène l'ALECSO pour le dialogue interculturel témoigne de notre ferme volonté d'être à l'écoute du monde et, en même temps, de lui faire entendre notre voix. Opter pour le dialogue des cultures

c'est, somme toute, opter pour le culte de l'humain – comme l'aurait dit Auguste Comte –, car au delà de toute frontière spatio-temporelle, de toute différence d'âge, de religion ou de couleur, l'homme sait trouver son semblable, son *alter ego*. Le dialogue culturel n'est-il pas, en dernière analyse, un hymne à la dignité humaine, donc un hymne au progrès, à la paix, à la coopération, à la tolérance et à la reconnaissance mutuelle universelle ? Pour toutes ces raisons, l'ALECSO se trouve aujourd'hui présente à cette rencontre des Trois espaces de la latinité, où elle est venue ajouter la voix de l'arabité et en même temps affirmer son adhésion totale aux principes énoncés au cours de ce colloque, ainsi qu'à la Déclaration générale « Coopération, diversité et paix » que nous avons souscrit.

Tel est l'idéal éthico-politique qui guide le travail de l'ALECSO : nous privilégions le dialogue, nous condamnons tous les actes de violence, toutes les formes de terrorisme, indépendamment de leur motivation – notre organisation a solennellement condamné, au moment où ils se sont produits, sans hésitation et sans réserve, les tragiques événements du 11 septembre 2001, en déplorant cette action criminelle. D'ailleurs, ces terribles événements, et la culture de la peur qui s'instaure autour de nous, nous imposent à nous tous de nouvelles obligations et de lourdes responsabilités morales pour contenir ces élans du mal et ces pulsions de violence, car lorsque l'ignorance, l'obscurantisme, le fanatisme et la misère conspirent à menacer la paix dans le monde, nous n'avons qu'à déployer tous nos efforts pour assurer une éducation bien faite, une large diffusion du savoir, la promotion des droits de l'Homme, une vaste et une meilleure connaissance de la culture, de la langue, des modes d'être et de penser de l'Autre, pour mieux le connaître, et par là même le reconnaître, et mieux se préparer à vivre en paix avec lui. Tel est la fin ultime du dialogue des cultures que nous envisageons : nous connaître pour nous reconnaître et vivre ensemble est aujourd'hui une exigence de premier ordre, et qui demeure, malheureusement, un vœu pieux auprès de nombreuses âmes de bonne volonté qui continuent à murmurer en silence ce vœu sans prendre d'initiative pour la promotion de cet idéal.

Certes, nos cultures sont diverses, différentes. Mais la diversité n'est pas l'adversité, et la différence n'est pas un abîme infranchissable. Aussi est-on en droit d'affirmer que toute théorie visant à justifier un quelconque choc des cultures ou quelque vague de conflits de civilisations ou de religions n'est à proprement parler qu'un effet de la passion ou un produit de l'ignorance, à l'intérieur duquel l'autre n'est plus mon semblable mais désormais un étranger qui dérange ou un ennemi qui menace. En bonne partie au moins, le mal dont souffre l'humanité provient de cette pathologie de l'inculture qui se pare pompeusement et faussement des insignes de la vraie culture, mais également d'une dose réelle de folie meurtrière. Force est de constater que l'accumulation de préjugés se transforme souvent en une pluie de bombes déversées sur nos têtes. La violence ne pouvant qu'engendrer la violence, nous n'avons, pour y remédier lentement mais sûrement, que le savoir, l'éducation,

le développement et la promotion des droits humains – tous les droits humains, sans restriction, à l'échelle de l'individu comme à celle de l'humanité tout entière, dans la saine gouvernance des problèmes et des conflits selon des cadres clairement définis et des règles unanimement adoptées.

Notre monde a certes beaucoup gagné en robustesse matérielle, mais a perdu énormément en sagesse. Au moment où notre rationalité est au sommet de sa victoire, la raison se trouve plus que jamais impuissante à gérer le misérable quotidien de l'être humain partout où il se trouve. À l'heure où notre monde devient un village, la méconnaissance de l'homme par l'homme s'étend comme un désert. L'accumulation des richesses pour certains s'accompagne d'une croissance vertigineuse de la misère pour beaucoup d'autres : ce sont là autant d'indices qui montrent que nous avons beaucoup à faire dans un monde à refaire.

Les intellectuels des pays arabes entendent contribuer, avec les hommes de bonne volonté, à ce grand travail de réorganisation de notre planète. La culture arabe y est disposée par une vocation plusieurs fois millénaire, car tant par sa naissance que par son devenir historique, elle est elle-même synthèse, produit de l'échange et du dialogue entre civilisations, et accumulation multiple de cultures diverses. En elle se sont depuis la nuit des temps déposées les merveilles de la Mésopotamie, les mystères de l'ancienne Égypte, les splendeurs de Carthage et d'Athènes. C'est dans cette région du monde que s'est élaboré, au fil de l'histoire, ce « supplément d'âme » – comme l'aurait dit Henri Bergson – dont l'homme a toujours besoin ; là se sont développées les brillantes cultures et les religions monothéistes révélées à l'humanité tout entière à partir de la vieille ville d'Ur, ensuite sur les berges du Nil, puis en Palestine et dans la péninsule ibérique enfin, à travers les messagers de Dieu : Abraham – l'ancêtre de tous les prophètes –, Moïse, Jésus et Mohammed. Sensible à la voix de Dieu, la culture arabe, à l'instar de toutes les cultures nées dans ce berceau de l'humanité, est également ouverte à la sagesse de l'homme. Elle a su préserver l'héritage scientifique hellénistique et indien, en le traduisant dans sa langue, en le cultivant, en l'enrichissant minutieusement, avant de le transmettre à l'Europe latine, qui a su, à son tour, en faire le fondement historique et théorique de ses succès scientifiques et technologiques foudroyants et de sa renaissance intellectuelle, artistique et politique.

Autant de faits et de valeurs qui montrent, à l'évidence, que la culture arabe est ouverte à l'Autre et respectueuse des différences, étant elle-même synthèse d'une riche diversité créatrice. C'est pourquoi, par-delà une actualité triste et brûlante, en appelant au dialogue, nous affirmons la vocation d'un peuple qui, dans la diversité de ses races et de ses confessions, a toujours su donner et échanger avec autrui, tout en s'enrichissant et sans jamais perdre son authenticité.

Nous sommes aujourd'hui à l'aube d'un nouveau siècle. Nous sommes décidés à

actualiser le message culturel arabe, qui devrait non seulement puiser sa force dans la longue histoire et le long patrimoine de ce peuple et dans sa civilisation brillante, mais aussi dans les aspirations et les rêves de sa jeunesse, de ses intellectuels et de toutes ses forces vives. Bref, s'adapter aux exigences de la modernité et du monde d'aujourd'hui.

Pris dans la même tourmente, de quelque bord que nous soyons, nous sommes, plus que jamais, condamnés à travailler ensemble pour assurer la victoire du droit sur la violence, de la tolérance sur le fanatisme, malgré la marche parfois démentielle des événements, et faire en sorte que ce XXI^e siècle ne soit pas celui de l'exclusion, de la guerre des fondamentalismes, de la peur de l'autre, du différent, de celui que Montaigne, en son temps, refusait d'appeler « barbare » seulement parce qu'il n'appartenait pas à la civilisation occidentale. Sur cette voie de l'avenir, la Déclaration de l'UNESCO sur la Diversité culturelle, et aujourd'hui la Déclaration de Mexico sont des références salutaires, surtout à l'heure de la mondialisation, peu soucieuse de la distinction – pourtant nécessaire – entre marchandise et œuvre de l'esprit. Facteur de développement endogène, source de créativité, expression de l'autonomie, notre riche diversité culturelle est à défendre et à préserver, surtout contre cette misère propagée par les tenants du meurtre. Barbare, disait Lévi-Strauss, est celui qui croit à la barbarie. Et *a contrario* nous pouvons dire, avec Marcel Mauss, qu'il n'est pas de peuple civilisé, mais des peuples de civilisations différentes. Nul, aussi puissant soit-il, ne peut forcer l'humanité à se fondre dans un moule unique. Nulle culture universellement répandue et dominante ne peut se réclamer de l'universel et des valeurs collectives, car elle a besoin de notre reconnaissance à tous pour pouvoir s'affirmer comme telle.

Nous le savons tous, la meilleure façon de maîtriser l'avenir est de le faire soi-même. Mais on ne saurait le faire qu'en le préparant convenablement. Le monde encore à la recherche de son nouvel équilibre doit désormais être riche de sa multipolarité et, dans son action, s'appuyer sur un nouveau code des relations internationales, à même d'assurer la paix et la sécurité pour tous, et de faire en sorte que les ennemis d'aujourd'hui retrouvent le chemin de la négociation et du dialogue par une vraie et sérieuse réhabilitation du politique, par trop compromis, malheureusement, ces temps-ci.

Pour que la paix règne dans le monde réel, il faut d'abord qu'elle s'installe dans les cœurs. Et si le dialogue des cultures ne devait servir que cet objectif, il aurait déjà largement réussi à contribuer à faire progresser l'humanité tout entière.

M. JOSÉ MARÍA BALLESTER

DIRECTEUR DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE
CONSEIL DE L'EUROPE

Les concepts de coopération, diversité et paix prennent une vigueur particulière dans le moment historique actuel, un moment dramatiquement paradoxal. Nous croyons à la culture comme moyen de prévention de conflits, et la réalité nous renvoie le conflit comme forme de prévention.

Dans des moments comme celui-ci, il est plus que jamais nécessaire de s'interroger sur l'avenir de l'humanité et de reconnaître la valeur universelle de ce patrimoine de valeurs communes, de cet idéal éthique qui définit notre modèle de société comme étant la clef du vivre ensemble. Patrimoine de valeurs communes constitué de valeurs d'ordre immatériel, valeurs spirituelles, éthiques, intellectuelles, matérielles également, qui sont porteuses de mémoires, d'identités, et que nous partageons comme espace de vie commune. Valeurs qui, bien comprises et surtout partagées, suscitent, quelle que soit notre origine ethnique, culturelle ou religieuse, un sentiment d'appartenance commune, une conscience d'être le résultat d'échanges, de croisements, d'interactions, d'influences culturelles, économiques et sociales qui nous intègrent à une civilisation unique et diverse.

Mal comprises, cependant, ces valeurs peuvent engendrer de la violence, de l'intolérance et du racisme : ce que certains s'obstinent à nous présenter comme un choc de civilisations. Les événements du 11 septembre, la guerre qui se déroule ces jours-ci, nous déconcertent et nous rappellent – comme le sémiologue Abraham Moles, avec sa lucidité prémonitoire, l'avait déjà fait – la fragilité de nos sociétés. Des sociétés en mutation qui connaissent des contradictions profondes à l'aube du XXI^e siècle. La mondialisation des relations économiques, la mobilité sociale, le développement des nouvelles technologies de l'information, qui pourraient apporter tant de bénéfices à l'humanité, révèlent aussi des fissures et de graves dérives. La mondialisation politique et sociale prend un retard considérable par rapport à la mondialisation économique et celle du marché ; les déséquilibres entre

pays et entre peuples s'aggravent, entraînant une fracture sociale. De graves fractures se produisent également dans le champ de l'accès à la connaissance et au savoir, et nous assistons – comme les experts de l'UNESCO l'ont récemment rappelé – à une véritable crise de la représentation démocratique au niveau universel.

Une éthique se développe, qui, lorsqu'elle ne se base pas sur les intérêts individuels, se base sur des logiques de marché, et ceci au détriment de cette éthique de références. Il faut encore invoquer notre patrimoine de valeurs communes qui a constitué jusqu'ici le paradigme de l'humanité. Le Conseil de l'Europe, créé à la suite de la deuxième guerre mondiale à la fin des années quarante dans le but de promouvoir précisément la coopération, la paix et l'unité entre les peuples de sorte qu'un conflit armé ne pût plus avoir lieu, ne cesse désormais de proposer un modèle humaniste de société basé sur l'État de droit, sur les libertés démocratiques, sur l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'Homme et sur la conscience d'un patrimoine culturel commun enrichi de sa diversité.

C'est un projet éthique de société qui l'a amenée à multiplier les actions, au cours des dernières années, en vue de promouvoir le dialogue interculturel, le dialogue interreligieux, le dialogue intercommunautaire. Un dialogue qui cherche avant tout l'acceptation de l'autre, la compréhension mutuelle, car la compréhension génère du respect, le respect mène vers la coopération et la coopération crée cet équilibre qui favorise l'alliance entre la justice et le progrès qui nous fait tellement défaut à l'heure actuelle. Promouvoir ce dialogue est l'une des priorités du Conseil de l'Europe aujourd'hui, au moment où nous saluons l'entrée du quarante-cinquième État membre, au moment où son horizon s'élargit par l'arrivée de nouveaux États observateurs et lorsque se produit l'ouverture de notre Organisation vers l'autre rive de la Méditerranée, vers le continent asiatique et, par le Mexique, vers le monde latino-américain.

La Déclaration sur la Diversité culturelle adoptée par notre Comité de Ministres le 7 décembre 2000 ; le Plan d'action pour promouvoir le dialogue interculturel et prévenir les conflits ; la réunion des ministres de la culture tenue en février dernier pour discuter les nouvelles responsabilités qui incombent à ces ministres dans la promotion du dialogue interculturel et dans le respect de la diversité culturelle ; la réunion qui se tiendra encore une fois en Croatie en octobre prochain ; les programmes consacrés à l'éducation, à la citoyenneté démocratique, à l'enseignement de l'histoire, à garantir le pluralisme linguistique, à sensibiliser les jeunes générations, à générer également toutes ces cultures qui ont progressivement disparu des systèmes éducatifs au cours des dernières années : la culture de l'histoire, la culture des religions, la culture de la philosophie, bref, la culture de l'humanisme et du vivre ensemble qui nous fournissaient la clef pour comprendre notre identité et, surtout, pour comprendre l'identité de l'autre et que, maintenant, nous regrettons tant au moment d'articuler ce dialogue interculturel

car nous nous trouvons peu équipés pour faire en sorte que ce dialogue se concrétise.

La nouvelle convention sur le rôle du patrimoine culturel dans la société actuelle, en cours d'élaboration, et une fois obtenu l'Accord de principes de notre Comité de Ministres, introduit des questions telles que le droit au patrimoine et le droit du patrimoine, les relations entre patrimoine et dialogue interculturel, avec une attention particulière, naturellement, portée à la garantie de la diversité culturelle, à la responsabilité commune en matière de gouvernance, à la société de la connaissance et au développement démocratique. C'est une convention novatrice dans le sens où l'on ne se demande pas, conformément à l'usage, comment conserver les biens culturels, mais pourquoi les conserver et dans quel but.

Le Conseil de l'Europe partage l'analyse et les objectifs des Trois espaces linguistiques quant au renforcement de la puissance de la diversité culturelle comme facteur de paix, de justice et de stabilité entre les peuples, facteur également de développement économique et de cohésion sociale. Le Conseil de l'Europe met à la disposition des initiateurs de ce projet TEL son cadre d'action, ses actions et ses programmes comme une contribution à la dynamique qu'ils ont mise en route, et propose une alliance ou un front commun entre toutes les organisations internationales, une action concertée dans ce processus qui doit nous amener, d'une part, à la mise en œuvre effective des déclarations ou des conventions existantes, à leur traduction dans la vie quotidienne et, d'autre part, à l'intégration de ce processus de promotion de l'identité et de la diversité culturelle dans les stratégies politiques, dans les stratégies économiques et les stratégies commerciales qui décideront de l'avenir de l'humanité et du modèle de société : la manière de vivre ensemble que nous léguerons aux générations futures.

Au Conseil de l'Europe nous pensons que c'est là notre véritable défi.

M. FRANCISCO LACAYO PARAJÓN

DIRECTEUR

BUREAU RÉGIONAL DE LA CULTURE POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES -
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE
ET LA CULTURE (UNESCO)

« L'avenir n'est plus ce qu'il était »¹

Toutes les époques ont connu des changements mais, à l'époque actuelle, on peut dire que le concept de changement lui-même a changé. L'UNESCO, persuadée que, dans le monde moderne, la profondeur et le rythme accéléré des transformations nous obligent à nous penser et à nous redéfinir, s'est récemment demandée si elle avait une raison d'être en tant qu'institution. Au sein du Conseil exécutif de l'UNESCO du printemps 2000, l'organisation répond à sa propre interrogation en affirmant que l'UNESCO a toujours, aujourd'hui, sa pleine raison d'être, parce que dans l'ère de la connaissance, dans l'ère des nouvelles technologies de la communication, dans l'ère des progrès foudroyants de la biotechnologie et dans l'ère de la mondialisation, la mission majeure de l'Organisation est de promouvoir *l'humanisation de la mondialisation*, dans ses domaines de compétence, à savoir : l'éducation, la culture, la science et la communication. « ...cette idée intégratrice pourrait être, d'après le rapport de l'Équipe spéciale sur l'UNESCO au XXI^e siècle, l'humanisation de la mondialisation ». « Pour l'UNESCO, la mondialisation signifiera donc la mondialisation au service de l'humanité »². Quelques jours plus tard, l'Équipe spéciale, lors du même Conseil exécutif de l'UNESCO (160 EX/48 parties 6 et 7 rev.) recommande de remplacer « l'humanisation de la mondialisation » par « la mondialisation à visage humain : vers la paix, la sécurité et le développement au XXI^e siècle ». Cette proposition a été adoptée dans la présente Stratégie à moyen terme de l'UNESCO.

1 Phrase de M. Julio María Sanguinetti, ex président de l'Uruguay, cité par Carlos Fuentes dans un article récent.

2 Rapport final de l'Équipe spéciale sur l'UNESCO au XXI^e siècle. 160.EX/48, Paris, 11-10-2000.

Les hautes instances de l'UNESCO se demandent donc quels doivent être le nouveau statut et le nouveau rôle de l'UNESCO dans ce processus. Dans différents textes l'UNESCO propose, comme stratégies pour promouvoir une mondialisation humaniste, la promotion des deux grandes diversités : la biodiversité et la diversité culturelle, garantie de survie et de croissance de l'humanité en tant qu'espèce et en tant que société. C'est pourquoi elle affirme : « ... la diversité culturelle est aussi nécessaire pour le genre humain que la biodiversité dans l'ordre du vivant »³.

Si nous réussissons une mondialisation animée par ces deux grandes diversités, nous n'aurons pas perdu la dimension humaniste de la mondialisation, ni ne tomberons dans une culture du miroir dans laquelle, avec des pensées et des sentiments clonés, nous resterions condamnés à regarder notre propre image devenue un « moi » stérile, dépourvu de « toi ».

Par ailleurs, l'UNESCO affirme, dans des textes et des réflexions récentes, qu'à l'aube de ce nouveau millénaire, l'humanité voit la naissance de nouvelles richesses, au sens plein du terme, et que ces nouvelles richesses sont : la diversité culturelle, la créativité des sociétés et des individus et le patrimoine vivant (racine et non momie du passé). En allant plus loin, lors de la Table ronde des Ministres de la culture du monde (Paris, décembre 2000) convoquée par l'UNESCO, les Ministres ont proposé, dans ce même ordre d'idées, une Alliance mondiale pour la Diversité culturelle.

Dans la même Table ronde les Ministres affirment que « La culture ne saurait avoir la deuxième place, derrière l'économie » ; « Les industries culturelles sont celles de l'avenir et les technologies et les échanges entre pays peuvent favoriser leur essor ». Cette reconnaissance actuelle du rôle central de la culture a été le fruit d'un long processus de réflexion mis en place par l'UNESCO il y a des années.

Lors de la Conférence mondiale sur les Politiques culturelles (MONDIACULT), Mexico 1982, l'on trouve déjà des bases pour cette prise de positions :

« La culture constitue une dimension fondamentale du processus du développement et contribue à renforcer l'indépendance, la souveraineté et l'identité des nations. La croissance a souvent été conçue en termes quantitatifs, sans que soit prise en compte sa nécessaire dimension qualitative, c'est-à-dire la satisfaction des aspirations spirituelles et culturelles de l'être humain. Le développement authentique a pour but le bien être et la satisfaction constante de tous et de chacun. »

3 Déclaration universelle de l'UNESCO sur la Diversité culturelle, Paris, 2 novembre 2001.

Du Rapport de la Commission mondiale de Culture et développement, *Notre diversité créatrice* (Paris, septembre 1996), document postérieur à MONDIACULT également connu sous le nom de Rapport Pérez de Cuéllar, nous tirons les citations suivantes, dont le contenu nous semble d'une étonnante actualité :

« La culture façonne nos réflexions, notre imagination et l'ensemble de nos comportements. La culture est, en effet, le véhicule par lequel se transmettent les comportements, en même temps qu'une source dynamique de changement, de créativité et de liberté et le ferment d'innovations riches de promesses.

« C'est dans la culture que les groupes et les sociétés puisent l'énergie, l'inspiration et la liberté d'agir, en même temps que le savoir et la reconnaissance de la diversité.

« De même que nos efforts pour édifier la paix et consolider les valeurs démocratiques visent des objectifs indissociables, de même la jouissance des droits économiques et politiques est indissociable de celle des droits sociaux et culturels.

« Le défi que l'humanité est appelée à relever est d'adopter de nouvelles formes de pensée, de nouvelles façons d'agir, de nouvelles façons de s'organiser en société, en un mot, de nouvelles façons de vivre. Il s'agit aussi de promouvoir différentes voies de développement, en étant conscient de l'influence des facteurs culturels sur la manière dont les sociétés conçoivent leur avenir et choisissent les moyens de le réaliser.

« Il nous reste un long chemin à parcourir. Nous n'avons pas encore appris à nous respecter pleinement les uns les autres, à partager et à travailler ensemble.

« Dans la période véritablement exceptionnelle de l'histoire que nous vivons aujourd'hui, toutes les relations que nous tenions pour acquises sont l'objet d'une remise en question et d'un réaménagement en profondeur. Nous avons besoin d'imagination, d'un esprit novateur, de vision et de créativité pour trouver des solutions adaptées. »

« Les arts sont l'expression la plus immédiatement reconnaissable et la meilleure illustration du concept de créativité, car ils sont le fruit de la seule imagination. Pourtant, ils s'enracinent dans le quotidien des actes les plus modestes de la vie humaine. »

« Dans un monde où la culture est devenue un produit, la créativité est trop souvent considérée ou bien comme allant de soi, ou bien comme sans grand intérêt. (...) On oublie souvent que la créativité est une force sociale essentielle, qu'elle émane d'un artiste amateur ou d'une collectivité. »

Le développement impose de nouveaux défis à la conservation du patrimoine. Non seulement il existe une distance énorme entre les fins et les moyens, mais nos définitions du patrimoine restent également trop restreintes, taillées pour les élites, le monumental, l'écrit et le cérémonial. Il faut réévaluer ces conceptions et développer des méthodes plus aptes à définir et à interpréter nos ressources naturelles. Il est essentiel de comprendre les valeurs et les aspirations qui ont motivé leurs créateurs, sans lesquels un objet reste coupé de son contexte et sans possibilité de recevoir sa véritable signification. Le tangible ne peut être interprété que par l'intangible.

« Il est temps d'élaborer un paradigme dans lequel les différents acteurs sociaux façonnent ensemble de nouvelles stratégies de développement qui prendraient en compte les questions culturelles et les reconnaîtraient comme telles.

« Agenda international

Action 8 : L'éthique universelle en matière de gouvernance mondiale.

8.1 La Commission tient à souligner que l'émergence d'une éthique universelle et de la primauté du droit dans les comportements internationaux demeurera impossible tant que les nations les plus puissantes ne seront pas disposées à se soumettre aux mêmes règles que le reste de la communauté mondiale. L'égalité devant la loi, la responsabilité démocratique et la transparence de l'information sont des concepts fondamentaux qui ont mis des siècles à se constituer. Il est temps d'étendre les mêmes principes à l'éthique universelle pour le XXI^e siècle »

A la suite de la *Conférence intergouvernementale sur les Politiques culturelles pour le développement* (Stockholm, 1998), et le rapport *Notre diversité créatrice* de Pérez de Cuéllar, l'UNESCO a poursuivi ses efforts en vue de la reconnaissance du rôle fondamental de la culture dans les stratégies nationales et internationales de développement. Ceci s'exprime, entre autres domaines et approches, au moyen de :

- La promotion et la conservation du patrimoine en relation avec le tourisme, par la diffusion des meilleures pratiques et l'appui au développement d'un véritable tourisme culturel.
- La promotion de l'artisanat, par le resserrement des liens entre culture et développement.
- L'appui aux peuples indigènes, dans le cadre de la Décennie internationale des Populations indigènes du monde (1995-2004), par la mise en œuvre d'une approche interdisciplinaire assurant la pleine participation des minorités dans la formulation, la mise en place et le suivi des politiques et des actions les concernant directement.
- La récente Convention internationale sur le patrimoine subaquatique.

- La création de la Liste des chefs d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'Humanité.
- Les travaux préparatoires pour une proposition de Convention internationale sur le patrimoine immatériel.

La synthèse finale de ce processus de réflexion est que la culture est devenue un élément primordial pour toute forme de développement et par conséquent, parmi les préoccupations des États il faut compter le bien-être culturel et l'adoption de politiques culturelles à même d'assurer le développement humain, promouvoir le pluralisme, favoriser la cohésion sociale et la créativité. On lit dans le célèbre rapport de Pérez de Cuéllar : « Un développement sans culture est un développement sans âme ».

Cette question nous invite à nous demander si un développement durable est possible sans intégrer le paradigme de la *société durable*, dont la pleine réalisation requiert que la culture comme richesse joue un rôle de premier ordre dans les plans de développement. Dans ses réflexions de ces cinq dernières années, l'UNESCO poursuit toujours cette même ligne de pensée en affirmant que *la créativité des sociétés, la diversité culturelle et le patrimoine comme racine sont les nouvelles richesses*, les nouveaux éléments incontournables pour tout plan de développement, qu'il soit humain, social ou économique. Si le statut et le rôle de la culture ont substantiellement changé, si les nouvelles richesses de l'avenir sont et seront de nature fondamentalement culturelle, il est logique de conclure sur *la nécessité de redéfinir le contrat entre culture et société*, entre culture et plan national de croissance et développement.

Cette doctrine « unesquienne », consensus qui est le fruit de la réflexion la plus visionnaire des États membres, n'a cessé de soutenir qu'on ne peut concevoir et mettre en place un modèle de développement humain qui soit cohérent avec la croissance et le développement économique qu'à partir de la culture, qu'on ne peut proposer la construction de sociétés durables qu'à partir de la culture.

Il est étonnant de remarquer que dans le modèle de société des cultures classiques grecque et romaine le paradigme majeur soit la société et la culture de l'« *otium* » (oisiveté, loisir, créativité), et non celui du « *nec-otium* » (occupation, affaire).

L'« *otium* » des Classiques est précisément identifié au monde de la créativité, de la diversité culturelle et de la richesse patrimoniale, c'est-à-dire, au monde de la culture. Ce n'est que plus tard, à partir de la définition positive de l'« *otium* », que les classiques définissent l'autre monde, la contrepartie de l'oisiveté : celui du « *nec-otium* ». Le « *nec-otium* » apparaît donc comme un instrument pour créer le monde de la société durable, qui a comme axe paradigmatique l'« *otium* ». Il semblerait que la logique du monde économique moderne est en train de réaliser

que le meilleur « *nec-otium* » est l'« *otium* », ce qui le met devant une contradiction sur laquelle l'UNESCO prend position : comment transformer le « *loisir/créativité, patrimoine/identité/diversité* » en « *occupation/affaire* », sans que celui-là perde pour autant sa nature de « *loisir* » (créativité, gratuité, identité) ? M^{me} Catherine Lalumière, premier intervenant de la II^e Table ronde des Ministres de la culture « Diversité culturelle : les enjeux du marché », affirme : « Il ne suffit pas de dire que 'les produits culturels ne sont pas des marchandises comme les autres'. La culture est partout : dans les œuvres d'art, mais également dans les langues, dans l'alimentation, etc. Les critères pour isoler les produits et services devant être protégés ne peuvent pas être organiques ou matériels. Ainsi devons-nous, par exemple, raisonner sur l'ensemble de l'industrie cinématographique. Il y a deux grandes catégories à protéger : d'une part, les industries produisant des biens ou des services censés représenter, par leur nature même, une culture nationale, régionale, spirituelle, philosophique ou autres, comme le cinéma ou le livre ; d'autre part, la capacité de création des générations futures, en empêchant la copie ou toute autre forme de plagiat. S'ajoute à cela une troisième catégorie : celle du 'savoir faire' et des 'produits d'origine' »⁴.

Voici l'axe majeur de la contradiction des dites industries culturelles, ainsi que du tourisme culturel, vus sous l'angle de la culture et du développement. Comment faire pour que, en transformant le loisir (créativité) en occupation, la spécificité et l'identité n'en soient pas détruites ?

Permettez-moi d'introduire une information que je voudrais provocatrice et suggestive. Les experts affirment qu'il existe aujourd'hui environ 7000 langues vivantes, dont une centaine seulement, a le statut de langue officielle. Quelque trois mille langues vivantes sont en danger d'extinction. Nul ne peut nier qu'une langue vivante est une œuvre humaine supérieure, par exemple, à ce phénomène de la modernité informatique et numérique qu'est le logiciel Windows. Quelle est la cote de Windows en bourse ? A combien s'élève la cote d'une langue vivante ? Quel prix M. Bill Gates serait-il prêt à payer au génie qui inventerait une langue vivante ? Oserons-nous penser qu'un jour le monde des affaires mettra un prix de marchandise à ce produit de la culture, du patrimoine, de la créativité culturelle qu'est une langue vivante ? Doit-on et peut-on appliquer aujourd'hui le thème des droits d'auteur aux langues vivantes ? Que perd l'humanité en termes de patrimoine, de créativité, de cosmovision, de sagesse, de capacité de réponse face aux grands défis de la santé, de l'environnement, de la cohabitation pacifique, de l'éthique, de l'éducation, lorsqu'une langue vivante s'éteint ?

4 Table ronde des Ministres de la culture, « Diversité culturelle : les enjeux du marché », rapport final. Paris, décembre 2000.

La créativité, la diversité culturelle et le patrimoine sont les nouvelles richesses du monde moderne, souligne l'UNESCO.

Nous pensons que nous sommes aujourd'hui mieux disposés à admettre que le patrimoine vivant, la créativité et la diversité culturelle sont des richesses indispensables à tout projet de développement humain. Mais nous pensons également qu'il faut oser dire que celles-ci le sont aussi pour tout projet de développement économique et social.

Nous n'en sommes plus à affirmer uniquement que, pour proposer un modèle viable de développement économique et social il faut prendre en compte la culture, ou « intégrer une approche culturelle », en soulignant par là que bien des projets de développement économique ou social ont échoué « faute de prendre en compte et de comprendre la dimension historique et culturelle du monde moderne ».

Il ne s'agit plus seulement de reconnaître la grande force économique et sociale que prennent les industries culturelles et le tourisme en général mais, surtout, le tourisme culturel.

Il ne s'agit plus seulement d'admettre que le culturel est, aujourd'hui, un atout stratégique de l'industrie, dont bien des produits traditionnels intègrent de plus en plus de richesses symboliques, richesses liées au patrimoine et à la diversité culturelle, pour en faire des valeurs économiques.

Il s'agit de prendre position face à la thèse qui affirme que les richesses de l'avenir – en prenant le concept de richesse dans son sens plein – seront de plus en plus nombreuses : la créativité des sociétés, la diversité culturelle et le patrimoine culturel vivant, auxquels s'ajoutent la connaissance et le patrimoine naturel.

Il s'agit donc de reconnaître que la culture doit avoir sa place autour de la table où sont conçus les plans de développement économique et social, et ne plus rester sur le pas de la porte, en attente d'une réponse pour savoir quelle sera la dotation budgétaire, en argent public ou privé, qui lui sera accordée.

De l'avis des ministres de la culture convoqués par l'UNESCO, le patrimoine culturel ne peut plus être considéré comme une simple valeur héritée qui doit être conservée et préservée, composante de l'identité d'une société donnée. *Le patrimonial comme racine* n'est pas coupé du tronc vivant, ni des branches, ni des fruits et des nouvelles semences d'une société ; loin d'être un legs momifié, afin qu'il reste une véritable racine, qu'il s'épanouisse pleinement comme richesse, engendrant des fruits, des semences et de nouvelles racines, il faut qu'il suive un processus continu de re-création. Le mot d'ordre devrait être : *Jamais rien contre les racines, jamais sans les racines, mais toujours à partir et au-delà des racines.*

« Les ministres ont insisté sur le fait que la protection et la promotion du patrimoine matériel et immatériel doit se situer au coeur de politiques culturelles à long terme. Ils ont manifesté, d'un commun accord, que le concept de patrimoine a considérablement évolué, qu'il doit, aujourd'hui, intégrer une vision prospective, faisant pleinement place à la création culturelle contemporaine, à son encouragement et à sa diffusion, avec la participation active d'autres acteurs de la société civile. De la même façon, ils ont reconnu que la valeur indéniable du patrimoine dans la conduite des politiques sociales, économiques et de développement, revêt une importance particulière »⁵.

« Lorsque l'UNESCO entend protéger le patrimoine culturel matériel et immatériel, c'est pour assurer bien plus que la survie de la diversité culturelle : c'est pour assurer sa capacité même de renouvellement »⁶.

Il convient de rappeler que ce que nous appelons patrimoine ou racine culturelle n'est pas un fait historique unique. A tout moment une société saine, ayant une personnalité propre, engendre du patrimoine. Ainsi notre fonction et notre responsabilité vis-à-vis du patrimonial est double : assurer la cohérence et la vitalité renouvelée des racines passées et engendrer de nouvelles racines pour l'avenir. Nous ne sommes pas que des conservateurs et des restaurateurs du patrimoine, mais également des créateurs de patrimoine nouveau. Ainsi conçue, la culture se présente à nous comme une charnière articulant les contradictions entre développement économique et développement durable, entre développement durable et société durable, entre mondialisation et identité, créativité et diversité.

La Déclaration sur la diversité culturelle oppose aux visions apocalyptiques du « choc des civilisations » et aux enfermements fondamentalistes la perspective d'un monde plus ouvert, plus créatif, plus démocratique. Car comme l'a écrit Lévi-Strauss, « la diversité est moins fonction de l'isolement des groupes que des relations qui les unissent »⁷.

Il ne faut pas proposer une concertation nationale, régionale ou mondiale malgré ou contre les diversités culturelles, mais bien à partir de celles-ci.

5 1^{er} Table ronde des Ministres de la culture, « Culture et créativité dans un monde globalisé », Paris, UNESCO, 2 novembre 1999.

6 M. Koichiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO, « Diversité culturelle et bio-diversité pour un développement durable ». Discours lors de la Conférence organisée par l'UNESCO, PNUD et le Gouvernement français, dans le cadre du Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg, 3 septembre 2003.

7 M. Koichiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO, « Diversité culturelle et bio-diversité pour un développement durable ». Discours lors de la Conférence organisée par l'UNESCO, PNUD et le Gouvernement, dans le cadre du Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg, 3 septembre 2003.

Permettez-moi d'aborder brièvement la question du patrimoine culturel oral et immatériel. Comme vous le savez, l'UNESCO a créé la *Liste des chefs d'œuvre du patrimoine immatériel de l'Humanité*, instrument qui servira à promouvoir la prise de conscience de son caractère de richesse de l'humanité et à contribuer par là à sa préservation, notamment dans les cas où il se trouve en danger d'extinction.

La III^e Table ronde des Ministres de la culture du monde, tenue sous les auspices de l'UNESCO à Istanbul en septembre 2002, s'est intitulée « Le patrimoine culturel immatériel, miroir de la diversité culturelle ». Dans la Déclaration d'Istanbul les Ministres affirment :

« Les expressions multiples du patrimoine culturel immatériel comptent au nombre des fondements de l'identité culturelle des peuples et des communautés, en même temps qu'elles constituent une richesse commune pour l'ensemble de l'humanité. Profondément enracinées dans l'histoire locale et l'environnement naturel, incarnées entre autres dans une grande variété de langues qui sont autant de visions du monde, elles sont un facteur essentiel pour le maintien de la diversité culturelle. »

Cette même déclaration affirme que le patrimoine immatériel est « l'une des sources principales de la créativité et de la création culturelle ». C'est-à-dire que, plus le patrimoine oral et immatériel d'un pays ou d'une communauté donnée est riche et bien préservé, plus ces pays et ces communautés auront de grands et de meilleurs chantiers de créativité à leur disposition.

Il convient de signaler ici que l'affirmation de la culture, du patrimoine, de la diversité culturelle et de la créativité en tant que richesses fait nécessairement référence à l'identité culturelle et à l'identité nationale. Si nous considérons la culture comme la *personnalité historique* d'une société, cette personnalité correspondra toujours à une réalité dont les choix d'évolution ne contrediront pas la continuité de ses racines. De même, l'affirmation du local, du national, n'apparaîtra pas comme un rejet ou une négation de l'universel. Précisément, l'un des indicateurs de la santé d'une culture, qu'il s'agisse d'une petite communauté, d'une nation ou d'une région, est sa capacité d'entrer en interrelation saine avec d'autres cultures différentes. « Tout ce qui est humain nous appartient », disaient les philosophes grecs. Ceci peut constituer un principe d'orientation des politiques culturelles. Le défi consiste à développer la capacité, la santé et la maturité culturelles suffisantes pour interagir avec d'autres cultures, sachant que cette interrelation peut engendrer des transformations chez les partenaires.

Rappelons que, comme c'est le cas pour les plantes, ces transformations peuvent provenir non seulement de la dynamique des racines mais également de processus de greffes. Cette image de la greffe nous semble très utile pour illustrer des expériences saines et justes d'interrelation culturelle. « Greffer » est peut-être une

expression plus appropriée que celles qu'on utilise habituellement, « intégrer » ou « articuler ».

Dans la logique de ces réflexions, je dois faire une allusion à ce qu'on appelle l'industrie du tourisme, et à son lien avec les nouvelles richesses : patrimoine culturel vivant, diversité culturelle et créativité. Il suffit d'enquêter sur diverses sources à la portée de tous, pour constater que l'industrie du tourisme est aujourd'hui l'un des grands moteurs du développement et de la génération de devises, aussi bien pour les pays développés que pour les pays en voie de développement.

Les spécialistes du tourisme distinguent différents types de tourisme, suivant les éléments qui mobilisent les touristes. On parle de tourisme de plages, de tourisme écologique, de tourisme de santé, de tourisme académique et de tourisme culturel, entre autres. Sans vouloir entreprendre des analyses de détail, nous voulons souligner que, quel que soit le type de tourisme, il y a un ensemble de richesses qui sont la base de l'attrait touristique des communautés et des pays : le patrimoine naturel, le patrimoine culturel, la diversité culturelle et la créativité, surtout lorsque cette dernière offre des produits à haut degré d'identité, diversité, valeur symbolique et/ou artistique. Personne ne se déplace pour se regarder soi-même dans un miroir. Aucun touriste n'investit dans un voyage pour rentrer chez lui sans un certain type d'enrichissement culturel ou naturel. Les pays et les communautés qui ont mis en place des politiques culturelles solides, ainsi que des systèmes et des programmes en vue de la connaissance, l'étude scientifique, la récupération, la promotion de son patrimoine, sa diversité et sa créativité à partir de l'identité, possèdent de fait des moteurs potentiels de développement touristique (avec le complément, certes, d'une infrastructure adéquate et d'une politique de marché et de gestion correcte et efficace). Mais si, en plus, ils ont été capables de mettre en œuvre des systèmes d'éducation culturelle solides et efficaces, des politiques et des lois pour la protection de leurs richesses culturelles face à certains comportements déviants du tourisme, ils possèdent non seulement une richesse prête à devenir un moteur de développement et une valeur économique, mais ils possèdent également la capacité d'empêcher que le marché et la dynamique économique ne détruisent, détériorent, vulgarisent ou dégradent la valeur d'identité ou ne prostituent sa richesse culturelle.

Mais, à la différence des ressources traditionnellement dites naturelles (minérales, bois, etc.), afin que les richesses culturelles du patrimoine, la diversité culturelle et la créativité puissent devenir des *moteurs de développement durable et des moteurs pour la construction d'une société durable*, il faut que les habitants du pays ou de la communauté, les propriétaires de ces richesses, prennent conscience de cette valeur et s'investissent pour les assumer, les étudier, les protéger et les recréer.

J'ai essayé de présenter, en appuyant mes propos sur certains des grands consensus et des déclarations récentes de l'UNESCO, un exposé cohérent avec la thèse énoncée au début : *un nouveau contrat entre culture et société est nécessaire, pertinent et possible*. Comprendre ces concepts et les assumer devrait nous amener à évaluer radicalement les politiques et les programmes de culture. Ceci nous permettra, ultérieurement, d'aborder avec une plus grande clarté et pertinence la définition des systèmes nationaux de culture avec leurs propres institutions et législations. Cependant, même si j'ai essayé de mettre l'accent sur la dimension de la culture comme véritable richesse capable de devenir le moteur de développement social et économique, j'éprouve le besoin de conclure en rappelant que, bien que dans le modèle actuel de nos économies il existe la tendance à tout réduire au statut de marchandise, *la raison première des richesses culturelles* n'est pas d'ordre économique, commercial ou financier. Sa première raison d'être, même si elle ne générerait pas une seule devise, est de nous apporter des raisons de vivre ; sa première raison d'être est de nous donner la possibilité, au-delà des changements, de continuer à appartenir à l'espèce humaine, d'être toujours des êtres pensants, rationnels, capables de vivre ensemble en paix, capables de faire face aux défis de la vie en solidarité, capables de valoriser la vie et l'être humain par dessus toute autre valeur.

Je voudrais répéter une phrase de l'important document « Notre diversité créatrice » : *Un développement sans culture est un développement sans âme*. Beaucoup de richesses peuvent nous aider à résoudre les problèmes de la subsistance humaine ; seule la culture, telle que nous l'avons comprise ici, peut nous apporter le sens de la vie, de l'être humain, de la société et de l'histoire.

**COMMUNIQUÉ DE LA COMMUNAUTÉ DES PAYS
DE LANGUE PORTUGAISE (CPLP)**

MARIO ERNANI SAADE

MINISTRE CONSEILLER

AMBASSADE DU BRÉSIL AU MEXIQUE

En tant que Chargé d'affaires du Brésil, pays qui préside actuellement la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), j'ai eu le privilège de représenter la CPLP lors du II^e Colloque des Trois espaces linguistiques « Coopération, diversité et paix ».

Le Secrétaire exécutif de la CPLP, Monsieur l'ambassadeur João Augusto de Medicis, m'a demandé de transmettre à tous les représentants institutionnels et aux différents participants de cet événement ses salutations personnelles ainsi que ses meilleurs vœux de succès pour le II^e Colloque.

Monsieur le Secrétaire exécutif regrette que la CPLP ne puisse être présente à cette occasion. Il espère néanmoins que les difficultés actuelles seront rapidement surmontées afin que, dans un futur proche, notre organisation puisse réunir les conditions lui permettant de participer plus activement aux activités développées dans le cadre des Trois espaces linguistiques.

Monsieur l'ambassadeur João Augusto de Medicis souhaiterait souligner l'importance que revêt pour lui la coopération entre la CPLP, l'OEI, l'OIF et l'Union latine, ainsi que les objectifs qui ont guidé le dialogue entre ces organisations depuis le début.

Le Secrétaire exécutif de la CPLP est bien conscient de la valeur, du sens et des bénéfices de cette coopération et de ce dialogue pour l'affirmation de la diversité culturelle et la défense de nos langues. Il saisit pleinement l'intérêt commun d'une réflexion menée ensemble, avec la totale reconnaissance et le total respect des différences existantes entre les pays qui intègrent nos organisations et leurs espaces linguistiques.

**MOTS DE CLÔTURE DE MESSIEURS LES SECRÉTAIRES
GÉNÉRAUX DES ORGANISATIONS INVITANTES**

M. FRANCISCO PIÑÓN

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
ORGANISATION DES ÉTATS IBÉRO-AMÉRICAINS
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Dans les moments difficiles que nous vivons, le travail de plus de soixante-dix experts provenant de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Europe ont confirmé que le dialogue à partir des différences est la voie pour vivre ensemble. Et encore une fois, nous constatons que « travailler ensemble » est la meilleure méthode pour nous connaître et accroître notre confiance réciproque.

La situation actuelle témoigne des limites qui apparaissent lorsque nous essayons de faire le lien entre les grands idéaux de l'humanité et les réalités les plus vastes, et ceci tant au niveau local qu'au niveau international. Les échecs du présent nous indiquent qu'il faut reposer beaucoup de questions. Le monde nécessite une solidarité active et permanente, dépassant le sentiment de compassion occasionnelle pour devenir une base éthique de la mondialisation.

Le domaine de la coopération internationale demande depuis quelque temps à être rénové, ce qui implique tout d'abord la récupération d'une perspective éthique basée sur l'exercice conscient de la responsabilité sur le devenir de l'humanité, appliquée à la prise en compte des problèmes globaux et de chacun des groupes ou des collectifs qui constituent aujourd'hui le genre humain.

Nous devons renforcer la volonté de traduire nos aspirations en actions visant effectivement le bien collectif. C'est un défi pour toutes les sociétés, mais surtout pour l'ensemble de l'humanité, car l'enjeu ni plus ni moins que l'avenir de la civilisation.

A travers le projet des Trois espaces linguistiques nous créons, sur le plan international, un tissu de relations exprimant les variations sur lesquelles nous avons débattu au long de ces journées. Affirmer la diversité culturelle c'est aussi projeter les expériences des différents peuples et nations au-delà de leurs frontières, en créant ainsi de nouveaux paysages pour la rencontre.

Nous entendons que les organismes internationaux comme les nôtres sont le produit des sociétés qui les ont créés. Par conséquent, ils se renouvellent en puisant dans les racines de leurs peuples, en assumant non seulement l'éclat de leurs productions culturelles, mais également leurs défauts et leurs erreurs. De là ils se projettent vers l'universel, sphère dans laquelle ils rencontrent les autres expériences civilisatrices.

Le domaine que constituent les Trois espaces linguistiques s'est progressivement consolidé grâce au travail réalisé au cours des dernières années, qui s'est nettement manifesté lors de ce Colloque. L'articulation et le contraste entre une pluralité de perspectives et d'approches est une source inépuisable d'initiatives, qui interpelle nos certitudes et promeut la créativité.

La rencontre avec d'autres organismes au-delà du noyau des organisations invitantes ouvre un éventail de possibilités pour l'expression de nos particularités et pour l'échange systématique avec d'autres espaces culturels. Ce II^e Colloque a marqué une étape importante dans ce sens, mais ce n'est que la première.

La construction d'un système de pluralisme culturel mondial nécessite un long processus de concertation, qui ne sera pas exempt de difficultés. Mais c'est là le chemin de la paix, et cela mérite de faire tous les efforts nécessaires.

Dans cette perspective, toute réussite sur le plan global devra correspondre à des progrès au niveau de la condition des peuples qui constituent nos sociétés. Protéger et développer le patrimoine culturel dans son intégralité implique nécessairement de garantir la citoyenneté pour tous les habitants de nos régions. La paix dans le monde doit se traduire par des sociétés plus justes dans lesquelles tous et chacun puissent trouver leur place et recréer leur propre culture, ouvertes aux échanges et aux transformations que génèrent les dialogues conscients de l'altérité.

Pour finir je veux remercier les experts invités, et tout particulièrement les représentants des organisations intergouvernementales, de partager notre conviction que dans ces temps difficiles nous devons redoubler nos efforts et générer des voies institutionnelles pour l'espoir de l'humanité. Je remercie également le Gouvernement du Mexique, à travers le Secrétariat de l'éducation publique et le Conseil national pour la culture et les arts, pour avoir soutenu ce projet. Et enfin, cette ville centenaire, Mexico, qui nous a encore une fois reçus les bras ouverts, en faisant preuve d'une remarquable expérience historique d'articulations entre peuples porteurs d'identités distinctes qui se reconnaissent comme concitoyens.

M. ABDOU DIOUF

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

Messieurs les Secrétaires généraux,
Chers Collègues,

Ce deuxième Colloque, nous l'avons tous souhaité et espéré.

Il vient de se réaliser, et sous les meilleures auspices : que tous ceux qui ont contribué à son succès en soient très vivement remerciés.

Lorsque nous avons voulu placer cette rencontre sous le signe de « la diversité, la coopération et la paix », nous n'avions pas encore la certitude, tout en ayant relevé les zones d'ombres qui affectent le monde actuel et les incertitudes qui pèsent sur notre avenir, que ces journées se dérouleraient dans le contexte tragique que nous connaissons maintenant.

Cela n'en donne que plus d'écho aux fruits de nos travaux, dont je retiens d'abord la symbolique portée par ces trois axes que nous entendons promouvoir pour la diversité, la coopération et la paix.

J'y vois le témoignage de notre engagement commun, j'y vois un signe fort pour nous encourager à poursuivre dans les voies que nous nous sommes librement tracées et développer des synergies actives, un signe d'autant plus fort que de nouvelles organisations ont accepté de joindre leurs efforts aux nôtres à ces fins.

Aujourd'hui, nous ne pouvons que nous féliciter des acquis de ces trois journées.

Je voudrais maintenant partager avec vous certaines observations et quelques constats, en soulignant que nous nous étions fixés, de fait, un double défi : celui

d'approfondir notre réflexion en commun, et celui de plus, d'ouvrir l'horizon de nos trois espaces à de nouveaux partenaires.

Il m'apparaît en premier lieu, et c'est un constat d'importance à mes yeux, que ces journées ont non seulement confirmé la pertinence de notre démarche mais également contribué à renforcer sa cohérence.

D'autre part, que cette démarche soit placée sous le signe de la diversité culturelle, ou sous celui, plus politique, du pluralisme culturel, ce qui au demeurant ne peut que nous conforter, nos débats ont mis en lumière l'exigence qui s'impose à nous de préciser le champs de la latinité, laquelle fait de nos affinités communes un véritable espace de dialogue.

Or, je ne vois nulle contradiction entre cette alliance qui nous porte, et l'appartenance de chacune de nos sociétés à d'autres cercles stratégiques.

Vous me permettez ici d'évoquer, pour illustrer cette problématique, la personne de mon éminent prédécesseur, le Président Léopold Sédar Senghor, qui nous offre l'image, au confluent imaginaire, ou à la croisée improbable du monde sérère et de l'univers gréco-latin, d'une symbiose parfaitement accomplie et assumée, creuset authentique d'une pensée lucide et féconde.

Ceci me conduit à dégager un postulat : la culture est en soi une valeur spirituelle. Elle ne peut ni ne doit, dès lors, être asservie ni dénaturée, et encore moins détournée.

Mais elle doit, en revanche, pouvoir s'incarner dans la paix, dans un mouvement dialectique fondé sur un concept dont je voudrais rappeler qu'il a un rôle majeur à jouer : celui de la bonne gouvernance.

Encore méconnu, ce concept est pourtant parti de France voici trois siècles, pour nous revenir maintenant d'outre-atlantique. Et c'est pourquoi il nous faut le reconnaître, c'est-à-dire l'analyser et l'adapter en fonction de nos contextes spécifiques, car nous avons à nous l'approprier tant il est essentiel qu'une saine gestion des affaires publiques préside aux processus de développement engagés par nos pays, et particulièrement dans l'esprit du NEPAD.

Et j'en viens maintenant au second postulat qui se dégage de nos consensus. La diversité culturelle existe, elle n'a pas à être créée. Elle a seulement besoin d'être promue, d'être protégée, d'être régulée.

S'agissant de la régulation plus précisément, c'est à ce titre que nous devons retenir en priorité, me semble-t-il, les orientations et les actions proposées lors de la table ronde inaugurale, visant à nous livrer à un travail d'investigation et d'élucidation,

sous la forme d'un rapport consacré aux dérives qui menacent la paix et la sécurité internationale.

A nous astreindre, aussi, à un travail permanent de veille et d'alerte, comme le prévoit le mécanisme articulé par la Déclaration de Bamako sur les pratiques de la démocratie, des droits et des libertés.

Mais, pour être fructueux, ces travaux devraient enfin nous conduire à nous investir toujours davantage dans le champ de la médiation, qui demeure la seule voie alternative à l'expression de la force, de l'intolérance et de la violence.

Dans un autre ordre d'idées, mais n'est-ce pas là aussi l'un des paramètres du développement, je voudrais encore rappeler que si notre démarche a un sens, c'est celui de vouloir associer avec les trois langues qui nous ont conduit à sceller notre alliance, les autres langues qui sont aussi les vecteurs de la diversité culturelle dans nos trois espaces, et je dis bien toutes les autres langues, afin de prendre la pleine mesure de nos richesses propres.

En d'autres termes, c'est le moyen pour nous de protéger la diversité culturelle, si nous ne voulons pas la condamner à une dégénérescence asphyxiante.

A cet égard, la perspective de la Conférence de Barcelone sur la Culture en 2004, à mi parcours entre les deux sessions du Sommet mondial sur la société de l'information, à Genève en 2003 et à Tunis en 2005, doit nous appeler à réfléchir ensemble sur les modalités d'une contribution appropriée de nos trois espaces linguistiques.

De la même façon, il paraît hautement souhaitable d'élargir notre concertation en vue du Sommet mondial lui-même à l'ensemble des organisations partenaires représentées à Mexico et de les inviter, en fonction d'une vision partagée, à établir une stratégie commune pour la réussite de ce Sommet.

Dès à présent, Mexico nous aura donc permis de cristalliser toutes ces aspirations. Nous sommes convenus d'aller de l'avant et de les traduire en actes et en actions. Par les deux déclarations que nous avons adoptées, nous nous disons prêts à relever le double défi que j'évoquais plus haut.

Dans le sens de l'élargissement, tout d'abord, avec l'adoption de la Déclaration générale, par laquelle de nouvelles organisations, adhérant pour leur part aux mêmes principes fondamentaux qui inspirent notre démarche, acceptent d'unir leurs efforts aux nôtres.

Dans le sens de l'approfondissement, en même temps, notre déclaration sur la diversité culturelle proclame et confirme ces principes fondamentaux, en nous engageant tout à la fois à faire converger notre détermination et à mobiliser chacun de nos pays membres en ce sens.

Il est de surcroît apparu que la dimension de la culture demeurait encore le plus souvent absente de toutes les grandes négociations internationales et régionales, qui ne prennent en compte que les questions politiques et économiques.

De notre point de vue, à la suite du Sommet de Johannesburg, le concept de société durable devrait désormais devenir incontournable, comme corollaire de celui du développement durable, afin que la culture y prenne véritablement place parmi les autres « piliers » de ce développement durable.

Nos ateliers nous ont proposé de développer et de fortifier nos actions de coopération et nous avons souscrit aux perspectives qu'ils nous ont présentées.

L'Organisation Internationale de la Francophonie, grâce à ses opérateurs dont les interventions y concourent efficacement, et je tiens à saluer particulièrement l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, de même que l'Agence Universitaire de la Francophonie, pleinement engagées à ces fins dans leurs domaines respectifs, l'OIEF, je puis vous en donner l'assurance, est bien disposée à continuer d'apporter son concours pour consolider notre coopération.

C'est animé de cette conviction que je voudrais partager avec vous, pour conclure, l'espoir que le Colloque de Mexico aura permis de conforter amplement les initiatives que nous avons ébauchées à Paris et, en nous confirmant que nous avons fait un choix constructif et opérationnel, de sceller notre entente pour le progrès de la coopération, le respect de la diversité et l'appui à la Paix.

Je vous remercie de votre attention.

M. BERNARDINO OSIO

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
UNION LATINE

L'Union Latine a suivi avec un grand intérêt les débats et les réflexions de ces journées et nous nous félicitons, avec les organisateurs de ce Colloque et les experts invités, des résultats obtenus.

Tout d'abord, l'exigence de préserver et d'affirmer la diversité culturelle et linguistique – comme diversité non pas refermée sur elle-même, mais plutôt dialoguante, tolérante et ouverte à toutes les cultures et les civilisations – fait, nous semble-t-il, l'unanimité.

Nous avons également constaté que toutes les instances de la société civile, étatiques et régionales, doivent se sentir impliquées dans ce processus d'affirmation et de défense de la diversité culturelle.

En ce qui nous concerne, l'Union Latine, avec les autres organisations intergouvernementales, sent qu'elle a tout particulièrement un rôle de plus en plus important à jouer, car l'affirmation de la diversité culturelle et linguistique constitue, depuis toujours, sa raison d'être et fait fondamentalement partie de son histoire.

Nous constatons avec inquiétude que dans beaucoup de pays, en raison de politiques économiques néolibérales ou d'austérité, on a dramatiquement réduit les budgets consacrés à la culture, à l'enseignement des langues, au savoir scientifico-technique, au patrimoine et à la production audiovisuelle, mettant en danger les identités culturelles elles-mêmes, en particulier celles des couches sociales les plus démunies. Non moins inquiétante est l'introduction et la modification des programmes scolaires dans nos pays, qui privilégient les études technologiques au détriment des humanités : le risque de voir naître de nouvelles générations qui méconnaissent leurs racines est bien réel.

L'Union Latine exprime également sa préoccupation à l'égard du fait que, dans les négociations internationales pour des accords cadres de coopération politique et économique entre groupes régionaux, la culture ne se voie pas encore attribuer la place qui lui revient.

Enfin, l'Union Latine a constaté qu'il y a unanimité sur l'exigence de créer, le plus tôt possible, un instrument juridique international qui sauvegarde l'existence des diversités culturelles sur la base d'un minimum de réciprocité et avec la solide conviction que les biens et les services culturels, n'étant pas de simples marchandises, méritent un régime et une réglementation spéciaux.

Avant de finir, je veux souligner l'importance de l'enseignement des langues étrangères dans l'éducation. Apprendre une langue étrangère contribue à construire la paix. Tous les Latins devraient connaître au moins une autre langue latine.

Il va sans dire que l'Union Latine remercie très respectueusement le Gouvernement du Mexique et leurs autorités pour la chaleureuse et très aimable hospitalité qu'ils nous ont réservée.

L'Union Latine veut également féliciter et remercier l'Organisation des États ibéro-américains pour la parfaite organisation de ce II^e Colloque.

**PARTICIPANTS DU II^E COLLOQUE DES TROIS ESPACES
LINGUISTIQUES**

ALAIN AMBROSI (Canada)

Président-directeur général du Carrefour mondial de l'Internet citoyen (<http://www.globalcn.org>). Chercheur indépendant et consultant.

RODRIGO AROCENA LINN (Uruguay)

Professeur titulaire en Science et développement, Faculté des Sciences, Université de la République.

MIREYA BATRES MEJÍA (Honduras)

Ministre de la Culture.

NATALIA DE BENGOCHEA OLGUÍN (Mexique)

Professeur et chercheuse, spécialiste de la didactique des mathématiques.

IVANA BENTES (Brésil)

Enseignante et chercheuse de l'Université Fédérale de Rio de Janeiro.

LAURENT BOURBEAU (Canada)

Spécialiste de linguistique computationnelle. Co-fondateur de l'entreprise Progiciels BPI (<http://www.progiciels-bpi.ca/>).

CARMEN BOUSTANI (Liban)

Critique littéraire et professeur à l'Université de Beyrouth.

MARÍA TERESA CABRÉ I CASTELLVÍ (Espagne)

Directrice de l'Institut universitaire de linguistique appliquée (IULA) de l'Université Pompeu Fabra de Barcelone (<http://www.iula.upf.es>), présidente de l'Association espagnole de Terminologie.

LOUIS-JEAN CALVET (France)

Professeur de sociolinguistique de l'Université de Provence (Aix-Marseille 1). Expert de l'AIF.

GUY CASTEIGNAU (France)

Responsable du campus numérique de l'Université de Limoges. Spécialiste de l'e-éducation en technologies de l'information et de la communication (www.tic.unilim.fr).

MOUSSA DAFF (Sénégal)

Professeur titulaire de linguistique française de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

PATRICK DAHLET (France)

Enseignant-chercheur à l'Institut supérieur d'études francophones de la Faculté de Lettres et sciences humaines de l'Université des Antilles et de la Guyane.

EDUARD DELGADO I CLAVERA (Espagne)

Directeur de l'Observatoire européen INTERARTS des politiques culturelles urbaines et régionales.

LOÏC DEPECKER (France)

Professeur de linguistique à l'Université Paris III.
Président de la Société française de Terminologie.

BOUBACAR BORIS DIOP (Sénégal)

Journaliste et romancier.

ROLAND DUCASSE (France)

Vice-président délégué aux TIC, Université Michel de Montaigne, Bordeaux III.
Professeur en Sciences de l'information et de la communication.

F. ÁLVARO DURÁNTEZ PRADOS (Espagne)

Directeur adjoint de la Confédération ibéro américaine de Fondations (CIF).
Directeur exécutif et analyste de l'Institut d'études pan ibériques (ISDIBER).

MOISÉS SILVA FERNANDES (Portugal)

Chercheur associé à l'Institut des sciences sociales de l'Université de Lisbonne.

JORGE CARLOS DE ALMEIDA FONSECA (Cap Vert)

Écrivain, avocat et juriste. Ex Ministre des affaires étrangères.

GRISELDA GALICIA (Mexique)

Directrice générale des Cultures populaires et indigènes du Conseil national pour la culture et les arts.

OTILIA INÉS GARCÍA LUX DE COTÍ (Guatemala)

Ministre de la Culture et des sports du Guatemala.

FERNANDO GÓMEZ RIESCO (Espagne)

Sous-directeur général de Coopération culturelle internationale au Secrétariat d'État à la Culture.

RAINER ENRIQUE HAMEL (Mexique)

Sociolinguiste, professeur-chercheur de l'Université autonome métropolitaine – Iztapalapa.

SENAÏDA JANSEN (République Dominicaine / France)

Consultante. Coordonnatrice du Projet Mystica
Fondation Redes y Desarrollo (FUNREDES)

GONZALO JOVER OLMEDA (Espagne)

Professeur de Théorie de l'éducation à la Universidad Complutense de Madrid.

MARTIN KALULAMBI PONGO (République du Congo)

Historien spécialiste de l'Afrique contemporaine,
chercheur au Centre d'études sociales et
professeur à l'Université nationale de Colombie, siège Bogota.

VÉRONIQUE KLECK (France)

Directrice de la préparation du Sommet mondial des villes
et des pouvoirs locaux dans la Société de l'information.
Fondatrice de l'association VECAM – www.vecam.org.

ENRIQUE LÓPEZ MAR (Mexique)

Directeur du Développement du curriculum interculturel.
Secrétariat de l'éducation publique du Mexique.
Direction générale de l'éducation interculturelle bilingue.

JOSEPH MAILA (Liban / France)

Doyen de la Faculté des Sciences sociales et économiques
de l'Institut Catholique de Paris. Directeur du Centre de recherches
sur la paix, Paris. Directeur de l'Institut de formation pour
la médiation et la négociation, Paris.

ANDRÉ DE MARGERIE (France)

Directeur adjoint des Relations internationales
de la chaîne de télévision ARTE France.

LELIO MÁRMORA (Argentine)

Représentant régional de l'Organisation internationale pour
les migrations (OIM) en Amérique latine.
Directeur du Master interaméricain en politiques des migrations
internationales de l'Université de Buenos Aires.

ALFONS MARTINELL SEMPÈRE (Espagne)

Directeur du Master international en Gestion, politiques culturelles
et développement de l'Université de Gérone dans le cadre de la Chaire UNESCO
des Politiques culturelles et coopération. Président de la Fondation INTERARTS,
Observatoire européen des Politiques culturelles urbaines
et régionales de Barcelone.

MARCOS MATIAS ALONSO (Mexique)

Membre fondateur du Congrès national indigène (CNI) et de l'Assemblée nationale indigène plurielle pour l'autonomie (ANIPA). Président du Fonds pour le développement des Peuples indigènes de l'Amérique latine et la Caraïbe. Représentant gouvernemental auprès du Forum permanent pour les affaires indigènes des Nations Unies.

JUAN LUIS MEJÍA ARANGO (Colombie)

Ex Ministre de la Culture de la Colombie. Professeur des chaires de Politiques culturelles et du Patrimoine culturel dans différentes universités d'Amérique latine et d'Espagne.

MARGARETE COSTA MORAES (Brésil)

Membre de la Chambre municipale de Porto Alegre. Ex Directrice du Secrétariat de la culture.

JOSEPH PARÉ (Burkina Faso)

Professeur titulaire de sémiotique, vice-président délégué à la professionnalisation et aux relations université-entreprise, Université de Ouagadougou.

MARÍA GLORIA PEREYRA JACQUET (Paraguay)

Professeur à l'Institut supérieur des langues de l'Université nationale de Asunción. Chef du Département des matériaux éducatifs de la Direction du curriculum, Direction générale du développement éducatif, Ministère de l'éducation et de la Culture.

MIGUEL ÁNGEL PÉREZ ÁLVAREZ (Mexique)

Professeur au Collège de Pédagogie de la Faculté de Philosophie et lettres de l'Université nationale autonome du Mexique. Responsable de la formation et de la professionnalisation à l'Institut de la Fondation «Vamos, México».

DANIEL PIMIENTA (France/République Dominicaine)

Président de la Fondation Redes y Desarrollo
FUNREDES – (<http://www.funredes.org>).

ALEJANDRO PISANTY BARUCH (Mexique)

Directeur général du Service d'informatique académique de l'Université nationale autonome du Mexique. Président de la Société Internet du Mexique. Vice-président du Conseil d'administration de la Internet Corporation for Assigned Names and Numbers.

MARIA POZZI (Mexique)

Chercheuse du Colegio de México, spécialiste des systèmes informatiques d'application en lexicographie et terminologie. Coordonnatrice du projet BTMEX, banque de terminologie du Mexique.

MARTA PORTO (Brésil)

Coordonnatrice du Noyau des politiques culturelles de l'Institut d'études du travail et de la société ; directrice de la Takano Ciudadania.

JESÚS PRIETO DE PEDRO (Espagne)

Vice-recteur de l'Université nationale d'éducation à distance. Professeur titulaire de la Chaire Andrés Bello de Droits culturels.

EMMANUEL RAVIART (France)

Fondateur, gérant et directeur technique de la SARL Easter-eggs www.easter-eggs.com. 2002 : fondateur et coordonnateur du réseau Libre-entreprise – www.libre-entreprise.com. Fondateur de la SCOP Entr'ouvert – www.entrouvert.com.

DANIEL RESTREPO (Colombe)

Directeur général de la Fondation Mapfre Tavera. Membre de l'Académie colombienne d'Histoire et de l'Institut historique et géographique brésilien. Consultant de la Banque Mondiale. <http://www.tavera.com/tavera/index2.htm>

ANDRÉS ROEMER (Mexique)

Secrétaire technique au Conseil national pour la Culture et les arts. Président de la Commission exécutive de l'Académie mexicaine de Droit et économie. Vice-président de la Commission exécutive de l'Association latino-américaine et de la Caraïbe de Droit et économie.

EMMANUEL SAGARA (Mali)

Secrétaire général de l'Académie africaine des langues.

OLIVIER SAGNA (Sénégal/France)

Secrétaire général de l'Observatoire des systèmes de l'information, réseaux et autoroutes de l'information au Sénégal (OSIRIS, <http://www.osiris.sn>).

ADAMA SAMASSEKOU (Mali)

Ex Ministre de l'éducation. Président du Comité de préparation du Sommet mondial sur la Société de l'information (SMSI). Président de l'Académie africaine des langues.

GRACIELA SELAIMEN (Brésil)

Journaliste. Directrice des Informations et des contenus du RITS, Réseau d'informations pour le troisième secteur (<http://www.rits.org.br/>).

ALEJANDRO SERRANO CALDERA (Nicaragua)

Ancien ambassadeur, ex président de la Cour Suprême de Justice du Nicaragua. Membre de l'Académie nicaraguayenne de la langue, membre correspondant de la Real Academia Española et membre de l'Académie d'histoire et géographie du Nicaragua.

TADAO TAKAHASHI (Brésil)

Président du Programme Société de l'information du Brésil. Membre de l'UN ICT Task Force.

JEAN TARDIF (Canada-Québec)

Créateur et coordonnateur de l'Association internationale Planet Agora.

LIGIA TAVERA FENOLLOSA (Mexique)

Enseignant-chercheur de la Faculté latino-américaine des Sciences sociales (FLACSO).

ABDERRAHMAN TENKOUL (Maroc)

Vice-doyen de la Faculté des lettres et sciences humaines Dhar El Mahrez de Fès et président du Centre d'études sur les langues et les cultures méditerranéennes.

Annick THEBIA-MELSAN (France)

Responsable de l'étude sur les fondements et les stratégies comparées de l'action multilatérale en faveur du Dialogue des civilisations (ONU, Bureau des Nations Unies de Genève). Coordonne la préparation du *Dialogue sud-sud, une priorité pour la Société de l'information et les savoirs partagés*, programme prévu dans le cadre des activités du Groupe de Genève.

YVON THIEC (Belgique)

Délégué général de Eurocinéma, Association de producteurs de cinéma et télévision. Secrétaire général adjoint de la European Audiovisual Summer School et délégué général du CICCE (Comité des industries cinématographiques des Communautés européennes).

HEBE VESSURI (Venezuela)

Chercheuse associée titulaire et chef du Département d'étude de la science, Institut vénézuélien des recherches scientifiques (IVIC).

FILIPE ZAU (Angola)

Chercheur, spécialiste de l'éducation interculturelle.

ANNEXES

- QU'EST-CE QUE L'OEI ?
 - QU'EST-CE QUE L'OIF ?
 - QU'EST-CE QUE L'UNION LATINE ?
 - QU'EST-CE QUE LES TEL ?
-

QU'EST-CE QUE L'ORGANISATION DES ÉTATS IBÉRO-AMÉRICAINS POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (OEI) ?

L'Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture (OEI) est un organisme international à caractère intergouvernemental pour la coopération entre les pays ibéro-américains. Ses domaines d'action concernent la promotion de l'éducation, la science, la technologie et la culture dans le contexte du développement, la démocratie et l'intégration régionale.

Les États membres de plein droit de l'OEI sont tous les pays ibéro-américains qui constituent la communauté de nations dont les membres sont : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, République Dominicaine, Équateur, Nicaragua, El Salvador, Espagne, Guatemala, Guinée équatoriale, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Portugal, Porto-Rico, Uruguay, Venezuela.

Le Secrétariat général siège à Madrid, et les Bureaux régionaux se trouvent à Bogota, Buenos Aires, Lima, Mexico et San Salvador. Des Bureaux techniques sont situés à Asunción, Managua, Santiago du Chili et Tegucigalpa.

Le financement de la Programmation de l'OEI provient des cotisations obligatoires des États membres ; des contributions destinées à certaines actions de coopération faites par des gouvernements, institutions, fondations et autres organismes qui s'intéressent à l'amélioration de la qualité éducative et au développement scientifico-technologique et culturel ; des ressources générées par la fourniture de services de conseil, assistance technique et appui administratif pour l'exécution de projets de développement.

Bref historique

L'OEI est née en 1949 sous le nom de Bureau de l'éducation ibéro-américaine, en tant qu'agence internationale, suite au I^e Colloque inter-ibéro-américain de

l'Éducation tenu à Madrid. En 1954, lors du II^e Colloque inter-ibéro-américain de l'Éducation réalisé à Quito, la décision fut prise de transformer l'OEI en organisme intergouvernemental, intégré par des États souverains ; c'est à ce titre qu'elle a été constituée le 15 mars 1955. Deux ans plus tard, en 1957, lors du III^e Colloque ibéro-américain célébré à Saint Domingue, ont été souscrits les premiers Statuts de l'OEI, en vigueur jusqu'en 1985.

En 1979 s'est tenu le IV^e Colloque ibéro-américain de l'Éducation à Madrid ; en 1983 a eu lieu à Lima le V^e Colloque ibéro-américain de l'Éducation, et en mai 1985 une Réunion extraordinaire du Colloque s'est tenue à Bogota, où il a été décidé de remplacer l'ancienne dénomination de l'OEI par sa dénomination actuelle, en élargissant ses domaines d'action à la science, la technologie et la culture, mais en conservant les mêmes sigles.

En décembre 1985, lors de la 61^e réunion du Conseil d'administration tenue à Panama, dans laquelle ses membres agissent avec les pleins pouvoirs de leurs États respectifs et ceux de l'Assemblée générale, on adopte les statuts de l'OEI, qui aménagent et remplacent le texte statutaire de 1957, et on approuve le Règlement organique. Depuis le I^e Sommet ibéro-américain des Chefs d'État et de gouvernement (Guadalajara, 1991), l'OEI promeut et organise les Conférences ibéro-américaines d'éducation, instances de préparation de ces Sommets, et prend également en charge la gestion et l'administration des programmes éducatifs, scientifiques ou culturels que les hauts dignitaires lui délèguent pour leur exécution.

Buts et objectifs

L'OEI œuvre en faveur du développement et du renforcement des politiques publiques dans les pays ibéro-américains. En vue de cela, elle se donne comme but de :

- contribuer à fortifier la connaissance, la compréhension mutuelle, l'intégration et la solidarité entre les peuples ibéro-américains à travers l'éducation, la science, la technologie et la culture. De promouvoir le développement de l'éducation et la culture comme alternatives pour la construction de sociétés justes et pacifiques, par la préparation de l'être humain à l'exercice responsable de la liberté, la solidarité et la défense des droits de l'Homme ;
- contribuer à la transmission et à l'échange d'expériences d'intégration éducative, culturelle, politique et économique ;
- collaborer avec les États membres à l'accomplissement, par les systèmes éducatifs, d'une triple finalité : humaniste, en développant la formation éthique, intégrale et harmonieuse des nouvelles générations ; de démocratisation, en assurant l'égalité des chances éducatives et l'équité sociale ; productive, en préparant à l'entrée dans le monde du travail et en favorisant l'insertion professionnelle ;

- appuyer les manifestations culturelles qui expriment l'identité ibéro-américaine, une et multiple, dans la diversité des origines et des significations ;
- faciliter les relations entre science, technologie et société dans les pays ibéro-américains, en analysant les implications du développement scientifico-technique d'un point de vue social, et en assurant une appréciation et une compréhension accrue de ses effets par tous les citoyens et les citoyennes ;
- promouvoir le lien entre les plans d'éducation, science, technologie et culture et les plans et les processus socio-économiques poursuivant un développement au service de l'homme, ainsi qu'une distribution équitable des produits culturels, technologiques et scientifiques ;
- contribuer à la diffusion des langues espagnole et portugaise et au perfectionnement des méthodes et des techniques de leur enseignement, ainsi qu'à leur conservation et préservation au sein des minorités culturelles résidant dans d'autres régions. Soutenir également l'éducation interculturelle afin de promouvoir l'identité des peuples ibéro-américains.

Programmation

Le Plan de coopération de l'OEI pour la période 2003-2006, approuvé lors de la IX^e Réunion ordinaire de son Assemblée générale, structure la programmation en aires, axes et lignes, de manière à faciliter un traitement intégré de son cycle de gestion.

Aire de coopération éducative

Qualité et équité dans l'éducation ibéro-américaine

Les buts majeurs de cette Aire visent à appuyer des actions orientées vers l'accroissement des niveaux de qualité et de pertinence des systèmes éducatifs, ainsi qu'à l'appui des actions positives pour le développement des politiques éducatives « pour tous », en accompagnant les processus qui contribuent à l'équité en termes d'accès, permanence et résultats. A ces propos s'ajoute le souci de la diversité, défi qui concerne de plus en plus l'hétérogénéité sociale et culturelle de nos systèmes éducatifs.

Aire de coopération scientifique

Science, technologie, société et innovation dans les pays ibéro-américains

Les objectifs centraux de cette Aire visent l'accroissement de la culture scientifique de la société afin de favoriser l'appui citoyen, condition du progrès et de la durabilité (Science, technologie, société), et la promotion du développement de la société de l'information et de la connaissance basé sur l'innovation technologique (et innovation dans les pays ibéro-américains).

Aire de coopération culturelle

Ibéro-Amérique, unité culturelle dans la diversité

Le but de cette Aire est de renforcer la puissance du dialogue entre les cultures comme contribution à la résolution des conflits et à la vie démocratique, de promouvoir une plus grande centralité de la culture au sein des politiques publiques, d'encourager son optimisation dans la formulation et l'exécution des politiques culturelles. Ces objectifs font partie de l'Agenda ibéro-américain de coopération culturelle, qui établit un cadre de travail commun pour les prochaines années.

Initiatives transversales de coopération ibéro-américaine

L'expérience accumulée conseille la définition explicite de domaines de travail dans lesquels la transversalité s'exprime de manière pratique. Pour cela, ces Initiatives définissent des foyers d'attention prioritaires qui, du point de vue de l'étude appliquée et de l'élaboration pratique, sous-tendent la pertinence de la programmation, renforcent l'élaboration d'approches efficaces et contribuent à améliorer la capacité d'anticipation de l'action de coopération de l'OEI.

Conférences et Forums ibéro-américains

Les Conférences ibéro-américaines d'Éducation et de culture, organisées par l'OEI et dont les principales conclusions sont parvenues aux Sommets ibéro-américains de Chefs d'État et de gouvernement, sont devenues l'un des plus importants forums de débat des plus hautes autorités éducatives et culturelles de la région, ainsi que les scènes privilégiées pour la convergence vers l'établissement de politiques communes de coopération.

<i>Aire de coopération éducative</i> Qualité et équité dans l'éducation ibéro-américaine	<i>Aire de coopération scientifique</i> Science, technologie, société et innovation dans les pays ibéro-américains	<i>Aire de coopération culturelle</i> Ibéro-Amérique, unité culturelle dans la diversité
<i>Axe 1. Éducation, société et développement</i>	<i>Axe 1. Science et société</i>	<i>Axe 1. Diversité culturelle</i>
<i>L1. Citoyenneté, démocratie et valeurs dans les sociétés plurielles</i> <i>L2. Éducation et inclusion sociale</i>	<i>L1. Études sociales de la Science, la technologie et l'innovation(CTS+I)</i> <i>L2. Science, technologie et participation publique</i>	<i>L1. Patrimoine culturel</i> <i>L2. Langues et cultures</i>
<i>Axe 2. Systèmes éducatifs, acteurs et pratiques</i>	<i>Axe 2. Innovation technologique et politiques publiques</i>	<i>Axe 2. Culture et développement</i>
<i>L3. Attention intégrale à la première enfance</i> <i>L4. Innovations dans l'école secondaire</i> <i>L5. Éducation supérieure</i> <i>L6. Condition et profession de l'enseignant</i> <i>L7. Administration et évaluation éducative</i>	<i>L3. Renforcement des systèmes d'innovation</i> <i>L4. Renforcement des administrations publiques dans les processus de modernisation technologique</i>	<i>L3. Gestion culturelle et politiques culturelles</i> <i>L4. Culture et économie</i>

<i>Initiatives transversales de coopération ibéro-américaine</i>
<i>L1. Penser l'Ibéro-Amérique</i>
<i>L2. Nouvelles technologies, société et développement</i>
<i>L3. Planification et gestion en coopération internationale</i>
<i>Conférences et Forums Ibéro-américains</i>

QU'EST-CE QUE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF) ?

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue et de valeurs communes.

Elle compte à ce jour cinquante et un Etats et gouvernements membres et cinq observateurs. Présente sur les cinq continents, elle rassemble une population de plus de 500 millions de femmes et d'hommes, et représente plus du quart des Etats membres de l'Organisation des Nations unies.

Elle conduit des actions dans les domaines de la prévention et du règlement des conflits, des droits de l'Homme, de la démocratie, de l'éducation, de la culture et du développement. Elle s'appuie pour cela sur un opérateur principal, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, et quatre opérateurs directs : l'Agence universitaire de la Francophonie, l'Université Senghor d'Alexandrie, l'Association internationale des maires francophones et TV5. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie en est l'assemblée consultative. Le Secrétaire général, chef de voûte du système institutionnel, est chargé de la mise en œuvre de la politique internationale, ainsi que de l'animation et de la coordination de la politique de coopération.

La Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage, appelée « Sommet », rassemble, tous les deux ans, depuis 1986, les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Instance suprême de la Francophonie, le Sommet définit les grandes orientations politiques de la Francophonie et confirme les grandes lignes de la coopération pour les années à venir de manière à assurer son rayonnement dans le monde et à en satisfaire ses objectifs.

Le Sommet est présidé par le chef d'Etat ou de gouvernement du pays hôte du Sommet jusqu'au Sommet suivant. Il élit, tous les 4 ans, le Secrétaire général de la Francophonie.

Depuis le premier Sommet de Versailles (France), en 1986, jusqu'à celui de Hanoi (Vietnam), en 1997, les Instances de la Francophonie ont préparé l'avènement de la dimension politique de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), réaffirmée lors des Sommets de Moncton (Canada - Nouveau Brunswick), en 1999, et de Beyrouth (Liban), en 2002.

QU'EST-CE QUE L'UNION LATINE ?

L'Union Latine, fondée en 1954 par la Convention de Madrid, réunit les peuples de langues romanes d'origines très diverses mais qui ont en commun un patrimoine linguistique et un système de références historiques et culturelles.

L'Organisation se consacre à la promotion et à la diffusion de cet héritage commun et des identités du monde latin.

L'Union Latine dispose d'un réseau de bureaux et de correspondants dans une vingtaine de pays et développe des projets multilatéraux qui concernent tous les États membres.

Les organes de l'Union Latine

Le Congrès réunit, tous les deux ans, les 35 États membres de l'Organisation. Il vote le budget et les grandes orientations des activités de l'Union Latine. Il accueille les nouveaux États qui adhèrent à l'Organisation et élit les membres des instances directives.

Le Conseil Exécutif suit régulièrement les activités de l'Organisation. Il est composé de 12 États membres (Argentine, Bolivie, Brésil, Espagne, France, Italie, République Dominicaine, Roumanie, Sénégal, Uruguay et Venezuela).

Le Secrétariat Général, dirigé par un Secrétaire Général nommé par le Congrès, se charge de l'exécution des programmes et des décisions du Congrès et du Conseil Exécutif. Les fonctionnaires de l'Organisation, ainsi que tous les bureaux et l'ensemble des services, sont sous l'autorité du Secrétaire Général.

Structure du Secrétariat général

Direction Culture et Communication

Dans le domaine culturel, les priorités de l'Union Latine sont :

- La valorisation et la diffusion du patrimoine latin (expositions, formations à la conservation des œuvres, cycles de cinéma, co-éditions...).
- Le soutien à la création et aux échanges culturels (prix littéraires et artistiques, rencontres entre créateurs, formation dans le secteur audiovisuel...).
- La promotion et l'approfondissement de l'idée de latinité (colloques, rencontres et publications sur la latinité et les différents aspects des cultures latines...).

Direction Promotion et Enseignement des Langues

Dans le cadre de la promotion et de l'enseignement des langues, les priorités de l'Union Latine sont :

- La réalisation d'actions conçues sur le principe d'une orientation multilinguistique et de soutien à l'enseignement (cours de langues, formation de professeurs...).
- La sensibilisation à l'apprentissage des langues (concours linguistiques, dons de livres et de matériel pédagogique, organisation de rencontres et de colloques...).
- Le soutien à la production et à l'édition d'outils méthodologiques (manuels, vocabulaires spécifiques, méthodes inter-linguistiques...).

Direction Terminologie et Industries de la Langue

Dans le domaine de la terminologie et des industries de la langue, l'Union Latine :

- Favorise la communication spécialisée en langues latines, en réalisant des actions en matière de terminologie, d'outils linguistiques, de rédaction et traduction scientifique et technique, de publications scientifiques et d'observation des langues dans la Société de l'Information.
- Développe des projets, des séminaires, divers prix et rencontres, ainsi que la création de portails et bases de données.
- Diffuse les informations et soutient la création de dictionnaires, glossaires et autres ouvrages techniques et scientifiques.

États membres

Angola – Argentine – Bolivie – Brésil – Cap-Vert – Chili – Colombie – Costa Rica – Côte d'Ivoire – Cuba – Equateur – Espagne – France – Guatemala – Guinée-Bissau – Haïti – Honduras – Italie – Mexique – Monaco – Mozambique – Nicaragua – Panama – Paraguay – Pérou – Philippines – Portugal – République Dominicaine – République Moldave – Roumanie – Saint-Marin – Saint-Siège (Statut spécial) – Sao Tomé et Príncipe – Sénégal – Uruguay – Venezuela

QUE SONT LES TEL ?

PROJET TROIS ESPACES LINGUISTIQUES (TEL)

Présentation

Le projet « Trois espaces linguistiques » (francophone, hispanophone et lusophone) est un espace innovant de réflexion pour la conception de nouvelles stratégies de coopération internationale permettant de renforcer, à travers le dialogue entre les cultures, la construction d'une culture de paix, dont l'une des valeurs principales est le respect des différences.

Cet espace de rencontre et de débat a comme buts majeurs la concertation de stratégies de coopération entre les organismes régionaux de coopération internationale, ainsi que le développement d'une vision et d'une compréhension communes face à certains des grands défis de la mondialisation, tels que le pluralisme linguistique et culturel et la société de l'information. On cherche également à favoriser dans ces domaines la coopération entre différents acteurs, tels que les agences et les institutions de coopération régionale, les universités, le secteur des entreprises, les médias et la société civile.

La stratégie de coopération est centrée sur la mise en place de groupes de travail autour de thèmes spécifiques et sur la réalisation de rencontres, sous forme de Colloques, au niveau international, qui favorisent les actions de concertation politique.

Coopération technique

La coopération technique dans le cadre du II^e Colloque se concrétise autour de la conception et la mise en œuvre de plusieurs projets spécifiques concernant la planification linguistique et les technologies de l'information et de la communication. Ces projets donnent l'occasion à nos organisations de réunir leurs

efforts et de définir des actions de manière concertée afin de garantir leur plus grande efficacité et leur plus grand impact, s'appuyant sur l'expérience et la connaissance accumulées dans chacun des trois espaces.

Quatre projets TEL sont actuellement en cours :

1. Projet STIL – Statut international des langues des TEL ;
2. Projet CERTEL – Harmonisation des systèmes d'accréditation des connaissances linguistiques (certifications) dans les pays francophones, hispanophones et lusophones ;
3. Colloque international de e-éducation des TEL ; et
4. Observatoire des indicateurs stratégiques des langues et des cultures des Trois espaces linguistiques dans la Société de l'information.

On travaille également à la mise en œuvre d'autres projets dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) concernant les indicateurs relatifs à l'emploi des TIC dans les systèmes éducatifs ; la traduction automatique ; la promotion des logiciels libres, et les mécanismes d'information sur la régulation des TIC.

Par ailleurs, dans le domaine de l'aménagement linguistique, sont envisagées des actions concernant la gestion des langues locales coexistant avec les trois langues des TEL, le plurilinguisme et la diversification de l'enseignement des langues des Trois espaces linguistiques.

Concertation politique

Elle est promue à travers le développement des « Colloques Trois espaces linguistiques », dans lesquels on analyse les défis que posent la mondialisation et la société de la connaissance et l'on élabore des recommandations spécifiques concernant la promotion de la diversité linguistique et l'affirmation du pluralisme culturel.

Au sein du projet TEL est promue également la conception d'une stratégie commune de coopération entre différents organismes de coopération régionale autour de l'Alliance mondiale pour la diversité culturelle appuyée par l'UNESCO, ainsi que l'établissement d'un forum de concertation sur les sujets traités, sous forme d'un réseau de travail permanent entre les institutions et les spécialistes invités.

Enfin, des propositions d'actions communes sont apportées aux instances internationales consacrées à l'analyse de ces enjeux, telles que le Sommet mondial sur la Société de l'information – Genève 2003 – et le Forum universel des Cultures – Barcelone 2004, ainsi que des Déclarations politiques lors des Sommets des Chefs

d'État, Conférences ministérielles et autres instances de concertation dans lesquelles les trois aires linguistiques sont présentes.

Activités développées :

I Colloque « Trois espaces linguistiques face aux défis de la mondialisation »

Paris, France, 20-21 mars 2001

I Réunion des Secrétaires généraux (CPLP, OEI, OIF, SECIB, UL)

Paris, France, 21 mars 2001

II Réunion des Secrétaires généraux (CPLP, OEI, OIF, SECIB, UL)

Rome, Italie, 18 mai 2001

III Réunion des Secrétaires généraux (CPLP, OEI, OIF, SECIB, UL)

Lisbonne, Portugal, 4 décembre 2001

I Réunion des Groupes d'experts

Madrid, Espagne, 27 février – 1 mars 2002

II Réunion des Groupes d'experts

Paris, France, 17-19 juin 2002

IV Réunion des Secrétaires généraux (CPLP, OEI, OIF, SECIB, UL)

Paris, France, 20 juin 2002

III Réunion des Groupes d'experts

Lisbonne, Portugal, 1-3 octobre 2002

V Réunion des Secrétaires généraux (OEI, OIF, UL)

Mexico, Mexique, 1 avril 2003

II Colloque des Trois espaces linguistiques « Coopération, diversité et paix »

Mexico, Mexique, 2-4 avril 2003

I Table ronde de Concertation des Organismes régionaux de coopération (ALECSO, Conseil de l'Europe, Ligue des États Arabes, OEI, OIF, UL, UNESCO)

Mexico, Mexique, 3 avril 2003

Projets en cours et activités prévues :

Projet STIL : 2003 - 2004

Projet CERTEL : 2003 - 2004

Observatoire TELTIC: 2003

Colloque international sur l'e-éducation : Mars 2005

VI Réunion des Secrétaires généraux (OEI, OIF, UL)

Rome, Italie, 27 novembre 2003

II Table ronde de concertation des Organismes régionaux de coopération

Rome, Italie, 28 novembre 2003

Forum permanent sur la Diversité culturelle

Novembre 2003

